DAKAR 2011

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2011

Juillet 2015

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION	
Chef de service	Samba NDIAYE
Chef de service Adjoint	Wouddou DEME KEITA
Agent d'Appui	Babacar Ibn Aliou BA
Secrétaire	Fatou Diouf DIARISSO
Chauffeur	Abdoulaye Guèye Sambarga,

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de DAKAR

CITE SAGEF VILLA N°54 – Dakar Téléphone : 33 8205123

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

SIGLES ET ABREVIATIONS 11

AVANT PROPOS 13

Chapitre1 : PRESENTATION DE LA REGION 14

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE 14

1.2. HISTORIQUE DE DAKAR 14

1.3. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 14

1.4. ENVIRONNEMENT NATIONAL 15

1.5. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION 15

1.6. CLIMAT 15

1.7. GEOMORPHOLOGIE 16

1.8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 16

Chapitre2 : DEMOGRAPHIE 18

2.1. REPARTITION SPATIALE. 18

2.2. REPARTITION DEPARTEMENTALE 18

2.3. DENSITE DE POPULATION 24

2.4. STRUCTURE PAR AGE 25

Chapitre3 : PAUVRETE 26

3.1. INCIDENCE ET TENDANCE DE LA PAUVRETE 26

3.2. REPARTITION SPATIALE 28

3.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETE 30

Chapitre 4 : URBANISATION ET HABITAT 33

4.1. URBANISATION 33

4.2. HABITAT ET CONSTRUCTION 34

Chapitre5 : ENVIRONNEMENT 37

5.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 37

5.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 38

5.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 39

5.4. EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES 42

5.5. ACTIVITES DEROULEES DANS LE DOMAINE. 43

Chapitre 6 : ASSAINISSEMENT 44

6.1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN 44

6.2. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES 44

Chapitre 7 : EAUX ET FORETS 46

7.1. VEGETATION 46

7.2. HYDROGRAPHIE 48

7.3. PRODUCTION DE PLANTS ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 50

Chapitre 8 : SANTE 59

8.1. CIBLES PRIORITAIRES DE LA REGION 59

8.2. INFRASTRUCTURES DE SANTE 59

8.3. LE SUIVI DES MALADIES A POTENTIEL EPIDEMIQUE 60

8.4. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS 61

Chapitre 9 : HYGIENE PUBLIQUE.....64
9.1. INFORMATION, L'EDUCATION ET LA COMMUNICATION _____ 64
9.2. CONTROLE DE SALUBRITE SUR LA VOIE PUBLIQUE_____ 64
9.3. CONTROLE DE LA SALUBRITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC _____ 65
9.4. VISITE DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC _____ 65
9.5. OPERATIONS TECHNIQUES DIVERSES_____ 66
Chapitre 10 : EDUCATION.....67
10.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE_____ 67
10.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE _____ 70
10.3. ENSEIGNEMENT MOYEN _____ 73
10.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL_____ 74
10.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE_____ 79
10.6. EDUCATION NON FORMELLE_____ 83
Chapitre11 : AGRICULTURE 86
11.1 METEOROLOGIE _____ 86
11.2 HORTICULTURE MARAICHERE _____ 87
11.3 LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES _____ 88
Chapitre 12 : ELEVAGE 90
12.1. SANTE ANIMALE _____ 90
12.2. LE CHEPTEL _____ 95
12.3. COMMERCIALISATION DU BETAIL DANS LA REGION _____ 96
12.4. PRODUCTION _____ 97
Chapitre 13 : PECHE 99
13.1. FLOTTE ET CONSOMMATION DE CARBURANT_____ 99
13.2. MISES A TERRE _____ 99
13.3. VENTILATION DES APPORTS_____ 100
13.4. RANSFORMATION ARTISANALE DU POISSON_____ 101
13.5. TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DU POISSON _____ 102
Chapitre 14 : INDUSTRIE ET ENERGIE.....103
14.1. INDUSTRIE_____ 103
14.2. ENERGIE_____ 108
14.3. AUTRES SOURCES D'ENERGIE_____ 111
Chapitre 15 : INVESTISSEMENT 112
15.1. AGENCE NATIONALE CHARGEE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX) _____ 112
15.2. PARTENAIRES, LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'ETAT_____ 114
15.3. ANALYSE COMPARATIVE DEPARTEMENTALE _____ 117
Chapitre 16 : COMMERCE.....118
16.1. APPUI AUX ENTREPRISES COMMERCIALES _____ 118
16.2. EQUIPEMENTS MARCHANDS _____ 119
16.3. INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION _____ 119
16.4. SUIVI DES PRIX ET DES STOCKS _____ 121
16.5. APPLICATION DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ECONOMIQUES_____ 122
Chapitre17 : TRANSPORT 124

17.1. TRANSPORT TERRESTRE _____ *124*
17.2. TRANSPORT FERROVIAIRE _____ *125*
17.3. TRANSPORT MARITIME _____ *125*
17.4. TRANSPORT AERIEN _____ *129*
Chapitre 18 : TOURISME.....*131*
18.1. ENTREES DES TOURISTES NON RESIDENTS _____ **131**
18.2. ENTREES DES NON RESIDENTS PAR NATIONALITE _____ **131**
18.3. SAISONNALITE DES ENTREES TOURISTIQUES A L'AEROPORT LSS _____ **132**
18.4. LES ENTREES DE TOURISTES REPARTIES SELON LE TYPE D'HEBERGEMENT _____ **132**
Chapitre 19 : JEUNESSE *135*
*19.1. ACTIVITES DU SERVICE REGIONAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS*_____ *135*
*19.2. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (ANEJ)*_____ *137*
*19.3. LES ACTIVITES FONDS NATIONAL DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (FNPJ)*_____ *138*
Chapitre 20 : SPORT *141*
20.1. INFRASTRUCTURES SPORTIVES _____ *141*
20.2. ENCADREMENT ET FORMATION _____ *142*
20.3. ETAT DES LIEUX DES LIGUES ET COMITE, DES CLUBS, DES LICENCIES _____ *142*
*20.4. ANALYSE DES DONNEES SUR LE TYPE DE SPORTS PAR GROUPE.*_____ *144*
Chapitre21 : ADMINISTRATION PENITENTIAIRE *147*
*21.1. INFRASTRUCTURES*_____ *147*
21.2. POPULATION CARCERALE PAR NATIONALITE SELON LE TYPE DE DETENTION _____ *147*
*21.3. POPULATION CARCERALE PAR PAYS D'ORIGINE*_____ *147*
21.4. REPARTITION DE LA PROPORTION DES CONDAMNES PAR DUREE DE DETENTION _____ *148*
*21.5. REPARTITION DES DETENUS PROVISOIRES PAR DUREE DE DETENTION*_____ *148*
21.6. POPULATION CARCERALE PAR TYPE D'INFRACTION SELON L'AGE _____ *149*
Chapitre 22 : EDUCATION SURVEILLEE *151*
22.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNEL _____ *151*
*22.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI OU EN DANGER*_____ *152*
22.3. EFFECTIFS SCOLAIRES _____ *155*
22.4. FORMATION ET APPRENTISSAGE PROFESSIONNELS _____ *156*
22.5. SITUATION DU PERSONNEL _____ *157*
Chapitre 23: ASSURANCES.....*160*
23.1. CHIFFRES D'AFFAIRES GLOBAL DES SOCIETES D'ASSURANCE _____ *160*
23.2. ASSURANCE NON VIE _____ *160*
23.3. L'ASSURANCE VIE _____ *161*
ANNEXES *162*

Liste des Graphiques

Graphique 1: Répartition de la population du Sénégal en 2011 par région 18
Graphique 2 : Répartition de la population de l'arrondissement de Dakar Plateau par CA 19
Graphique 5: Répartition de la population de l'arrondissement des Parcelles assainies par CA..... 21
Graphique 7: Répartition de la population de l'arrondissement des Niayes par CA 22
Graphique 8: Répartition de la population de l'arrondissement de Pikine Dagoudane par CA..... 22
Graphique 9: Répartition de la population de l'arrondissement de Thiaroye par CA..... 23
Graphique 10: Répartition de la population urbaine du département selon les communes 23
Graphique 11: Répartition de la population de l'arrondissement de Rufisque selon les CA 24
Graphique 12: Pyramide des âges..... 25
Graphique 17: Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005..... 26
Graphique 18: Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des ménages entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar 27
Graphique 19: Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des individus entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar 28
Graphique 20: Incidence de la pauvreté au niveau des ménages de la région de Dakar selon le département en 2005/2006..... 29
Graphique 21: Incidence de la pauvreté au niveau des individus de la région de Dakar selon le département en 2005/2006..... 29
Graphique 23: Incidence et extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage en 2001 et 2005..... 30
Graphique 24: Incidence de la pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 31
Graphique 25: Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 32
Graphique 26: Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon le département en 2011. 33
Graphique 27: Répartition des dossiers reçus par le Bureau du Permis de Construire 35
Graphique 28: Situation comparative des dossiers d'autorisation de construire..... 38
Graphique 29: Analyse du traitement des ICPE 41
Graphique 30: Comparaison de la situation des installations classées 2011 -2010 -2009 41
Graphique 31 : Evolution du paiement de la taxe des dossiers d'EC instruits 2009 2010 2011 41
Graphique 32: Répartition des dossiers instruits selon la nature de l'étude menée..... 42
Graphique 33: Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale 42
Graphique 34: comparaison des dossiers d'EE par secteur d'activités entre 2010 et 2011 43
Graphique 35: Quantités de bois d'artisanat par région de provenance..... 49
Graphique 36: Origines des variétés de bois d'œuvre 50
Graphique 37: Production de plants 51
Graphique 39: Production de plants par département..... 53
Graphique 40: Répartition des plants selon le type et la destination..... 54
Graphique 41: Prévision de plants par département..... 56
Graphique 42: Prévisions de reboisement par département 56
Graphique 43: Répartition des infrastructures sanitaires de la région selon le type en 2011..... 60
Graphique 44 : Répartition des cas des maladies à potentiel épidémique..... 61
Graphique 45: Prévalence du VIH par sexe et par âge..... 63
Graphique 46: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2011 64
Graphique 47: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2011 65
Graphique 48: Répartition des visites en règle selon le type par les ERP en 2011 66
Graphique 49: Répartition des opérations techniques menées par le Service Régional d'Hygiène dans la région de Dakar par département en 2011 66
Graphique 51: Répartition des effectifs dans le préscolaire durant l'année scolaire 2010/2011 dans la région de Dakar selon le département et le sexe..... 68
Graphique 52: Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le statut en 2011 68
Graphique 53: Répartition des structures d'accueil de la petite enfance de la région de Dakar en 2011 selon les départements. 69
Graphique 54: Répartition des unités d'accueil de la petite enfance dans la région en 2011 selon le type. 69
Graphique 55: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire selon le diplôme professionnel en 2011 70
Graphique 56: Répartition des effectifs scolarisés dans le primaire à Dakar en 2011 selon le département et le statut de l'établissement..... 71
Graphique 57: Répartition des salles de classes recensées dans la région en 2011 selon le statut de l'établissement..... 72

Graphique 58: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme académique en 2011 73
Graphique 59: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2011 73
Graphique 60: Répartition des effectifs du moyen en 2011 selon le département et le niveau 74
Graphique 61: Evolution du rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire de 2006 à 2011 75
Graphique 62Répartition des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement en 2011 75
Graphique 63: Répartition des établissements d'enseignement secondaire dans la région selon le département en 2011 77
Graphique 64: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le sexe en 2011 78
Graphique 65: Répartition des enseignants du moyen et du secondaire selon le diplôme académique en 2011 78
Graphique 66: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le statut en 2011 79
Graphique 67: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le statut en 2011 79
Graphique 68: Répartition des structures de formation professionnelle et technique dans la région en 2011 selon le statut 81
Graphique 69: Répartition des structures de formation professionnelle et technique dans la région en 2011 selon le secteur d'activité 81
Tableau 24:Répartition des apprenants dans l'enseignement technique dans la région de Dakar selon le niveau et la série en 2011 82
Graphique 70: Répartition des apprenants dans formation professionnelle dans la région de Dakar selon le diplôme et le statut de l'établissement en 2011 82
Graphique 71: Evolution de la température à Dakar en 2011 selon le mois 86
Graphique 72: Répartition de la production en fonction des spéculations 88
Graphique 73: Répartition des animaux consultés dans la région en 2011 selon le département 90
Graphique 74: Assistance vétérinaire dans le Département de Pikine 91
Graphique 75 : Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2011 selon le département 93
Graphique 76: Campagne de vaccination du cheptel en 2011 dans la région de Dakar 94
Graphique 77: Nombre de chiens errants abattus en 2011 dans la région selon les départements 95
Graphique 79: Mouvement du bétail au niveau de la région de Dakar en 2011 96
Graphique 81: La production contrôlée de cuirs et peaux à Rufisque en 2011 98
Graphique 82: Consommation de carburant par les pirogues à Dakar en 2011 99
Graphique 83: Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2011 100
Graphique 84: Répartition des mises à terres selon la nature dans la région de Dakar en 2011 100
Graphique 85: débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination finale des produits 101
Graphique 86Répartition du tonnage sec des produits transformés de manière artisanale en 2011 102
Graphique 87:Evolution de l'indice harmonisé de la production industrielle au cours des quatre trimestres de 2011 .. 104
Graphique 88: Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2009 à 2011 dans la région de Dakar et au Sénégal .. 108
Graphique 89: Répartition des abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en fonction du type d'abonnement 109
Graphique 90: Répartition des abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar selon le département 109
Graphique 91: Répartition de la consommation en électricité dans la région de Dakar selon le département 111
Graphique 92: répartition des projets selon le type d'investisseurs 113
Graphique 93: répartition des investisseurs selon le montant d'investissements 113
Graphique 94: Les interventions dans la région de Dakar en 2011 en fonction du statut des intervenants 115
Graphique 95: Interventions dans la région de Dakar en 2011 selon le secteur d'intervention 116
Graphique 96: Interventions des partenaires dans la région de Dakar en 2011 selon la zone d'intervention et le statut des partenaires 117
Graphique 97: Interventions des partenaires dans la région de Dakar en 2011 selon la zone d'intervention 117
Graphique 102: Evolution de l'indice national des prix à la consommation en 2011 120
Graphique 103: Répartition des boulangeries dans la région de Dakar en 2011 selon le département 122
Graphique 104: Répartition des amendes par département 123
Graphique 105: Evolution du trafic global du Port Autonome de Dakar entre 2007 et 2011 126
Graphique 106: Structure des débarquements au PAD en 2011 127
Graphique 107: Structure des embarquements au PAD en 2011 127
Graphique 108: Répartition du trafic global au PAD en 2011 par type de conditionnement 128
Graphique 109: Répartition des passagers de L'aéroport LSS de Dakar en 2011 130
Graphique 110 : Entrées des touristes par pays de résidence à l'Aéroport International LSS 131
Graphique 111: ARRIVEES DE TOURISTES PAR NATIONALITE 132
Graphique 112: Evolution des entrées touristiques à l'Aéroport LSS de l'année 2011. 132
Graphique 113: Evolution des entrées touristiques à l'ALSS par type d'hébergement entre 2010 et 2011 133
Graphique 114: Evolution des entrées des touristes par motifs à l'aéroport LSS. 134

Graphique 115: Répartition des infrastructures sportives par département 141
Graphique 116: Répartition des infrastructures sportives par département. 142
Graphique 117: Répartition des clubs selon le type de sport. 143
Graphique 118: Répartition des licenciés selon le sport pratiqué 144
Graphique 119: Distribution de la population pénale par nationalité selon le type de détention 147
Graphique 120 : Répartition de la population carcérale par pays d'origine 148
Graphique 121: Distribution des condamnés par durée de la peine 148
Graphique 122: Distribution des détenus provisoires par durée de détention 149
Graphique 123: Distribution des effectifs carcéraux par infraction selon le sexe et l'âge 149
Graphique 124: Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges 150
Graphique 125: Répartition des personnels et les structures de prise en charge selon les départements 151
Graphique 126: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillé en 2011 152
Graphique 127: Evolution des enfants en conflit avec la loi et en danger dans la région de Dakar 153
Graphique 128: Répartition des apprenants par métiers 157
Graphique 130: Part de marché des branches de l'Assurance Non Vie 161
Graphique 131: Part de marché des branches de l'Assurance Vie 161

Liste des Tableaux

Graphique 6: Répartition de la population de l'arrondissement de Guédiawaye CA 21
Tableau 1 : Répartition de la population régionale selon les localités 24
Tableau 4 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005 27
Tableau 5 : Répartition de la pauvreté selon l'âge et le sexe du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005 30
Tableau 6: Incidence de la pauvreté selon l'indice de peuplement des ménages de la région de Dakar en 2005 31
Tableau 7: Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon le sexe et le département en 2011 34
Tableau 8: Répartition des demandes selon le motif 36
Tableau 9: Analyse comparative des dossiers d'autorisation de construire de 2009 à 2011 38
Tableau 10 : Répartition des plaintes enregistrées selon le traitement réservé et par type 39
Tableau 11 : Situation des installations classées de deuxième catégorie 40
Tableau 12: Réparation du taux d'accès aux réseaux de l'assainissement 44
Tableau 13: Liste des zones protégées de la région de Dakar 47
Tableau 14: Niveau de réalisations des prévisions en matière de production de plants 57
Tableau 15: Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2011 60
Tableau 16: Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique selon les districts en 2011 61
Tableau 17: répartition des personnes atteintes de tuberculose dans la région de Dakar en 2011 62
Tableau 18: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire selon le diplôme et le département en 2011 70
Tableau 19: Répartition des établissements primaire à Dakar en 2011 selon le département et le statut de l'établissement 71
Tableau 20: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le statut et le département en 2011 74
Tableau 21: Répartition des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire selon le niveau et la série en 2011 75
Tableau 22: Evolution et Répartition des établissements de l'enseignement secondaire selon le département et le cycle entre 2009 et 2011 77
Tableau 23Répartition des apprenants inscrits en 2011 dans la région selon le sexe, le statut de l'établissement et le type de formation 80
Tableau 25: Répartition du personnel enseignant dans la formation professionnelle et technique selon le sexe, le diplôme académique et le statut de l'établissement en 2011 dans la région de Dakar 83
Tableau 26: Situation pluviométrique dans la région de Dakar en 2011 selon le poste et le mois 87
Tableau 27: Production céréalière de la région de Dakar en 2011 88
Tableau 28: Production des autres cultures de la région de Dakar en 2011 89
Tableau 29: Assistance vétérinaire dans le Département de Rufisque 91
Tableau 30: Assistance vétérinaire dans le Département de Guédiawaye 92
Tableau 31: Immunisation des animaux selon l'espèce et le département 93
Tableau 32: Résultats de la campagne d'insémination artificielle dans la région en 2011 94
Tableau 33 : Viandes contrôlées aux abattoirs et aires d'abattage du Département de Rufisque et au niveau de la SOGAS en 2011 98
Tableau 34: Recettes de l'exploitation minière en 2011 107
Tableau 35: Répartition de la consommation en électricité dans la région de Dakar en fonction du type d'abonnement 110
Tableau 36: Répartition des investissements agréés selon le secteur d'investissement 113
Tableau 37: répartition des investissements agréés selon la nature d'investissement 114
Tableau 41: Comparaison du nombre de formalités réalisées entre 2010 et 2011 118
Tableau 42: Répartition spatiale des équipements marchands dans la région de Dakar 119
Tableau 43: Evolution des postes de consommation intervenant dans le calcul de l'INPC en 2011 121
Tableau 44: Quantité de produits retirés des circuits de distribution dans la région de Dakar en 2011 123
Tableau 45: Répartition du nombre d'escales au PAD en 2011 par type de navires 129
Tableau 46: Répartition des réalisations des centres conseils pour adolescents (CCA) 136
Tableau 47: Récapitulatif des réalisations de l'ANEJ en 2011 138
Tableau 48: Répartition des infrastructures sportives selon le département 144
Tableau 50 : Répartition des équipes par zone et par département 145
Tableau 52: Répartition du nombre de clubs de salles et de licenciés par sport avec balle 145
Tableau 53: Répartition du nombre de clubs de salles et de licenciés par sport avec balle 146
Tableau 54: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillé en 2011 152
Tableau 55: Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2008 et 2011 selon le motif de la prise en charge et le sexe 153
Tableau 56: Répartition par tranche d'âge des enfants en danger en AEMO 154
Tableau 57: Répartition des différentes infractions commises par les enfants 154

Tableau 58: Répartition des effectifs en fonction des sexes des apprenants dans les sections scolaires des différentes structures. 155
Tableau 59: Répartition des effectifs scolaires en fonction des cycles en 2010 et 2011 156
Tableau 61: Répartition des jeunes dans les sections de formation ou d'apprentissage selon le centre 156

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Significations
AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGETIP	Agence des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-emploi
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre la tuberculose
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique
EPS	Etablissements Publics de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Informations Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de politique Sectorielle de l'Habitat
LPUAT	Lettre de politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

Sigles et abréviations	Significations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'Approvisionnement en Eau à Long terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin anti rougeoleux
VAT	Vaccin antitétanique
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a engagé depuis 2004 une réforme du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant. Il s'agit de doter notre pays d'un système d'informations statistique capable d'appuyer efficacement la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des nouvelles stratégies de développement.

Dans ce cadre, le Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2008–2013 afin que la production statistique se fasse de manière transparente et conformément aux besoins des utilisateurs et aux normes internationales.

Cette stratégie élaborée selon une démarche participative a permis, non seulement de diagnostiquer l'ensemble du Système Statistique National pour en identifier toutes les insuffisances à corriger et les acquis à conserver, mais également et surtout, de s'accorder sur une vision et un plan d'actions à mettre en œuvre pour permettre au SSN de se hisser au niveau des plus performants du monde.

Les bureaux régionaux de la statistique sont renforcés en moyens humains et matériels et sont devenus des Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Cela, pour matérialiser l'ambition de tendre vers une décentralisation plus poussée des activités opérationnelles de l'Agence.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, réalisées chaque année par les SRSD pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles épousent la démarche de la SES nationale mais se focalise sur les particularités économiques et sociales de la région.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région de Dakar. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional. Les données consignées dans ce document sont pour la plupart des données produites par les sectoriels. Avant d'être publiées, elles ont fait l'objet d'une validation sur la base d'une approche participative.

Nous voudrions donc, à l'occasion de la publication du présent rapport, exprimer toute notre gratitude et toute notre reconnaissance à ces sectoriels pour leurs collaborations. Nous remercions vivement les autorités administratives de la région de Dakar, qui ont appuyé le Service Régional de la Statistique et de la Démographie de la région tout le long de cette opération.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre1 : PRESENTATION DE LA REGION

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

1.2. HISTORIQUE DE DAKAR

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.
En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km2. En ce temps là, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.
Entre, 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.
Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.
En 1845, Gorée devient le chef lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.
Le 25 mai 1857 est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.
En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.
En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord ouest). Durée des travaux : quatre ans.
En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre : Pinet LAPRADE.
En 1872, La commune de Gorée est créée.
En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.
En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.
En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.
Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.
Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.
En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.
En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.
De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.
En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.
En 1909, Dakar compte 25 000 habitants environ.
En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.
En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine GUEYE) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la première guerre mondiale.
En 1921, Dakar compte 32 440 habitants dont 1 661 européens. Gorée se vide de 1000 âmes.
Les premières arrivées de Libanais se passent dans la même année. Ils s'installent bientôt dans le petit et moyen commerce.
En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.
En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.
Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous, populations colonisées comme métropolitaines.
En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ. Pénurie de logements, d'emplois et de matières premières.
En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.
Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, qui vient d'imposer une nouvelle constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.
Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé

1.3. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La région de Dakar, constituant l'un des points les plus avancés du continent africain, occupe une position de carrefour qui en fait un passage obligé pour la plupart des moyens de transport faisant la liaison entre l'Europe et les Amériques.

Son port autonome, implanté le long de la baie de Hann est une référence mondiale et reçoit d'importantes importations à destinations de l'intérieur de la sous région ouest africain. Sur le plan industriel, la quasi-totalité des unités est implantée le long de la baie de Hann et Dakar joue le rôle de pôle industriel dans la sous région.

La région constitue également un creuset culturel avec la présence de l'Université Cheikh Anta DIOP et de prestigieuses écoles supérieures de formation dont les rayonnements dépassent largement les frontières nationales.

Par rapport à la communication, la région est à la tête d'un vaste réseau de communication et possède un tissu d'infrastructures très développé qui en fait une région qui est interconnectée avec le monde entier. Le port et l'aéroport de Dakar forment un trait d'union permettant la jonction entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et les Amériques. Les télécommunications aussi jouissent des efforts qualitatifs et quantitatifs déployés par les opérateurs ces dernières années. Ainsi, ils ont beaucoup contribué au rayonnement de la région dans le nouveau contexte de la mondialisation.

1.4. ENVIRONNEMENT NATIONAL

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du gouvernement en devenant la capitale du pays.Elle concentre en même temps l'essentiel des établissements commerciaux et financiers ainsi que du tissu industriel.

Sur le plan démographique et sur le plan équipement, Dakar est à la tête de toutes les régions du pays. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et près du quart de la population nationale.

Malgré l'existence de politiques nationales d'aménagement du territoire, de développement régional et de décentralisation, la capacité polarisatrice de la région de Dakar ne cesse de croitre.

Cette prédominance est favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. Celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar.

1.5. AIRE D'INFLUENCE DE LA REGION

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise peut être considérée comme un satellite de la capitale.

Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers le maraichage, l'arboriculture et la pêche (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne). Il en est de même de Kayar, dans la région de Thiès, qui déverse quotidiennement d'importantes quantités de produits halieutiques dans la région.

Dakar entretient avec la région de Thiès une relation particulière en raison de la proximité géographique mais surtout de la dynamique économique de Thiès. Cette relation est très accentuée pour les secteurs du Tourisme, de l'Industrie et de la Pêche. Il faudrait aussi signaler que malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées par le truchement des produits agricoles et sylvicoles.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack et Louga entretiennent des relations plus timides avec Dakar.Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

1.6. CLIMAT

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, la région

est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius)de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées.

1.7. GEOMORPHOLOGIE

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

a) L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :

- la zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;

- la zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;

- la partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels d'Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

b) La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

c) La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikhotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

1.8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale.

Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;

- Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un(01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;
- Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;
- Trois (03) communautés rurales situées toutes les deux dans le département de Rufisque :Tivaouane peulh, Niagha et Yène ;
- Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Huit (08) communes : Bambilor, Bargny, Diamniadio, Sangalkam, Sendou, Diakhay, Niakoulrab et Sébikhotane.

Chapitre2 : DEMOGRAPHIE

Les données qui sont utilisées dans ce chapitre proviennent essentiellement du Recensement Général de la Population et de l'Habitat(RGPH), réalisé en 2002 et des projections qui sont basées sur ce RGPH. Les statistiques concernent la population de droit qui est composée des résidents présents et absents. Les visiteurs et la population comptée à part c'est-à-dire les prisonniers, les étudiants, les hommes confinés dans les cantonnements militaires ou para militaires ne sont pas intégrés dans les chiffres avancés dans ce chapitre.

L'analyse de ces différentes informations va porter sur la répartition spatiale, la structure age et par sexe et pour finir on traitera de l'évolution de la population régionale.

2.1. REPARTITION SPATIALE.

- La population du Sénégal est estimée à 12 855 153 d'habitants en 2011 et elle est très inégalement répartie sur le territoire national. En effet, on observe qu'il y a des régions attractives à l'image de Dakar et d'autre qui le sont un peu moins.

Ainsi, on peut dire que la région de Dakar est de loin la région la plus peuplée du pays avec 2 647 751 habitants car elle enregistre à elle seule plus du cinquième de l'effectif national soit un pourcentage de 20.60%. Elle est suivie de loin par Thiès (1698412) et Diourbel(1399219) qui comptent au moins un million d'habitants de moins. A travers la lecture du graphique, on voit nettement que la région est largement devant les autres.

Graphique 1: Répartition de la population du Sénégal en 2011 par région

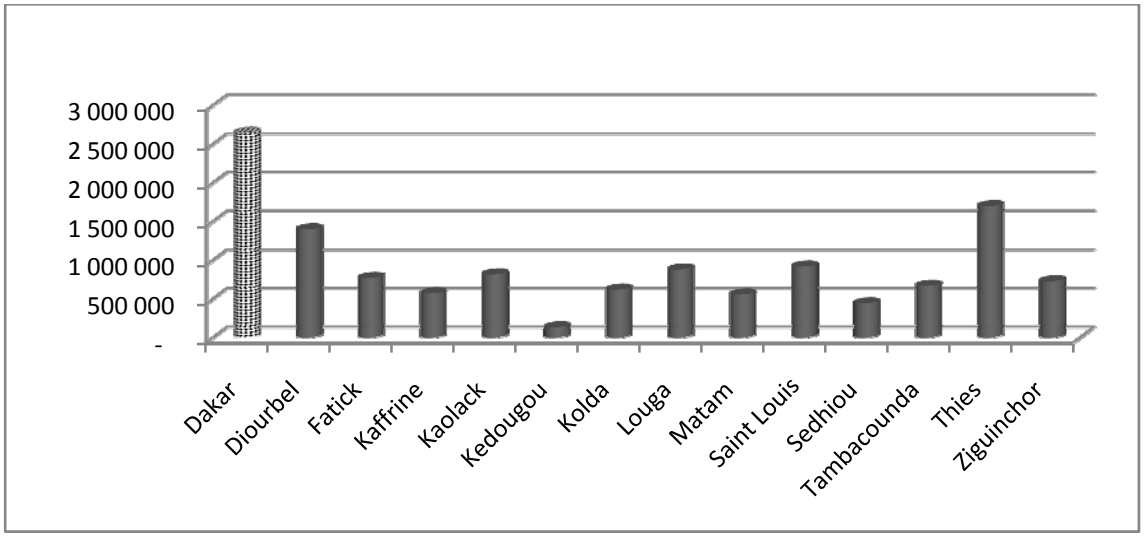

Source : *Estimation de population 2011 – ANSD*

Dans la région, la répartition de la population selon le milieu de résidence montre que l'essentiel des dakarois vivent en ville. Cette affirmation est étayée par les pourcentages d'urbains et de ruraux qui sont respectivement de 97.22% et 2.78%. Toutefois, on note depuis quelques années un léger courant des populations vers les zones rurales, cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il est extrêmement difficile de trouver une zone habitable vierge dans les départements de Dakar, Guédiawaye et Pikine. En plus, le besoin de parcelles à usage d'habitat ne cessant pas de croître du fait de l'accroissement de la population.

2.2. REPARTITION DEPARTEMENTALE

Dakar

Le département de Dakar est de loin celui qui est le plus peuplé avec environ 40% de la population régionale. Ce qui pourrait s'expliquer à travers l'historique du peuplement de la région car on a constaté que c'est dans ce département que se concentrait la plupart des dakarois et c'est seulement avec l'expansion démographique que les autres départements ont été occupé au fil du temps. En effet, on rappelle qu'au début des années 80, les zones limitrophes du département de Dakar comme patte d'oie ou Grand Yoff étaient assimilées à des forêts dans l'esprit des habitants. En outre, la concentration de l'administration et de l'essentiels des infrastructures tant socio économiques qu'industrielles y a joué un rôle fondamental.

Le département est subdivisé en 4 arrondissements dont celui de Parcelles Assainies qui est le plus peuplé avec 36,2 % de l'effectif départemental ; il est suivi par celui de Grand Dakar avec 28,4%. Ensuite vient celui de Dakar Plateau avec 20,3 % et l'arrondissement des Almadies est celui qui est le moins peuplé avec 15,1% de la population du département.

Hormis le département de Dakar plateau, on trouve, partout ailleurs, plus de femmes que d'hommes.

A l'intérieur de l'arrondissement de Dakar plateau, on trouve une répartition des habitants qui est telle que l'on constate que c'est dans la CA de Médina qu'est concentrée l'essentielle de la population car elle regroupe à elle seule plus de 40%. Elle est suivie par la CA de FassColobane Gueule Tapée qui représente 29 % de la population de l'arrondissement. Ensuite viennent dans l'ordre décroissant les CA de Plateau et de Gorée qui comptent pour respectivement 19,28 % et 0,6%.

Graphique 2 : Répartition de la population de l'arrondissement de Dakar Plateau par CA

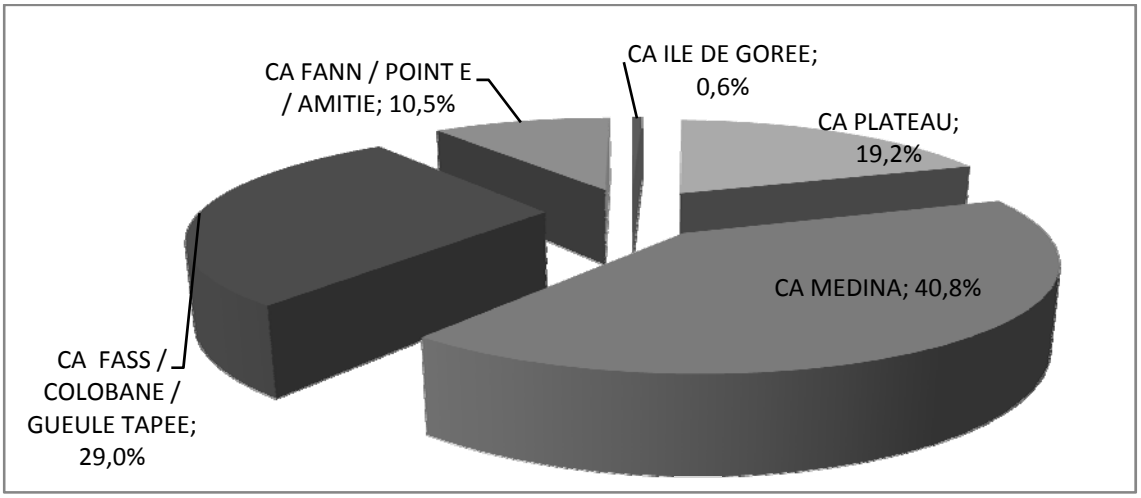

Source : *Estimation de population 2011 – ANSD*

A l'intérieur des communes d'arrondissement (CA), on trouve une répartition différente à celle qu'on a au niveau arrondissement. En effet, dans le Dakar Plateau qui contient 5 CA, on observe une plus grande présence des femmes dans celles de Gorée, de Plateau et Fann Point E Amitié. Par contre, et à l'image de l'arrondissement on a plus d'hommes dans la CA de Médina et de FassColobane Gueule Tapée.

Dans l'arrondissement de Grand Dakar, on a 6 CA dont la plus peuplée est celle de Biscuiterie (20,9%). Elle est suivie par celles de Grand Dakar et Sicap liberté qui comptent chacune 17,2 %. Les autres CA de HLM, Hann Bel Air, et Dieuppeul Derklé sont presque au même niveau des pourcentages de représentativité tournant autour de 15 % de la population. La répartition selon le sexe donne une quasi égalité car il y a environ autant d'hommes (49,4%) que de femmes.

Graphique 3: Répartition de la population de l'arrondissement de Grand Dakar par CA

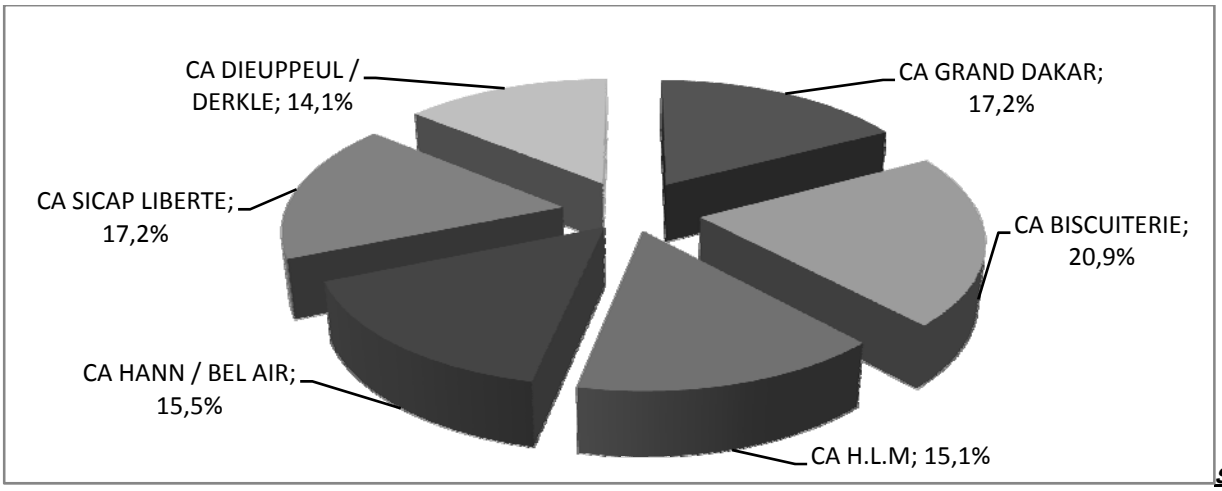

Source *: Estimation de population 2011 – ANSD*

A l'intérieur des CA, la répartition selon le sexe donne une majorité de femmes, à l'image de l'arrondissement, dans les quatre CA que sont celles de Grand Dakar, HLM, Sicap Liberté et DieuppeulDerklé.

Dans l'arrondissement des Almadies, le même constat est fait sur la répartition des populations selon le sexe car il est noté que globalement il y a plus de femmes représentant un pourcentage de 50,9% mais l'écart est très faible.

En outre, on note que la CA de Yoff est la plus peuplée avec 40,7% de la population. Elle est suivie par celle de Ouakam qui compte environ 33,1%. La CA de Ngor est la moins peuplée avec seulement 7,3% des habitants.

Graphique 4: Répartition de la population de l'arrondissement des Almadies par CA

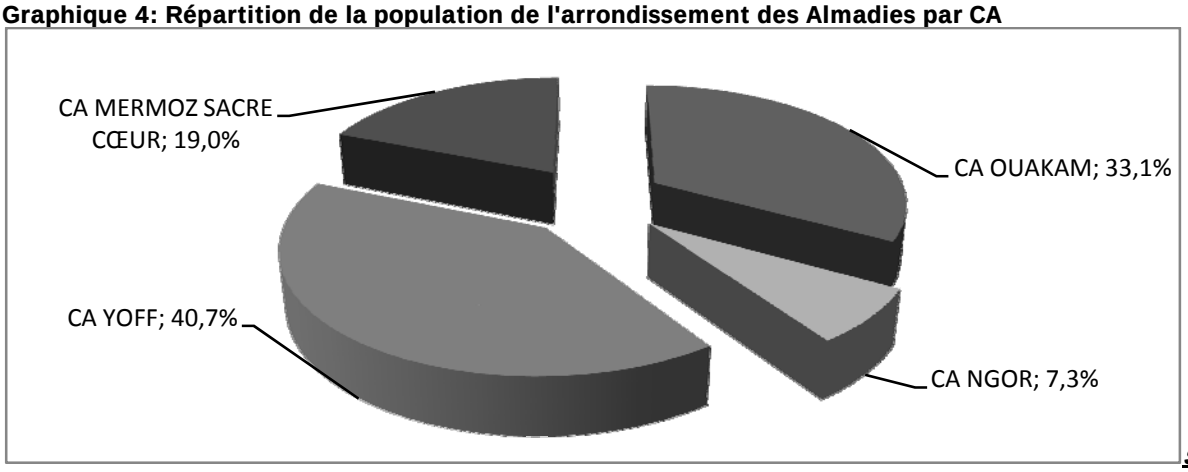

Source : *Estimation de population 2011 – ANSD*

A l'intérieur des CA, apparait que sur les quatre CA il y en a trois au sein desquelles les femmes sont plus nombreuses et c'est seulement dans la CA de Ngor qu'il y a plus d'hommes avec un pourcentage de 52,0%.

Pour ce qui concerne l'arrondissement des Parcelles assainies, on a le même constat à propos de la légère supériorité des femmes avec un pourcentage de 50,5%. Relativement à la distribution des personnes dans les CA, la CA de Grand Yoff est la plus peuplée avec une part de 41,5%, elle est suivie de celle des Parcelles Assainies avec 37,8% ensuite viennent dans l'ordre la CA de Cambéréne et celle de Patte d'oie avec respectivement 11,9% et 8,7%.

Graphique 5: Répartition de la population de l'arrondissement des Parcelles assainies par CA

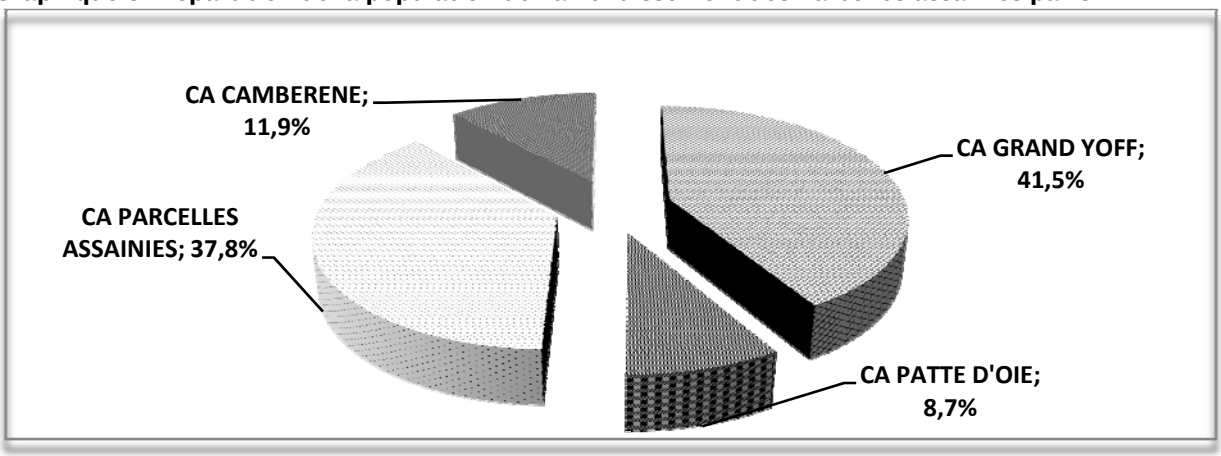

Source *: Estimation de population 2011 – ANSD*

Guédiawaye

Le département de Guédiawaye compte un seul arrondissement qui porte le même nom. L'analyse descriptive du graphique ci-dessous nous permet de voir que le département de Guédiawaye compte pour 11,99% de la population régionale. Par ailleurs, à l'intérieur de l'arrondissement, on s'aperçoit qu'il y a plus de femmes dans toutes les CA à l'exception de celle de Médina Gounass où on a une très légère supériorité masculine. La distribution des habitants selon la CA de résidence révèle que c'est dans la CA de Golf Sud qu'il y a le plus d'individus représentant ainsi 28%. La CA de WakhinaneNimzatt vient en deuxième position avec un pourcentage de 24,4%. En troisième position vient la CA de Sam Notaire avec 22,8%. C'est dans la CA de NdiarèmeLimamoulaye qu'on a le moins de personnes avec seulement 11,5%.

Graphique 6: Répartition de la population de l'arrondissement de Guédiawaye CA

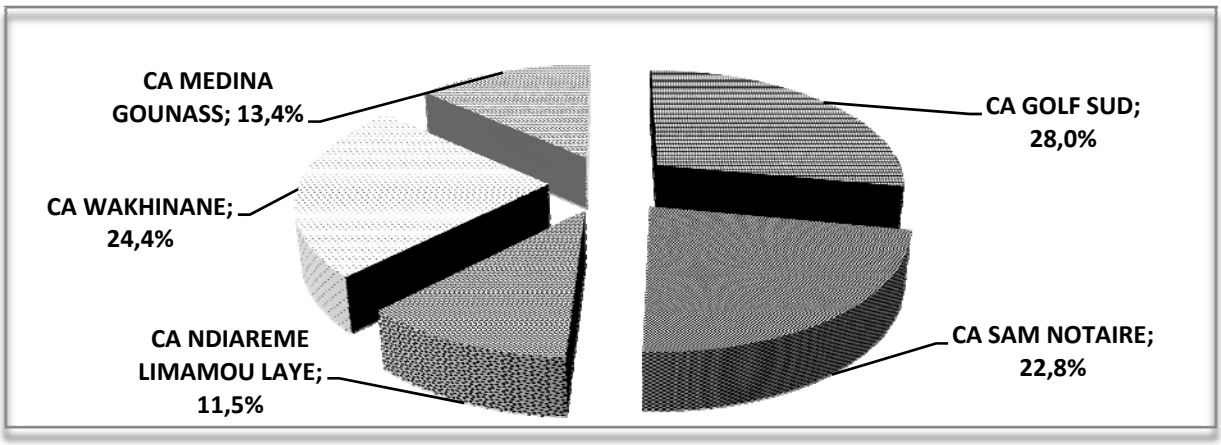

Source : *Estimation de population 2011 – ANSD*

Pikine

Dans le département de Pikine, il y a 3 arrondissements qui sont les Niayes, Pikine Dagoudane et Thiaroye. Pikine concentre 35,55% de la population régionale. Parmi ces habitants, il y a une plus grande présence des hommes avec 50,24 %.

La répartition de la population à travers ces 3 arrondissements montre que celui de Pikine Dagoudane est plus peuplé en engrangeant 37,9%, il est suivi de celui des Niayes avec 33,3% et celui de Thiaroye est le moins peuplé avec seulement 28,8%.

A l'intérieur de l'arrondissement des Niayes, on a la CA de Yeumbeul Nord qui est la plus peuplée avec 40,8%. Elle est suivie par celle de Yeumbeul Sud avec 31%. Ensuite viennent en troisième et quatrième position respectivement celle de KeurMassar avec 22,5% et celle de Malika avec 5,7%.

A l'intérieur des CA aussi, les hommes sont les plus nombreux dans les Yeumbeul réunis et Malika par contre à KeurMassar, on observe une majorité de femmes. Toutefois, on notera que les écarts sont faibles.

Graphique 7: Répartition de la population de l'arrondissement des Niayes par CA

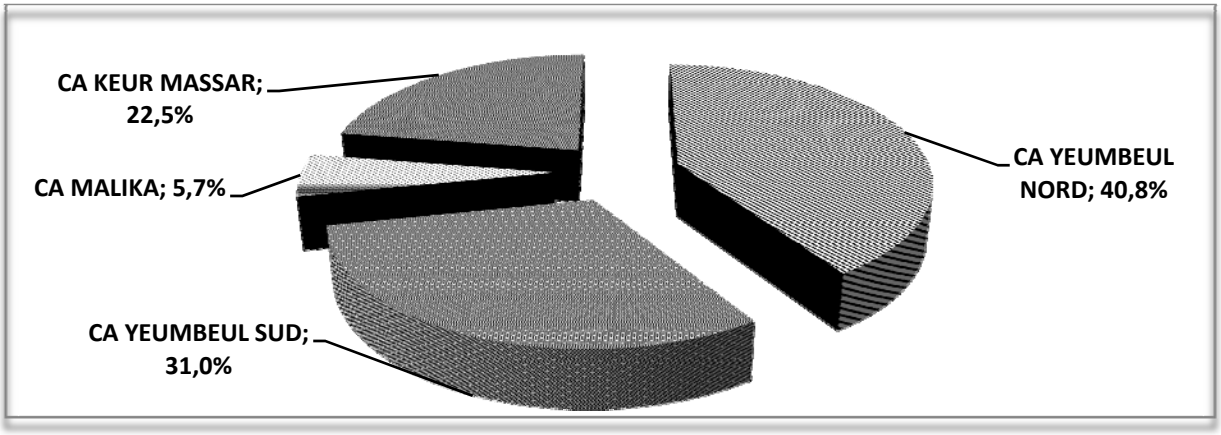

Source : *Estimation de population 2011 – DSDS*

Dans l'arrondissement de Pikine Dagoudane,il y a plus d'hommes et ils représentent 50,4%. A l'intérieur de l'arrondissement, on y trouve 7 CA dont la plus peuplée est celle de Djida ThiaroyeKaw qui compte pour 30,9%. Pour toutes les autres CA, on note que la représentativité tourne autour de 15% et c'est celle de Daliford qui est la moins peuplée avec seulement 7 %.

Graphique 8: Répartition de la population de l'arrondissement de Pikine Dagoudane par CA

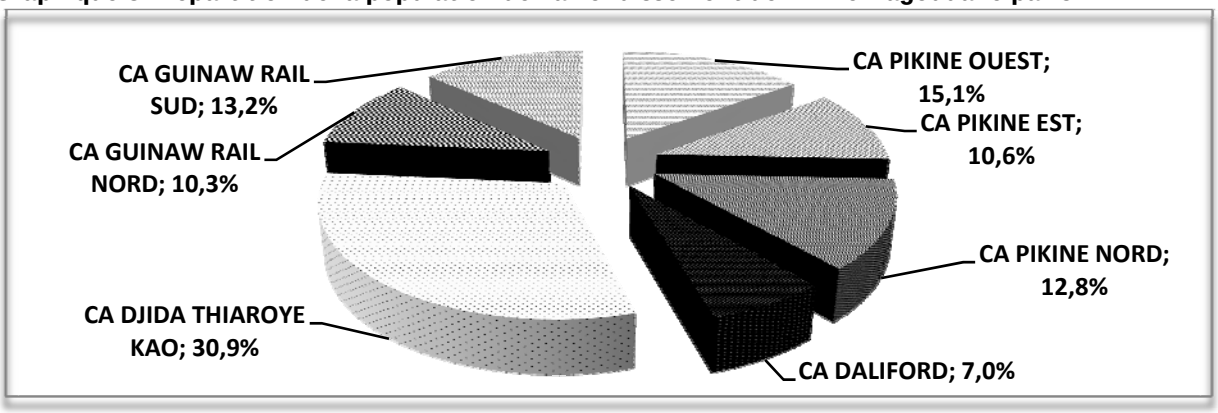

Source *: Estimation de population 2011 – DSDS*

L'arrondissement de Thiaroye quant à lui, est constitué de cinq (5) CA et il représente dans le département en termes de population 28,8%. En son sein, il y a plus d'hommes que de femmes mais avec un écart négligeable. Parmi les CA, composant l'arrondissement, celle de DiamagueuneSicapMbao est la plus peuplée avec 46,9% et les autres CA sont autour de 16% de représentativité.

A l'intérieur des CA il ya une quasi égalité entre homme et femme car les écarts entre les pourcentages respectifs ne sont pas signifiants.

Graphique 9: Répartition de la population de l'arrondissement de Thiaroye par CA

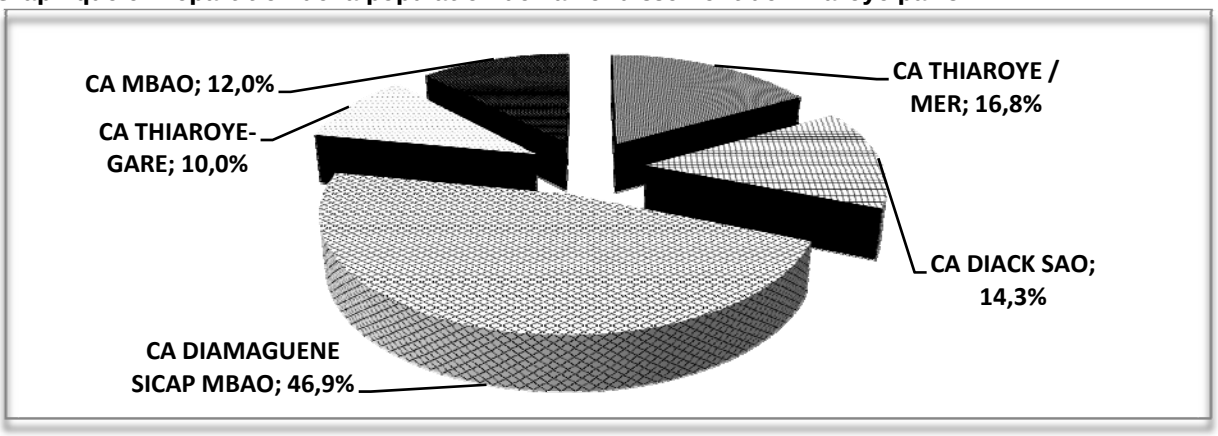

Source *: Estimation de population 2011 – DSDS*

Rufisque

Le département de Rufisque est le plus vaste mais aussi le moins peuplé avec seulement un pourcentage de 12,58% de la population régionale. Cette population est composé quasiment par autant d'hommes que de femmes car on a 49,57% de femmes.

La population urbaine du département est répartieselon les communes de Bargny, Diamniadio et celle de Sébikotane. On voit nettement à travers le graphique ci-dessous que c'est à Bargny qu'il y a le plus d'individus représentant ainsi 54,4% et qu'ensuite Sébikotane suit avec 27,1% de l'effectif régional et la commune de Diamniadio ferme la marche.

Graphique 10: Répartition de la population urbaine du département selon les communes

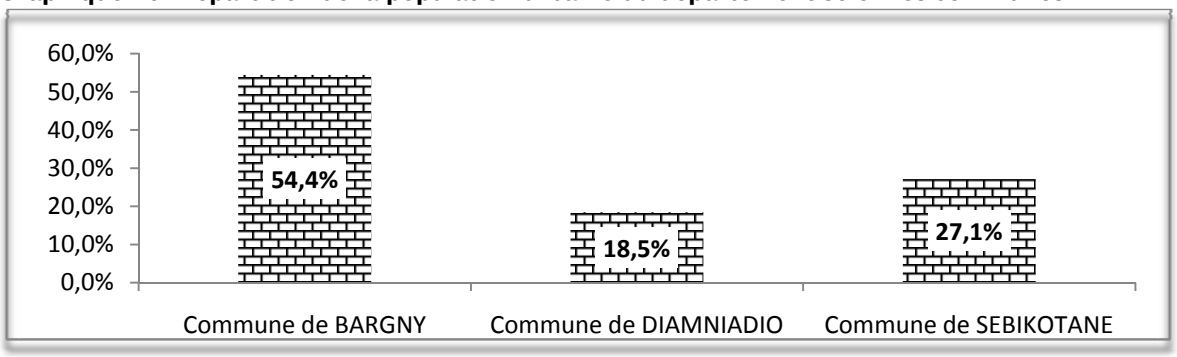

Source *: Estimation de population 2011 – DSDS*

Quant on passe à l'intérieur du département, on constate que les communes représentent 24,4%, l'arrondissement de Rufisque compte pour 53,5% et celui de Sangalkam enregistre 22,1% de la population régional.

L'arrondissement de Rufisque renferme trois (3) CA dont la plus peuplée est celle de Rufisque Nord (centre) avec 39,1%, elle est suivie de celle de Rufisque Est avec 37,1%. La CA de Rufisque Ouest représente 23,8% de la population régionale.Au sein des CA, il y a partout plus d'hommes que de femmes mais comme partout ailleurs il y a un écart très faible.

Graphique 11: Répartition de la population de l'arrondissement de Rufisque selon les CA

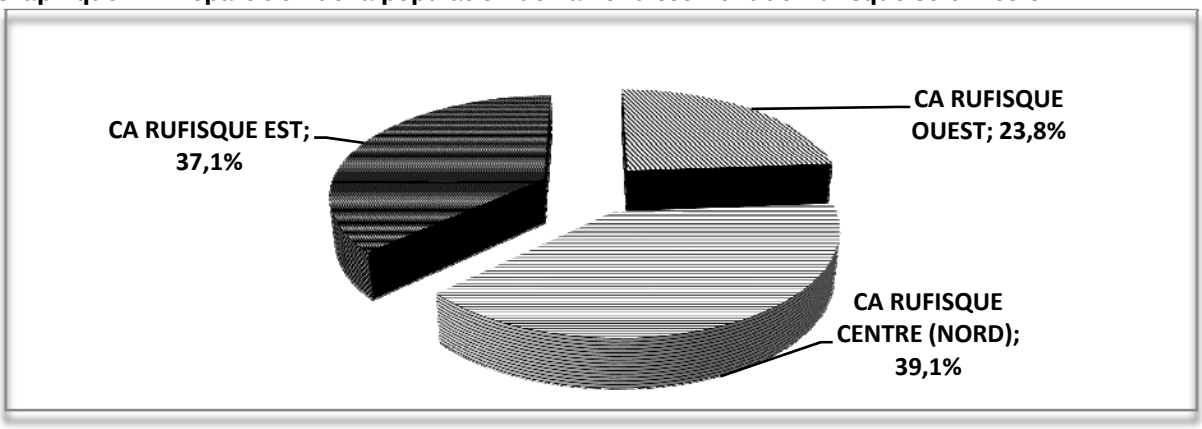

Source :

Estimation de population 2011 – DSDS

2.3. DENSITE DE POPULATION

La région est la plus densément peuplée du pays. En effet, sa densité de population tourne autour de 4 814 personnes au km².

Si on passe au niveau départemental, on voit que celui de Guédiawaye est toujours devant avec 24 420 habitants au km². Il est suivi par celui de Dakar et le département de Pikine arrive en troisième position avec 10 818 personnes au km². Si on compare la densité du département de Rufisque, qui se situe à 895 habitants au km², à celles des autres départements, elle semble atypique mais cela se justifie par son étendue et sa faible population.

Dans le département de Dakar, on trouve une très forte concentration des populations dans la CA des Parcelles assainies avec 25 480 hbts/km² ce qui se situe au dessus de celle du département et complètement à l'opposé, il y a la CA des Almadies qui se retrouve avec une densité de 5 324 hbts/km². Ces constats peuvent être expliqués par le fait que la CA des PA et les autres CA exception faites des Almadies sont des cités dortoirs et constituent la banlieue départementale dakaroise d'où leurs surpeuplements. Dans le département de Guédiawaye, c'est la même densité qui est observée au niveau du département qu'au niveau de l'arrondissement.

Pour ce qui est du département de Pikine, les densités se situent entre 7 837 hbts/km² pour la CA des Niayes et 23 796 hbts/km² pour la CA de Pikine Dagoudane. Ici, c'est normal de retrouver de fortes densités car c'est un département totalement situé dans la banlieue et contenant des quartiers dont l'habitat est caractéristique de celle d'une banlieue à quelques exceptions prés.

Le dernier département, qu'est celui de Rufisque, enregistre de très faible densité du fait de deux facteurs combinés que sont la faible population par rapport aux autres départements et sa très grande surface toujours relativement aux autres départements.

Tableau 1 : Répartition de la population régionale selon les localités

Localité	Densité	Localité	Densité	Localité	Densité
	4814	**DEPARTEMENT DE RUFISQUE**	895	**DEPARTEMENT DE PIKINE**	10818
DEPARTEMENT DE DAKAR	13367	**COMMUNES**		**ARRONDISSEMENT NIAYES**	7837
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	14260	***Commune de BARGNY***	22086	**ARRONDISSEMENT PIKINE DAGOUDANE**	23796
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	15797	***Commune de DIAMNIADIO***	2994	**ARRONDISSEMENT THIAROYE**	8735
ARRONDISSEMENT ALMADIES	5324	***Commune de SEBIKOTANE***	733		

ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	25480	**ARRONDISSEMENT RUFISQUE**	9900
DEPARTEMENT DE GUEDIAWAYE	24420	**ARRONDISSEMENT SANGALCAM**	219

Source : ***Estimation de population 2011 – DSDS***

2.4. STRUCTURE PAR AGE

La structure par âge montre que l'essentielle de la population est encore très jeunes car plus de la moitié a encore moins de 21 ans. En outre, on voit que plus des trois quarts de la population régionale ont au plus 35 ans. La proportion d'enfant de moins de cinq ans fait 12,45%. A travers la pyramide des âges, cette jeunesse de la population est mise en exergue car on voit nettement que la base de cette pyramide est élargie. Pour les personnes âgées de 15 à 59 ans, on note qu'elles représentent 59,40%. Ce qui veut dire que la population en âge de travailler est très importante. Toutefois, on observe un « trou » pour la tranche d'âges [10,14ans] cela pourrait s'expliquer par une baisse des naissances dans les années 1998 jusqu'en 2002.Par ailleurs, la lecture du graphique confirme la répartition selon sexe quasi égalitaire dont on avait fait état dans le commentaire introductif du chapitre.

Graphique 12: Pyramide des âges

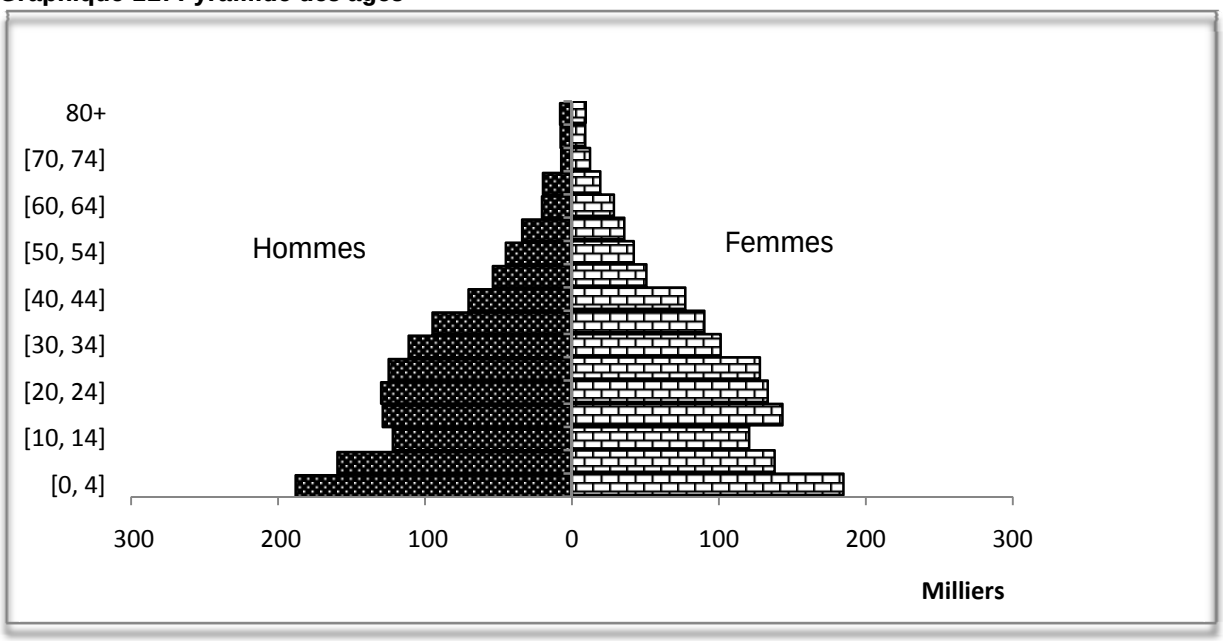

Source *: Estimation de population 2011 – DSDS*

CONCLUSION

La région de Dakar reste la plus peuplée du pays malgré tous les efforts consentis par le gouvernement pour décentraliser et déconcentrer les structures administratives. Cela s'explique par la concentration des infrastructures industrielles et artisanale dans la région ce qui en a fait le premier pôle économique du pays d'où son attractivité toujours croissante. Par ailleurs, la croissance reste assez forte et si elle se maintient, le problème de l'habitat, de l'urbanisation et de la construction risque de se poser plus vite que l'on aura prévu. Toutefois, il faut noter l'existence d'outils tels que le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) et un diagnostic de PRDI et bien d'autres documents de planification pouvant aider à prévoir et surtout anticiper sur les solutions aux problèmes que l'on risque de rencontrer dans le moyen et long terme.

Chapitre3 : PAUVRETE

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Plusieurs définitions et approches existent pour la cerner. En particulier, l'on distingue les approches fondées sur le bien être, les besoins de base et les capacités.

La mesure d'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté nécessite la résolution des deux questions fondamentales que sont l'identification des individus pauvres et la construction d'indicateurs pertinents sur la base des informations disponibles.

3.1. INCIDENCE ET TENDANCE DE LA PAUVRETE

3.1.1. Incidence

L'incidence de la pauvreté concerne les ménages ou personnes qui n'ont pas la capacité de s'acheter la valeur d'un panier global (qui compose le panier alimentaire et d'autres biens non alimentaires). Ce panier global qui équivalait à 638 F CFA en 2001/2002 est évalué à 681 F CFA en 2005/2006. La région de Dakar compte 25 % de ménages pauvres en 2005 – 2006, contre 42,6% pour l'ensemble du pays. Au niveau des individus cette incidence de la pauvreté se situe à 32% contre 50,8% pour l'ensemble du pays. Comparée aux autres régions, Dakar constitue la région la moins pauvre du pays, aussi bien au niveau des ménages que des individus.

Graphique 13: Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005

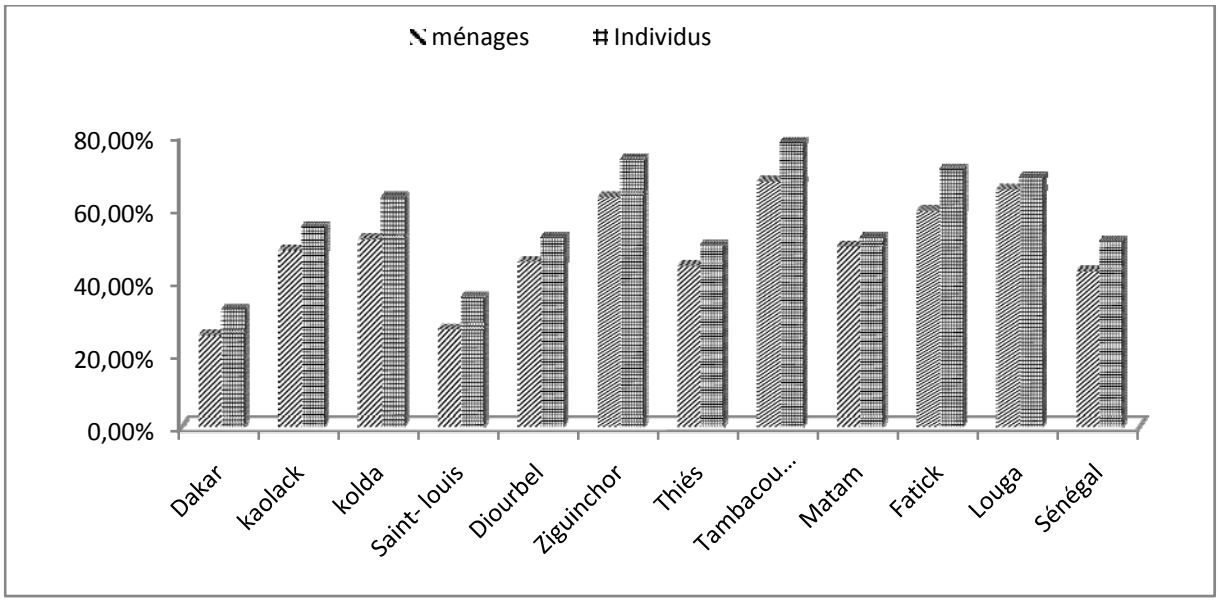

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

Quant au taux d'extrême pauvreté, il se situe à 0,8% chez les ménages et à 1,2% chez les individus contre, respectivement, 12,7% et 15,9% pour l'ensemble du pays. A ce niveau également, la région semble moins touchée que les autres régions du pays.Cependant, si l'on considère les effectifs de ménages et de populations, on observe que la région de Dakar a le plus grand nombre de ménages et de populations pauvres. Mais elle conserve sa situation de région la moins touchée par l'extrême pauvreté.

Tableau 2 : Incidences de la pauvreté au niveau des ménages et des individus selon la région en 2005

Région	Incidence de la pauvreté				Extrême pauvreté			
	Ménages		Individus		Ménages		Individus	
	Nb de pauvres	Taux de pauvreté	Nb de pauvres	Taux de pauvreté	Nb frappés d'extrême pauvreté	Taux d'extrême pauvreté	Nb frappés d'extrême pauvreté	Taux d'extrême pauvreté
Dakar	**93 021**	**25,0**	**956 140**	**32,0**	**2 976**	**0,8**	**36 036**	**1,2**
Diourbel	61 545	45,2	772 206	51,8	18 727	13,8	221 427	14,8
Fatick	46 328	59,2	515 186	70,5	18 505	23,6	214 558	29,4
Kaolack	64 828	48,2	750 843	54,7	16 625	12,4	217 552	15,9
Kolda	40 728	51,4	509 245	62,9	14 708	18,6	198 397	24,5
Louga	44 681	65,0	428 603	68,4	17 167	25,0	181 324	28,9
Matam	20 504	49,3	234 456	51,8	6 411	15,4	73 940	16,3
St-Louis	24 180	26,6	285 883	35,4	5 556	6,1	72 608	9,0
Tambacounda	44 701	67,2	486 674	77,9	24 903	37,4	287 610	46,1
Thiès	76 027	44,1	814 189	49,7	24 191	14,0	254 873	15,6
Ziguinchor	35 649	62,9	346 530	73,3	15 265	26,9	151 417	32,0
Sénégal	**552 192**	**42,6**	**6 099 955**	**50,8**	**165 034**	**12,7**	**1 909 742**	**15,9**

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

3.1.2. Tendance

Entre 2001 et 2005, l'incidence de la pauvreté des ménages a été réduite de 8,4 points tandis que l'extrême pauvreté l'a été de 0,7 points. C'est donc dire que bien que l'incidence et l'extrême pauvreté des ménages aient été toutes deux réduites entre 2001 et 2005, la réduction de l'incidence a été la plus forte.

Graphique 14: Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des ménages entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar

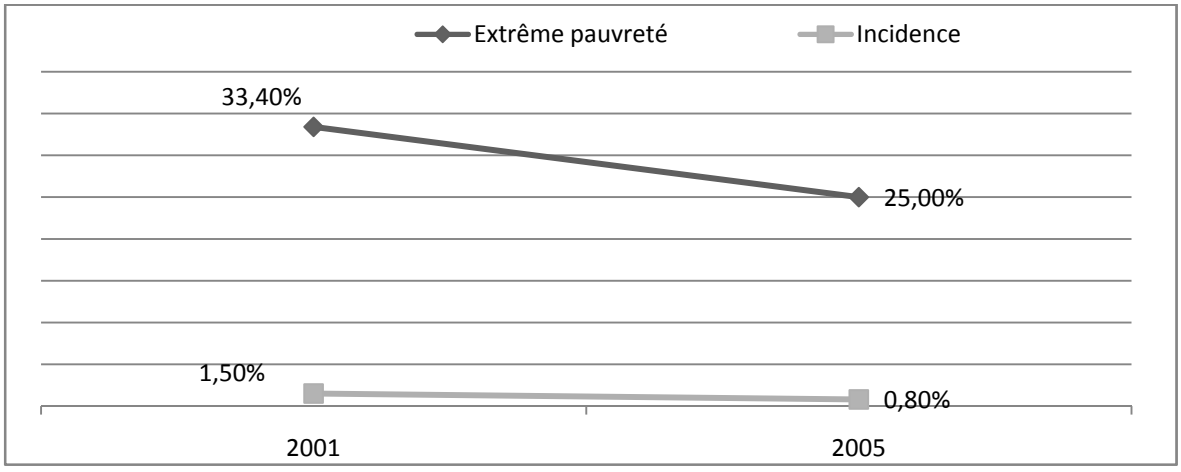

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et ESAM II, ANSD*

Au niveau des individus, aussi bien l'incidence que l'extrême pauvreté ont également été réduites, respectivement, de 10,3 et 0,6 points. Ainsi donc, bien que la réduction de l'incidence ait été plus importante que celle de l'extrême pauvreté au niveau des individus, celle de l'incidence a été plus importante chez les individus qu'au niveau des ménages.

Cette réduction de la pauvreté dans la région de Dakar entre 2001 et 2005 est probablement due aux nombreux investissements réalisés durant la période surtout dans les secteurs sociaux (éducation, santé, etc.) mais également à la bonne tenue des agrégats macroéconomiques et aux bons résultats enregistrés par les programmes de lutte contre la pauvreté.

Graphique 15: Evolution de l'incidence et de l'extrême pauvreté au niveau des individus entre 2001 et 2005 dans la région de Dakar

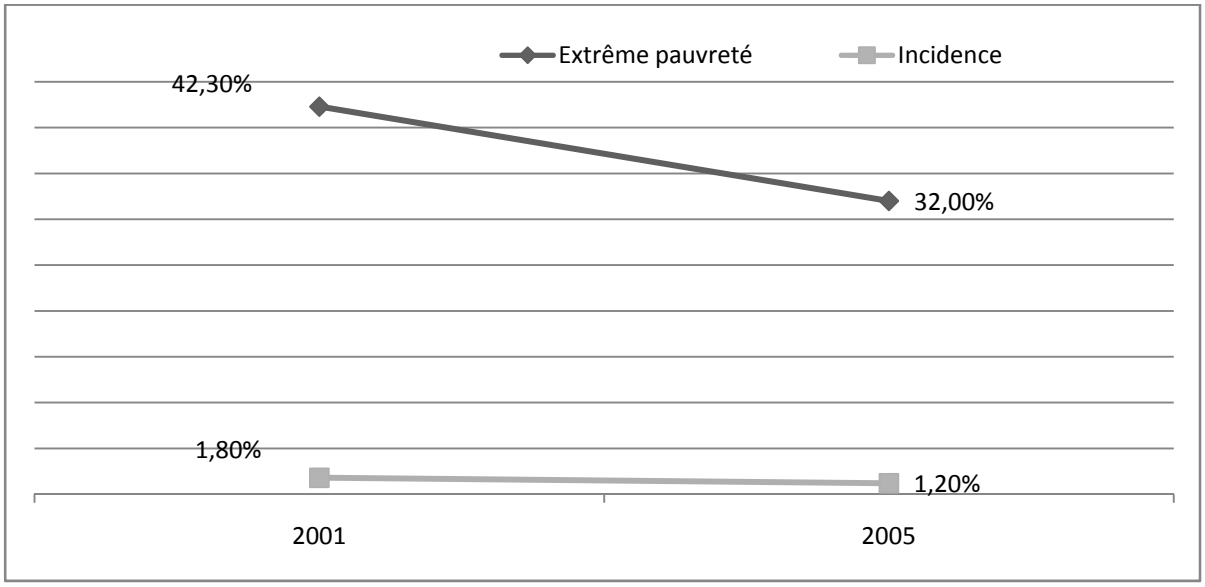

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et ESAM II, ANSD*

3.2. REPARTITION SPATIALE

Cette situation globale cache des disparités importantes entre les différents départements de la région. C'est ainsi qu'aussi bien au niveau des ménages que des individus, c'est le département de Pikine qui présente les plus forts taux de pauvreté (respectivement 37,9% et 45,8%), suivi du département de Rufisque (33,2% et 40,6%). Le département de Dakar, est quant à lui, le moins pauvre de la région (13,4% et 17,0%).

Graphique 16: Incidence de la pauvreté au niveau des ménages de la région de Dakar selon le département en 2005/2006

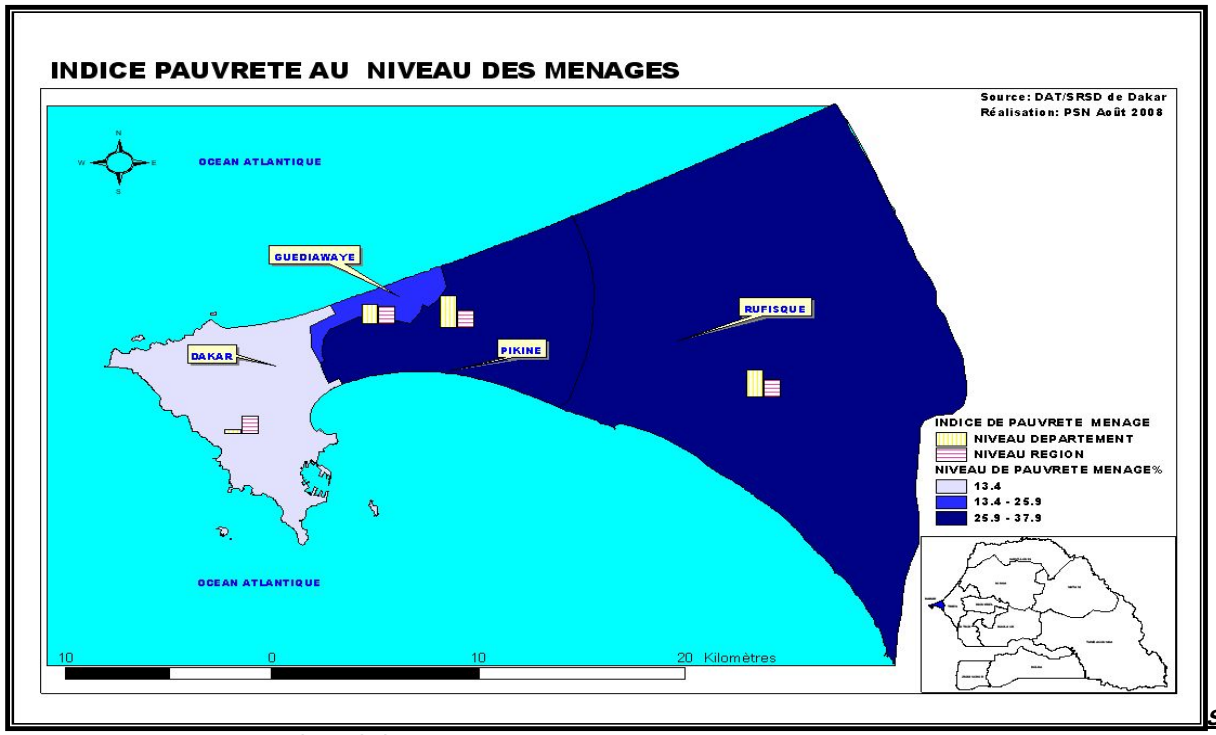

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

Graphique 17: Incidence de la pauvreté au niveau des individus de la région de Dakar selon le département en 2005/2006

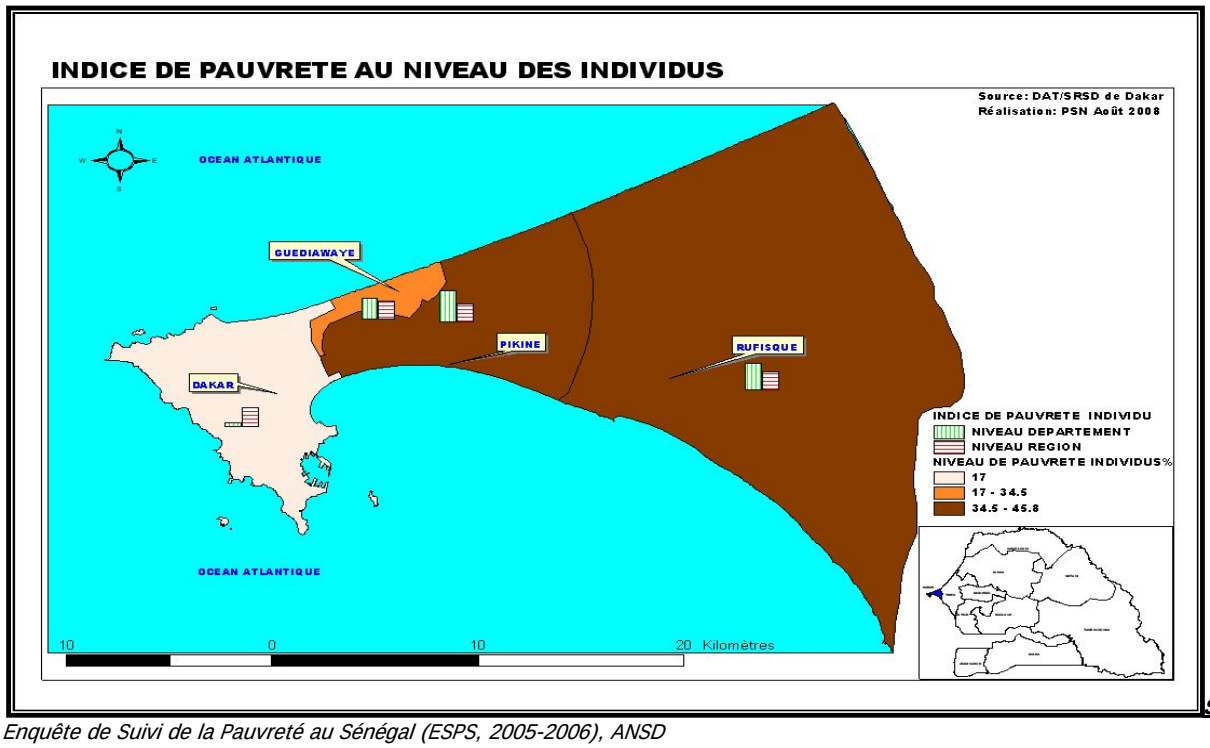

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

Contrairement aux autres régions, celle de Dakar a la particularité que, aussi bien au niveau des ménages que des individus, l'incidence de la pauvreté est plus faible en milieu rural (respectivement 14,3% et 16,5%) qu'en milieu urbain (25,3% et 32,5%). Cette situation serait probablement due au fait que la zone rurale est très propice au maraîchage, à l'arboriculture fruitière et à l'aviculture qui, à la faveur des marchés de la capitale, s'y ont développé de façon exponentielle et emploient une grande partie de la population rurale.

A cela s'ajoute le mode de vie communautaire fondé sur la solidarité et l'entraide contribuant ainsi à réduire la pauvreté de façon considérable dans les villages. Ainsi donc, le capital social (réseau de solidarité) constitue une stratégie de réduction de la pauvreté.

3.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA PAUVRETE

Entre 2001 et 2005, on a assisté à une féminisation de la pauvreté puisqu'en 2005 l'incidence et l'extrême pauvreté ont été plus importantes au niveau des ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes alors que c'est le contraire qui a été observé en 2001.

Graphique 18: Incidence et extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage en 2001 et 2005

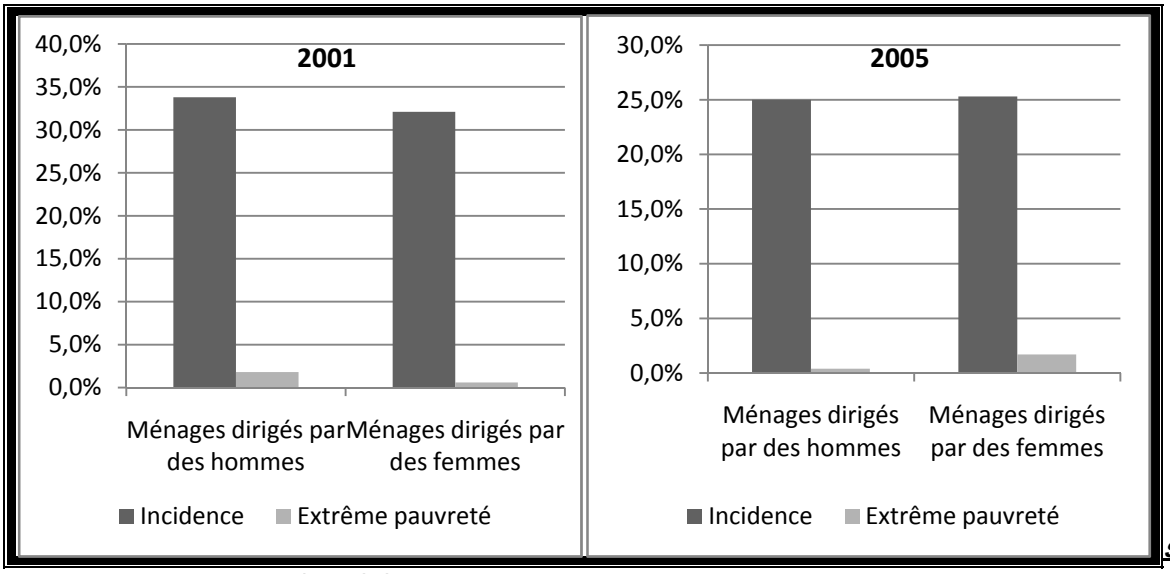

Source *: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) et ESAM II, ANSD*

La pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage. Cependant, parmi les ménages dirigés par des hommes, si ce sont ceux dont les chefs sont des personnes âgées (60 ans et plus) qui sont les plus touchés par la pauvreté, c'est parmi ceux dont les chefs sont des adultes (35 à 59 ans) que l'incidence de la pauvreté est la plus faible. Par contre, parmi les ménages dirigés par des femmes, ce sont ceux dirigés par des adultes (35-59 ans) qui ont l'incidence de la pauvreté la plus importante, ceux dirigés par des jeunes (âgées de 15 à 34 ans) étant les moins touchés par ce phénomène.

Tableau 3 : Répartition de la pauvreté selon l'âge et le sexe du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

Groupe d'âges	Ménages dirigés par des hommes	Ménages dirigés par des femmes	Ensemble
15 à 34 ans	28,3%	13,9%	24,3%
35 à 59 ans	26,9%	35,0%	29,2%
60 ans et +	40,0%	33,5%	38,0%

Source *: SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal*

On observe également que la pauvreté augmente avec la taille du ménage. Ce qui est en phase avec les traditions séculaires d'hospitalité et de partage des sénégalais. Traditions qui jouent une fonction importante de régulation sociale. En effet, la solidarité de type mécanique (où l'intérêt et le

bien être du groupe prime sur celui de l'individu), caractéristique des sociétés traditionnelles, joue un rôle primordial dans la cohésion sociale au Sénégal.

Tableau 4: Incidence de la pauvreté selon l'indice de peuplement des ménages de la région de Dakar en 2005

Typologie des ménages[1]	Incidence de pauvreté
Sous peuplés	3,4%
Normalement peuplés	13,7%
Surpeuplés	41,2%

Source : SRSD de Dakar à partir des résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

Concernant la situation matrimoniale du chef de ménage, c'est parmi les ménages dirigés par des célibataires que l'incidence de la pauvreté est la plus forte (46,6%), suivi par les ménages dirigés par des polygames (39,5%). Et ce sont les ménages dirigés par des monogames qui ont l'incidence de pauvreté la plus faible (26,5%).

Graphique 19: Incidence de la pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

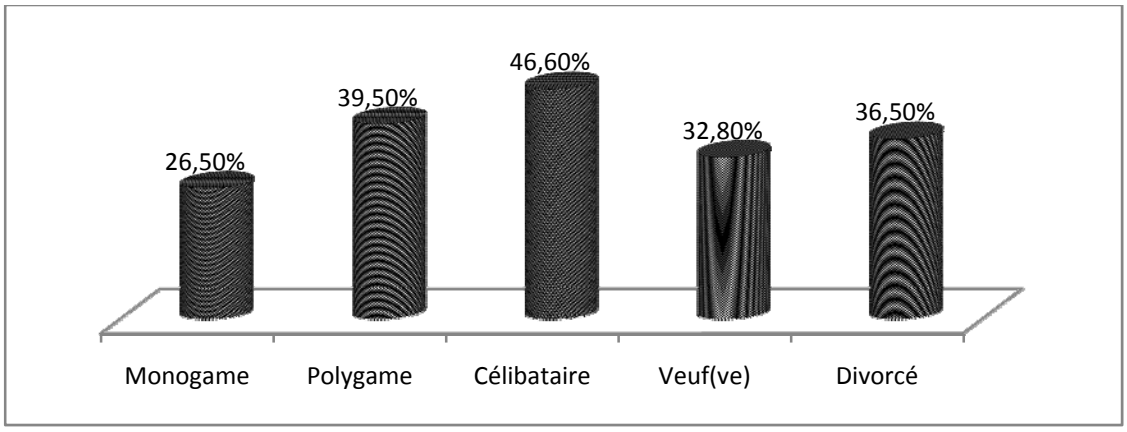

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

Enfin, l'incidence de la pauvreté diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage. Comme on peut le voir sur le graphique suivant, le niveau de pauvreté décroit avec l'augmentation du niveau d'étude du chef de ménage. Ainsi, il y a 8,3% de ménages pauvres dont le Chef a atteint le niveau supérieur. Par contre, pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau, il y a plus du tiers des ménages qui sont pauvres.

[1] *Les ménages sous peuplés* : quand le nombre de pièces est supérieur au nombre de personnes (taille par nombre de pièces inférieur à 1 ; (IP<1)),

Les ménages surpeuplés : quand trois personnes ou plus partagent une seule pièce (taille par nombre de pièces supérieur à trois ; (IP>= 3))

Les ménages normalement peuplés : quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2 (taille par nombre de pièces ; 1<= IP<= 2).

Graphique 20: Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage dans la région de Dakar en 2005

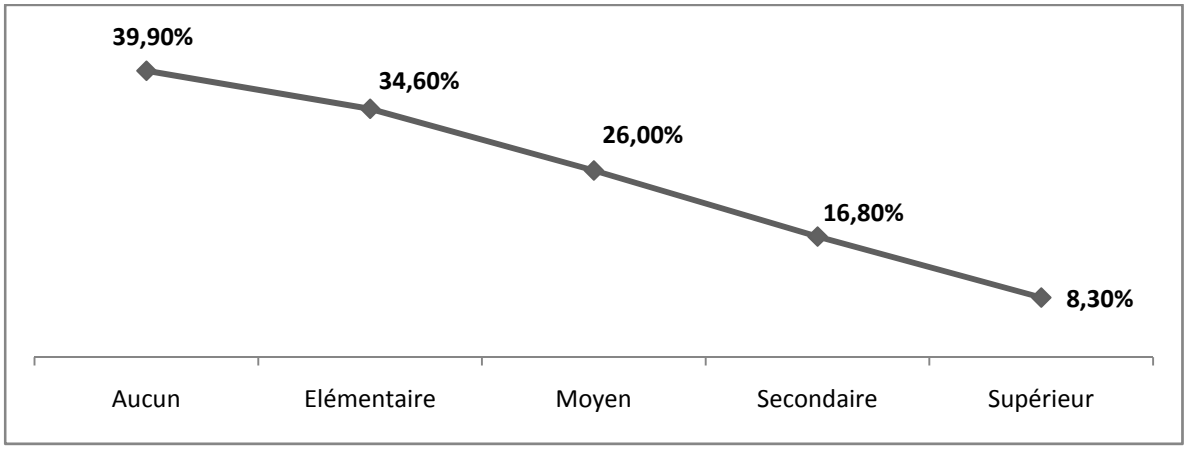

Source : *Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD*

CONCLUSION

La région de Dakar est la moins pauvre du Sénégal. L'incidence de pauvreté ainsi que l'extrême pauvreté se sont considérablement réduite entre 2001 et 2005. Cependant, la répartition spatiale de ces indicateurs indiquequ'il subsiste des poches de pauvreté assez importantes surtout dans les départements de Pikine et Rufisque.

En outre la région de Dakar a cette particularité que la pauvreté y est plus présente en milieu urbain qu'en milieu rural.

Chapitre 4 : URBANISATION ET HABITAT

La région de Dakar reste la plus urbanisée du Sénégal**.** Comparée au reste du pays, elle est la plus densément peuplée du pays avec 4814,09 habitants au km2 et constitue la presque totalité des infrastructures et réseaux d'infrastructures. En effet, la région de Dakar, avec seulement 0,28 % du territoire, concentre à elle seule plus de 20,6 % de la population nationale, soit un Sénégalais sur cinq et regroupe près de 90% des services, des sièges sociaux et des entreprises. La région de Dakar est également marquée par une augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit.
Pour traiter de ce sujet, nous allons, dans un premier temps, faire l'état des lieux de l'urbanisation en 2011 et, dans un deuxième temps, analyser la situation de la construction et de l'habitat en 2011.

4.1. URBANISATION

Dakar reste la région la plus urbanisée du pays. Le taux d'urbanisation est 97,22% en 2011. Cette urbanisation vertigineuse est liée à une attraction qu'exerce la capitale sur le reste du pays et sur les étrangers. Ainsi des composantes complexes se retrouvent dans les mouvements migratoires qui affectent Dakar. C'est dans cette perspective que beaucoup de personnes se sont ruées vers Dakar dans le but de trouver un emploi ou autres activités génératrices de revenus.

Cette population urbaine estimée à 2 520 054 habitants en 2010, est passée à 2574069 habitants en 2011 soit une augmentation de 2,1%.

La répartition départementale n'est pas uniforme. En effet, le département de Dakar concentre 39,88% de la population régionale suivi de Pikine avec 35,55%. Les départements de Rufisque et Guédiawaye représentent respectivement 12,58% et 11,99%. Les rapports de masculinité de 2011 (100,19%) indiquent que les hommes sont plus nombreux dans la région de Dakar.

Graphique 21: Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon le département en 2011.

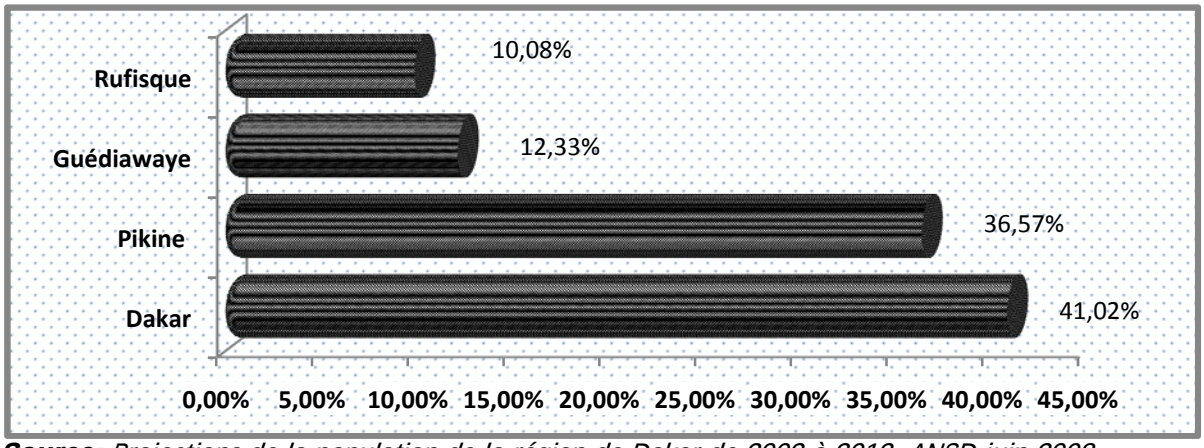

Source: *Projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008*

Tableau 5: Répartition de la population urbaine de la région de Dakar selon le sexe et le département en 2011.

Départements	Population urbaine				Rapport de masculinité en %	Superficie		Densité
	Hommes	Femmes	Total	%		km2	%	Hbts\km2
Dakar	526 297	529 710	1 056 007	41,02	99,36%	78,7	14,31%	13418,1332
Guédiawaye	157 992	159 472	317 464	12,33	99,07%	86,7	15,76%	3661,64246
Pikine	472 870	468 377	941 246	36,57	100,96%	12,9	2,35%	72964,8408
Rufisque	130 290	129 061	259 351	10,08	100,95%	371,7	67,58%	895,972738
Région de Dakar	1 287 449	1 286 620	2 574 069	100	100,06%	550	100,00 %	4814,09273
AC (10/11) en %	2,14	2,15	2,14					

Source *: SRSD de Dakar à partir des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD juin 2008*

Malgré cette urbanisation, les effets néfastes des politiques d'ajustement structurels sont de plus en plus sentis par les ménages de la métropole de Dakar. La pauvreté ne se lit plus seulement à travers un prisme paysager, mais continue d'atteindre insidieusement les ménages qui auparavant vivaient moyennement. Ce qui expliquerait les modes de circulation foncière des quartiers résidentiels vers les sites périphériques.
Dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, et d'un habitat décent, les chiffres officiels mettent en ligne des besoins énormes et les prospectives annoncent d'énormes efforts qui doivent être consentis par l'Etat et les collectivités locales dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

4.2. HABITAT ET CONSTRUCTION

A Dakar, l'habitat et le foncier restent un problème sur le plan de l'accès (satisfaction de la demande), de la gestion (maîtrise de l'évolution de l'urbanisation) et des coûts (inflation des prix et spéculation foncière). En dépit des actions menées par le privé et le gouvernement, cette situation est aggravée par l'augmentation sans cesse de la demande de logement, l'amenuisement des réserves foncières, la croissance exponentielle de prix du foncier et du logement, les lourdeurs administratives, la fiscalité élevée, la cherté des matériaux de construction et les difficultés d'accès au crédit. Cette situation est rendue plus difficile par l'augmentation très rapide de la population.

En effet, la poussée démographique a entraîné la région dans ce que l'on peut qualifier de «croissance spatiale forcée des zones d'habitation». Les espaces occupés par l'habitat ont plus que triplé de 1960 à la période actuelle. Toutes les communes, en particulier celles de Pikine, Guédiawaye et Rufisque, à la faveur de l'extension spontanée de leurs quartiers périphériques, se sont étendus dans les zones rurales et dépressionnaires avec une occupation anarchique des terrains. Ces extensions irrégulières se distinguent du reste de l'agglomération par des ruelles étroites et sinueuses, des parcelles de taille hétérogène. L'occupation spatiale est caractérisée par l'habitat spontané, généralement dans les départements de Pikine et de Rufisque, ainsi que dans les localités dénommées villages traditionnels comme Ouakam, Yoff et Ngor. Les constructions irrégulières couvrent plus de 25% des zones urbanisées. Ce milieu se caractérise par une faible desserte des infrastructures et du réseau d'infrastructures.

De plus, l'urbanisation accélérée, qui aboutit au constat qu'un urbain sur deux vit à Dakar, fait que l'habitat couvre plus de 36,3% de la surface régionale. Parallèlement, les zones à vocation agricole et environnementale connaissent une occupation progressive qui les amenuise de jour en jour. Cette situation a été, pour une large part, renforcée par le choix longtemps

opéré sur l'habitat horizontal au détriment de celui de type vertical fondé sur l'aménagement de parcelles collectives et la construction d'immeubles à étages multiples.
Pour les permis de construire, la Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar a enregistré 1587 dossiers de demande d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus) en 2011. Sur l'ensemble des demandes, 836 dossiers ont été autorisés, 465 dossiers sont en instance et le nombre de dossiers rejetés est de 286.
Le bureau d'études et de lotissement a enregistré 41 demandes d'autorisations de lotir. Parmi elles, 33 dossiers traités et 8 qui sont en cours d'instruction. Il reçoit également 288 dossiers de transactions immobilières. Pour le Certificat d'urbanisation, 180 dossiers reçus ont été enregistrés dont 150 traités et 30 non traités. Enfin, pour la demande de parcelle transmis, 310 demandes reçues ont été observées dont 190 traitées, 2340 branchements en eau visée et 185 branchements en électricité.

Graphique 22: Répartition des dossiers reçus par le Bureau du Permis de Construire

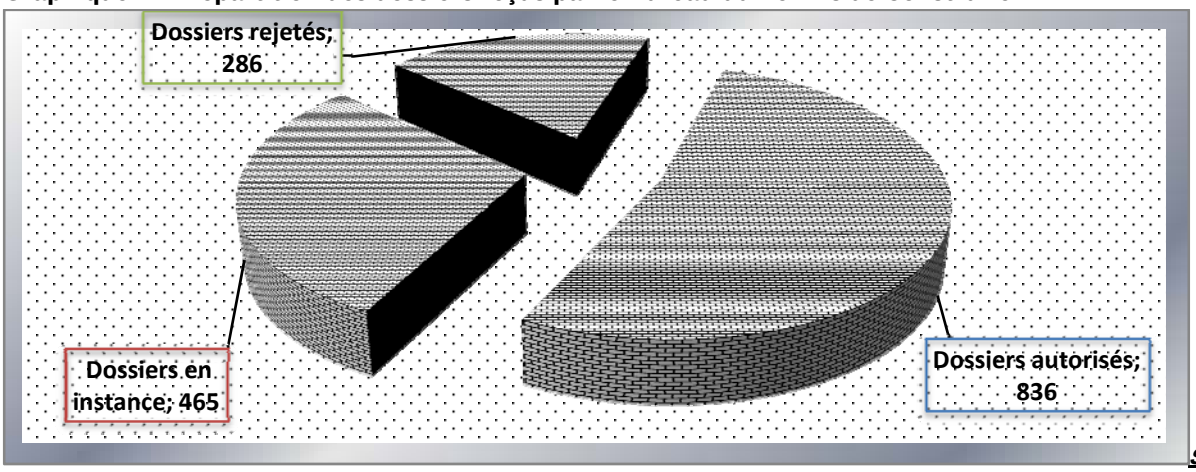

Source :
Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar

Demandes	**Dossiers**	**Nombre**	**Pourcentage**
Permis de Construire	usage d'habitation	1507	95,0%
	usage d'activé	80	5,0%
	Nombre de dossiers autorisés	836	52,7%
	Nombre de dossiers en instance	465	29,3%
	Nombre de dossiers rejetés	286	18,0%
Demande d'autorisation de lotir	Dossiers déposés	41	50,0%
	Dossiers traités	33	40,2%
	Dossiers en cours d'instruction	8	9,8%
Transaction immobilière	Dossiers traités	288	100,0%
Certificat d'urbanisme	Dossiers reçus	180	
	Dossiers traités	150	83,3%
	Dossiers non traités	30	16,7%
Demande de parcelle transmis	Demandes reçus	310	
	Demandes traités	190	61,3%
	Branchement en eau visée	2340	-
	Branchement en électricité	185	-

Tableau 6: Répartition des demandes selon le motif

Source : *Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar*

Conclusion

En effet, la croissance urbaine rapide de la région de Dakar est accompagnée de difficultés d'accès à la propriété foncière et aux équipements pour certaines populations de l'agglomération urbaine : coût assez élevé du logement, statut juridique du sol parfois flou ou incertain pour les occupants, faiblesse voire l'inexistence d'équipements collectifs, etc. Ce phénomène explique la situation précaire de l'occupation de certaines parties de la banlieue dakaroise où les populations ne parviennent pas à supporter le coût de l'accès au sol et aux infrastructures. L'aggravation des disparités d'accès aux services sociaux de base peut être mieux expliquée par l'augmentation spontanée des habitations au niveau desquelles subsistent de graves problèmes d'hygiène et de santé publique.

Chapitre5 : ENVIRONNEMENT

La définition de l'environnement est polysémique mais l'essentiel pour ce chapitre est de pouvoir aider tout chercheur d'informations sur le domaine. Ainsi, nous prendrons une définition courante de l'environnement, qui est tout ce qui nous entoure, mais toutefois le code de l'environnement nous dit que : ***« l'environnement c'est l'ensemble des éléments naturels, et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines. ».*** Toutefois, avec les enjeux écologiques actuels, le terme environnement tend actuellement à prendre une dimension de plus en plus mondiale mais aussi comme le dit un des conseillers du Ministre : « parler de l'environnement c'est parler de tous les domaines car c'est un thème transversal qui permet à la personne qui travaille dedans de toucher à bien d'autres domaines tels que les eaux, l'assainissement, les infrastructures, etc.».

5.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Les activités menées par la Division dans ce domaine concernent la gestion des problèmes environnementaux et d'occupation de l'espace public. Elles se résument à :

- la participation à l'instruction des dossiers d'autorisation de construire ;
- la gestion des déchets ;
- la capacitation des collectivités locales ;
- la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement ;
- la gestion des inondations

L'analyse consiste à dire que les autorités administratives qui ont la charge d'instruire lesdemandes d'autorisations de construire, sollicite l'avis de la Division en cas de besoin (annexe 1 et 2 du code de l'environnement), pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets de construction

Les autorités administratives qui ont la charge d'instruire les demandes d'autorisations de construire, sollicite l'avis de la Division Régionale de l'Environnement, des Etablissements classés, en cas de besoin (annexe 1 et 2 du code de l'environnement), pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets de construction.

Ainsi, en 2011, il y a eu douze (12) dossiers d'autorisations de constructions d'immeubles, d'extension de bâtiment qui ont été instruits et ont tous reçu un avis favorable à l'exception d'un dossier qui est réservé.

Par rapport à l'année précédente, on voit que ce chiffre a nettement reculé car il est passé de 25 dossiers instruits à 12 soit une baisse en termes relatifs de 50 % environ. Il faut dire aussi que sur ces 25 dossiers instruits, tous ont été validés et un avis favorable a été délivré.

Ce constat démontre que les dossiers sont bien montés et qu'ils respectent les critères de validation.

Comparativement aux années précédentes comme le montre le graphique qui suit, en 2009 et 2011 le nombre de dossiers instruits est à la baisse. En effet de vingt cinq (25) en 2010, douze (12) dossiers avaient été instruits pour l'année 2009.

Pa ailleurs, la lecture du graphique montre que les dossiers montés et déposés baissent d'année en année.

Tableau 7: Analyse comparative des dossiers d'autorisation de construire de 2009 à 2011

Année	Nombre de dossiers instruits	Avis favorables	Avis défavorables	réservés
2011	12	12	0	1
2010	25	25	0	0
2009	48	15	13	20

Source *: DREEC*

Graphique 23: Situation comparative des dossiers d'autorisation de construire

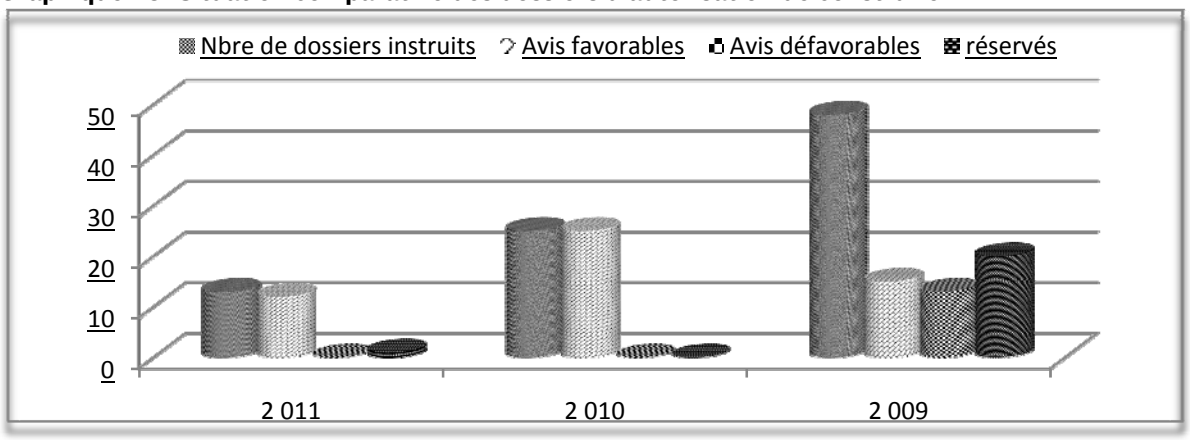

Source *: DREEC*

5.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est définie comme toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte intentionnel ou non susceptible d'affecter défavorablement le milieu, le fonctionnement des écosystèmes, la faune et la flore. Quant à la nuisance, c'est tout élément préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement.

Cette partie concerne les pollutions de l'air ou les odeurs qui incommodent les populations, compromettent la santé ou la sécurité publique, nuisent à la production agricole, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites et des écosystèmes naturels.

Dans le domaine de la gestion des pollutions et des nuisances, des plaintes ont été enregistrées par la division régionale de l'environnement. En conséquence, les agents de la division, en rapport avec la brigade de gendarmerie et de l'environnement, ont traité 38 plaintes pour répondre aux sollicitations des populationsde mieux se sentir dans leur cadre de vie. On note que ce nombre de plaintes a connu une légère hausse mais constante en passant de 31 unités en 2009 à 36 en 2010 et pour finir à 38 en 2011.

Ainsi, les objets des plaintes vont des nuisances sonores jusqu'aux mauvaises odeurs en passant par l'extraction de sable dunaire ou marin, etc. Aussi, parmi ces plaintes, on en compte seulement deux (2) qui sont autorisées, huit (8) en instance de traitement et vingt huit (28) rejetées. Ce qui donne exactement un taux d'autorisation de plaintes de 5,26%, un pourcentage de plaintes instance de 21,05% et un taux de rejet de plainte de 73,68%.

Ce fort taux de rejet témoigne du problème de compréhension de ce que la loi qualifie de nuisance car les populations ne comprennent pas qu'il y a des choses comme un groupe électrogène qui peut déranger le voisinage mais ne constitue peut être pas de nuisance dans certains cas ou qu'il y a des vices de formes dans les dossiers d'où leurs rejets.

Tableau 8 : Répartition des plaintes enregistrées selon le traitement réservé et par type

ICPE	Nombre	Autorisées	En instance	Rejetées
Menuiseries de bois et scierie	7	1	0	6
Garages mécaniques et de peinture	5	1	2	2
Imprimerie	1	0	1	0
élevages de volailles	2	0	0	2
Groupes électrogènes	9	0	2	7
Usine de fabrique de glace	1	0	1	0
Extraction frauduleuse de sable dunaire et marin	1	0	1	
Découpe de navire	1	0	0	1
Fabrique clandestine de charbon de bois	1	0	0	1
Dépôt de ciment et lubrifiant	2	0	1	1
remblai de la marina de Hann	1	0	0	1
Constructions anarchiques et baies de Soumbédioune	3	0	0	3
Autres	4	0	0	4
Total	**38**	**2**	**8**	**28**

Source : *DREEC*

5.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Elles sont subdivisées en deux groupes selon le danger ou la gravité des inconvénients que peut présenter leur exploitation. Il s'agit :

- des installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret (article L9 et L13 du code de l'environnement).
- des installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations qui sont soumises à déclaration, doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protections contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Ainsi durant l'année 2011, la DREEC a instruit soixante quatre (64) dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation dont 30 ont été autorisés et 25 en cours de traitement, soit respectivement 46,9% et 39,1 %. Pour les cas régulariser, il y en a 4 et les dossiers rejetés sont au nombre de 5. Ces deux dernières catégories représentent respectivement 6,3% et 7,8 %.
Relativement aux aspects financiers liés à la gestion des établissements classés, la taxe pour l'instruction des dossiers a permis d'avoir 2 298 260 Fcfa durant l'année 2011. Ce montant est en hausse par rapport à l'année précédente où il se chiffrait à 1 850 317 F cfa. Cette hausse représente en terme relatif 19,49%.

Tableau 9 : Situation des installations classées de deuxième catégorie

Type ICPE	Autorisées	En instance	Régularisées	Rejetées
Stations services	2	16	1	1
Boulangeries	14	2	0	1
Dépôts de gaz	9	0	0	3
Fabriques de glace	0	3	0	0
Garage citernes d'hydrocarbures	1	0	0	0
Imprimerie	0	1	0	0
Dépôt d'hydrocarbures	3	2	0	0
Menuiserie de bois	0	1	0	0
Usine de transformation des produits halieutiques	1	0	0	0
Fabrique et conditionnement d'eau	0	0	1	0
Fabrique de vinaigre	0	0	1	0
Dépôt de container	0	0	1	0
Total	30	25	4	5
Pourcentage	46,9%	39,1%	6,3%	7,8%

Source *: DREEC*

Graphique 24: Analyse du traitement des ICPE

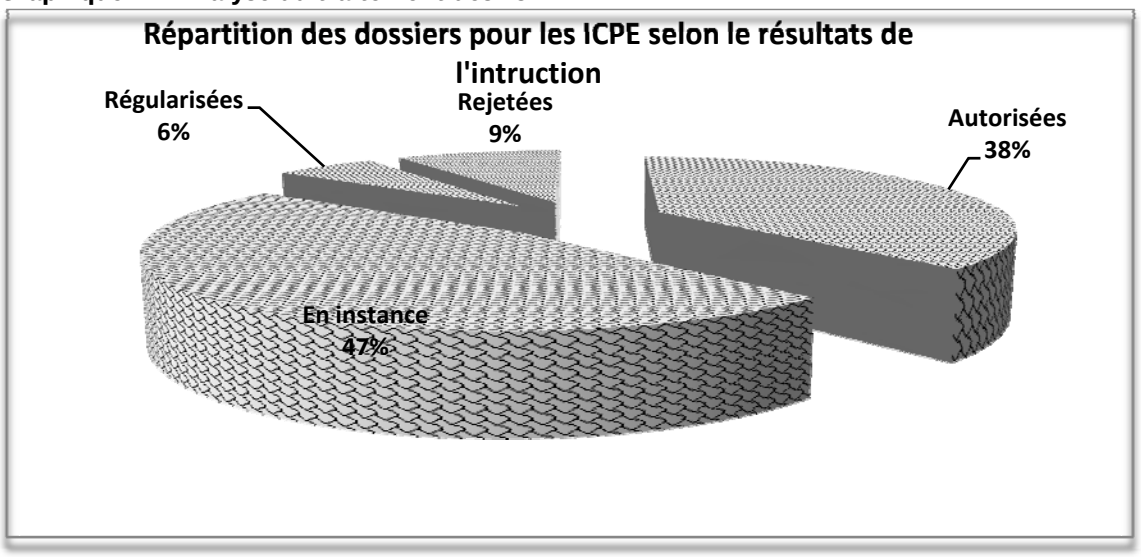

Source : *DREEC*

Graphique 25: Comparaison de la situation des installations classées 2011 -2010 -2009

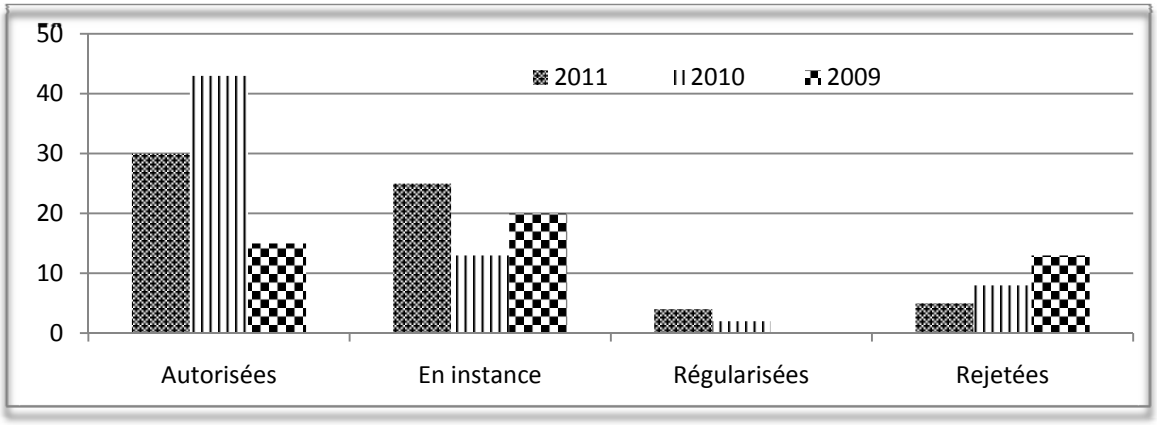

Source : *DREEC*

Graphique 26 : Evolution du paiement de la taxe des dossiers d'EC instruits 2009 2010 2011

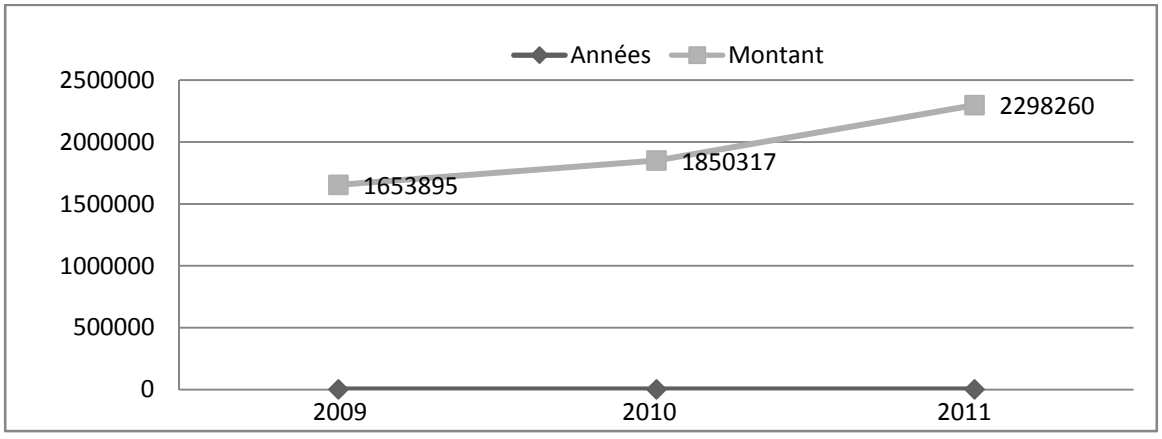

Source : *DREEC*

5.4. EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

En 2011, la DREEC a participé aux réunions du comité technique de validation de trente huit (38) rapports d'études d'évaluation environnementale. Ces études d'évaluation environnementale touchent l'analyse environnementale initiale, l'évaluation environnementale stratégique, l'audit environnemental, l'étude d'impact environnemental et social avec respectivement 13 %, 8%, 16% et 63%.

Graphique 27: Répartition des dossiers instruits selon la nature de l'étude menée.

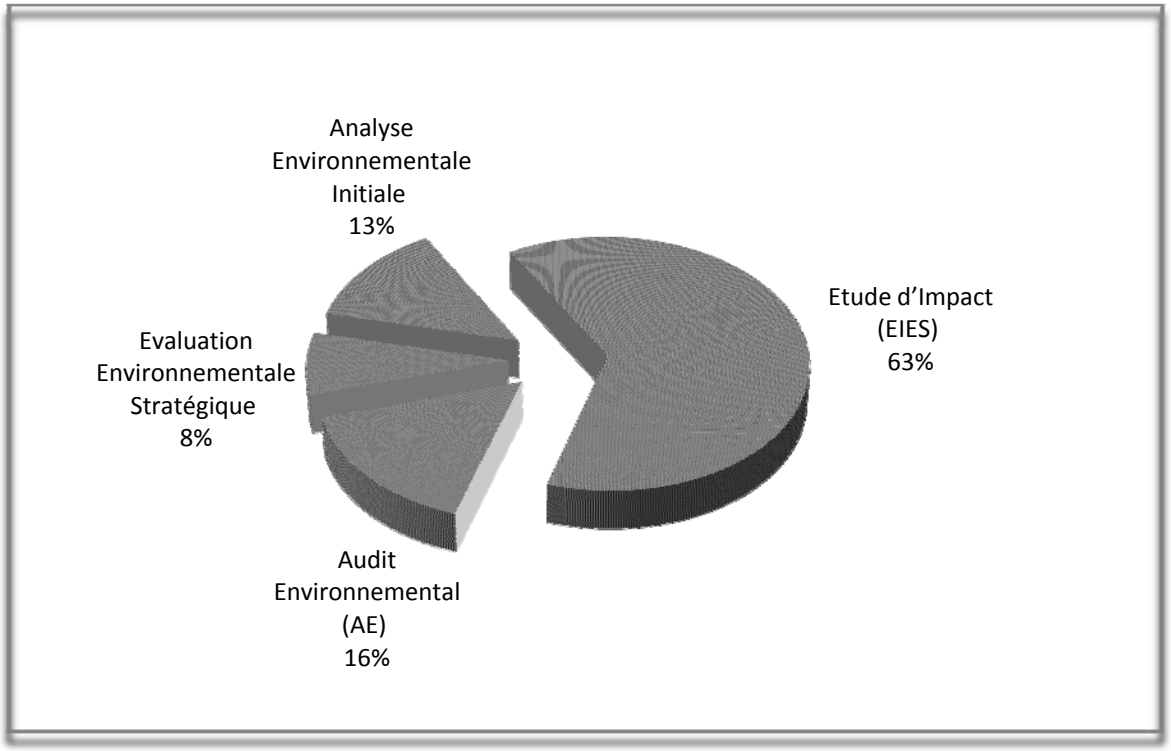

Source : *DREEC*

L'analyse du graphique suivant permet de voir que parmi les dossiers d'évaluation d'impacts, il y a une majorité qui porte sur l'industrie. Le deuxième secteur sur lequel porte les dossiers est l'énergie. Par contre, les secteurs les moins importants en termes de représentativité dans les dossiers, sont respectivement les mines et l'urbanisme.

Graphique 28: Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale

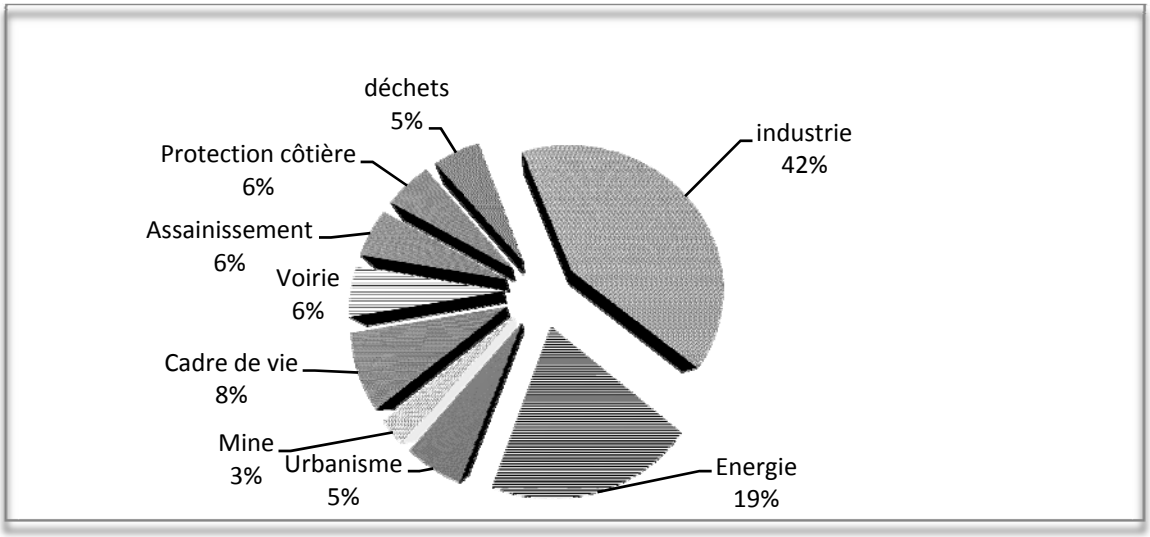

Source : *DREEC*

Le diagramme ci-dessus permet une analyse des secteurs d'activités ciblées par les promoteurs de projet. Ainsi il est constaté que l'essentiel des projets étudiés concernent le secteur de l'industrie et d'ailleurs qui croit toujours comparer aux valeurs de 2010. Ensuite viennent le secteur de l'énergie, des mines, la gestion des déchets et l'urbanisme qui connaissent tous une certaine croissance.
Par ailleurs, il faut souligner l'apparition des projets qui investissent les secteurs de tels que le cadre de vie, l'assainissement et la voirie. En effet, ces secteurs n'avaient pas vu l'émergence de projets y relatifs en 2010.

Graphique 29: comparaison des dossiers d'EE par secteur d'activités entre 2010 et 2011

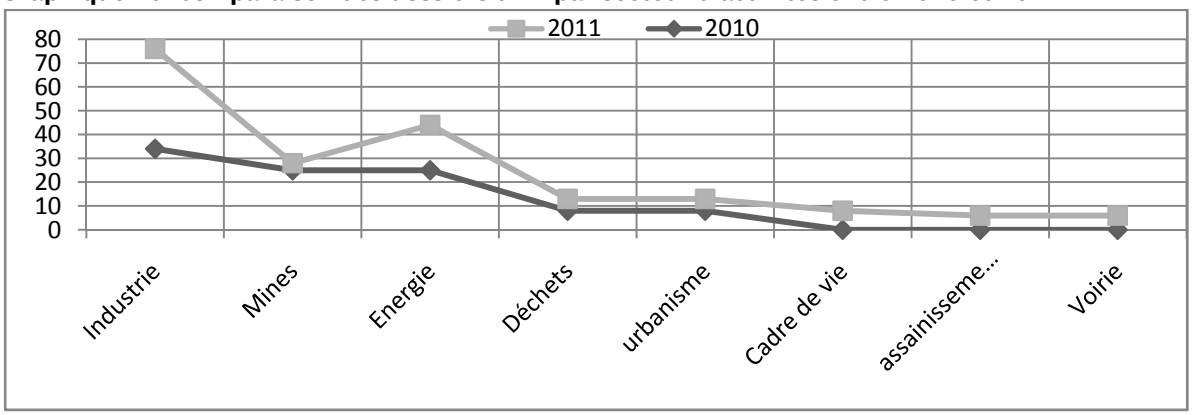

Source : **DREEC**

5.5. ACTIVITES DEROULEES DANS LE DOMAINE.

Dans la région, la structure de tutelle, en occurrence la Division régional de l'Environnement et des Etablissements Classés, a déroulé plusieurs activités connexes. En effet, on peut noter le suivi de plan de gestion environnementale, la participation à la mission de suivi de la mise en œuvre du Programme National de Développement Local, le suivi des activités du PDMAS, etc.

Dans le même sillage, il y a le suivi de la dépollution de la baie de Hann qui est un projet de 32 milliards qui a commencé à être exécuté. L'exécution du projet n'est pas effectif pour le moment on en est aux étapes de réalisations des différentes études y relatives.

En outre, on note que la gestion des déchets est une des prérogatives de la division.

CONCLUSION

L'environnement qui est un domaine très intéressant, se trouve traité avec les données issues du rapport de la DREEC. Si on avait plus de statistiques dans le domaine, cela aurait permis d'avoir plus d'indicateurs afin d'avoir une plus grande visibilité. Toutefois, il faut noter les efforts considérables qui sont consentis par les agents de la direction. Par ailleurs, les activités déroulées par la direction permettent de voir qu'il y a un travail énorme qui est abattu mais aussi qu'il reste beaucoup à faire pour une amélioration du cadre de vie d'une manière générale.

Chapitre 6 : ASSAINISSEMENT

Ce chapitre retrace les activités menées dans le cadre de l'assainissement. Sachant que ce thème est d'une importance capitale dans la région du fait de l'urbanisation galopante mais aussi de la forte poussée démographique il mérite une attention particulière. Les informations utilisées utilisé proviennent de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS). Ce dernier est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) chargé de la gestion de l'assainissement liquide. Il a été créé par la loi n° 96-02 du 22 Février 1996, et organisé par le décret 96-667 du 07 Août de la même année. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de la prévention, de l'hygiène publique, de l'assainissement et de l'hydraulique urbaine; et financière du Ministère de l'économie et des finances.

6.1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN

L'Office National de l'Assainissement a poursuivi, en 2011, la mise en œuvre de ses projets et programmes, conformément aux objectifs tracés, portant essentiellement sur la généralisation des prestations d'assainissement, l'assainissement des quartiers populaires et des zones rurales à habitation regroupée, et l'amélioration de la qualité des eaux usées traitées à travers la mise à niveau et l'extension des ouvrages d'assainissement en cours d'exploitation.

L'Accès au réseau d'assainissement

Les activités de l'Office ont connu, au cours de l'année 2011, une évolution notable. En effet, le nombre de branchements aux réseaux d'égouts dans les villes assainies est passé de 73 708 en 2010 à 115 782 en 2011. Ce qui fait une augmentation en valeur absolue de 42074 branchements entre 2010 et 2011 soit une progression de 57%.

Quant au nombre de branchements aux réseaux de l'assainissement autonome, plus de 77 000 ouvrages d'assainissement individuels ont été réalisés dans le cadre du Programme d'Assainissement des Quartiers Périurbains de Dakar (PAQPUD) et du GPOBA (Global Partenership Outputs BasedAids).

La réalisation de ces importants travaux a permis d'obtenir d'importants résultats en matière d'assainissement dans la région de Dakar. C'est ainsi que, de 2000 à 2011, 963 000 personnes ont pu accéder à un système d'assainissement adéquat ; soit un taux d'accès d'environ 63,3 % en 2011 pour un objectif fixé à 78 % à l'horizon 2015, comme l'illustre le tableau ci-après. Si la tendance se maintient, les objectifs seront atteints bien avant 2015 pour le taux global et le taux à Dakar.

Tableau 10: Réparation du taux d'accès aux réseaux de l'assainissement

Taux	Taux d'accès en 2011	Objectif en 2015
Global	63,3%	78%
Dakar	81,6%	85%
centres assainis	56,3%	72%
centres non assainis	32,7%	68%

Source : *PEPAM*

6.2. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le taux de traitement renvoie au rapport entre le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration sur celui collecté par le réseau. Ce taux est passé de 19 % en 2004 à 34,5 % en 2011 et devra atteindre 61% pour un objectif fixé à l'horizon 2015. Le faible taux de traitement enregistré est du à l'insuffisance des stations d'épuration surtout à Dakar. En effet, sur 25 millions de m3

d'eaux usées collectées par an, seuls 8,6 millions sont traités, soit un volume de 16,4 millions de m3 d'eaux usées rejetées directement en mer sans aucun traitement. Il faut noter en marge de ce problème de non traitement d'une partie des eaux usées, que nous risquons de ne pas atteindre notre objectif en 2015. En effet, il faut savoir que le volume d'eaux usées à traiter va continuellement augmenter et son évolution est plus rapide que celle du nombre des centres de traitement.

CONCLUSION

Globalement, l'Etat a fait beaucoup d'effort pour solutionner le problème des eaux usées à Dakar et dans tout le pays mais force est de constater que qu'il reste encore des efforts à faire si on sait que plus de la moitié du volume d'eaux usées produites par les ménages n'est pas encore traitée.

Toutefois, le secteur pourrait atteindre les objectifs fixés pour l'horizon 2015. En outre, vu l'engagement du gouvernement à se lancer dans une ère d'économie verte mettant en avant les principes de préservation de l'environnement, on peut logiquement penser que les efforts vont continuer à augmenter et que l'espoir est permis quant à la réalisation de nouvelles infrastructures pour une amélioration de notre gestion des eaux usées.

Chapitre 7 : EAUX ET FORETS

Le domaine environnemental est devenu une des préoccupations fondamentales de nos gouvernants. Cet état de fait est du à leur obligation de faire face aux besoins des populations en leur assurant un développement soutenu prenant en compte l'environnement d'aujourd'hui et des générations futures comme le préconise les OMD.

Cette tache s'annonce d'ores et déjà difficile du fait du réchauffement climatique, de l'urbanisation galopante et de leurs effets destructeurs sur l'environnement et le cadre de vie des populations. C'est dans cette optique de préservation de la nature, que l'Etat du Sénégal dans le cadre des compétences transférées a créé dans chaque région une Inspection régionale des Eaux et Forets

A Dakar l'Inspection régionale des Eaux et Forets est chargée de veiller, d'une part, à la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et d'autre part, de participer, de façon durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux. Elle assure aussi une fonction de contrôle de régularité sur les rentrées des produits forestiers ligneux et non ligneux depuis le port, l'aéroport et le poste contrôle de Bargny.

Ce chapitre fait d'abord une présentation de la végétation et des zones protégées de la région, en second lieu il tentera d'identifier l'origine et de donner la nature de la consommation en bois de la région. Enfin nous tenterons d'analyser la production de plantes pour l'amélioration du cadre de vie.

7.1. *VEGETATION*

Dakar a une végétation qui connait de jour en jour des modifications entrainant sa dégradation, il y existe néanmoins quelques rares spécimens d'arbres et d'animaux qui résistent tant soit peu à ces aléas.

Elle a une pluviométrie courte allant de juin à octobre avec une moyenne annuelle de 500 mm. Dakar dispose de quelques zones réservées protégées et points d'eau qui sont des refuges pour les animaux et participent à l'équilibre de son écosystème.

Présentation de la végétation de la région

La végétation de la région de Dakar a connue dernièrement des modifications profondes, par le simple fait que la région subit un boom immobilier, à cela il faut ajouter les politiques d'extension des réseaux routiers de la région qui ne sont pas sans effet sur l'environnement et l'écosystème.

C'est l'extrême nord-ouest de la région en occurrence Guédiawaye qui subit plus de dégâts, il en est de même pour la zone des Niayes de Pikine qui était une zone maraichère avec un sol riche et sa production approvisionnait la région en fruits et légumes.

Malgré cette situation désastreuse, il existe néanmoins quelques formations végétales avec des périmètres de reboisement constituées de filao, et des forets constituées de quelques individualités : *Faidherbiaalbida*(Kad), *Parinarimacrophylla*(Neew), *Adansoniadigitata*(Baobab), *Maytenussenegalensis*, *Ximenia americana, Eleaisguineensis*(Palmier à huile) en bordure des Niayes.

Les essences exotiques ont pris la relève grâce aux plantations effectuées, qui concernent essentiellement *Anacardium occidentale* (Darcassou), *Eucalyptus sp*et *Casuarina equisetifolia*(Filao)

Faune

La dégradation du couvert végétal entrainée par l'urbanisation galopante et le développement des unités industrielles provoque par la même occasion une perturbation de l'habitat naturel de la faune entrainant ainsi sa disparition.Cependant, il existe quelques spécimens fauniques localisés au niveau des points d'eau du département de Rufisque et aussi dans les reliques de végétation ; ils sont constitués de gibiers à poils tels que les singes, les chacals communs du Sénégal, de gibiers à plumes tels les pigeons maillés, les pigeons verts, les francolins, le gibier d'eau.

Zones protégées de la région de Dakar

Le couvert végétal de la région de Dakar a subi des modifications importantes ces dernières années du fait des attaques incessantes des hommes sur le milieu. Il se rétrécit de plus en plus car la région a connue une explosion démographique sans précédent qui l'oblige à repousser ses frontières ou sacrifier son couvert végétal. De ce fait, il devient de plus en plus difficile de délimiter et de conserver les zones protégées, car la plus part d'entre elles subissent au quotidien l'attaque des hommes entrainant la dégradation de l'écosystème.

Il faut aussi noter que l'entretien et la protection des zones protégées demandent des moyens qui ne sont pas toujours mis à la disposition du service régional des Eaux et Forets.

Domaine protégé

Le domaine protégé est un paysage constitué de formations forestières naturelles localisé dans le terroir et dans les zones urbaines.

La restauration du patrimoine forestier de la région de Dakar devient un impératif du fait du rôle important que joue la Foret dans l'équilibre terrestre et écologique.

Se faisant elle permettra de renouer des relations saines avec la nature, améliorant ainsi le cadre de vie des populations.

Les rares zones protégées de la région de Dakar sont localisées dans les zones de terroirs et urbaines en occurrence les boisements des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONEES prés de Hann, de grand Yoff, de Bargny,, Diamniadio et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam.

Tableau 11: Liste des zones protégées de la région de Dakar

Nom de la zone classée	**Commune/CA/CR**	**Superficie classée en Ha**	**superficie déclassée**	**Pourcentage**	
Foret classée de la corniche	Dakar Plateau	100	0		
Parc national des iles de la madeleine	Fann Point E	45	0		
Le Parc Forestier et Zoologique de Hann	Hann	60	0	**4%**	**0%**
Périmètre de Reboisement de Mbao	Mbao	800	100,07		
Périmètre de reboisement de Malika	Malika	681	0	**26%**	**50%**
Sébikhotane	Sebikhotane	2250	100		
Foret classée de Dény Youssouf	Sangalkam	*268*	0		
Le Périmètre de reboisement du Lac Retba	Sangalkam&Malika	1500	0		
La réserve botanique de Noflaye	Sangalkam	15	0	**70%**	**50%**
Le Périmètre de reboisement de Cambèrène	Golf Sud&Sahm Notaire	*15*	0	**0%**	**0%**
	Total	**5734**	**200,07**	**100%**	**100%**
	Pourcentage	**97%**	**3%**		

Source : *Inspection régionale des Eaux et Forets*

Une observation du tableau montre la répartition des zones classées et déclassées que dispose la région de Dakar équivalant à une superficie classée de 5734 ha, elle est répartie en fonction des quatre départements, cependant 3% de cette superficie est aujourd'hui déclassée, soit 200 ,07 ha ;

On note également la plus grande partie des zones protégées se trouve dans le département de Rufisque représentant 70% avec une superficie de 4033 ha ; il est aussi à noter que ce département recouvre 50% des superficies déclassées.

Les principales zones de ce département sont Sébikhotane, la forêt classée de Dény Youssouf, le périmètre de reboisement du Lac Retba et la réserve botanique de Noflaye.

Le département de Pikine vient en deuxième position avec 26% équivalant à une superficie de 1481 ha, ce département recouvre 50% des zones déclassées équivalant à une superficie de 100,7 ha ; les principales zones protégées de ce département sont les périmètres de reboisement de Mbao et Malika.

Le département Dakar contient 4% des zones protégées soit une superficie de 205 ha et ces zones sont la Foret classée de la Corniche, le Parc national des Iles de la madeleine et le parc national de Hann. Dans ce département aucune superficie n'a été déclassée mais sa proportion de superficie classée reste encore faible.

Le département de Guédiawaye vient en dernière position avec une proportion négligeable équivalant à 15 ha, cette zone se trouve dans la localité de Golf Sud à Cambérène.

7.2. *HYDROGRAPHIE*

L'hydrologie de la région de Dakar est caractérisée par l'existence de lacs et/ou marigots au niveau de la région ce qui pourrait présenter un intérêt écologique certain mais aussi économique avec l'écotourisme. Cependant, de nombreuses voies d'écoulement naturel des eaux sont obturées à cause de l'urbanisation occasionnant ainsi des inondations.

Il est aujourd'hui primordial de dégager certaines habitations des zones d'inondations et des voies d'écoulement naturelles des eaux afin de réduire les inondations et offrir aux mêmes populations un cadre de vie amélioré, en parfaite harmonie avec la nature pour leur épanouissement.

Pluviométrie et hydrographie

Dakar a une dotation en eau assez variée, Ces eaux sont constituées de marigots localisées à Mbao dans le village de kamb, de puits hérités du réseau de captage des eaux de pluies d'avant indépendance se trouvant dans la foret de Mbao, de mares et de zones dépressionnaires à inondation temporaire. Il existe également à Dakar certain lacs dont ceux d'OurouwayetThiourour dans le département de Guédiawaye, du lac Retba dans le département de Rufisque et du lac de Mbeubess dans le département de Pikine.

Apres de nombreuses années de sécheresse, beaucoup de zones dépressionnaires à inondation temporaire ont été habité ; mais l'élévation de la pluviométrie constatée depuis 2000 a entrainé des inondations dans ces zones occasionnant de nombreux dégâts.

7.3. ORIGINE ET NATURE DE LA CONSOMMATION EN BOIS DE LA RÉGION

Dakar ne produit pas du bois mais en consomme beaucoup. L'essentiel du bois consommé à Dakar vient des autres régions du pays. Les principales formes consommées sont : le charbon de bois, le bois d'artisanat, le bois de feu et le bois d'œuvre local.

Le charbon de bois

Le charbon de bois est exclusivement exploité dans les forêts aménagées des régions de Kolda, Tambacounda et Sédhiou.

Pour l'année 2011, les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élève à 908 929 quintaux de charbon de bois soit 8 980 camions comme l'indique selon la norme des services des eaux et forets.

Le bois d'artisanat

La région de Dakar n'est pas une zone de production mais plutôt une zone de consommation par excellence.Le bois d'artisanat sculpté à Dakar est produit dans les régions de Tambacounda, Kolda et Sédhiou.

Graphique 30: Quantités de bois d'artisanat par région de provenance

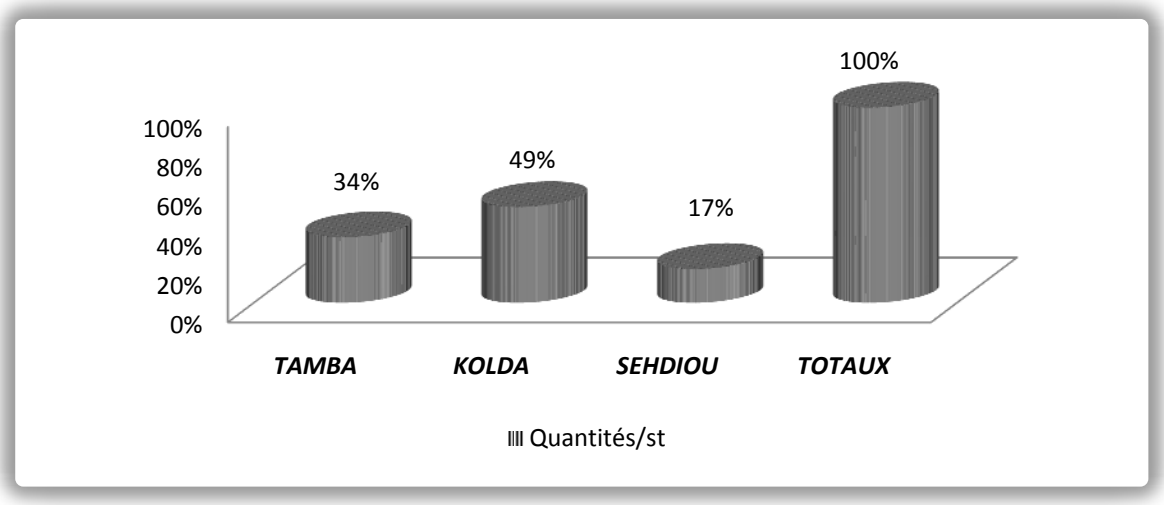

Source : *Inspection régionale des Eaux et Forets*

L'essentiel du bois d'artisanat consommé à Dakar vient de la région de Kolda représentant une proportion de 49%, suivi de Tambacounda avec 34% de la consommation globale et en dernier lieu Sédhiou avec 17%.

Ce bois d'œuvre est utilisé principalement par les artisans favorisant ainsi l'artisanat et le tourisme.

Le bois de feu

Le bois de feu est un produit qui n'est pas contingenté donc son exploitation, est libre à condition de payer la taxe qui est de 500 FCFA le quintal. Ce bois de feu est issu de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filao. Il apparait que 90% de ce bois vient de la région de Louga et 10% de la région de Thiès

Bois d'œuvre local en provenance des zones de production

Le bois d'œuvre local consommé à Dakar vient intégralement des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. Plusieurs variétés de bois sont consommées il s'agit entre autre du Cal cédrat, du Linke du Teck, du Dimb…. L'entrée du bois de chauffe à Dakar est formellement interdite. Certaines quantités ont fait l'objet d'autorisations exceptionnelles, pour les besoins de célébration du Gamou. Le bois de Teck est parvenu à Dakar sous forme de vente de produits saisis en provenance de la région de Ziguinchor.

Graphique 31: Origines des variétés de bois d'œuvre

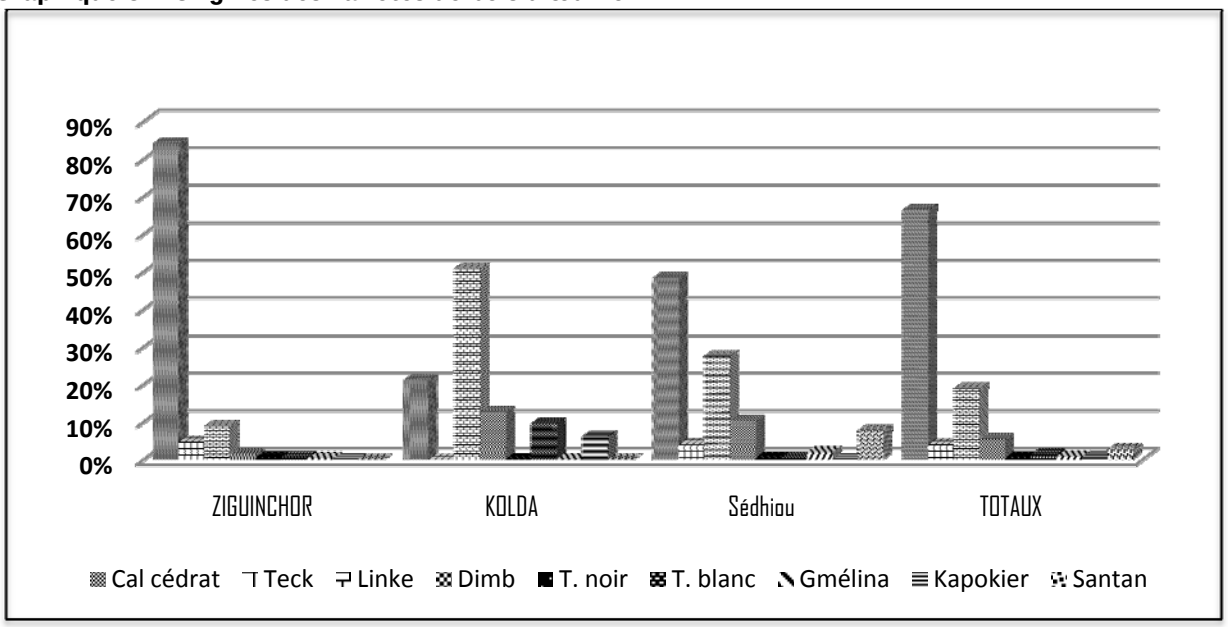

Source : *Inspection régionale des Eaux et Forets*

On observe après une analyse du graphique que 57%du bois d'œuvre entrant à Dakar provient de la région de Ziguinchor, 34% de Séhdiou et 9% de Kolda avec une prédominance du Cal cédrat à hauteur de 66%, suivi du Linke qui représente 19% et du Teck avec 4% ; les autres espèces viennent en suite avec des proportions faibles.

On peut aussi que le Cal cédrat issu de la région de Ziguinchor représente 84% de la production de cette région, le Linke 9% et le Teck 5%, ce Cal cédrat représente 21% de la production de la production de Kolda, le Linke 51% mais la proportion du Teck produit dans cette région est négligeable.

Pour la région de Sédhiou le Calcédrat représente 48%, le Linke 27% et le Teck 4%

7.3. *PRODUCTION DE PLANTS ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE*

Dakar est pollué et pour faire face à cette situation il faut accroitre la production de plantes, élargir les zones protégées, renforcer les programmes de reboisement, amplifier la sensibilisation des citoyens sur la nécessité de préserver la nature afin d'améliorer le cadre de vie des dakarois.

Production de plants

Dans la région de Dakar la production de plants est, généralement, assurée par les pépinières en régie et celles des privés. Cette dernière catégorie de pépinières est, surtout, constituée de fleuristes.

Ces pépinières en régie accueillent certains partenaires qui y sont installés pour leur production personnelle qui est comptabilisée sur celle des privés. En plus de ces pépinières en régie et des pépinières privées, il existe des pépinières scolaires implantées à l'intérieur des écoles et conduites par les élèves.

Les départements de Guédiawaye et de Rufisque ne disposent pas de pépinières en régie. Ils sont approvisionnés à partir des pépinières de Hann et de Mbao.

De façon globale, la production des plants au niveau de la région de Dakar pour le compte de la campagne nationale de reboisement se présente sous plusieurs aspects. Cette production régionale comprend celle en régie, celle faite par les privés et celle des pépinières scolaires.

Ainsi, au cours de la campagne 2011, la production totale de plants tout type de pépinières confondues est d'un de **562 946** plants.

En effet, on note aussi que 64% sont produits au niveau des pépinières centrales et 36% au niveau des pépinières des partenaires.

Situation production globale de plants CNR_2011

Le graphique ci-dessous présente la situation de la production globale de plants dans la région. Cette production est constituée de plantes forestières, de plantes fruitières et de plantes ornementales qui sont produites dans les pépinières centrales et dans les pépinières des partenaires. C'est cette production qui est utilisée dans les campagnes de reboisement.

Graphique 32: Production de plants

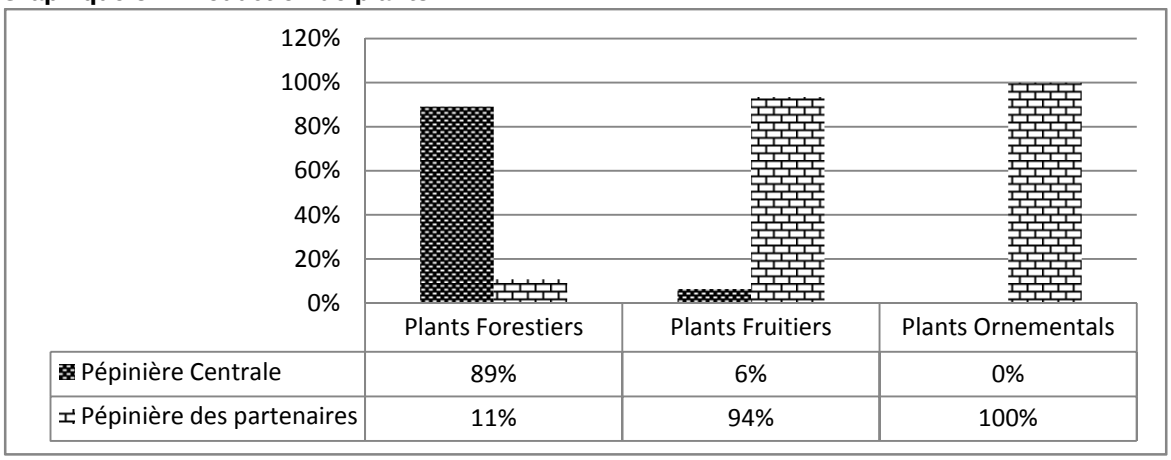

Source : *Inspection régionale des Eaux et Forets*

On note que 89% des plantes forestières sont produits au niveau des pépinières centrales et 11% au niveau de pépinières des partenaires

Pour ce qui concerne les plants fruitiers ils sont produits à hauteur de 6% dans les pépinières centrales alors que 94% sont produits au niveau des pépinières des partenaires

Ensuite, nous notons que la totalité des plants ornementaux sont produits dans les pépinières des partenaires, donc aucune plantes ornementale n'est produite au niveau des pépinières centrales.

Ce qui précède justifie la dominance des plantes forestières qui représente 71% de la production totale, suivi des plantes fruitières avec 17% et enfin les plantes ornementales viennent en dernière position avec seulement 12% de la production globale

Cette situation s'explique aussi par le fait que les plantes forestières et fruitières sont plus résistantes aux différentes maladies qui attaquent les plantes et leur capacité d'adaptation dans un milieu hostile et plus développé.

Une analyse plus approfondie des espèces nous montre que la composition des plantes forestières est dominée par l'eucalyptus qui représente 18%, suivi de l'acacia melifera avec 17% et le filao représentant 13%.

Les plantes fruitières, on note une dominance du Citrus Volkaméria, du mangiferaindica et psidiumgoyava avec des proportions respectives de 16%, 20% et 14%.

Pour les plantes ornementales aréliaaléta est l'espèce la plus produite avec une proportion de 15% suivi de l'acalypha alba 10% et du cordiasebastina 10%.

Analyse production de plants dans les pépinières en régie

L'essentiel de la production de plant au niveau des pépinières en régie est constituée d'espèces forestières, fruitières et ornementales. On note l'absence de plantes ornementales au sein de la Régie et cette dernière est dominée par les plantes forestières qui représentent la majorité, suivi des plantes fruitières avec une proportion faible.

La production de la pépinière de Hann représente 32% de la production de pépinières en régie contre 68% pour la pépinière de Mbao.

Graphique 33: Répartition des plants selon la régie de production

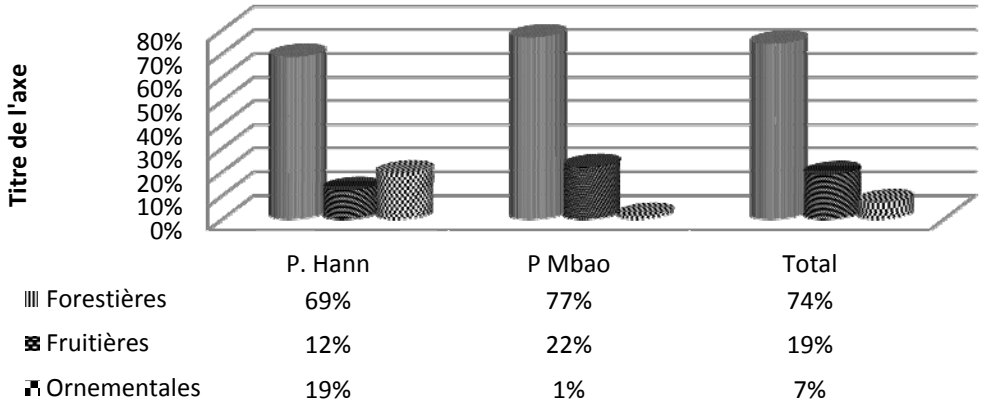

Source : *Inspection Régional des Eaux et Forets(IREF) Dakar*

Une analyse du graphique nous montre que la production de plantes forestières représente 74% de la production des régies, celle des plantes fruitières 19% et 7% pour les plantes ornementales.

Au niveau de la régie de Hann les plantes forestières, fruitières et ornementales représentent respectivement 69%, 12% et19% de la production de la régie alors quelles représentent 77%, 22% et 1% pour la régie de Mbao.

Il faut également souligner que la régie de Mbao ne produit que faiblement de plantes ornementales.

Analyse de la production dans les départements de Dakar & Pikine

La production du département de Dakar s'élève à 179 746 plants ; soit 32% de la production régionale ; elle regroupe celle faite en régie dans la pépinière de Hann (123144 plants) et celle des pépinières privées (56 602 plants).

Graphique 34: Production de plants par département

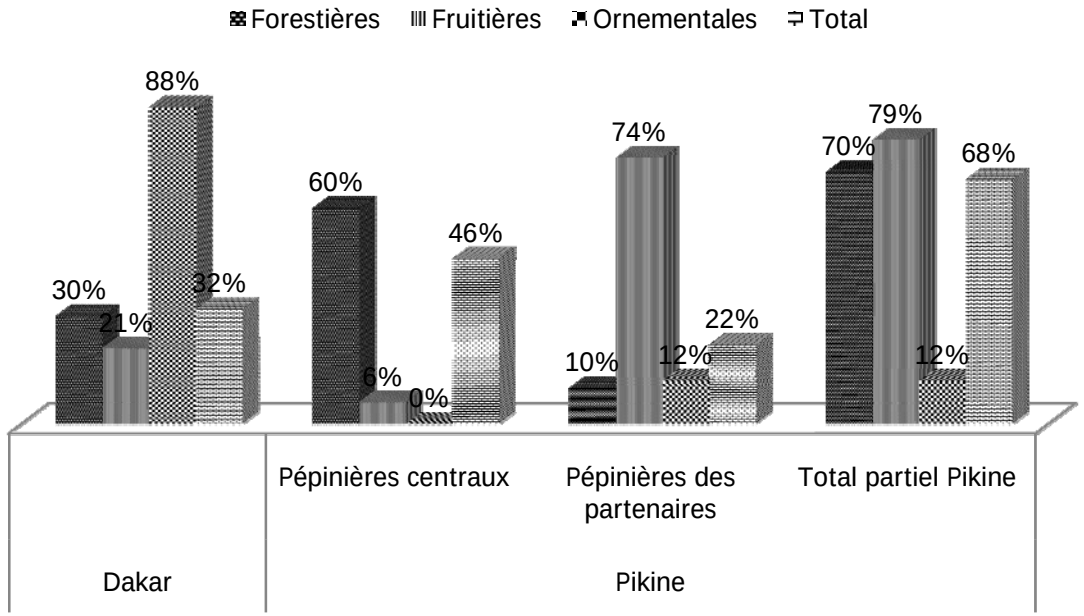

Source : *IREF Dakar*

On observe que 88% des plantes ornementales de la région sont produits dans le département de Dakar et seulement 12% de ces plantes sont produits dans le département de Pikine et dans ce même département de Pikine ces plantes ne sont produites que dans les pépinières des partenaires.

En se qui concerne les plantes forestières elles sont produites pour une proportion de 30% dans le département de Dakar et 70% dans le département de Pikine, au niveau de ce dernier 60% sont issus des pépinières centraux et 10% dans les pépinières de partenaires.

Enfin, pour les plantes fruitières, on observe que 21% de la production régionale vient de Dakar et 79% vient du département de Pikine ; au niveau de département en occurrence Pikine 60% de ces plantes sont produits au niveau des pépinières centraux et 10% dans les pépinières des partenaires.

Le département de Pikine abrite la pépinière en régie de Mbao .Cette dernière accueille des partenaires qui y sont installés pour la production de plants, leurs productions étant comptabilisées dans celle des privés.

Dans les pépinières en régie de Hann et Mbao, la cession des plants est gratuite, alors que dans les pépinières privées, les plants sont vendus. Le taux de distribution général est de 58%. Ce taux est de 80% au niveau de Dakar et de 48% au niveau de Mbao (IREF) Dakar.

Distribution des plants dans la pépinière de Hann

Dans la pépinière de Hann, les espèces forestières les plus demandées sont le filao et l'eucalyptus tandis que le citrus lemon et le cordiasebastina pour les espèces ornementale.

Graphique 35: Répartition des plants selon le type et la destination

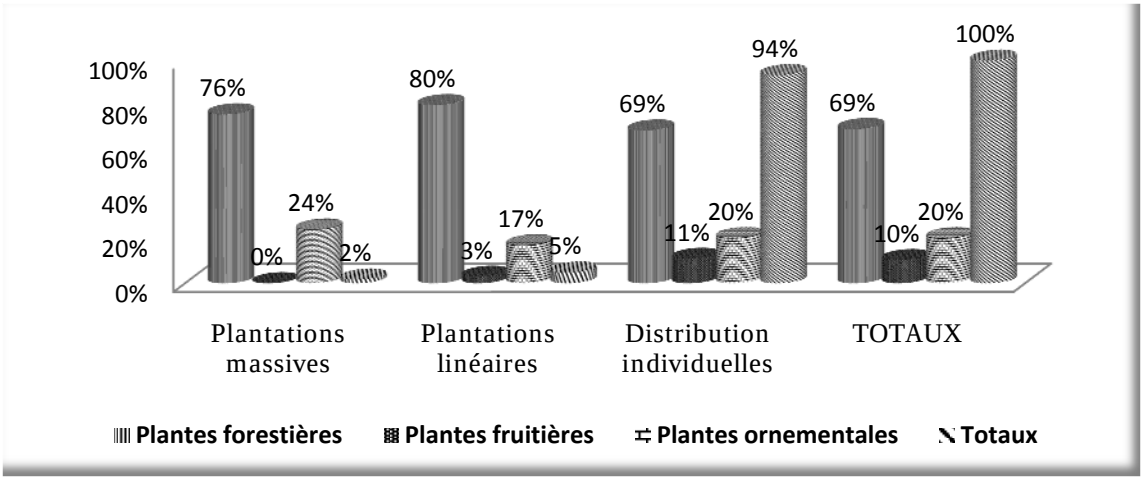

Source : *IREF Dakar*

Au niveau de cette pépinière 94% des plantes sont sous forme de distributions individuelles, 5% sous forme de plantations linéaires et seulement 2% sous forme de plantations massives.

Au sein des plantations massives, 76% sont des plantes forestières, 24% des plantes ornementales et une proportion négligeable de plantes fruitières.

Pour les plantations linéaires, on observe que 80% sont des plantes fruitières, 17% sont des plantes ornementales et les 5% restantes des plantes fruitières.

Enfin, pour ce qui concerne les distributions individuelles 69% sont des plantes forestières, 20% des plantes ornementales et 11% d'entres elles des plantes fruitières.

Distribution des plants dans la pépinière de Mbao

Au niveau de la pépinière de Mao, le filao, l'eucalyptus et l'acacia melifera constituent les espèces les plus demandées. Au total 183 333 plants ont fait l'objet de distribution soit 48% de la production

7.5. PRESERVATION DE LA NATURE POUR AMELIORATION LE CADRE DE VIE

Sans nul doute le patrimoine forestier permet de lutter contre la pollution en purifiant l'air et réduit la quantité de CO_2 émise par les polluants, la nature permet de promouvoir un développement local à partir des ressources naturelles mais par une exploitation rationnelle des hommes et génère ainsi des revenus substantiels, elle permet aux populations d'avoir un cadre de vie amélioré et de pouvoir effectuer des activités récréatives, de promouvoir sur le plan touristique la destination Sénégal grâce aux sites touristiques.

Sa conservation permet la préservation de la biodiversité et elle est un régulateur hybride, elle a un enjeu scientifique grâce aux programmes de recherches sur les espèces des plantes et fauniques, un enjeu culturel et médical grâce à la médecine traditionnelle qui n'utilise que des produits issus de la nature.

D'après ce qui précède, la nécessité de préserver la nature a des avantages multiples bien que connue des hommes mais contribuent malgré ça à sa destruction ce qui confirme l'expression « L'homme est son propre fossoyeur ».

Mais vu l'ampleur dégâts, il devient primordial d'amplifier le niveau d'information des populations sur les menaces qui pèsent sur eux et les opportunités à saisir dans la préservation de la nature.

Afin d'améliorer le cadre de vie des populations, l'Inspection régionale des Eaux et Forets doit mener périodiquement des campagnes de reboisement et amoindrir ainsi l'impact négatif de

l'homme sur la nature. Cependant cette tache n'est pas de nature aisée du fait de multiples contraintes qui rendent difficile l'atteinte des objectifs fixés

Le reboisement

La réalisation de la campagne de reboisement 2011 n'a pas été sans difficulté, les difficultés majeures rencontrées par l'Inspection Régionale des Eaux et Forets sont entre autres l'approvisionnement en graine, l'alimentation en eau de la pépinière de Hann à celles là il faut ajouter le recrutement tardif des pépiniéristes qui retarde le déroulement normal des activités.

Malgré les nombreuses contraintes, le dévouement des agents de l'IREF de Dakar a permit de mettre en pratique des opérations de plantations d'alignement le long de certains artères, dans le périmètre de reboisement des Niayes, des plantations d'arbres d'ombrage dans les mosquées et les écoles, des plantations de haies vives/ brise vent et divers appuis en plants fruitiers dans les vergers.

Contraintes liées à la protection de la nature

Le volet reboisement ne doit plus être seulement aux mains de l'Inspection Régionale des Eaux et Forets, il faudrait une plus grande implication des collectivités locales et des populations afin d'améliorer au plus vite le cadre de vie de ces mêmes populations.

Par exemple, si on considère le cas des départements de Dakar et Guédiawaye, les plantations d'arbres dans les artères, les écoles, les espaces verts et les mosquées demandent des moyens matériels considérables et une ressource humaine de qualité ce qui justifie la nécessité d'impliquer les populations et les collectivités dans les opérations de reboisement.

Au cours de la campagne 2011, divers obstacles ont contraints l'atteinte des objectifs fixés ;

Ces difficultés découlent de la mise en place tardive des graines, de la qualité des ces graines, de l'alimentation en eau de la pépinière de Mbao du fait de la panne de la moto pompe alimentant le château d'eau.

A cela, il faut noter aussi la difficulté d'alimentation en eau de la pépinière de Hanndu à la non finalisation du raccordement du réseau de Poney club ; la collecte de terreau pour les besoins de la production de plants dans les pépinières en régie constitue elle aussi une difficulté majeure dans l'élaboration des campagnes de reboisement.

Pour une efficacité de la campagne de reboisement, la prise en charges de ces difficultés devient un impératif afin que l'IREF de Dakar puisse exécuter convenablement les tâches qui lui sont assignées.

Rappel des prévisions des plantations par département

Les prévisions de la campagne de reboisement 2011 au niveau de la région de Dakar devrait concerner des plantations massives et linéaires. De façon détaillée, elles se présentent comme suit :

Graphique 36: Prévision de plants par département

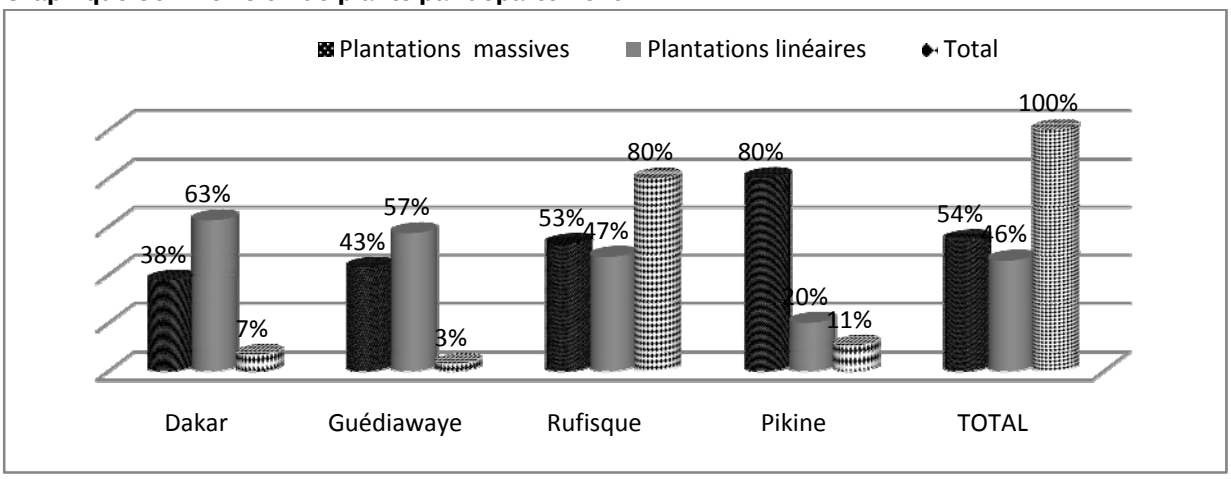

Source : *IREF Dakar*

Il était prévu par l'inspection régionale des Eaux et Forets pour son exercice de 2011 que 80% des plantations de la région de Dakar seront effectuées dans le département de Rufisque, 11% dans le département de Pikine, 7% dans le département de Dakar et 3% dans le département de Guédiawaye.

On observe, pour les plantations massives la répartition se fera de la manière suivante : pour Pikine il y aura 80% de plantations massives et 20% de plantations linéaires; pour le Département de Dakar c'est les plantations linéaires qui vont dominer avec un taux de 63% alors que pour les plantations massives représenteront 38% ; pour les départements de Guédiawaye et Rufisque les plantations massives représentent successivement 43% et 53% alors que les plantations linéaires représenteront pour ces mêmes départements 57% et 47%.

Prévision des reboisements par département

Le programme de reboisement dans les départements sera pour une grande part effectué par la régie et les privées.

Graphique 37: Prévisions de reboisement par département

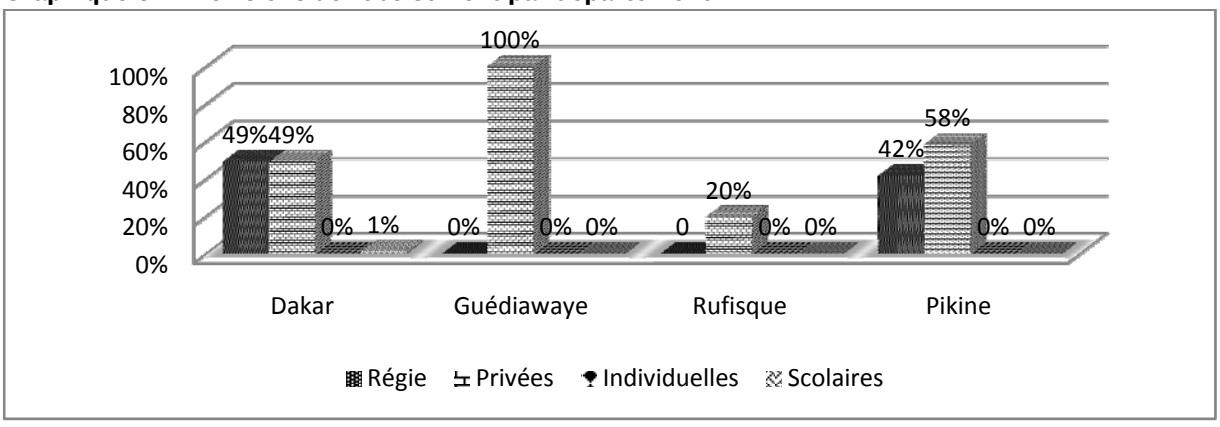

Source : *IREF Dakar*

L'analyse du graphique de prévisions nous montre qu'à Dakar, c'est la Régie et les Privées qui vont se charger des reboisements à hauteur de 50% chacun ; à Pikine la part de la Régie est de 42% et celle des Privées de 58%.Par contre à Guédiawaye et à Rufisque seul les privées se chargeront du reboisement qui sera d'ordre 100% pour Guédiawaye et 20% pour Rufisque.Il faudra signaler que le département de Rufisque a le plus faible taux de tous avec seulement 20%.

Production de plants par rapport aux prévisions

Comme souligné plus haut, les difficultés liées au recrutement tardif des pépiniéristes, à l''approvisionnement en gaines et à l'alimentation en eau de la pépinière de Hann ont fortement perturbé la production de plants dans les pépinières en régie. A cela sont venues s'ajouter les contraintes liées à la disponibilité de camion pour le ramassage de litière de filao et de sable, pour la préparation de terreau et le rempotage.

Tableau 12: Niveau de réalisations des prévisions en matière de production de plants

Pépinières	Dakar	Guédiawaye	Rufisque	Pikine	Total
Régie	500 000	0	0	500000	**1 000 000**
Privées	500 000	30 000	300 000	700 000	**1 530 000**
Individuelles	0	0	0	0	**0**
Scolaires	15 000	0	0	0	**15 000**
Total	1 015 000	30 000	300 000	1 200 000	**2 545 000**
Réalisation	**179 746**	**0**	**0**	**383 200**	**562 946**
Ecart	**-835 254**	**-30 000**	**-300 000**	**-816 800**	**-1 982 054**
Taux (%)	**18**	**0**	**0**	**32**	**22**

Source : *IREF Dakar*

L'analyse de ce tableau nous montre l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontées l'Inspection régional des Eaux et Forets pour faire face à ses obligations.

Nous constatons que le niveau de réalisation des objectifs est nul pour les départements de Guédiawaye et Rufisque, cela peut s'expliquer par le fait que dans ces départements, aucune réalisation dans la Régie, dans les pépinières individuelles encore moins dans les pépinières scolaires

Par contre pour les départements de Dakar et Pikine le niveau de réalisation est de l'ordre de 18% pour Dakar et 32%. Il faut noter également que le département de Pikine a le plus fort taux de réalisation qui est de 32% malgré l'absence de réalisations au niveau des pépinières individuelles et scolaires. Cette performance peut s'expliquer par les réalisations de la Régie et des pépinières privées de ce département qui est de 383 200 plants alors qu'à Dakar elle est de 179 746.

D'une manière globale on note que seulement 562946 plantes ont été produites alors que l'objectif de départ était de 2545000, cette réalisation représente 22% de l'objectif.

Pour l'horizon 2012, il est prévu dans la région de Dakar que 89% des reboisements en superficie se feront par le DEF et 11% par le DCS et ce reboisement se fera au niveau des départements dans l'ordre suivant 71% à Rufisque, 11% à Pikine, 4% à Dakar et 3% à Guédiawaye.

Il y aura aussi des reboisements en longueur dont 96% sera effectué par le DEF et 4% par le DCS et dans ces reboisements en longueur 75% se feront dans le département de Rufisque, 8% à Pikine et à Guédiawaye et enfin les 4% restantes à Dakar.

CONCLUSION

Les forêts ont des fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes.L'utilisation rationnelle des ressources forestières peut valoir beaucoup d'utilités pour les populations. Cependant, la possibilité de pouvoir disposer d'informations fiables et à jour sur l'état des ressources forestières– non seulement par rapport à la superficie forestière et son

changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les aires protégées - n'est pas chose facile faute de moyens.

L'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins et la contribution des forêts aux économies nationales est essentielle dans les décisions des politiques et des programmes forestiers pour un développement durable, et ce à tous les niveaux.

On assiste de plus en plus à un redéploiement progressif du secteur tertiaire vers les zones périphériques. L'avancée significative du front urbain anticipe l'urbanisation des zones rurales, amenuise les espaces réservés à l'agriculture et structure les enjeux liés aux réserves foncières.

Chapitre 8 : SANTE

La Constitution sénégalaise stipule en son article 14 que « l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». Elle admet que le droit à la santé est un droit fondamental. C'est pourquoi l'Etat du Sénégal accorde une attention particulière au développement sanitaire.
La santé est l'un des secteurs clés retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dont beaucoup d'indicateurs sont suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En outre, l'hygiène est l'ensemble des règles qui assurent la conservation et l'amélioration de la santé. Il est la pierre maitresse de la prévention qui est le cœur de la politique sanitaire du pays. La prévention permet d'éviter la naissance ou le développement de la maladie ou de réduire leur gravité. Sa mise en œuvre permet, sans aucun doute, pour protéger la santé de l'environnement, de l'homme, améliorer la productivité et soutenir le progrès économique et Social. Défendre et améliorer l'hygiène publique est un objectif global de l'humanité, elle est intimement liée aux objectifs de paix et le développement.
L'analyse de la situation sanitaire et de l'hygiène publique dans la région en 2011 se fera en référence aux volets suivants :

- les infrastructures sanitaires,
- le bilan des activités menées dans la région et des résultats obtenus,
- l'hygiène publique.

8.1. CIBLES PRIORITAIRES DE LA REGION

Pour l'année 2011, les cibles concernent les populations vulnérables et plus précisément :

- Les femmes en âge de reproduction sont estimées à 608 982 personnes ;
- Les grossesses attendues sont au nombre de 103 262
- Le PEV a une cible annuelle de 103 262 enfants à vacciner,
- Lors des JNV et JNM, la cible est de respectivement de 513 663 et 460 708 enfants
- la cible des enfants de moins de 15 ans est d'environ 1 252 385 enfants
- Pour les activités du plan SESAME, les plus de 60 à prendre en charge sont de 132 387 personnes

8.2. INFRASTRUCTURES DE SANTE

En 2011, selon les « Statistiques de la Région Médicale de Dakar », le système de santé dakarois est composé de 10 Districts Sanitaires, 17 Centres de santé, 121 Postes de santé publics,42 Postes de santé para-publics et 14 postes de santé confessionnels, 12 Hôpitaux dont 03 nouveaux de type I, 58 Maternités, 03 Centres conseils adolescents, 05 Centres de dépistage volontaire anonyme.
Outre ces structures publiques, le secteur privé joue également un rôle important dans le dispositif de santé de la région. Ce secteur privé dispose : 463 cabinets médicaux, 27 cliniques, 76 cabinets para médicaux connus et 523 officines pharmaceutiques.

Graphique 38: Répartition des infrastructures sanitaires de la région selon le type en 2011

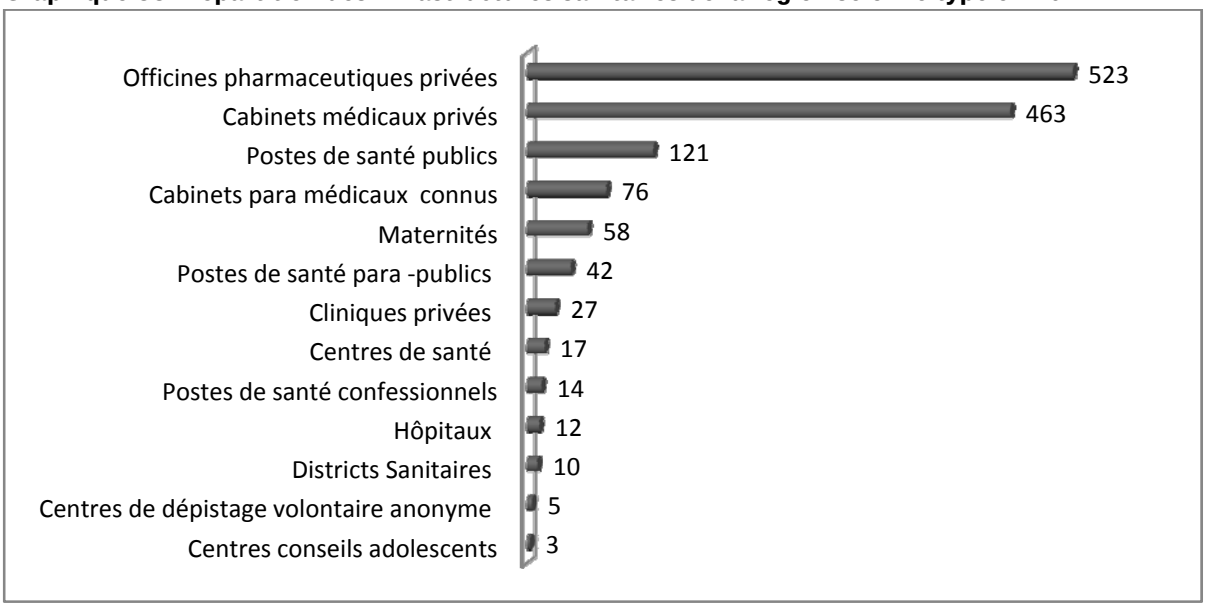

Source ***: SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar***

Ces infrastructures, rapportées à la population dakaroise en 2011 (2647751 habitants), montre que, malgré tous les efforts faits dans le secteur de la santé, la région de Dakar, par rapport aux normes de l'OMS, accuse du retard en matière d'infrastructures sanitaires.

Tableau 13: Couverture sanitaire des populations de la région de Dakar en 2011

INDICATEURS	VALEURS	NORME OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/47 281	1/10000
Nombre d'habitants par centre de santé	1/155 750	1/50000
Nombre d'habitants par hôpital	1/220 646	1/150000
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/5 719	-
Nombre d'habitants par clinique privée	1/98 065	-

Source *: SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar et des projections de la population de la région de Dakar de 2002 à 2012, ANSD 2011*

8.3. LE SUIVI DES MALADIES A POTENTIEL EPIDEMIQUE

Pour la diarrhée sanglante, 86 cas ont été notifié dans la région de Dakar en 2011. S'agissant de la Rougeole, 48 cas suspects sont notifiés durant l'année. Quant au Méningites, il en a été notifié 38 cas. Pour ce qui est de la fièvre jaune 21 cas ont été enregistrés à Dakar. 18 cas de PFA, 11 cas de TNN et les autres cas représentent 115. Enfin, seulement 4 cas de choléra ont été observés.

Graphique 39 : Répartition des cas des maladies à potentiel épidémique

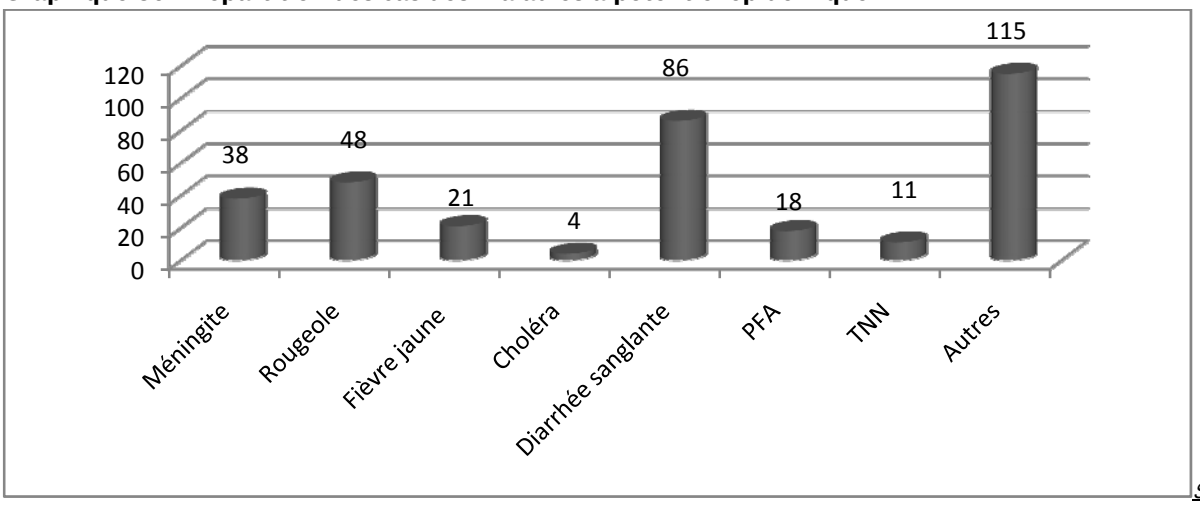

Source : ***SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar***

Tableau 14: Résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique selon les districts en 2011

Districts	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	Choléra	Diarrhée sanglante	PFA	TNN	Autres
SUD	0	2	0	0	0	0	0	0
CENTRE	0	17	4	2	63	2	0	51
NORD	0	9	2	0	2	0	1	33
OUEST	0	4	0	0	0	1	0	2
PIKINE	0	3	1	0	4	4	0	25
Mbao	0	1	1	1	2	2	0	0
GUEDIAWAYE	0	4	6	0	1	5	0	0
RUFISQUE	0	4	2	1	8	1	0	1
KeurMassar	1	4	1	0	1	0	0	0
Diamniadio	0	0	1	0	3	1	0	0
Total districts	**1**	**48**	**18**	**4**	**84**	**16**	**1**	**112**
HEAR	0	0	1	0	0	2	0	0
Maladies Infectieuses	0	0	1	0	0	0	10	3
HALD	17	0	0	0	0	0	0	0
Hop Pikine	5	0	0	0	0	0	0	0
HOGGY	15	0	1	0	2	0	0	0
H Principal D	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**38**	**48**	**21**	**4**	**86**	**18**	**11**	**115**

Source *: SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar*

8.4. BILAN DES ACTIVITES MENEES ET DES RESULTATS OBTENUS

Sante de la reproduction

L'année 2011 est marquée par une absence de données dans le domaine de la santé de la reproduction. C'est la principale raison qui fait que nous ne traitons pas ce point qui est d'une très grande importance en matière de politique de santé.

Tuberculose

La notification de cas de tuberculose en 2011, a enregistré 5077 cas de tuberculose toutes formes confondues. Les nouveaux de tuberculose pulmonaire à frottis positifs sont au nombre de 3 279. Par rapport à 2010, on observe une baisse de 185. La tuberculose pulmonaire concerne 3464 nouveaux cas en 2010. Parmi eux, 2863 soit 82,7% ont guéri, 3,1% ont terminé leurs traitements, 1,9% sont décédés, 6,1% ont abandonné leur traitement et 2 ,4% ont transféré.

Selon les objectifs de détection du PNT (70% qui sont basés sur une incidence attendue de 150/100 000 habitants de TPM+ nouveaux cas),un taux de détection de 82,56% a été atteint.

Tableau 15: répartition des personnes atteintes de tuberculose dans la région de Dakar en 2011

STRUCTURES		Nouveaux Cas déclarés en 2010	Guéris	Traitement terminé	Décédés	Echecs	Abandons	Transférés	Total
Districts		3298	2785	92	57	53	203	67	3257
Hôpitaux		166	78	17	10	0	9	15	129
Total	Nbre	3464	2863	109	67	53	212	82	3386
	%	100,0%	82,7%	3,1%	1,9%	1,5%	6,1%	2,4%	97,7%

Source *: SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar*

Lutte contre vih /sida

Concernant le VIH /SIDA, 916 activités de sensibilisation qui ont été faites par l'IEC-CCC auprès de population dakaroise. 27005 personnes ont été sensibilisées dont 20168 lors des causeries et 6837 lors des animations de masse (mobilisations sociales). Et durant ces activités,32 795 préservatifs masculins et 165 préservatifs féminins ont été distribués.

Concernant les tests de dépistage, les résultats annuels des activités du conseil dépistage volontaire (CDV) révèlent que 57341 personnes ont effectué le test pour le VIHcontre 58607 fixés pour les objectif annuel. Par rapport à ces chiffres, une bonne performance (98%) des activités du CDV a été notée malgré la non complétude des données due au fait que toutes les structures de dépistage non pas été visités.

Concernant la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH/SIDA, il a été suggéré à 60 071 femmes enceintes de faire le test de dépistage VIH et on voit que 17614, soit 29,3% de femmes enceintes l'ont seulement fait. Cependant, 240 d'entre elles, soit 1,4% ont un test positif. Parmi ces femmes, 225 (soit 93,8%) sont séropositives sous ARV dont 146 ont bénéficiées d'une prophylaxie ARV et 69 sous tri thérapie ARV.

Le nombre d'enfants nés de mère séropositives au VIH ayant bénéficié d'une prophylaxie ARV est de 63. Parmi eux, 51, soit 81,0% ont bénéficié d'un diagnostic précoce, c'est-à-dire avant 18 mois. Par contre, on note une absence d'enfants nés de mères séropositives avec PCR positif et d'enfants âgés de plus de 18 mois séropositifs.

Le nombre de personnes infectées par le VIH est de 9089. On note cependant, la prévalence du VIH est particulièrement élevé entre 25 et 49 ans où elle enregistre 4453, soit 49,0% personnes infectées et 38,8% pour les 15 à 24 ans. Il y a une tendance à la féminisation de l'épidémie avec une proportion de 89,5% chez les femmes contre 10,5% chez les hommes. Le risque de séropositivité augmente avec l'âge, plus précocement chez les femmes que les hommes. En effet, pour les moins de 15 ans, les filles sont presque 21 fois plus touchées que les garçons. Ce risque est maximum entre 25 et 49 ans chez les femmes, que chez les hommes. Avant l'âge de 49 ans, les femmes sont presque 10 fois plus touchées que les hommes.

Graphique 40: Prévalence du VIH par sexe et par âge

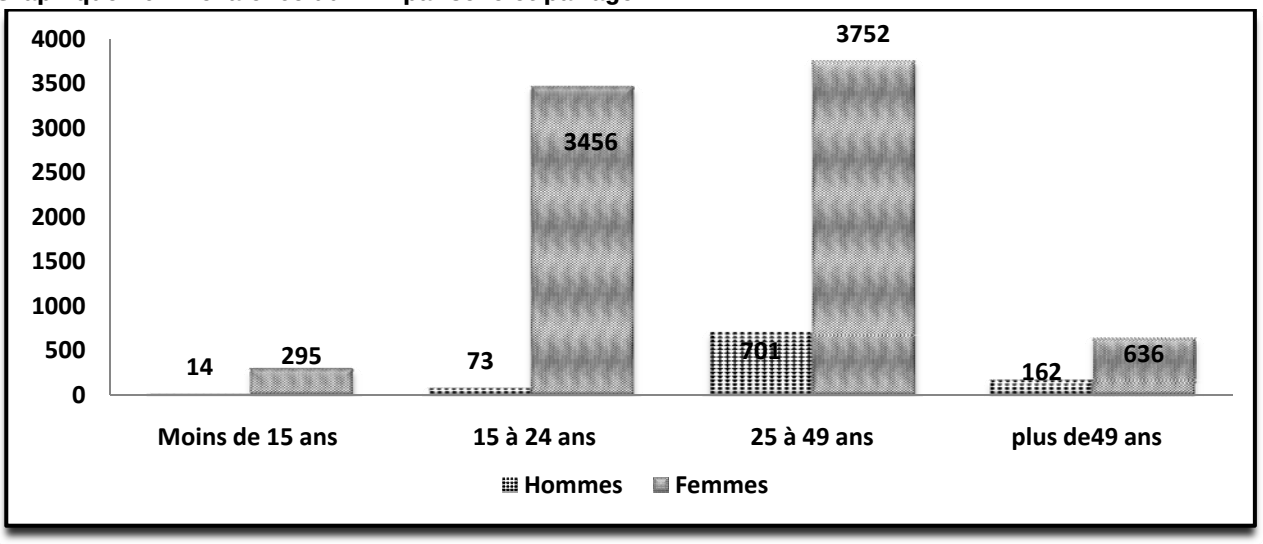

Source : *SRSD de Dakar à partir des données de la Région Médicale de Dakar*

CONCLUSION

Comparativement aux autres régions, Dakar est la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Les performances des programmes visant la prévention comme la lutte contre le VIH/Sida et la tuberculose semblent avoir des résultats plus satisfaisants.

En termes d'infrastructures, la région de Dakar compte 1 hôpital pour 220 646 alors que la norme de l'OMS est de 1 hôpital pour 150000 personnes. Une attention particulière doit être accordée à la construction de structures de santé si la région veut atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015.

Chapitre 9 : HYGIENE PUBLIQUE

Le Service Régional d'Hygiène est chargé, sous l'autorité administrative, de l'application des dispositions relatives à la protection de la Santé Publique : il exerce un contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans la région, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.
Il est chargé de faire appliquer les règles d'hygiène publique en s'appuyant sur les articles de la Santé publique. Il fait appliquer la loi dans les domaines de l'habitat, l'hygiène alimentaire, la pollution de l'air, du sol, de l'eau, la qualité des eaux potables etc. Il a aussi un rôle de conseils dans ces domaines.

9.1. INFORMATION, L'EDUCATION ET LA COMMUNICATION

Le Service Régional d'Hygiène a pour rôle d'éduquer et de sensibiliser la population sur la question de l'assainissement du cadre de vie. Les agents du service d'hygiène public doivent vulgariser auprès des habitants de la région les principes de l'assainissement du cadre de vie, les techniques de gestion des ordures ménagères, en vue de leur assurer une meilleure santé.
Parmi les activités menées en 2011 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer :

- 52014 communications interpersonnelles ;
- 13709 sensibilisations élèves
- 13166 visites à domiciles (VAD)
- 6162 interventions au niveau des causeries
- 1402 interventions au niveau des entretiens
- 1130 sensibilisations talibés
- 5 interventions au niveau des radios
- 2 interventions au niveau des réunions

9.2. CONTROLE DE SALUBRITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

S'agissant du contrôle de salubrité sur la voie publique, 3 592 infractions ont été relevées dont les plus importantes ont été le jet d'eaux usées sur la voie publique (1864), la vente d'aliments non protégés (447), le dépôt d'ordures dans des endroits non autorisés (319), des égouts bouchés (180), des fosses pleines 178) et des vidages fosses (143).

Graphique 41: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2011

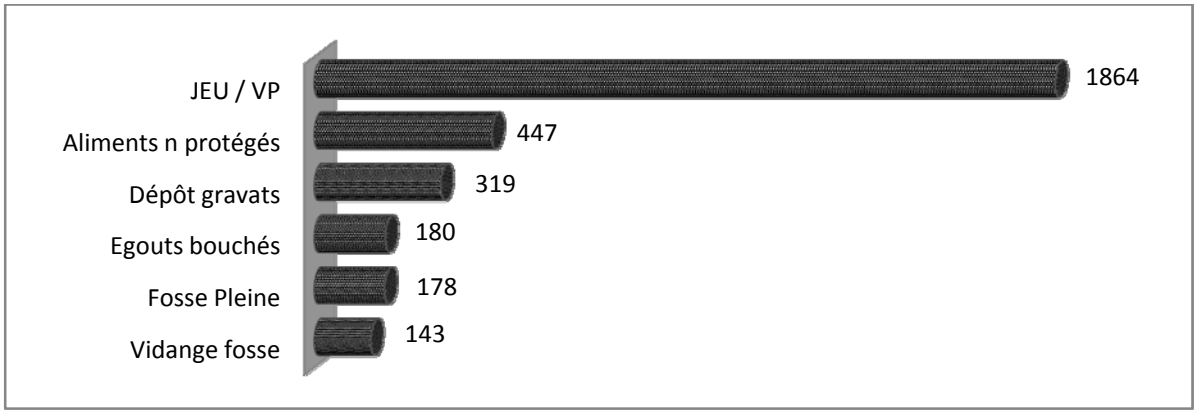

Source : *Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar*

9.3. CONTROLE DE LA SALUBRITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

S'agissant du contrôle de la salubrité des Etablissements Recevant du Public (ERP), la police de l'hygiène de la région de Dakar a effectué 5464 visites domiciliaires en 2011 contre 9 349 en 2010. Les infractions relevées lors de ces visites sont au nombre de 10237. Les plus importantes sont les défauts de poubelles réglementaires, au nombre de2898, soit 28,31% des infractions relevées. On a enregistré des cas de motif de l'insalubrité (2302), les dépôts d'ordures non conformes aux règles d'hygiène publique (1434) et les défauts de balayage (1420) . Le motif du système évacuation non conforme aux règles d'hygiène publique constitue la cinquième cause avec 1417, soit 13,8% des infraction relevées, suivies de celles liées à des urinoirs non conformes aux règles d'hygiène publique (245), les infractions pour les jets d'eaux usées occupent la septième position avec 169, 122 infractions ont été observées pour le motif des fosses pleines et enfin les motifs d'écoulements eaux usées, d'écuries/enclos insalubres, Fosses défectueuses, de dépôts épaves, Défaut de système évacuation sanitaire et des Dépôts de gravats viennent en dernière position avec 221 , soit 2,2% des infractions relevées.

Graphique 42: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2011

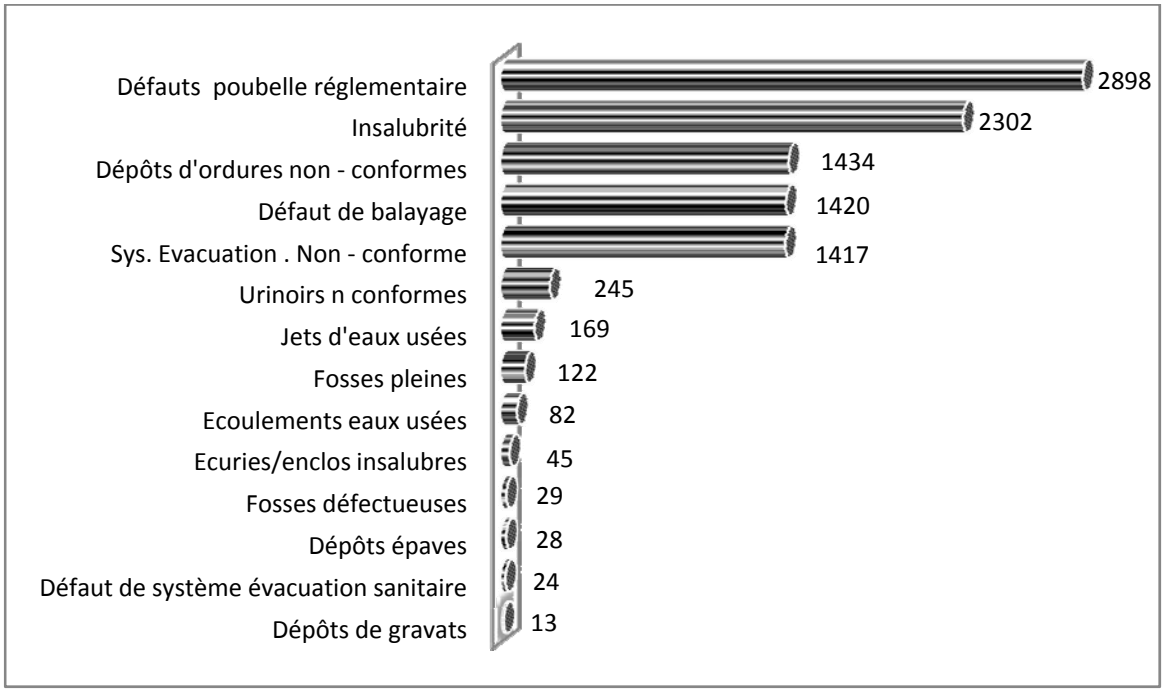

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

9.4. VISITE DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

S'agissant des visites de contrôle en règles des Etablissements Recevant du Public (ERP), le service a enregistré 5464 visites domiciliaires en 2011. les défauts de visites médicales est le principal motif (1309sorties, soit 34,01%), suivies par les défauts de poubelles réglementaires (831visites, soit 21,59%) les opérations pour l'insalubrité sont la troisième cause des sorties (410visites, soit 10,65%) et les visites pour les dépôts d'ordures non conformes aux règles hygiènes occupent la quatrième place avec 362 sorties, soit 9,41%. le motif de la vente de produits alimentaires périmés constitue la cinquième cause (304 sorties, soit 7,90%) ; suivies des opérations pour le défaut de balayage (295, soit 7,66%), les visites pour la vente d'aliments non protégés occupent la septième position avec 259 sorties, soit 6,73% et 72 visites ont été effectuées pour le motif de la ventes aliments avariés. enfin les motifs de défauts de tapis sur le comptoir et de jets d'urinesviennent en dernière position avec respectivement 5 et 2 seulement sorties.

Graphique 43: Répartition des visites en règle selon le type par les ERP en 2011

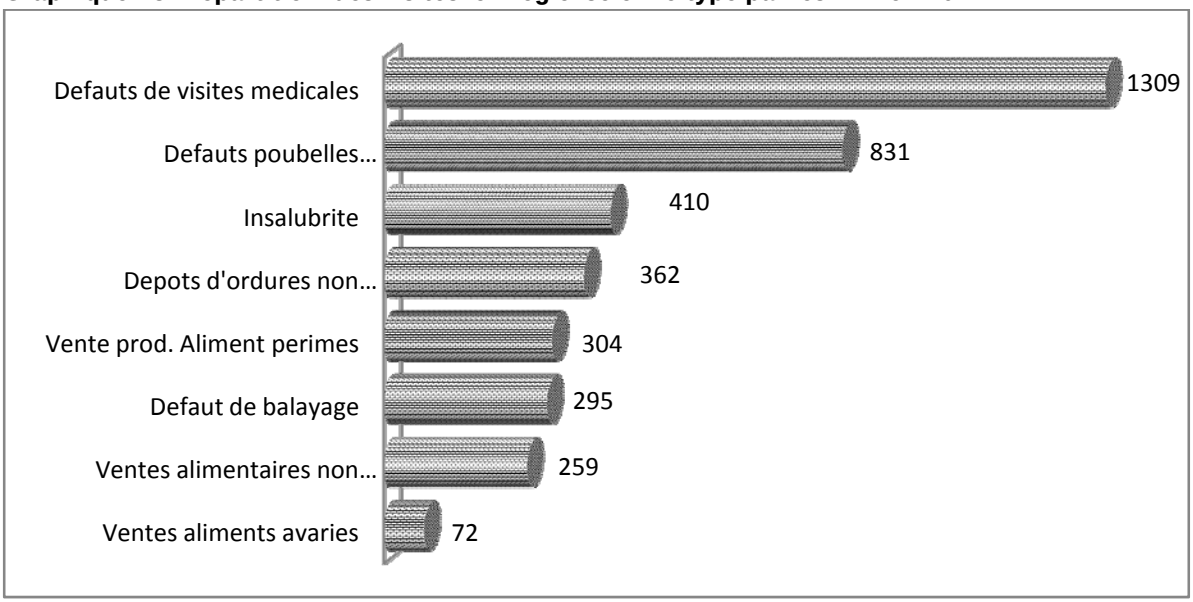

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar

9.5. OPERATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Durant l'année 2011, la brigade régionale a enregistré 551 opérations techniques. Si on s'intéresse à la répartition selon le département, on voit que ce nombre varie d'un département à un autre. Ainsi, le département de Dakar a eu le meilleur taux, il totalise 38,5% des opérations techniques suivi de Pikine avec 27,8% et de Guédiawaye avec 26,5%. Enfin, le département de Rufisque enregistre seulement 7,3% opérations techniques de la région.

Graphique 44: Répartition des opérations techniques menées par le Service Régional d'Hygiène dans la région de Dakar par département en 2011

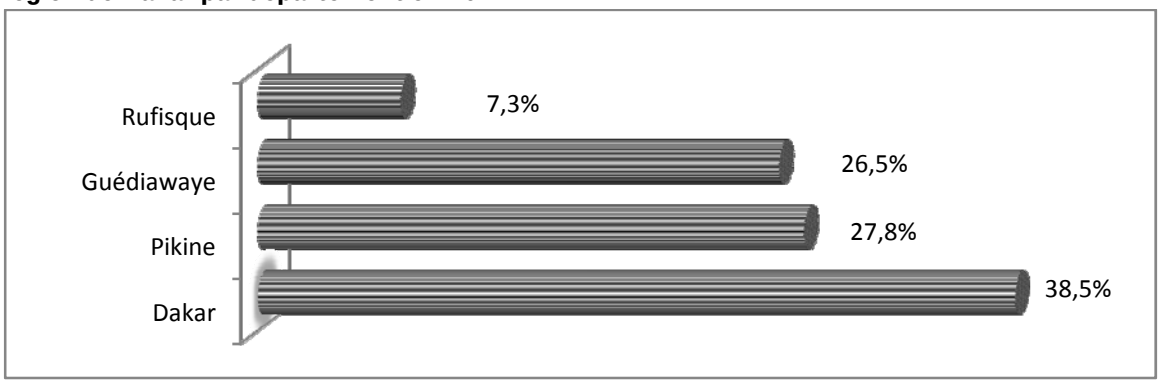

Source : *Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar*

Parmi les opérations techniques menées par le Service Régional d'Hygiène dans la région de Dakar, celle de désinsectisation a été la plus fréquente, elle enregistre 196 opérations effectuées par 76 équipes techniques. Elle est suivie par la désinfection qui totalise 193 opérations faites par 46 équipes techniques. Ensuite vient la délarvation, avec 136 opérations réalisées par 45 équipes techniques. La désinfection de corps sans vie avec 2 opérations est la moins fréquente.

CONCLUSION

Les activités d'éducation pour l'hygiène occupent une place centrale dans la santé des populations. C'est dans ce sens que le Service d'hygiène, au cours de l'année 2011, a concentré ses activités sur la sensibilisation. Malgré ces efforts déployés, il y a toujours d'insuffisances dans le comportement des populations.

Chapitre 10 : EDUCATION

Du fait de la place centrale qu'elle occupe dans la vie sociale et dans l'évolution des peuples, l'éducation a toujours était au cœur des préoccupations des dirigeants. Elle devrait permettre aux bénéficiaires de devenir des membres utiles à leur société. C'est fort de ce constat que l'accès à l'éducation est érigé en droit pour tous. L'état du Sénégal à travers des engagements internationaux a fait de l'éducation une priorité. Il a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques. L'éducation est gratuite dans ces dernières qui admettent les élèves sans aucune distinction dans la limite des places disponibles. Le secteur privé participe aussi à l'effort de scolarisation des sénégalais.

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les cycles d'enseignement préscolaire, primaire, moyen, secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement technique et professionnel.

10.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Le sous-secteur du préscolaire a connu un tournant décisif en 2000 avec la volonté politique affirmée de faire de la prise en charge de la petite enfance une priorité de développement.Il reçoit des enfants de 3 à 6 ans pour trois années d'études (Petite section, Moyenne section et Grande section) dans les Cases des Tout-petits, les garderies formelles, les garderies communautaires et les écoles maternelles. Les enfants qui finissent ce cycle intègrent la première année de l'élémentaire (CI) à 6 ans au lieu de 7 ans. Il faut cependant noter que le préscolaire n'est pas obligatoire.

Les effectifs préscolarisés

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire au niveau de la région de Dakar en 2011 est 47355 enfants dont 24395 filles soit 51,5% des effectifs. Par rapport à 2010, il y a eu une hausse de 1681 enfants en valeur absolue soit 3,6% en valeur relative.

La répartition spatiale de ces effectifs est très inégalitaire. Le département de Dakar enregistre plus de la moitié des enfants préscolarisés soit 24819 élèves, il est suivi par Pikine avec 10638 enfants, Guédiawaye vient en troisième position avec 6099 enfants préscolarisés. Le département de Rufisque qui est le moins peuplé de la région abrite le moins d'enfants inscrits au préscolaire avec 5799 élèves.

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement préscolaire est en faveur des filles et se situe à 1,06 contre 1,04 en 2010. Cette évolution indique qu'il y a eu plus de filles que de garçons inscrits au préscolaire en 2011.

Graphique 45: Répartition des effectifs dans le préscolaire durant l'année scolaire 2010/2011 dans la région de Dakar selon le département et le sexe

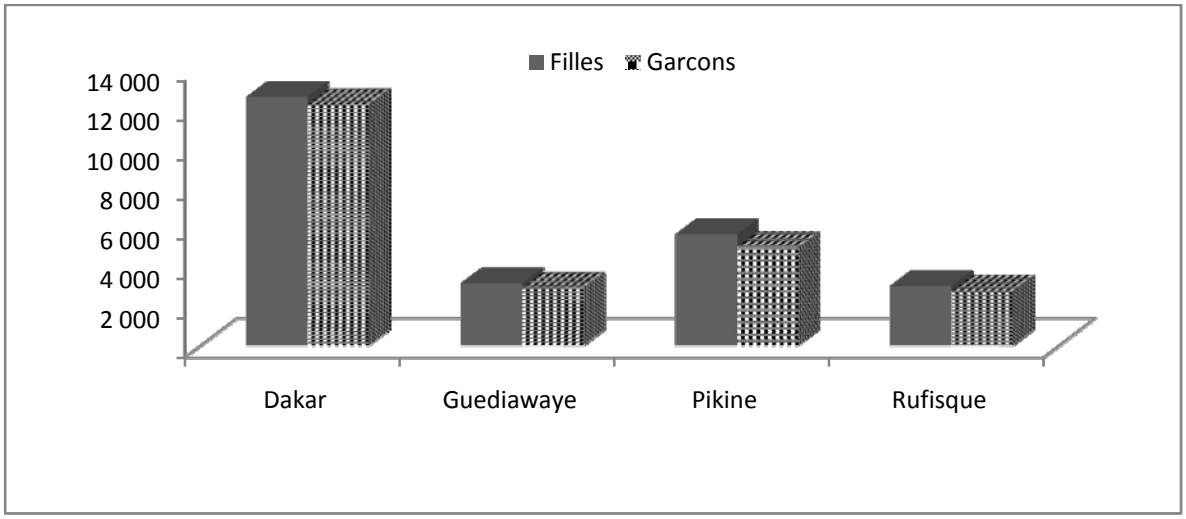

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) dans la région de Dakar est à 18,1% en 2010, ce taux est presque le double de la moyenne nationale qui s'établit à 9,8%[2] la même année. En 2011, il s'est établi à 19,6% soit une hausse de 1,5 point de pourcentage.

Les établissements préscolaires

En 2011, les structures d'accueil de la petite enfance dans la région de Dakar s'élèvent à 658 contre 609 en 2010 soit une hausse de 7,4%. Cette dernière découle de la progression du nombre d'établissements privés qui passe de 539 à 576 établissements. En effet, on note une prédominance du privé qui accueille 87% des enfants préscolarisés de la région.

Malgré les nombreux efforts réalisés dans le secteur par les pouvoirs publics, notamment avec le programme national « case des tout-petits », le nombre d'établissements publics est faible et ne représente que 5,3% des établissements préscolaires dans la région. Les établissements privés dominent avec 576 structures soit 87,5% des établissements. La deuxième position est occupée par les établissements communautaires qui représentent 7,1% du préscolaire.

Graphique 46: Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance de la région de Dakar selon le statut en 2011

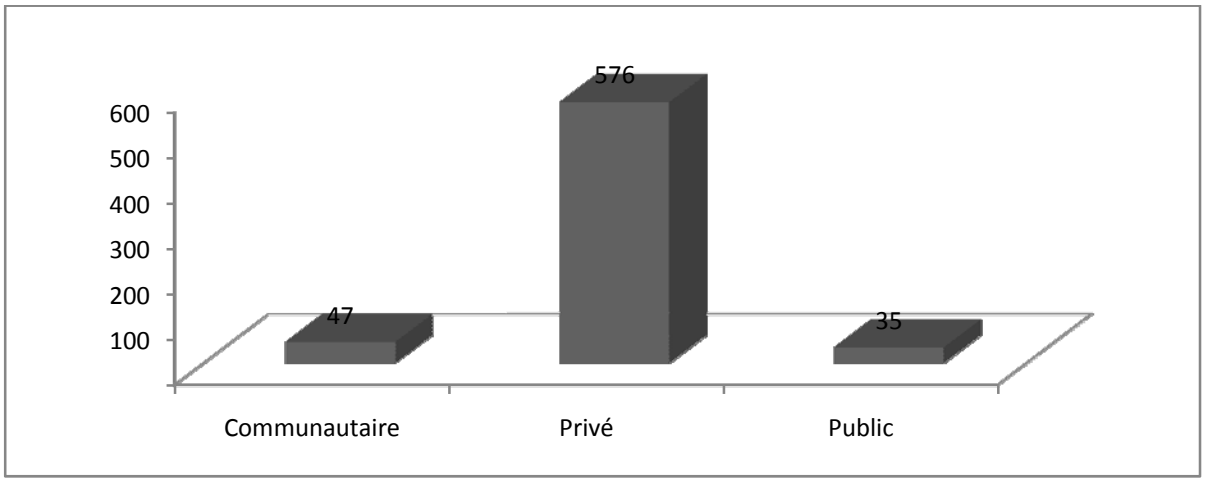

Source *: SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

[2] Situation économique et sociale du Sénégal en 2010

La répartition de ces structures d'accueil suit pratiquement la répartition spatiale des effectifs du préscolaire, le département de Dakar abritant 273 établissements soit 41,5%, suivi de Pikine avec 29% soit 191 établissements, de Guédiawaye avec 16,6% et de Rufisque avec 12,9%.

Graphique 47: Répartition des structures d'accueil de la petite enfance de la région de Dakar en 2011 selon les départements.

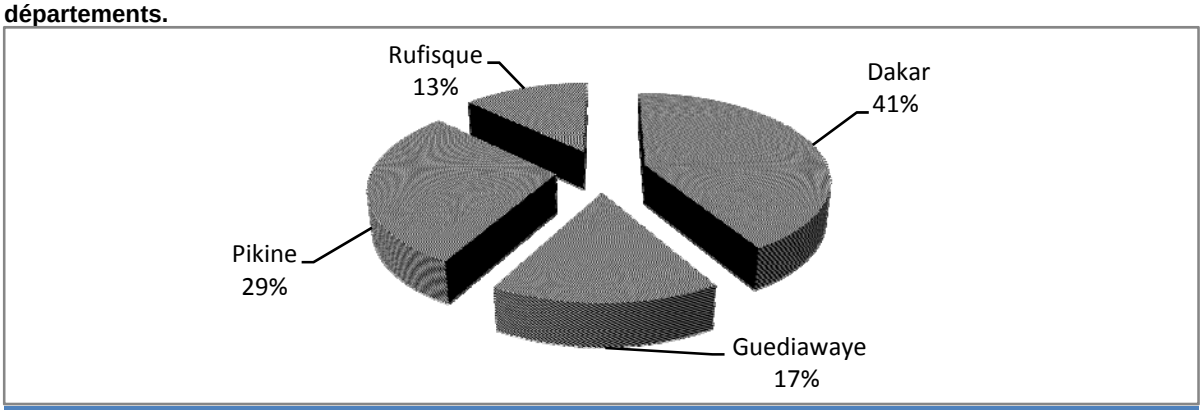

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Les structures qui assurent l'éducation des enfants dans le préscolaire sont les Cases communautaires, les Cases des tout petits, les écoles maternelles et les garderies. En 2011, la région compte 416 écoles maternelles, 206 garderies, 23 cases des tout petits et 13 cases communautaires.

Graphique 48: Répartition des unités d'accueil de la petite enfance dans la région en 2011 selon le type.

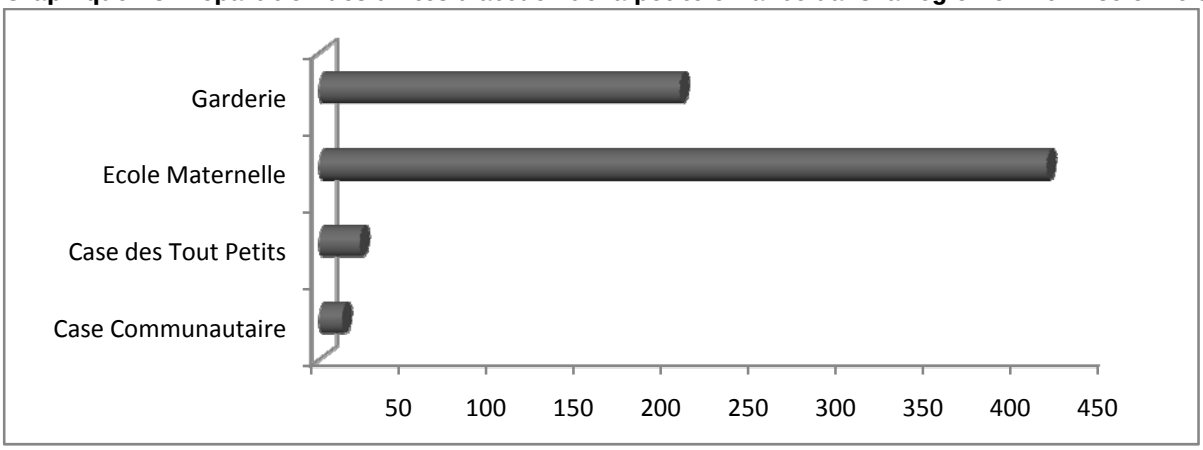

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Le personnel enseignant

En 2011, la région compte 2410 enseignants au préscolaire contre 2348 en 2010 soit une hausse de 62 enseignants en valeur absolue et de 2,6% en valeur relative. Parmi ces enseignants, les femmes domine largement et se chiffre à 2137 individus soit 88,6% du personnel. Cette supériorité de la gente féminine s'explique par le fait que les femmes ont plus de dispositions à s'occuper des enfants à bas âge. En effet, l'enseignement aux niveaux inférieurs notamment dans le préscolaire est fortement associé à la notion de soin qui se rapporte beaucoup plus aux femmes qu'aux hommes.

Quant au ratio élèves/enseignant, il s'établit à 19,6 élèves par enseignant. Comparé à 2010, on note une légère hausse de 0,2.

S'agissant du diplôme académique, au Sénégal, le personnel enseignant du préscolaire doit avoir au minimum le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Ensuite, les enseignants du préscolaire reçoivent une formation professionnelle sanctionnée par un Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) pour ceux qui sont recrutés avec le niveau du BFEM et un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) pour les titulaires du baccalauréat.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des enseignants du préscolaire selon leur diplôme académique. Il indique une dominance des enseignants titulaires du Brevet de Fin d'Etudes Moyen (58%) qui est le diplôme minimum exigé. Ils sont suivis par les enseignants avec un diplôme autre que ceux déjà mentionnés et ceux avec un diplôme indéterminé totalisent 28,2% soit respectivement 380 et 302 enseignants. Les enseignants titulaires du baccalauréat quant à eux sont au nombre de 310 soit 12,8% du personnel enseignant au préscolaire en 2011. Les enseignants titulaires du diplôme le plus élevé notamment la licence et la maitrise ne représentent respectivement que 0,5% et 0,3% soit 11 et 8 enseignants.

Tableau 16: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire selon le diplôme et le département en 2011

Département/Sexe	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F+H
Dakar	223	21	188	45	633	61	63	5	8	2	3	2	1 254
Guédiawaye	35	5	17	3	96	5	173	17					351
Pikine	38	4	18	7	401	42	4				1		515
Rufisque	42	12	22	10	142	19	29	11		1	1	1	290
Total	338	42	245	65	1 272	127	269	33	8	3	5	3	2 410

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

En 2011, le nombre d'enseignants du préscolairetitulaires du CEAP est de 209 soit 8,7%. Ceux titulaires du CAP représentent 5% du personnel. Pour le reste soit 86,3% des enseignants, le diplôme professionnel obtenu n'a pas été déterminé.

Graphique 49: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire selon le diplôme professionnel en 2011

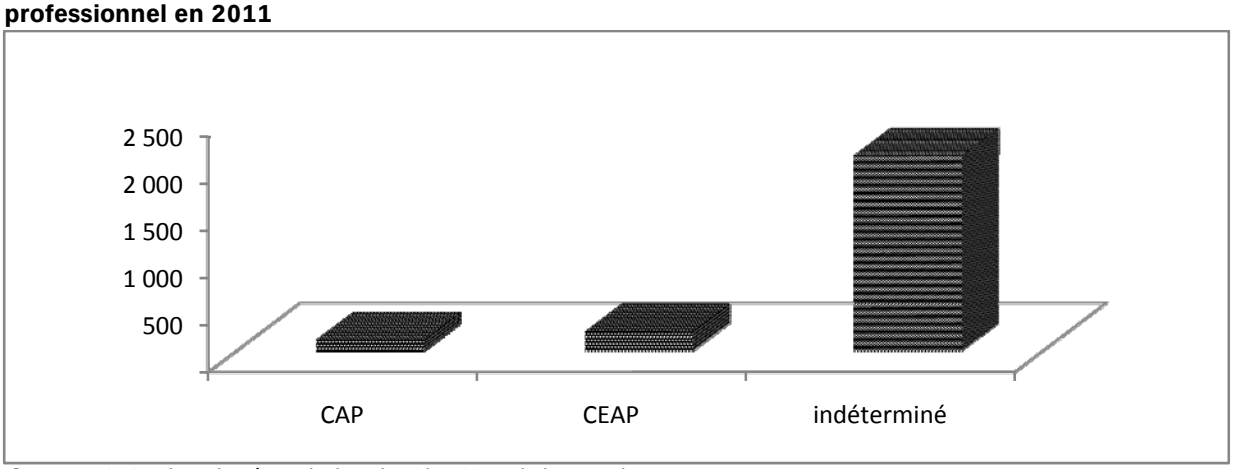

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

10.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le cycle primaire accueille les enfants à partir de 6 ans[3] pour 6 années d'études sanctionnées par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième. La finalité de l'enseignement primaire, selon la lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation, est de doter chaque enfant d'un substrat moral, civique, intellectuel, et pratique solide pour servir de base à une vie accomplie.

Effectifs scolarisés

[3] Officiellement de 7 à 12 ans

Le nombre d'enfants fréquentant le primaire en 2011 s'élève à 372705 élèves dont 188230 de sexe féminin. Par rapport à 2010, on a enregistré une hausse de 4,1% en valeur relative soit 14569 enfants. Cette hausse est en partie imputable aux stratégies d'élargissement de l'accès à l'éducation menées par le gouvernement dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme. La proportion des filles dans le primaire est passée de 51% en 2010 à 50,5%, soit un repli de 0,5%.

Les effectifs des établissements publics représentent 60,1% des élèves inscrits au primaire dans la région soit 223904 enfants. Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle est importante vu que le privé assure la scolarisation de 148801 enfants au primaire soit 39,9%.

Le département de Dakar compte le plus d'élèves dans la région avec 36,4% des effectifs (51,6% dans le public et 48,4% dans le privé). Il est talonné par le département de Pikine où 34,1% des enfants du primaire sont scolarisés dont 57,8% dans le public. Rufisque arrive en troisième position avec 17,4% des élèves mais enregistre une très grande proportion d'enfants scolarisés dans le public avec 82,8% des effectifs inscrits dans le département. Le département de Guédiawaye vient en dernier avec seulement 12,1% des élèves du primaire.

Graphique 50: Répartition des effectifs scolarisés dans le primaire à Dakar en 2011 selon le département et le statut de l'établissement

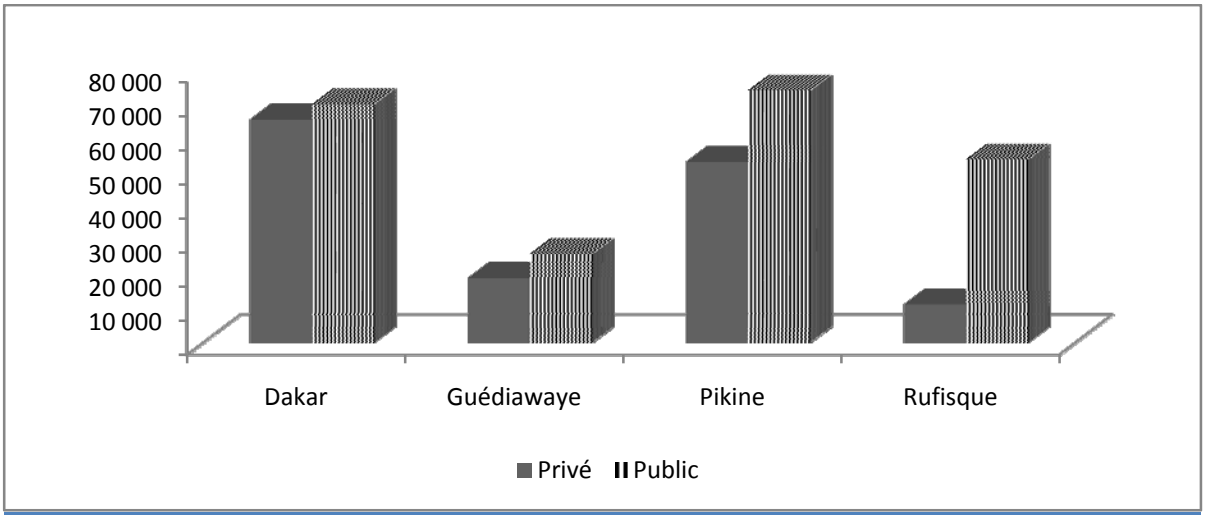

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Les établissements primaires

Le réseau des écoles primaires de la région se chiffre à 1042 établissements en 2011. Par rapport à 2010, il y a eu création de 38 nouveaux établissements. La majorité de ces établissements soit 35,2% est implantée dans le département de Dakar, 34,1% dans le Pikine et les 30,7% restants réparties entre les départements de Rufisque et Guédiawaye avec respectivement 16,6% et 14,1% des établissements primaires.
Malgré le fait que 6 élèves sur 10 dans le primaire sont scolarisés dans des établissements publics, les établissements privésreprésentent 632 écoles soit 60,6%. Cet état de fait est vérifié dans tous les départements de la région sauf dans celui de Rufisque où les établissements publics représentent 65,9% des structures d'accueil du primaire.

Tableau 17: Répartition des établissements primaire à Dakar en 2011 selon le département et le statut de l'établissement

Département/Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Total
Privé	216	103	254	59	632
Public	151	44	101	114	410
Total général	367	147	355	173	1 042

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

La capacité d'accueil du réseau scolaire est évaluée sur la base du nombre de classes disponibles. En 2011, 8604 classes fonctionnelles ont été recensées dans les établissements élémentaires de la région. Par rapport à 2009 où le nombre de salles de classe comptabilisées était de 8 515, il ya eu une légère hausse de 1%. Le privé abrite 52,3% de ces classes contre 47,7% pour le public. En outre, il existe dans la région 217 classes fonctionnelles qui ne sont pas utilisées dont 135 dans les écoles privées. A l'inverse, des classes sont utilisées alors qu'elles sont en mauvais état. Ces dernières sont au nombre de 183 dont 174 dans des établissements publics.

Graphique 51: Répartition des salles de classes recensées dans la région en 2011 selon le statut de l'établissement.

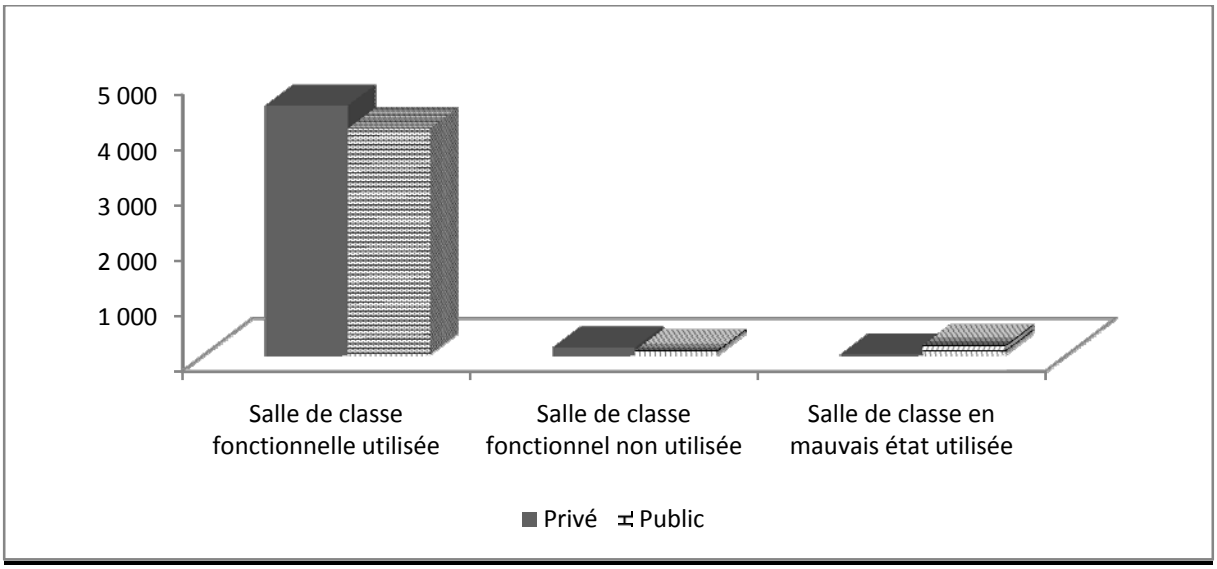

Source *:SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Le personnel enseignant

Plus d'un cinquième des enseignants au primaire du Sénégal soit 10519 exerce dans la région de Dakar. Par rapport à 2010, on enregistre une légère hausse du personnel enseignant de 0,7%. Plus de la moitié soit 52,3% de ces enseignants servent dans le public et 47,7% enseignent dans des écoles privées. Le rapport genre est en faveur des hommes avec seulement 45% d'enseignantes dans la région en 2011.

L'effectif des enseignants rapporté à effectif des élèves donne un rapport de 35 élèves par maitre en moyenne dans la région. Ce ratio est correct et montre l'effort consenti pour scolariser tous les enfants dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, on note que les enseignants élémentaires titulaires du BFEM sont majoritaires dans le système. Ils représentent 57,4% soit 6038 enseignants. Les titulaires du BAC suivent avec une proportion de 35,2%. Les titulaires des diplômes les plus élevés sont minoritaires dans l'enseignement primaire avec 85 licenciés et 39 maitrisards. Les enseignants ayant obtenu des diplômes autre que ceux susmentionnés sont au nombre de 654 soit 6,2% du personnel enseignant.

Graphique 52: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme académique en 2011

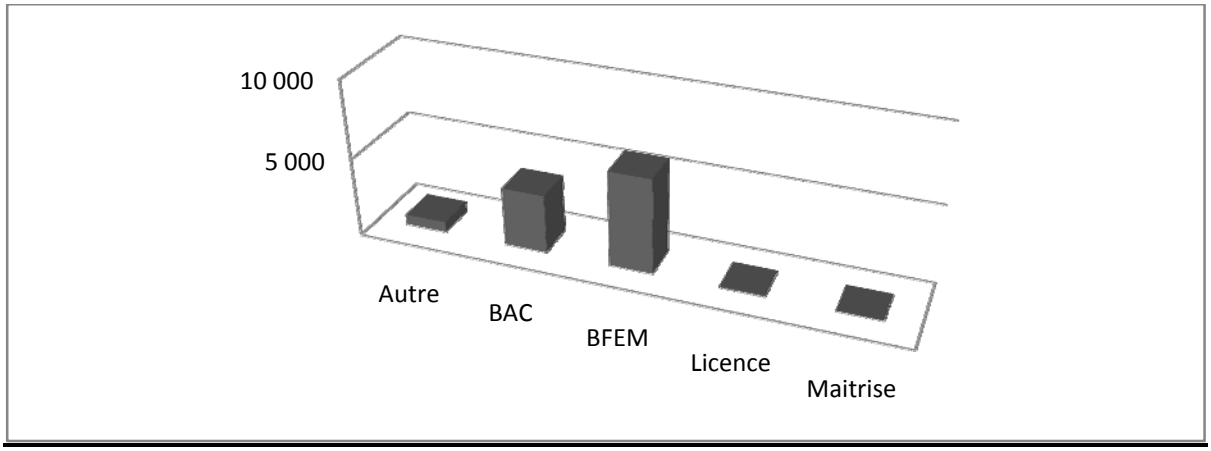

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Le diplôme professionnel n'a pu être identifié que pour 53% des enseignants. Le reste est indéterminé soit parce que le document de collecte n'a pas été renseigné ou que l'information n'a pas été saisie. Parmi les 53% identifiés, on note que 30% soit 3166 enseignants sont titulaires du CAP et 23% soit 2393 enseignants ont obtenu le CEAP.

Graphique 53: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2011

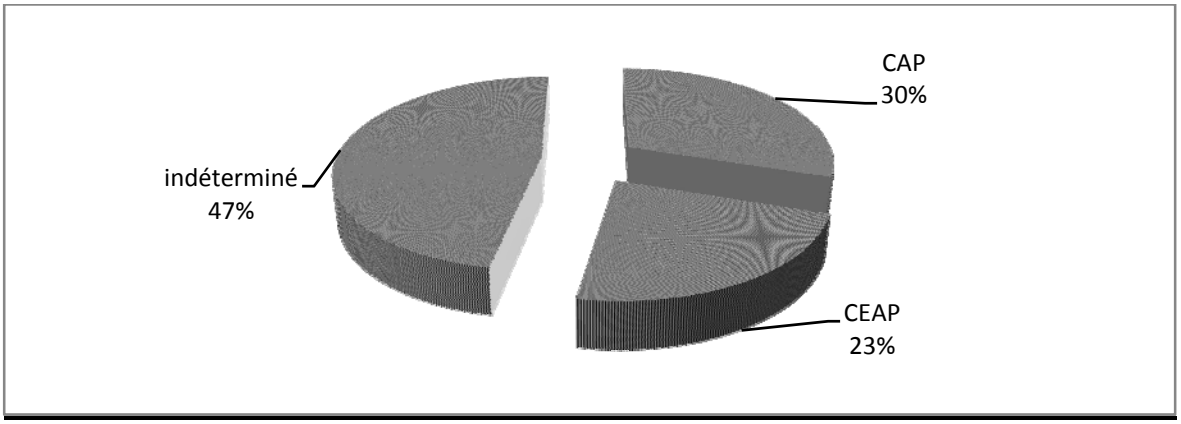

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

10.3. ENSEIGNEMENT MOYEN

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 13 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM).

Les effectifs dans l'enseignement moyen

En 2010, 144 933 élèves dont 74386 filles (51,32%)sont inscrits dans l'enseignement moyen. Les effectifs ont augmenté de 13209 élèves soit une hausse de 9,1% en 2011 pour s'établir à 158142 dont 81877 filles. Le rapport filles/garçons au niveau régional s'établit donc à 1,07 en 2011 contre 1,05 en 2010. En outre, il est important de souligner que 4 élèves sur 10 dans le moyen sont scolarisés dans le Département de Dakar soit 65586 élèves. Pikine vient en deuxième position avec 27,9% des effectifs du moyen. Guédiawaye et Rufisque enregistrent respectivement 15,5% et 15,1% des enfants inscrits dans l'enseignement moyen.

La répartition par niveau montre que les effectifs diminuent quand on monte en niveau surement à cause du redoublement et des abandons. En 2011, 31,7% des élèves du moyen sont en classe de sixième, 24,5% en cinquième, 21,9% en quatrième et 21,8% en troisième.

Graphique 54: Répartition des effectifs du moyen en 2011 selon le département et le niveau

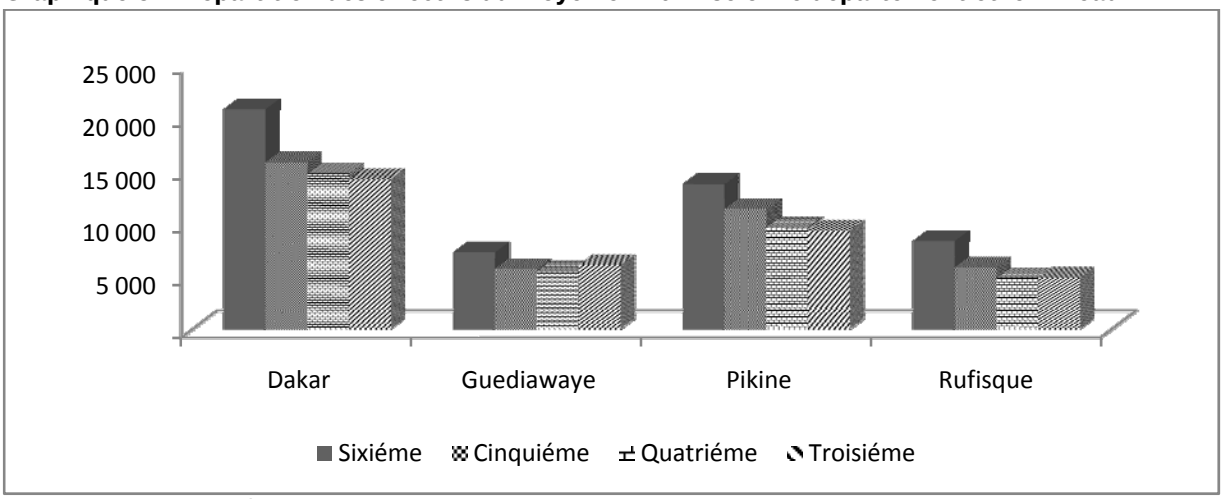

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Les établissements du moyen

En 2011, l'enseignement moyen compte 336 établissements dont 116 établissements moyens secondaires. Par rapport à 2010, ce nombre a connu un accroissement de 8% soit 25 établissements nouvellement construits.On note une prédominance du Privé qui comptabilise 241 établissements soit 71,7% des structures d'accueil.

Le département de Dakar est le mieux doté au niveau des établissements moyen avec 134 collèges dont 92 structures privées et 42 structures publiques en 2011, suivi de loin par le département de Pikine avec 66 établissements (respectivement 64 et 21). Les départements de Guédiawaye et Rufisque restent les moins bien lotis en établissements moyen avec respectivement 85 et 51 structures d'enseignement moyen.

Tableau 18: Répartition des établissements d'enseignement moyen de la région de Dakar selon le statut et le département en 2011

Statut / Département	Privé				Public			
	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque
1er cycle	42	33	45	20	34	9	19	18
1er et 2Þme cycle	50	23	19	9	8	1	2	4
Total	92	56	64	29	42	10	21	22

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

10.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement secondaire général reçoit les élèves de 16 à 19 ans pour trois années d'études (de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options sanctionnées par le Baccalauréat).

Les effectifs de l'enseignement secondaire général

En 2010, les effectifs de l'enseignement secondaire général se chiffrent à 51567 élèves dont 48,5% de filles. Ces effectifs ont connu un accroissement de 4812 élèves en valeur absolue soit une hausse de 9,3%.Concernant la présence des filles, on enregistre en 2011 contrairement aux années précédentes un rapport filles/garçons de 1,002 ce qui donne une prédominance des filles. Cette évolution n'est pas surprenante dans la mesure où ces dernières années, ce rapport n'a cessé d'évoluer passant de 0,90 en 2006 à 0,94 en 2010 avec un pic de 0,97 en 2009.

Graphique 55: Evolution du rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire de 2006 à 2011

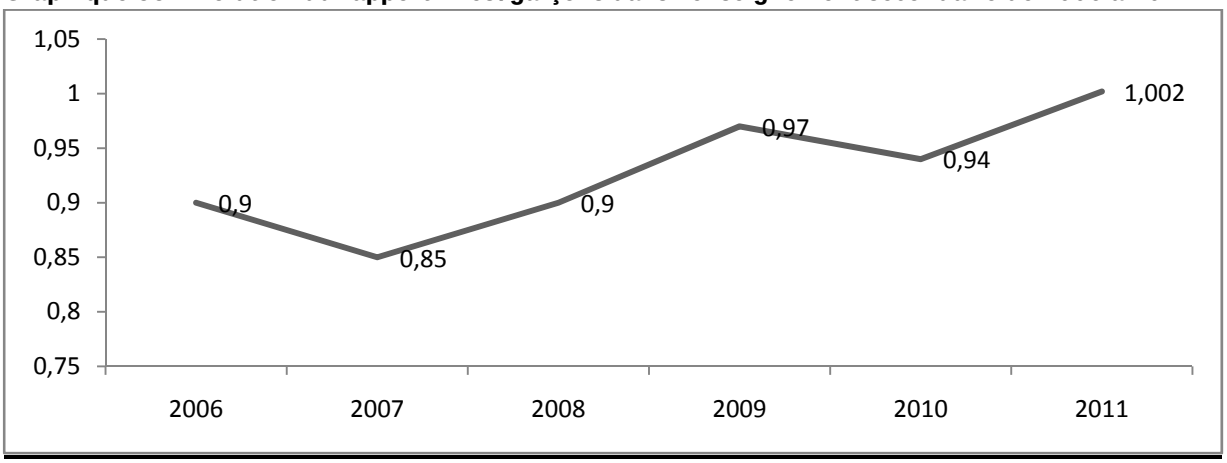

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

En 2011, près de la moitié des effectifs du secondaire est concentrée dans le département de Dakar (46,3%) ; Guédiawaye vient après avec 21,6% des effectifs enrôlés. Le département de Pikine est à la troisième place avec 18,1 % des inscrits au secondaire et enfin arrive Rufisque avec seulement 14,1 % des effectifs de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, contrairement aux autres niveaux d'enseignement, le public domine dans l'enseignement secondaire général malgré l'augmentation progressive de la part du privé dans ce niveau qui montre l'effort de participation du secteur privé dans le développement du système éducatif sénégalais. En effet, en 2011, 6 élèves sur 10 sont inscrits dans une école publique soit 34536 élèves enrôlés. Le privé abrite 38,7% des élèves inscrits. Il est dominé par le privé laïc où sont inscrits 19976 élèves. Les privés catholique et franco arabe viennent après avec respectivement des effectifs de 1622 et 245 élèves.

Graphique 56Répartition des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement en 2011

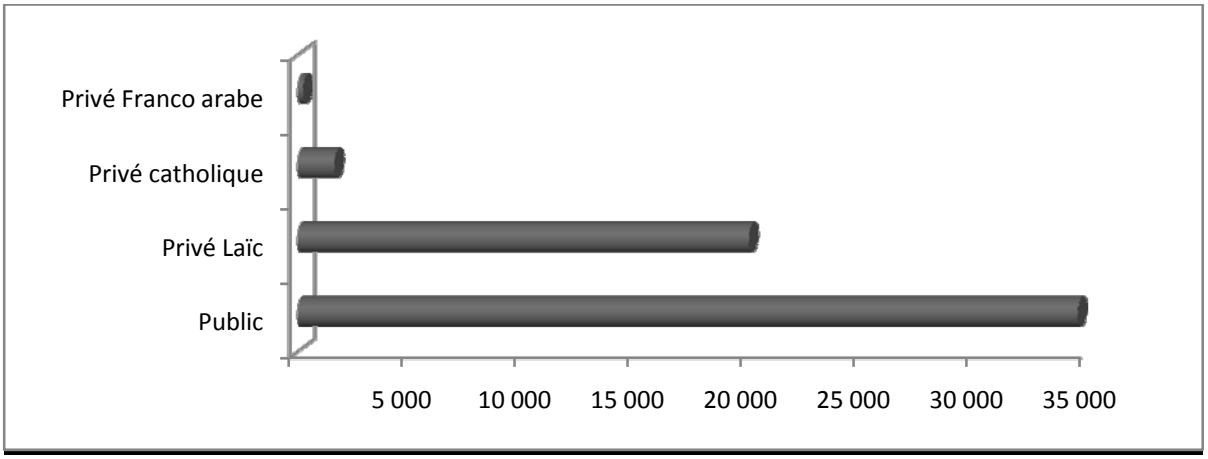

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Dans la région, en 2011, les effectifs des élèves en classe de seconde restent plus importants avec une part de 37,3% de l'effectif global du cycle contre 28,9% et 33,8%, respectivement pour les classes de première et de terminale.

En outre, près de 6 élèves sur 10 inscrits dans le secondaire soit 58,8% font une série littéraire. Cependant même si les effectifs des séries littéraires dominent ceux des séries scientifiques qui représentent 39,9%, il faut noter que la région de Dakar, par rapport aux autres régions, enregistre les plus fortes proportions d'élèves orientés dans les séries scientifiques.

Tableau 19: Répartition des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire selon le niveau et la série en 2011

Niveau/ série	Seconde			Première			Terminale			Total
	Effectifs	% en ligne	% en colonne	Effectifs	% en ligne	% en colonne	Effectifs	% en ligne	% en colonne	
L	11 947	36,0%	56,8%	9 444	28,5%	58,0%	11 759	35,5%	61,6%	33 150
S	8 925	39,7%	42,5%	6 697	29,8%	41,1%	6 849	30,5%	35,9%	22 471
Indéterminé	152	20,1%	0,7%	136	17,9%	0,8%	470	62,0%	2,5%	758
Total	21 024	37,3%	100%	16277	28,9%	100,0%	19 078	33,8%	100,0%	56 379

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Etablissements

Les structures d'enseignement du moyen et du secondaire général sont soit des collèges avec un cycle(moyen) soit des lycées avec le cycle secondaire seulement ou des lycées avec les deux cycles(moyen et secondaire). Le moyen secondaire compte beaucoup plus d'établissements que le secondaire uniquement. En effet, la région compte 134 établissements d'enseignement secondaire en 2011 répartis en 116 établissements disposant du moyen et du secondaire et seulement 18 lycées.
Entre 2010 et 2011, le nombre d'établissements est passé de 119 à 134 et le privé a vu son nombre de structures passer de 95 à 105 soit une augmentation de 10,5%. Cette évolution positive de la participation du secteur privé montre son intérêt grandissant dans le développement du système éducatif sénégalais. Toutefois, il est important de souligner que malgré la faiblesse du nombre d'établissements publics (29 sur 134), plus des deux tiers (61,3%) des élèves de l'enseignement secondaire de la région de Dakar fréquentent les établissements publics. Ce qui veut dire que la taille des établissements secondaires publics est nettement plus importante que celle de ceux du privé. L'effectif moyen par établissement dans le privé est de 208 élèves contre 1190 élèves dans le public soit 4 fois moins. Ces analyses nous permettent de conclure qu'il est nécessaire de construire beaucoup plus d'établissements pour désengorger les établissements publics et ramener les effectifs à des groupes moins importants plus faciles à gérer pour les professeurs, d'autant plus que la demande de scolarisation est de plus en plus croissante.

Par ailleurs, on note des disparités dans la répartition des structures d'accueil dans l'enseignement secondaire. En 2011, c'est le département de Dakar qui est le mieux doté en établissements secondaire avec 46,3% des établissements. Il est suivi de loin par celui de Guédiawaye qui en abrite 28 soit 20,9%. Ce dernier est talonné par le département de Pikine où sont implantés 18,7% des établissements de l'enseignement secondaire. Rufisque ferme la marche en abritant seulement 14,2% de ces établissements.

Graphique 57: Répartition des établissements d'enseignement secondaire dans la région selon le département en 2011

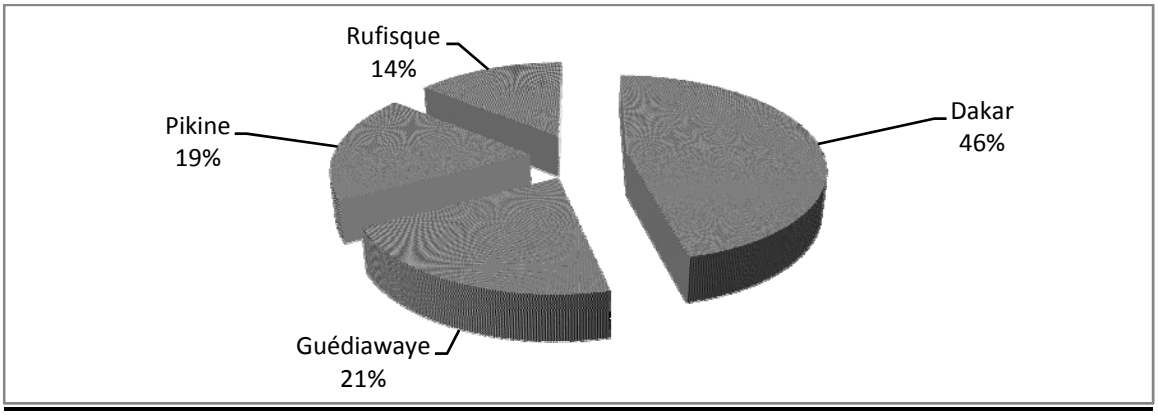

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Il faut souligner que l'offre d'enseignement dans le secondaire est assurée à 86,5% en 2011 par les établissements moyens secondaires c'est-à-dire par les collèges dotés d'un second cycle et les lycées avec un premier cycle. Les établissements ayant uniquement le second cycle sont très peu nombreux (13,5%) malgré la volonté du gouvernement de doter tous les départements de plusieurs Lycées de proximité. En outre, on constate que seul 4 lycées sur les 18 que compte la région de Dakar sont privés. Les Le département de Rufisque compte le plus grand nombre avec 6 lycées. Les autres départements en abritent 4 chacun.

Tableau 20: Evolution et Répartition des établissements de l'enseignement secondaire selon le département et le cycle entre 2009 et 2011

Départements	Nombre d'établissements	2009	2010	2011
Dakar	1er et 2nd cycle	45	51	58
	2nd cycle	4	3	4
Pikine	1er et 2nd cycle	19	20	21
	2nd cycle	4	4	4
Guédiawaye	1er et 2nd cycle	18	22	24
	2nd cycle	3	4	4
Rufisque	1er et 2nd cycle	8	10	13
	2nd cycle	4	5	6
Total DAKAR	1er et 2nd cycle	90	106	116
	2nd cycle	15	13	18
	Total	105	119	134

Source : *SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Le personnel enseignant moyen et secondaire

Du fait des caractéristiques du moyen et du secondaire qui ne sont pas différenciés dans la base à notre disposition, cette partie traitera simultanément le personnel des établissements moyen, du moyen secondaire et du secondaire.

En 2011, le moyen et le secondaire emploient 7801 enseignants dont 1459 femmes soit 19,5%. Par rapport à 2010, cet effectif a augmenté de 256 enseignants soit 3,4% en valeur relative.

Il est important de noter que la parité est loin d'être atteinte dans le moyen et le secondaire, 8 professeurs sur 10 sont des hommes.

Il faut avoir au moins le BAC pour enseigner dans les collèges et lycées. Ce faisant,et compte tenu du fait que les hommes étaient plus nombreux dans les classes supérieures et faisaient des études plus poussées que les femmes, cet état de fait se reflète au niveau de la répartition selon le genre du personnel enseignant.

Graphique 58: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le sexe en 2011

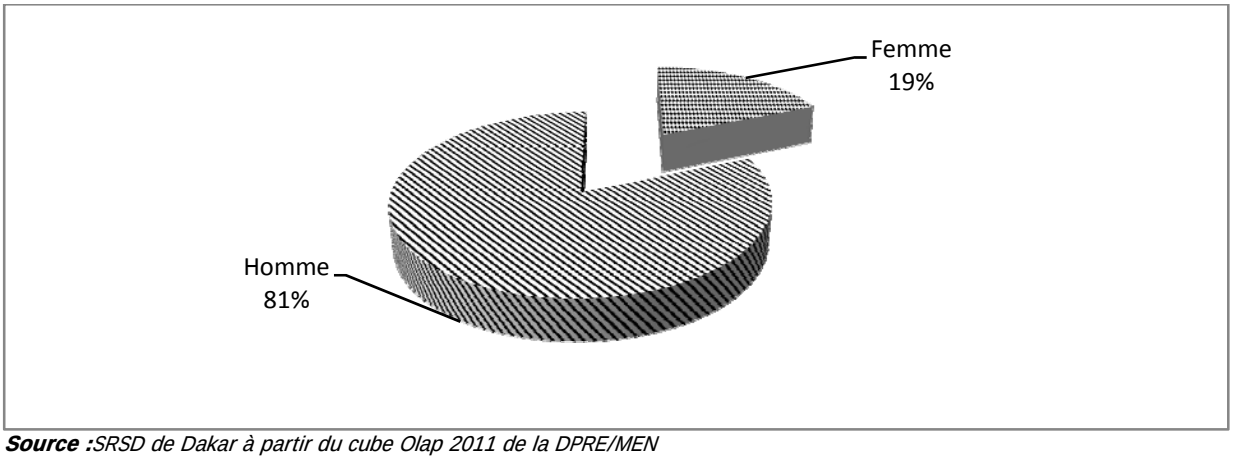

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Au niveau du moyen et du secondaire, 27,8% des professeurs sont titulaires d'une licence et 27,7% ont obtenu le BAC. Les enseignants disposant d'une maitrise viennent après avec une proportion de 23,1%. Les enseignants titulaires des diplômes les plus élevés notamment le Doctorat et le DEA ne représentent que 1% et 0,4%. Il est important de noter qu'il y a une trèspetite proportion de professeurs titulaires du BFEM.

Graphique 59: Répartition des enseignants du moyen et du secondaire selon le diplôme académique en 2011

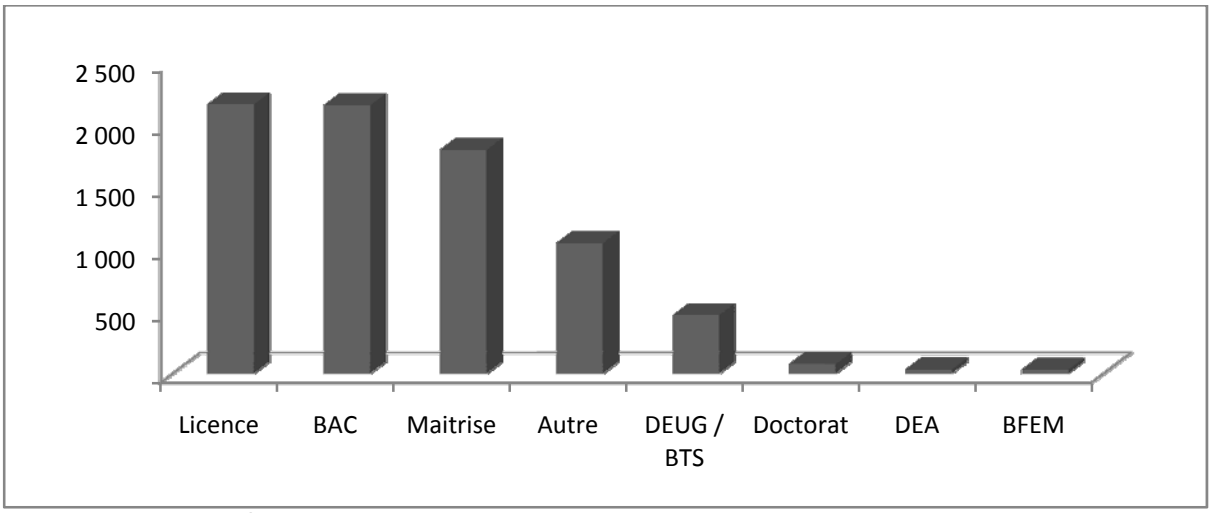

Source *:SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

La répartition des enseignants du moyen et du secondaire selon le statut indique que les vacataires, sont plus nombreux en 2011 et représentent 35,6% des professeurs soit 2778 enseignants. Ils sont talonnés par les fonctionnaires qui sont au nombre de 2539. Dénombrés à 2457 professeurs, les contractuels viennent juste après à la troisième place. Les stagiaires ne sont que très peu représentés dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire avec juste une proportion de 0,3 % du personnel enseignant.

Graphique 60: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le statut en 2011

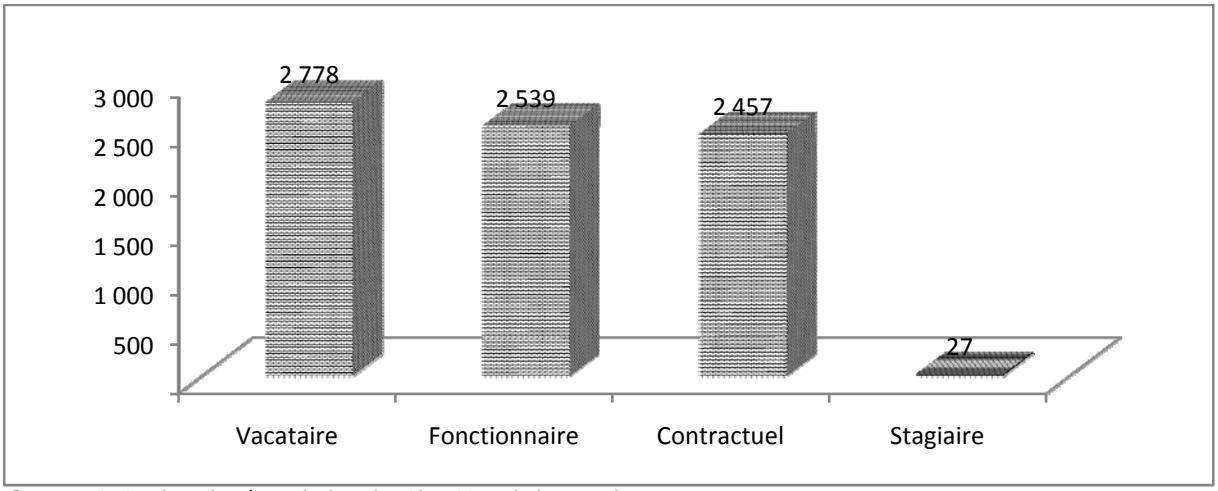

Source :*SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

Les professeurs du moyen et du secondaire peuvent passer des diplômes professionnels pour renforcer leurs acquis et évoluer dans leurs carrières. Ces diplômes sont le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) , le Certificat d'aptitude à l'enseignement moyen(CAEM), le Certificat d'aptitude à l'enseignement des collèges d'enseignement moyen (CAECEM), le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES : maîtrise et 2 années de formation et le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES).

En 2011, les statistiques indiquent que les professeurs titulaires d'un diplôme autre que ceux susmentionnés constituent plus des deux tiers du corps professoral soit 68,9%. Ils sont suivis de loin par les titulaires du CAEM qui sont au nombre de 1323 soit 17%. Les professeurs ayant obtenu le CAES viennent en troisième position et représentent 9,5%. Enfin, les titulaires des CAECEM, CAP et CAPES totalisent les 4,7% restants (respectivement 2,9%, 1,1% et 0,7%). Cette répartition suit logiquement celle des enseignants en fonction des diplômes académiques car chaque niveau d'enseignement correspond à un diplôme bien défini.

Graphique 61: Répartition des effectifs du personnel enseignant dans le moyen et le secondaire selon le statut en 2011

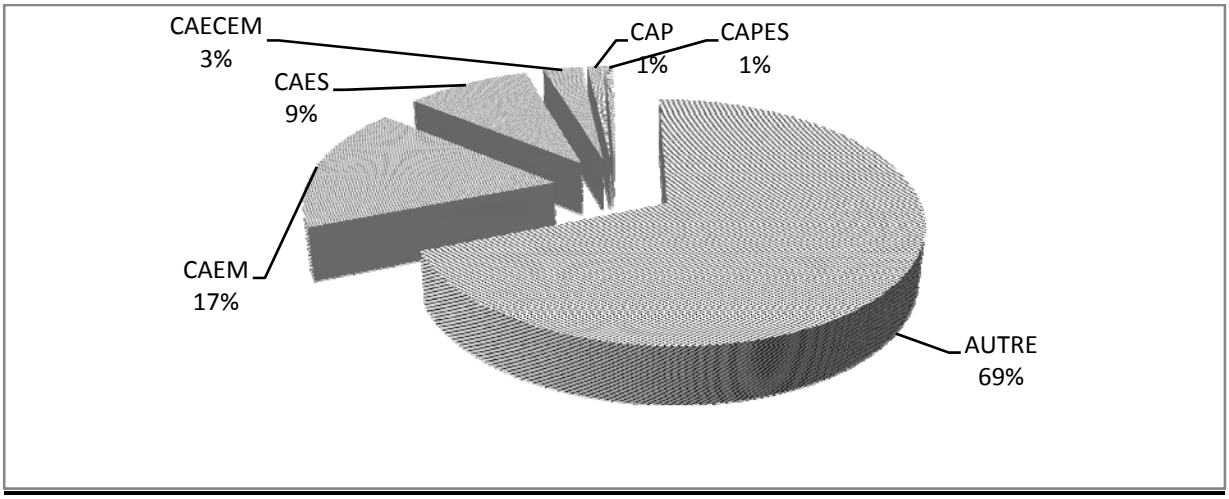

Source *:SRSD de Dakar à partir du cube Olap 2011 de la DPRE/MEN*

10.5. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle et l'enseignement technique constitue aujourd'hui un enjeu dans l'acquisition de savoir faire et de compétences. Les formations offertes sont très variées (communication, management, comptabilité, marketing, commerce, informatique, marketing, banques et assurances, électricité, bâtiment, électronique, mécanique, tôlerie et menuiserie, techniques des collectivités, etc.

Les effectifs inscrits

Avec 23 470 apprenants inscrits en 2011 dans la formation professionnelle et technique, la région de Dakar abrite 62,5% des effectifs inscrits au niveau national. Parmi ces derniers, 19104 suivent une formation professionnelle et 4366 bénéficient d'un enseignement technique. Comparés à l'année 2010, où ils étaient au nombre de 23015 apprenants, les effectifs des structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Dakar se sont accrus de 455 apprenants en valeur absolue, soit 2% en valeur relative.

Les garçons sont majoritaires dans les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région. En effet, le rapport filles/garçons est 0,90 et les filles représentent 47,5% des apprenants.

En termes de statut, le secteur privé accueille la majorité des effectifs d'apprenants en 2011 soit 67% des apprenants. Quant à la fréquentation des apprenants dans les structures de formation technique et professionnelle publique de la région, elle est passée de 7514 en 2010 à 7755 en 2011 soit un léger accroissement de 3,2%.

Tableau 21Répartition des apprenants inscrits en 2011 dans la région selon le sexe, le statut de l'établissement et le type de formation

Type de formation	Nombre de Filles		Nombre de garçons		Effectif total		Total général
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	
Formation professionnelle	1547	7331	4110	6116	5657	13447	19104
Enseignement technique	974	1308	1124	960	2098	2268	4366
Total général	**2521**	**8639**	**5234**	**7076**	**7755**	**15715**	**23470**

***Source**: Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

Les structures d'accueil

En 2011, le Sénégal compte 226 structures de formation professionnelle et technique dont les 102 sont situées à Dakar soit 45,1%. Par rapport à 2010, il y a eu création de 13 nouvelles structures dont 9 dans la seule région de Dakar. Les 102 structures implantées dans la région de Dakar se répartissent en 84 structures privées et 18 structures publiques. Les établissements publics sont composés de 3 lycées, 6 Centre d'Enseignement Technique Féminin (CETF)/ Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETF), 8 centres de formation et 1 foyer EMP. La forte poussée des structures privées montre que le secteur privé contribue grandement à la valorisation de l'offre de la formation technique et professionnelle de la région.

Graphique 62: Répartition des structures de formation professionnelle et technique dans la région en 2011 selon le statut

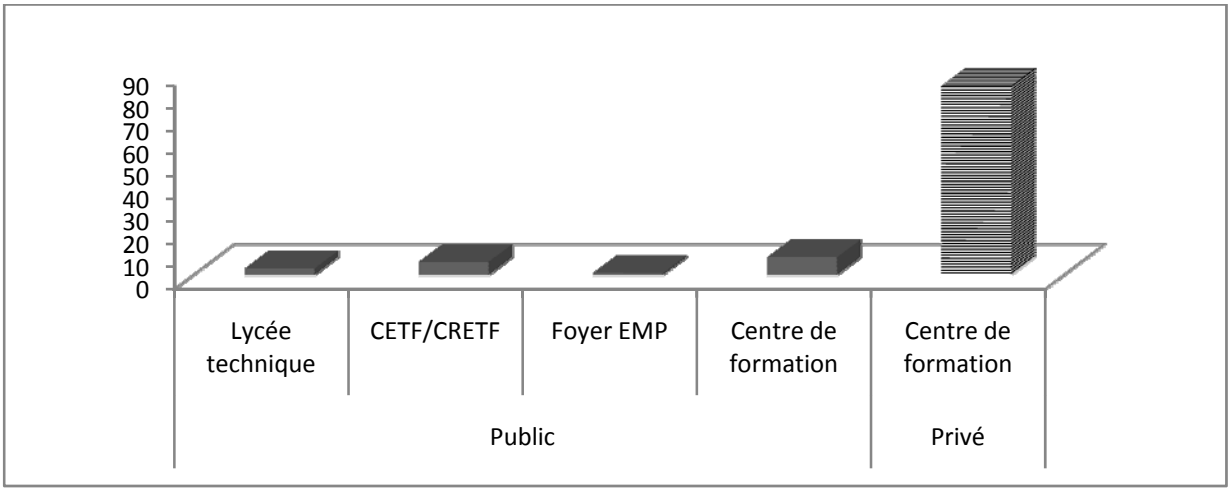

Source: *Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

Les structures de FPT installées dans la région de Dakar sont dans leur grande majorité dans le secteur tertiaire soit 81%. Celles qui sont dans le secondaire viennent loin derrière et représentent 13% des établissements. Le secteur primaire ferme la marche avec seulement une proportion de 6%.

Graphique 63: Répartition des structures de formation professionnelle et technique dans la région en 2011 selon le secteur d'activité

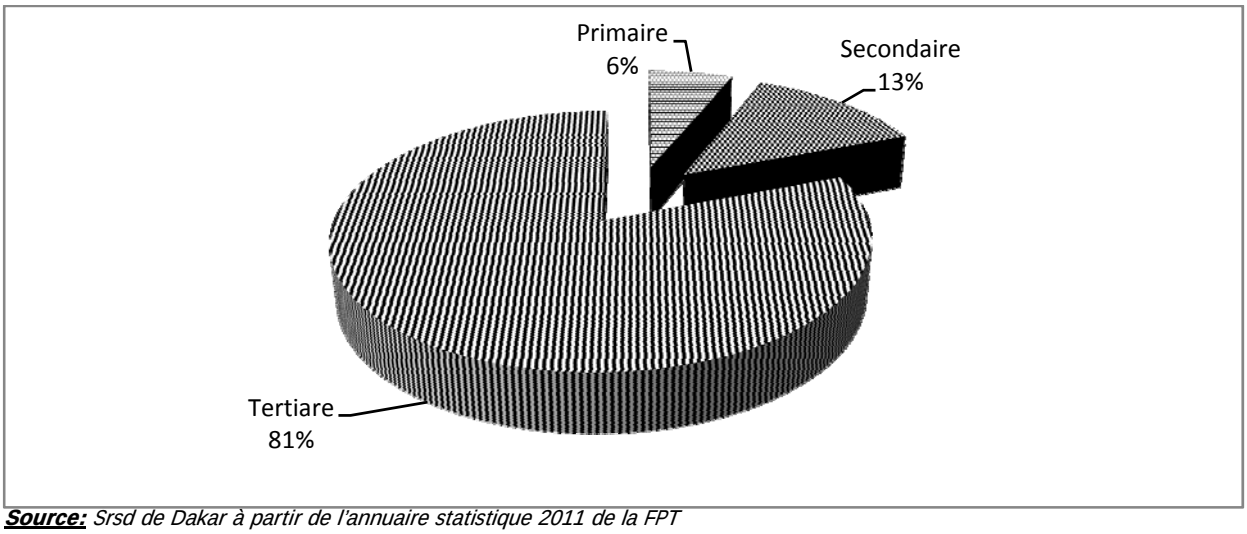

Source: *Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

L'enseignement technique est assuré dans le public par trois lycées[4] dont les deux se situent dans le département de Dakar (Lycée Technique Industriel Delafosse (LTID) et Lycée Technique Commercial Delafosse) et l'autre dans celui de Guédiawaye (Lycée SeydinaLimamou Laye (LSLL)). Les départements de Pikine et Rufisque ne comptent aucun établissement d'enseignement technique. Dans le privé, on compte plusieurs écoles de formation techniques dan la région.

[4] Ils dispensent à la fois un enseignement technique et une formation professionnelle

Avec ses 4366 apprenants en 2011, l'enseignement technique offre aux titulaires du Brevet de Fin d'Etudes Moyens (BFEM) un cursus allant de la seconde à la terminale dans les séries très diverses telles que la S3, S5, F6, T1,T2 et G. La répartition des apprenants montre que 39,4% sont en terminale,30,9% en seconde et 29,6% en première. Au niveau des séries, la G (gestion) domine avec 3663 inscrits soit 83,9% des effectifs. La série T (technique) vient loin derrière en enrôlant juste 11,6% des effectifs soit 508 élèves. Les séries S (scientifiques) et F (Techniques) totalisent le reste soit 4,4% avec respectivement 150 et 45 apprenants. Il est important de souligner en outre que les filles sont plus nombreuses dans la série G que dans les autres séries qui sont plus techniques.

Tableau 22:Répartition des apprenants dans l'enseignement technique dans la région de Dakar selon le niveau et la série en 2011

Sexe/série	Seconde				Première					Terminale		
	S3	F6	G	T1,T2	T1	S3	F6	G	T2	T1	G	T2
Filles	4	2	646	10	7	7	3	615	21	14	928	25
Garçons	73	27	525	64	83	66	13	409	70	76	540	138

Source: *Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

La formation professionnelle, quant à elle, s'ouvre aussi bien aux sortants du secteur formel de tous les niveaux (CFEE, BFEM, Bac) qu'aux sortants du secteur informel. Elle est sanctionnée par des diplômes d'écoles et des diplômes d'état (CAP, BP,BT, BEP, BTS). Le tableau ci-après montre que pour les diplômes d'état, les apprenants dont la formation aboutit au BTSsont majoritaires et représentent 46% des effectifs.En suite, on a les inscrits en CAP avec 27,3%. Les cursus menant au BEP et BT accueillent respectivement 14% et 12,5% des effectifs inscrits. Enfin, seuls 11 apprenants suivent un cycle menant à l'obtention du BP. Concernant le BTS et le CAP, le secteur privé compte plus d'inscrits que le public mais pour le BEP, BT et le BEP c'est le contraire. Notons qu'il n'y a pas d'inscrits au BP dans le privé en 2011. S'agissant des diplômes d'écoles, force est de constater qu'ils sont délivrés dans leurs quasi-totalité par les écoles privées et intéressent beaucoup plus les filles que les garçons. En effet, 89,6% des effectifs sont dans le privé et 56% sont des filles.

Graphique 64: Répartition des apprenants dans formation professionnelle dans la région de Dakar selon le diplôme et le statut de l'établissement en 2011

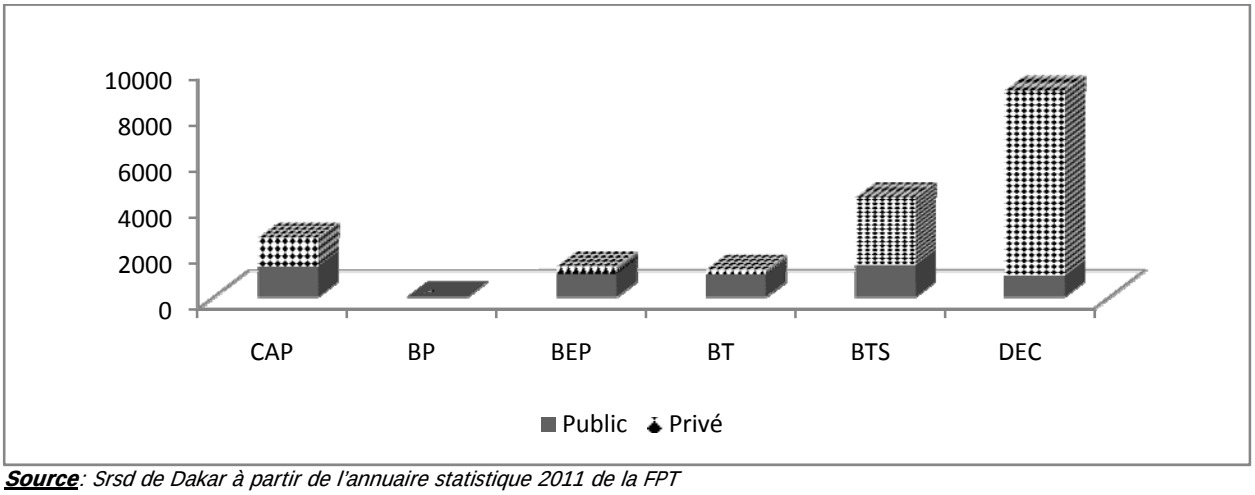

Source*: Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

Le personnel enseignant

En 2011, la région de Dakar comptait 2097enseignants dans la FPT dont seulement 523 femmes soit une participation féminine de juste 24,9%. Les enseignants servant dans les structures privées sont majoritaires et représentent 60,8% du corps professoral soit 1277 formateurs en valeur absolue.

Les titulaires de maitrise dominent avec une proportion de 18,9%. Ils sont suivis par les titulaires de Master, DESS et DEA qui représentent respectivement 14,3% soit 299 enseignants. Les membres du corps professoral titulaires de BFEM, BAC, BAC+2 et BAC+3 se chiffrent à 566 soit

27% des formateurs. Quant aux professeurs les plus diplômés c'est-à-dire ayant obtenu un doctorat, ils sont au nombre de 90 soit 4,3%. Il est important de noter que l'on comptabilise 70 enseignants qui sont sans diplôme.

Tableau 23: Répartition du personnel enseignant dans la formation professionnelle et technique selon le sexe, le diplôme académique et le statut de l'établissement en 2011 dans la région de Dakar

Statut	Sexe / diplôme	Doctorat	Master / DEA/DESS	Maitrise/BAC+4	Licence/ BAC+3	DEUG/DUT/BTS /BAC+2	BAC/ BT	BFEM	Sans diplôme	Autre	Total
Public	Homme	5	53	135	72	29	44	16	34	147	535
	Femme	2	2	27	13	8	68	69	10	86	285
Privé	Homme	71	223	212	70	55	43	18	19	328	1 039
	Femme	12	21	23	11	13	12	25	7	114	238

Source: *Srsd de Dakar à partir de l'annuaire statistique 2011 de la FPT*

10.6. EDUCATION NON FORMELLE

Le secteur de l'éducation non-formelle comprend les écoles communautaires de base, l'alphabétisation, les écoles dites « du 3ème type » et les daraas. Il regroupe les initiatives éducatives extra scolaires c'est-à-dire organisées en dehors du système d'éducation formelle établi qui répondent aux besoins d'éducation et de formation de groupes spécifiques et qui pour cela mettent en œuvre un ensemble d'enseignement-apprentissage. Ces dernières années, l'Etat a pris conscience de la nécessité d'accompagner ces structures non formelles dans la prise en charge de la demande d'éducation. L'Etat du Sénégal déploie un effort considérable pour atteindre la scolarisation universelle, par conséquent pour éradiquer l'analphabétisme dans le pays, il faut améliorer la qualité des apprentissages dans tous les secteurs de l'éducation (formelle ou non formelle) en impliquant le privé et la société civile.
Faute de statistiques concernant l'éducation non formelle. Cette partie traitera juste de la présentation des différents sous secteurs de l'ENF.

Les écoles communautaires de base

Les Ecoles Communautaires de Base (ECB) ont été créées par des communautés villageoises, ou par des associations locales de quartier, le plus souvent en partenariat avec des ONG à partir de 1995 à la suite du colloque de Saint-Louis. Apparues dans un contexte éducatif marqué par une stagnation de l'offre éducative alors que la demande ne cessait de croître, elles visent à participer à l'amélioration du taux de scolarisation en permettant aux apprenants d'accéder à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique, notamment en langues nationales et en français. Les ECB accueillent, pour une durée de 4 ans, des enfants et des adolescents âgés entre 9 et 14 ans, qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont quitté le parcours scolaire formel très tôt à cause de conditions de vie difficiles, pour leur permettre, soit de réintégrer ce dernier à la suite d'une réussite au concours d'entrée en sixième, soit de s'insérer dans la vie active après avoir appris un métier. En effet, les ECB forment également à différentes activités pratiques préparant aux métiers du milieu.

L'alphabétisation

Au Sénégal, l'alphabétisation est au cœur de l'éducation non formelle et constitue un facteur déterminant pour l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous. L'Etat sénégalais reconnait sa nécessité et son principe dans l'article 22 de sa Constitution qui stipule que : « *Toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales* »

L'alphabétisation s'adresse essentiellement aux adultes âgés de plus de 15 ans. Une formation en alphabétisation se déroule généralement sous forme de deux sessions intensives de cinq mois chacune et porte essentiellement sur l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul. Les langues nationales constituent le principal médium d'apprentissage.

Au niveau public, l'alphabétisation est gérée par la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) à travers le Projet d'appui au Plan d'action en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle au Sénégal (PAPA) et le Projet d'alphabétisation priorité femmes (PAPF). A coté de la DALN, il y a les opérateurs privés en alphabétisation qui sont des associations et des ONG dont les programmes et les zones d'intervention se chevauchent, souvent sans synergie.En alphabétisation, il n'y a pas de structures de formation du personnel enseignant. Chaque acteur recrute sur une base peu définie et forme ses enseignants à sa manière et aucun diplôme n'est délivré à cet effet.

Les daaras

Les daaras ou écoles coraniques, au Sénégal, constituent, depuis l'introduction de l'Islam, le centre d'éducation par excellence qui a formé des millions de personnes des deux sexes. Ils fonctionnent en dehors de tout cadre formellement structuré et relèvent d'initiatives individuelles, souvent à l'instigation des communautés de base.
Dans les daraas, l'enseignement n'est pas dispensé en français, mais en arabe. Les enfants apprennent à lire, à écrire et surtout à réciter le Coran. Ces écoles accueillent filles et garçons jeunes sans règle d'âge ni programmes.

Les écoles du «3ème type»

Sous l'appellation d'écoles « de 3ème type » ou « formations coins de Rue », le gouvernement sénégalais désigne les autres formes d'écoles hors normes, dont celles de la rue, organisées par des organismes non-formels et non-standardisés.

L'école de la rue Tolbiac est la doyenne des écoles ''Formation Coins de Rues'' (FCR) de Dakar. Cependant au fil des ans, ces écoles se sont développées à grande échelle dans les quartiers défavorisés de Dakar et de sa banlieue s'imposant comme une alternative à l'école formelle. Il en existerait plus d'une trentaine[5] à Pikine, Guédiawaye, Thiaroye et Grand Yoff. Elles visent la prise en charge des jeunes garçons et filles exclus des écoles ou n'ayant aucune formation scolaire, en même temps qu'elles assurent un suivi et un soutien (renforcement scolaire) aux élèves de ces quartiers. Les écoles du «3ème type» recyclent les rejets du système éducatif formel et contribuent à la réalisation de l'objectif de l'éducation universelle.
En raison de leur caractère non formel, il n'existe pas de statistiques fiables concernant les résultats dans ces écoles «3ème type» dans la région de Dakar.

CONCLUSION

[5] Situation Economique et Sociale de la région de Dakar en 2010

Le Sénégal a consacré des ressources considérables à l'éducation au cours des dernières années pour garantir une éducation de qualité pour tous. En effet, l'analyse du secteur de l'éducation révèle que l'accent a été surtout mis sur le préscolaire et l'élémentaire ce qui s'est traduit par une nette amélioration de l'accès dans ces sous secteurs. Mais en dépit des efforts consentis dans l'accès, des problèmes persistent. Le préscolaire est dominé par le privé où les frais de scolarisation très élevés découragent les parents ; l'enseignement primaire quant à lui enregistre encore un fort taux de redoublement. Concernant, l'enseignement moyen et secondaire, le nombre de CEM et des lycées a beaucoup augmenté et a permis de scolariser des effectifs plus importants ; néanmoins, des efforts restent à faire pour relever les taux de scolarisation. L'enseignement professionnel et technique a connu des évolutions quantitatives, qualitatives et organisationnelles importantes et a beaucoup contribué à l'amélioration du taux de qualification des personnes qui accèdent au marché de travail.

Chapitre11 : AGRICULTURE

Le Sénégal a d'énormes potentialités agricoles. Cependant des problèmes structurels minent le sous secteur de l'agriculture engendrant ainsi des baisses de productivité et faisant du pays un importateur de produits alimentaires. De par sa position géographique, la région de Dakar bénéficie d'un microclimat qui explique son couvert végétal et influe notablement sur les pratiques agricoles particulièrement dans la zone des Niayes très favorable aux cultures horticoles. En effet, située dans la partie nord-ouest de la région les Niayes permettent à la région d'avoir des cultures maraîchères, fruitières et ornementales. Ces productions sont autoconsommées ou vendues sur le marché local. Les Niayes produisent 80% des produits horticoles du Sénégal et assurent l'approvisionnement de l'agglomération dakaroise en produits frais.

Ce chapitre présente dans un premier temps la situation météorologique de la région, puis dans un deuxième temps, une analyse de l'horticulture et des autres spéculations dans la région.

11.1 METEOROLOGIE

Le climat du Sénégal se caractérise par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mi-juin et d'une saison des pluies allant de mi-juin à octobre. Le régime climatique est cependant erratique, ce qui affecte directement les activités de l'agriculture.

La température

La région de Dakar se caractérise par des températures douces par rapport aux régions qui ne sont pas sur le littoral. En effet, la température Moyenne est parmi les plus faibles du pays et se situe à 25,4 ° C en 2011 notamment à cause des alizés qui soufflent le long de la côte.

Réparties selon les mois, on remarque les températures suivent le rythme des saisons. Dans l'ensemble les températures restent douces en saison sèche mais s'élèvent à la fin de l'hivernage. Les minima thermiques sont atteints à Dakar en 2011 pendant le mois de Mars (20,5°C en moyenne) et les maxima en Octobre (29,95°C en moyenne avec un maximum de 32,3°C).

Graphique 65: Evolution de la température à Dakar en 2011 selon le mois

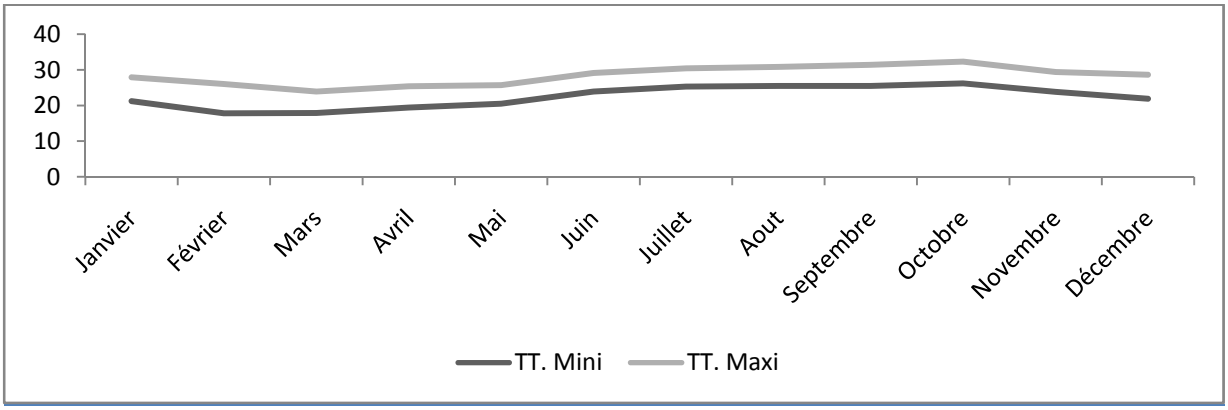

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal*

La Pluviométrie

En 2011, les premières précipitations dans la région de Dakar ont été enregistrées au mois de Juin et les dernières pluies sont tombées au mois d'Octobre. Au cours de l'année, les précipitations

enregistrées sont de l'ordre de 2206 mm en moyenne par station avec un maximum de 428 mm au poste de Dakar Hann et un minimum de 12 mm recueilli à la station de Déni BiramNdao. Cependant, les variations mensuelles de la pluviométrie sont importantes. Le mois d'Août est le plus pluvieux avec un maximum de 193 mm enregistré à la station de Dakar Yoff et un minimum de 106 mm recueilli au poste pluviométrique de Yenne. Elles sont suivies par celles du mois de Septembre avec une moyenne de 94,1 mm de pluies recueillis par station. Les mois de Juin et Juillet sont très peu pluvieuses avec des précipitations moyennes par station respectives de 7,6 et 17,6 mm. Les pluies tombées au mois d'Octobre sont les moins importantes de l'année et indiquent la fin de l'hivernage avec seulement 5,9 mm enregistrés en moyenne par poste pluviométrique.

Tableau 24: Situation pluviométrique dans la région de Dakar en 2011 selon le poste et le mois

Nom du poste	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre
Gorée	5	20	159,5	26,5	
Dakar Hann	2,5	22,5	162,5	236	4,5
Dakar Yoff	8,1	21,4	193	75,3	9,3
Guédiawaye	10,7	24,3	172,3	93,9	
Rufisque			127,8	39	4
Déni BiramNdao	12				
Yenne	0	0	106,5		

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par l'Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal*

11.2 HORTICULTURE MARAICHERE

Le maraîchage, ou horticulture maraîchère, est la culture de légumes et de certains fruits, de certaines fines herbes et fleurs à usage alimentaire, de manière intensive et professionnelle. Le Sénégal accorde une place importante à l'horticulture notamment à travers la politique horticole dont l'objectif principale est « d'atteindre l'autosuffisance en produits horticoles de grande consommation, particulièrement en pommes de terre et oignons… ».

La production du sous secteur de l'horticulture est passée de 750000 tonnes en 2010 à 860000 tonnes 2011, soit une hausse de 14,6% en valeur relative. Par conséquent, le chiffre d'affaires s'est bonifié de 27,5 milliards de francs CFA atteignant ainsi 215 milliards de francs CFA en 2011.

La zone des Niayes est le principal lieu de production et d'approvisionnement de produits horticoles à Dakar et assurent 41% de la production maraichère nationale en 2011. Elle a des potentialités hydriques qui lui permettent d'être indépendante à l'égard de la variabilité climatique pour satisfaire en eau les cultures.

En 2011, 8700 hectares ont été emblavés dans la région de Dakar pour le maraîchage contre 5 098 Ha en 2009 soit une hausse de 71% en valeur relative et 3602 Ha en valeur absolue. Cette hausse des superficies emblavées a entrainé une augmentation très importante de la production dans la région. En effet, entre 2009 et 2011, la production maraîchère, toutes spéculations confondues a plus que triplé passant de 78094 tonnes à 261000 tonnes soit un bond de 234%.

La production d'oignon représente le tiers (33,4%) de cette production avec 87500 tonnes. La tomate cerise arrive en deuxième position avec 50000 tonnes produites soit 19,2%. Avec 35000 tonnes soit 13,4%, le chou vient en troisième position. Il est suivi de près par les autres légumes non spécifiés qui sont produits à hauteur de 31880 tonnes. La production de carotte occupe la

[6] En moyenne, les précipitations dans la région sont de 500 mm cependant sur les 13 postes de la région seuls 3 ont rendu des données complètes. Les données de Sébikhotane ne sont pas parvenus à l'ANAMS et pour les 9 autres stations, les données sont incomplètes

cinquième place avec 7,9% soit 20690 tonnes. Les pommes de terre, le haricot vert, le melon et le gombo sont produits respectivement à hauteur de 12500, 11500, 7500 et 2620 tonnes. La spéculation la moins produite en 2011 est la patate douce qui totalise juste 2110 tonnes soit 0,8% de la production maraichère dans la région.

Graphique 66: Répartition de la production en fonction des spéculations

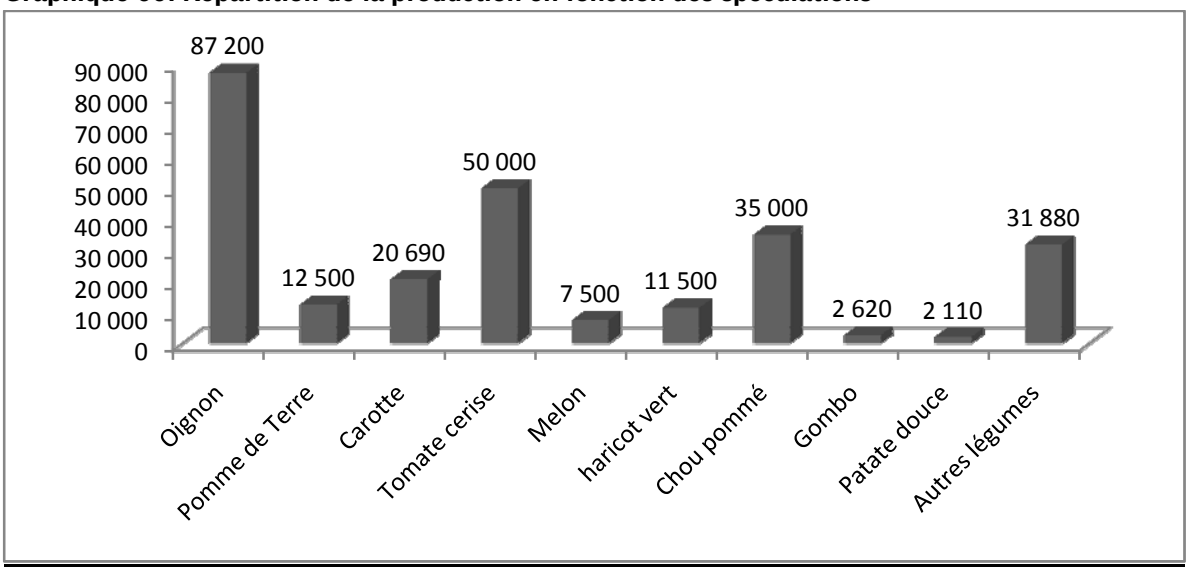

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'horticulture*

11.3 LES AUTRES SPECULATIONS AGRICOLES

Les cultures céréalières

La forte pression foncière que connait la région de Dakar entraine une réduction des superficies cultivables chaque année. Le département de Rufisque est le seul de la région à disposer d'une zone rurale mais le déplacement des populations vers cette zone réduit sensiblement les surfaces cultivables. En effet, la superficie des terres emblavées par les cultures céréalières en 2011 est de 507 hectares. Par rapport à 2010, on note une régression de 103 hectares en valeur absolue. La production de céréales s'élève à 412 tonnes soit 29% de moins que la production de 2009 qui était de 578 tonnes. Cependant, il convient de noter que Cette production ne concerne que le maïs et le sorgho. Les données concernant le mil ne sont pas disponibles. Force est de constater que la production céréalière est tirée par celle du maïs qui représente 82,3% de la production et occupe 75% des surfaces cultivées dans la région de Dakar.

En ce qui concerne le rendement par Ha, on constate une diminution entre 2010 et 2011 pour les deux cultures. Il passe de 681 Kg/ha à 580 Kg/ha pour le Sorgho et de 1100 Kg/ha à 890 Kg/ha pour le maïs. Cette baisse de productivité n'est pas favorable pour le pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire.

Tableau 25: Production céréalière de la région de Dakar en 2011

Céréales	Superficie en Ha	Production en tonnes	Rendement en Kg/Ha
Sorgho	126	73	580
Mais	381	339	890

Source *: SRSD de Dakar d'après les données fournies par la DAPS*

Cultures industrielles et autres cultures

En plus des céréales, l'arachide huilerie, le niébé, le manioc, la pastèque, le bissap et le gombo sont produites en 2011 dans la région de Dakar. Les superficies emblavées pour ces cultures s'étalent sur 6395 Ha en 2011 contre 3860 Ha en 2010 soit une hausse de 66% en valeur relative. Sur les six cultures susmentionnées, trois ont vu leur production augmenter entre la campagne 2010 et celle de 2011. Il s'agit de l'arachide huilerie qui est passé de 1250 à 1928 tonnes (+54%), du niébé avec une production qui a plus que doublé en passant de 349 à 961 tonnes et enfin du Bissap qui connait une progression de +83% entre les deux années. A l'opposé, on constate une grande baisse de la production de Manioc qui connait un fléchissement de -66% soit 3072 tonnes. La pastèque suit le même sillage avec un repli de 214 tonnes soit 27% de la production de 2010. La production de gombo enregistre aussi une baisse de 31% soit 449 tonnes en valeur absolue.

Tableau 26: Production des autres cultures de la région de Dakar en 2011

Cultures	Arachide huilerie	Niébé	Manioc	Pastèque	Bissap	Gombo
Production 2011 en tonnes	1928	961	1569	570	161	1007
Production 2010 en tonnes	1250	349	4641	784	88	1456
Ecart	54%	175%	-66%	-27%	83%	-31%

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par la DAPS*

CONCLUSION

Le développement de l'agriculture sénégalaise se heurte à plusieurs contraintes aussi bien structurelles que conjoncturelles. Les aléas climatiques et l'insuffisance des cultures d'irrigation exposent le secteur aux mauvaises productions et surtout à un défaut de couverture des besoins en nourriture des populations rurales. Dans le même sillage, l'irrégularité des pluies entraine une fluctuation de la production agricole. Cependant la hausse progressive de la production au niveau de la zone des Niayes laisse présager d'un avenir meilleur.

Chapitre 12 : ELEVAGE

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et participe activement à la valeur ajoutée du secteur primaire. Cependant, ce sous secteur souffre de plusieurs maux notamment du fait de son caractère extensif, de sa dépendance vis-à-vis des pâturages naturels pour l'alimentation du bétail et de la dégradation progressive des écosystèmes pastoraux.

Située sur la façade atlantique, la région de Dakar n'apparait pas comme une région à vocation d'élevage. En effet, la forte poussée démographique et le développement des programmes immobiliers ne jouent pas en faveur du développement du sous secteur. Néanmoins, la région produit un cheptel important et reste surtout le principal centre de commercialisation et de consommation de bétail.

Dans ce chapitre, nous traiterons, dans un premier temps la santé animale, puis dans un deuxième temps nous nous intéresserons à la production animale dans la région.

12.1. SANTE ANIMALE

L'année 2011 est marquée par une absence d'épidémie au niveau du cheptel. Aucune maladie contagieuse n'a été déclarée.

Assistance Vétérinaire

Les soins vétérinaires sont assurés par les professionnels privés détenteurs d'un mandat sanitaire accordé par l'Etat. Du fait la faiblesse des moyens tant humains que matériels, les mandataires privés, les populations font appel aux services publics pour assurer la couverture sanitaire. En 2011, 9 415 animaux ont été consultés par les agents du service public pour des affections diverses. Parmi ces derniers 5618 ont été consultés à Pikine, 2695 à Rufisque et 1102 à Guédiawaye. Au niveau du département de Dakar, aucune consultation n'a été effectuée. Cela s'explique par le fait qu'il n'existe pas de clinique fonctionnelle au niveau du Département de Dakar.

Graphique 67: Répartition des animaux consultés dans la région en 2011 selon le département

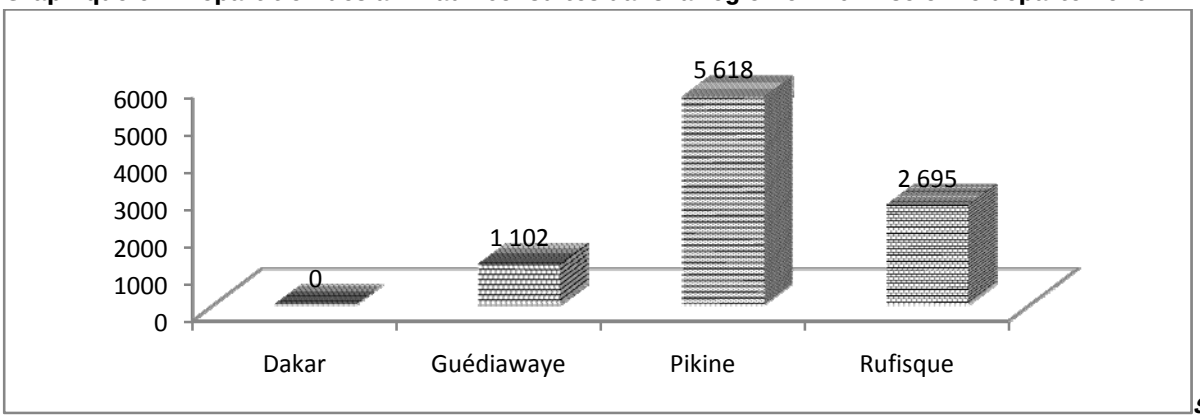

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Au niveau du département de Pikine, parmi les 5618 animaux consultés, 5559 ont été traités soit 98,9%. En effet, le traitement porte 3174 au premier semestre et 2293 cas au second semestre et concerne 216 bovins, 4900 ovins, 282 ovins et 161 équins. Pour le second semestre, les affections ont été regroupées mais pour le premier, les statistiques indiquent que la maladie la plus fréquemment traitée est le Parasitisme qui regroupe 1386 cas soit 43,2% des traitements. Elle est suivie par la diarrhée qui a affecté 24,5% des animaux traités soit 760 têtes. La gale vient en troisième position avec 282 cas traités. Le stress et la bronchite viennent après avec respectivement 7,2% et 6,6% des affections traitées. Le rachitisme, les plaies et la dystocie totalisent 302 cas.

Graphique 68: Assistance vétérinaire dans le Département de Pikine

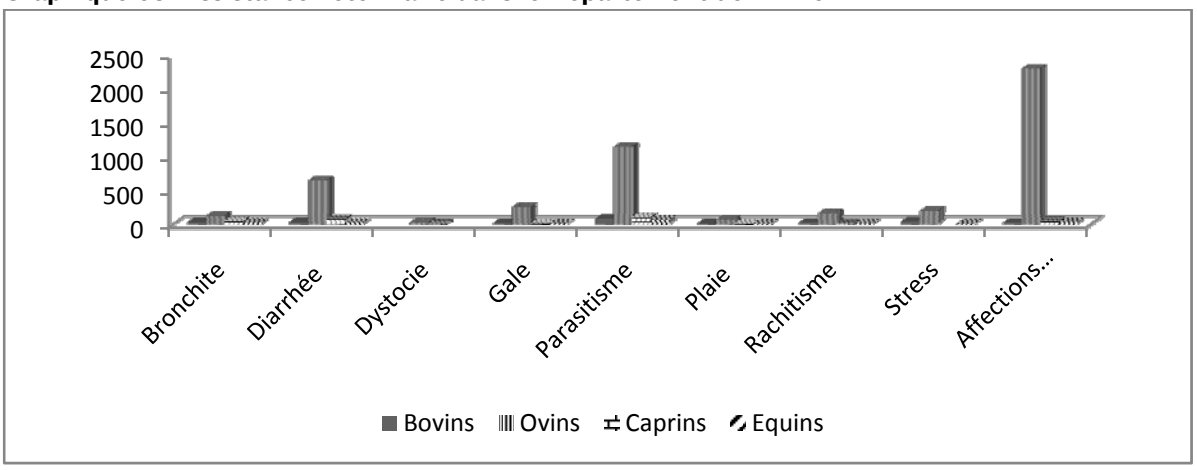

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Concernant, le département de Rufisque, 2305 animaux ont été traités sur les 2695 consultés soit 85,5%. Le traitement a porté sur 420 bovins, 1228 ovins, 60 caprins, 573 équins et 24 asins. La première affection traitée est le parasitisme qui a touché 1154 animaux représentant ainsi la moitié des traitements effectués. L'anorexie vient loin derrière, touchant 11,2% des animaux traités soit 258 têtes en valeur absolue. La trypanosomiase ferme le trio de tête avec 198 bêtes atteintes soit 8,6% des traitements effectués. Les hémorragies, les Lymphangites, les morsures de chien et les rétentions d'eau sont les maladies les plus rares avec seulement un cas chacune.

Tableau 27: Assistance vétérinaire dans le Département de Rufisque

Affections	Consultations	Traités	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins
Anémie	146	140	37	66	10	26	1
Anorexie	298	258	14	161	21	43	19
Avortement	35	35	6	25	4	-	-
Abcès	3	3	-	3	-	-	-
Asthénie	86	83	-	-	-	81	2
Arthrite	66	42	-	5	-	37	-
Bronchite	124	88	6	56	-	26	-
Coliques	67	60	-	-	-	60	-
Diarrhée	26	25	2	20	2	1	-
Dystocie	32	32	3	29	-	-	-
Entérite	4	4	-	4	-	-	-
Entorse	4	4	-	4	-	-	-
Fracture	2	2	-	2	-	-	-
Fourbure	43	37	-	-	-	37	-
Gale	14	13	-	13	-	-	-
Hémorragie	11	1	-	1	-	-	-
Hypocalcémie	71	63	1	62	-	-	-
Intoxication	37	33	33	-	-	-	-
Lymphangite	1	1	-	-	-	1	-
Mammite	44	36	1	35	-	-	-
Morsure de chien	1	1	-	1	-	-	-

Non délivrance	7	7	-	7	-	-	-
Parasitisme	1 181	1 154	270	697	23	162	2
Piétin	3	3	-	3	-	-	-
Plaie	51	43	1	23	-	19	-
Rétention urinaire	1	1	-	1	-		-
Tétanos	12	12	-	10	-	2	-
Trypanosomiase	325	198	46	-	-	78	-
Total	**2 695**	**2 305**	**420**	**1 228**	**60**	**573**	**24**

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

S'agissant du département de Guédiawaye, 95,5% des animaux consultés ont été traités soit 1053 têtes. Parmi ces dernières, 784 sont des ovins, 174 des équins, 39 des caprins et 56 des canins. A l'instar des deux autres départements, le parasitisme est l'affection pour laquelle, il y a eu le plus de traitements avec 248 cas soit 23,6%. En deuxième position vient le traitement pour l'anorexie qui a touché 199 bêtes. Les mises bas représentent 14,7% des traitements soit 155 bêtes qui ont donné naissance à d'autres. Le traitement pour diarrhée vient en quatrième position avec 137 bêtes concernées. Les maladies les plus rares sont la conjonctivite et la métrite qui ont touché juste un animal chacune.

Tableau 28: Assistance vétérinaire dans le Département de Guédiawaye

Affections	Consultations	Traités	Ovins	Caprins	Equins	Canins
Anorexie	200	199	136	14	31	18
Avitaminose	74	71	54	2	10	5
Avortement	15	14	14	-	-	-
Boiterie	26	26	11	-	15	-
Bronchite	88	88	62	1	24	1
Conjonctivite	1	1	1	-	-	-
Clou de rue	15	15	-	-	15	-
Coccidiose	10	9	9	-	-	-
Diarrhée	147	137	106	10	18	3
Dystocie	22	16	16	-	-	-
Fracture	8	8	8	-	-	-
Gale	8	8	8	-	-	-
Hypocalcémie	21	18	18	-	-	-
Mal de garrot	14	14	-	-	14	-
Mammite	7	7	7	-	-	-
Métrite	1	1	1	-	-	-
Mise bas	155	155	154	1	-	-
Parasitisme	248	248	162	11	46	29
Tétanos	42	18	17		1	-
Total	**1 102**	**1 053**	**784**	**39**	**174**	**56**

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Déparasitage

Le parasitisme est sans aucun doute la maladie qui affecte le plus les animaux dans la région. Pour y remédier, 7843 animaux ont été déparasités dans la Région de Dakar en 2011 par les agents du

service public. La répartition spatiale des animaux déparasités est très inégalitaire. Pikine occupe la première place et abrite 3986 animaux déparasités, Rufisque 3136 et Guédiawaye seulement 721 animaux déparasités. Le déparasitage a été effectué sur 5907 ovins, 981 bovins, 618 équins, 240 caprins, 89 chiens et 8 asins.

Graphique 69 : Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2011 selon le département

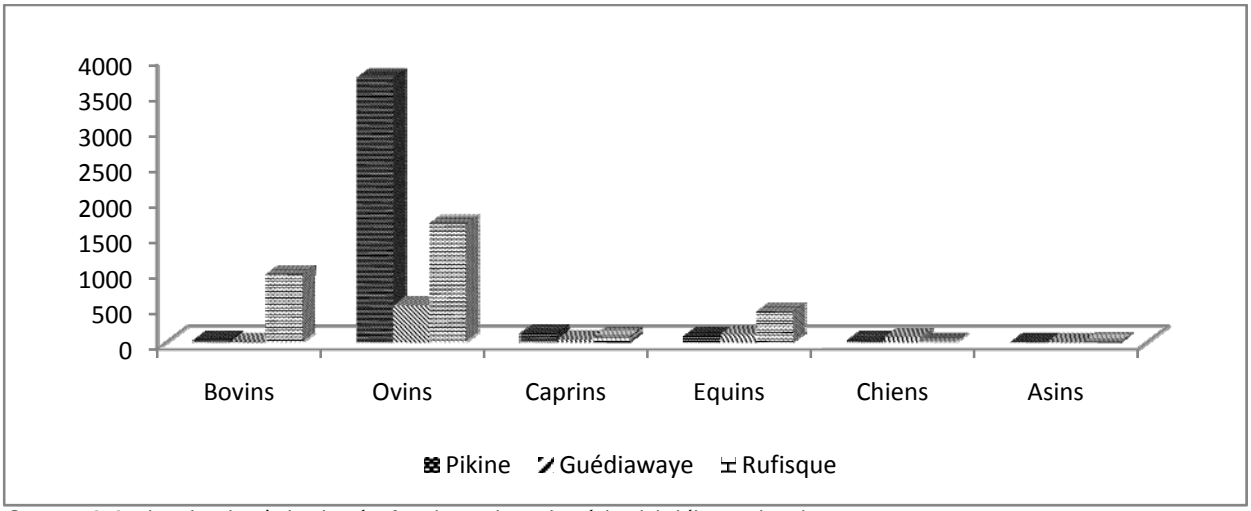

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Immunisation du cheptel

Le service public a immunisé en 2011 dans la région de Dakar 2132 animaux avec 4 vaccins le Rabisin[7], le sérum antitétanique, le pasteurellad[8] et Polyéquipeste[9]. Le pasteurellad a été administré à 1293 ovins et 153 caprins, tous dans le département de Pikine. Le sérum antitétanique a été utilisé pour 286 ovins et 26 équins dans les départements de Pikine et Guédiawaye. Le Polyéquipeste a été administré à 234 équins uniquement dans le département de Pikine. Enfin, 18 canins à Guédiawaye et 10 canins à Dakar ont été immunisés contre la rage avec le Rabisin.

Tableau 29: Immunisation des animaux selon l'espèce et le département

Départements	Espèces	Rabisin	Sérum antitétanique	Pasteurellad	Polyéquipeste
Dakar	**Canine**	10	-	-	
Pikine	**Ovine**		84	1293	
	Caprine			153	
	Equine		112		234
Guédiawaye	**Canine**	18			
	Equine	-	26		
	Ovine	-	202		
Total		28	424	1446	234

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar

[7] Vaccin contre la rage pour carnivores, équidés et ruminants

[8] Vaccin contre les Pasteurella qui sont des parasites des muqueuses de l'appareil respiratoire supérieur, de l'appareil digestif, de la cavité buccale des mammifères (rarement de l'Homme) et des oiseaux

[9] Vaccin contre la peste équine

Campagne de vaccination du bétail 2010- 2011

La campagne de vaccination 2010-2011 a été élargie à treize maladies ; il s'agit de la peste des petits ruminants, la maladie de Newcastle, la peste équine, la septicémie hémorragique, le botulisme, la dermatose nodulaire contagieuse bovine, le charbon symptomatique, la fièvre charbonneuse, la pasteurellose des petits ruminants, la pasteurellose porcine, la fièvre aphteuse, la fièvre de la vallée du Rift et la rage.

Les vétérinaires mandataires au nombre de 5 ont vacciné au total, 73 024 têtes en 2011 :

- 55689 ovins et caprins ont été vaccinés contre la Peste de petits ruminants
- 10144 volailles ont reçu le vaccin contre les maladies de New Castle
- 5165 bovins ont vaccinés contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine
- Et 2026 équins ont été immunisés contre la peste équine

Graphique 70: Campagne de vaccination du cheptel en 2011 dans la région de Dakar

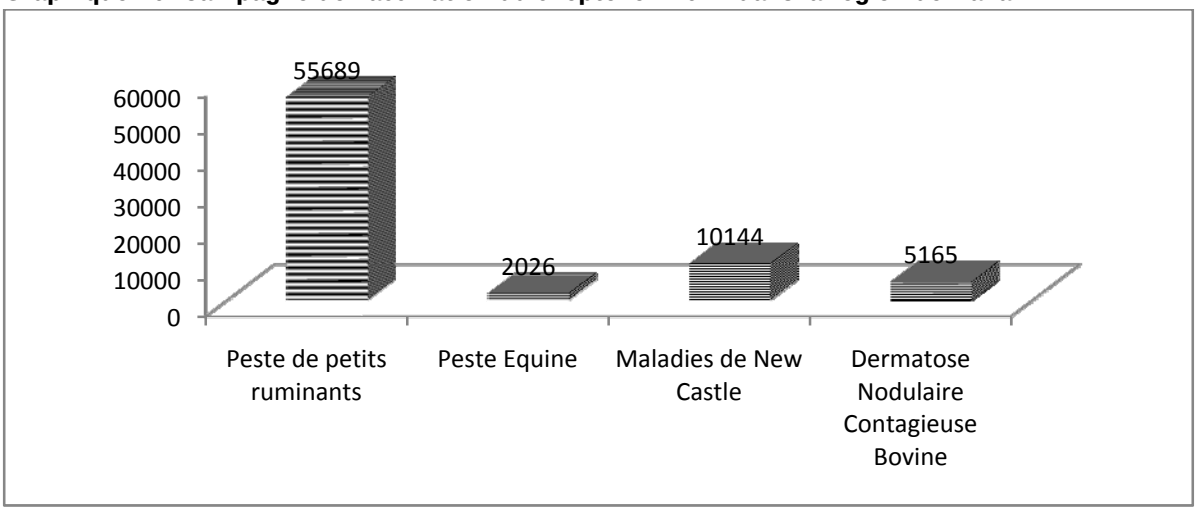

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar

1. L'amélioration génétique

Dans le cadre du Programme Spécial d'Insémination Artificielle 2010/2011, un quota de 500 vaches a été retenu. Au finish, 445 vaches ont été sélectionnées et seules 383 parmi elles ont été inséminées. Parmi ces dernière 107 vaches se sont présentées au Diagnostic de Gestation, ce qui donne un taux de gestation constaté est de 52,2%.

Tableau 30: Résultats de la campagne d'insémination artificielle dans la région en 2011

Départements	Quotas	Vaches	Eleveurs participants	Vaches sélectionnées	Vaches inséminées	Vaches gestantes	Taux de Gestation %
Rufisque	450	487	92	405	343	95	52,49
Pikine	30	30	13	30	30	9	56,25
Dakar	10	10	2	3	3	1	50,5
Guédiawaye	10	10	3	7	7	2	33,33
Total	**500**	**523**	**110**	**445**	**383**	**107**	**52,2**

***Source** : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

La lutte contre la rage

La rage est une zoonose majeure qui pose un véritable problème de santé publique dans les agglomérations comme Dakar où l'on assiste à une coexistence dangereuse entre les chiens errants et les citoyens. Pour rompre la chaine de transmission et de préserver ainsi la santé humaine contre ce fléau à issue fatale, une lutte efficace contre la rage est menée à Dakar. Outre la sensibilisation pour la vaccination antirabique des carnivores domestiques, l'abattage systématique des chiens errants est opéré périodiquement par les services vétérinaires. Au total 736 chiens ont été abattus dont 595 lors des opérations conjointes entre le ministère de l'élevage et les départements. Dans le département de Dakar, 348 chiens errants ont été abattus, à Pikine et Guédiawaye 238 et enfin 150 chiens sont concernés à Rufisque.

Graphique 71: Nombre de chiens errants abattus en 2011 dans la région selon les départements

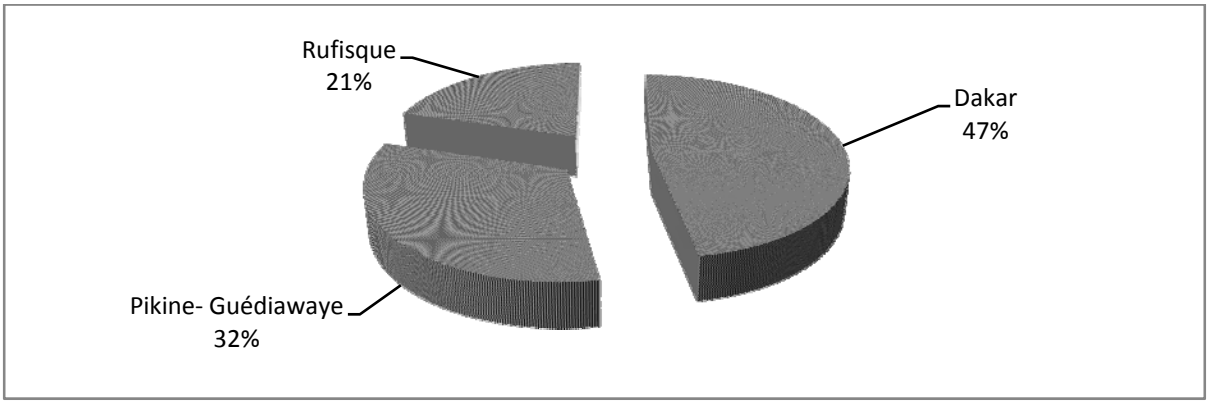

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar

La santé publique vétérinaire

Les services vétérinaires jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé publique à travers le contrôle des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (DAOA). Les consommateurs ont accès à des produits salubres et sans danger grâce au contrôle de salubrité des DAOA au niveau des abattoirs, des lieux de détention et aux frontières.Les animaux destinés à l'abattage subissent d'abord un examen sur pied ou anté-mortem pour isoler les malades ensuite, après abattage les carcasses et les différents organes sont inspectés pour déceler toute anomalie.

De nombreuses saisies aux fins de destruction sont opérées lors de l'inspection post-mortem. Une lutte permanente est aussi menée contre les abattages clandestins en tant que sources d'affections pathologiques diverses et de fraude sur l'espèce.

En effet, les saisies partielles de viande et d'organes pour des motifs divers (affections pathologiques, répugnance, mauvaise conservation, abattage clandestin…) se chiffrent à 5 021 400 F. A cela s'ajoute les saisies de 44 ovins et 1 caprin d'une valeur de 964 000 F pour cause d'abattage clandestin. En outre 280 poulets importés pour une valeur de 73 500 F ont été saisis en application de l'arrêté interministériel 7717 du 24 Novembre 2005 portant interdiction d'importer des produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés.

12.2. LE CHEPTEL

Faute de données, les statistiques sur la production animale sont des estimations. Les dernières estimations suggèrent un effectif de 225 021. Les ovins et caprins représentent 86,6% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 9,5% de

l'effectif viennent en seconde position. Les équins représentent 2,9% du cheptel. Les porcins et les asins ont la plus faible part avec 1% des effectifs.

En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 60801 têtes soit 27% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 67540 têtes soit 30%. Enfin, 16,3% des effectifs soit 36751 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

Graphique 72: Répartition des effectifs dans la région de Dakar par département et par espèce

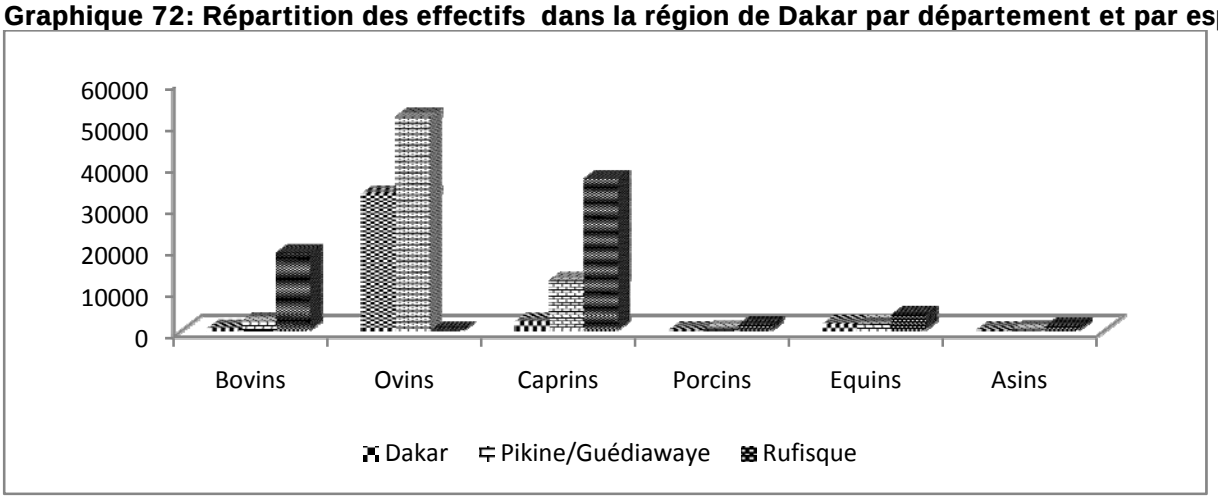

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

12.3. COMMERCIALISATION DU BETAIL DANS LA REGION

La région de Dakar est par excellence le centre de consommation du bétail. Le bétail provenant des autres régions converge vers l'agglomération dakaroise. En 2011, on a dénombré 119 494 bovins, 545 499 ovins et 158 126 caprins soit au total 823119 animaux qui sont entrés dans la région. La quasi-totalité de ces derniers est destinée à la boucherie. S'agissant des sorties de bétail,786 941 animaux soit 104 463 bovins, 525 034 ovins et 157 444 caprins ont été enregistrés.

Graphique 73: Mouvement du bétail au niveau de la région de Dakar en 2011

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Organisation de la Tabaski 2011

La Tabaski est une fête religieuse très importante et au cours de laquelle la consommation de bétail atteint des niveaux records. La région de Dakar absorbe prés de 35% du disponible en béliers de tabaski au Sénégal. Des dispositions organisationnelles particulières pour assurer le succès de cet événement à la satisfaction à la fois des vendeurs et des consommateurs ont été prises. En effet, 41 points de vente ont été autorisés dont 18 points de vente normalisés et 23 points de vente tolérés. Le 6 Novembre 2011, à la veille de la Tabaski quelques 254 869 moutons ont été recensés sur les

points de vente. Cet effectif dépasse les prévisions qui portaient sur 245 000 béliers. Donc le marché a été très bien approvisionné en moutons. Cependant, contre toute attente, les prix n'ont pas baissé corrélativement à l'excédent.

Concernant, la répartition spatiale du bétail recensé, il faut souligner que le département de Pikine qui dispose d'un parc de petits ruminants a enregistré la plus forte population de Bétail soit 128 639 têtes. Il est suivi par celui de Dakar qui comptabilise 83 689 têtes. Le département de Rufisque vient en troisième position avec 31 442 têtes recensées. Enfin Guédiawaye ferme la marche en abritant 11 091 têtes.

Graphique 74: Répartition des moutons recensés lors de la Tabaski 2011 dans la région selon les départements

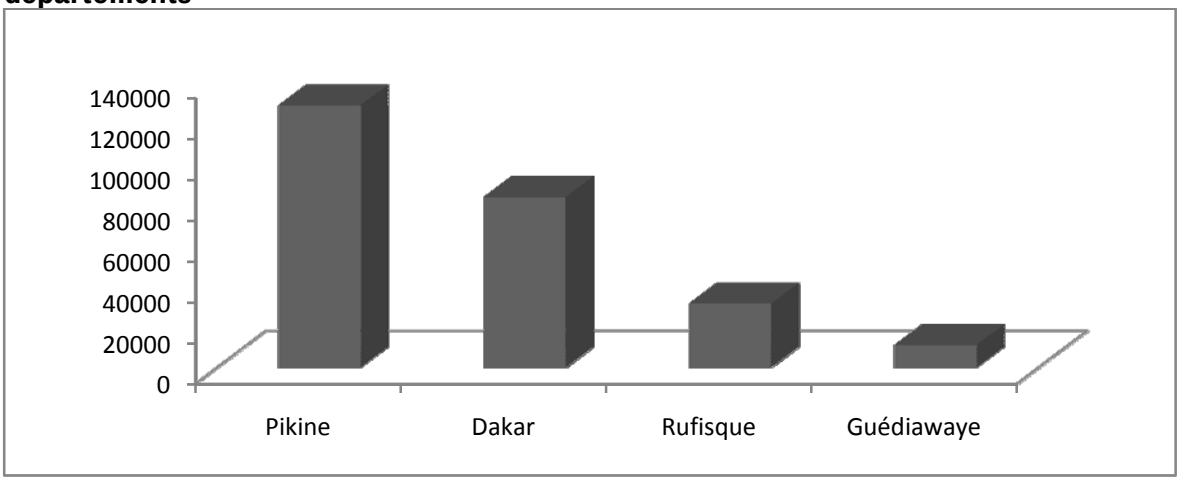

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Au lendemain de la Tabaski, un reliquat de 45 351 moutons a été recensé. En effet, les marchands de bétail ont connu dans l'ensemble beaucoup de méventes dues en partie au fait que bon nombre de pères de famille ont élevé ou acquis très tôt leurs béliers en réponse à la légère pénurie constatée en 2010.

12.4. PRODUCTION

Abattages contrôlés

Le volume global des abattages enregistrés en 2011 dans la région de Dakar s'élève à 23.618,867 tonnes de viande contre 22.631,616 tonnes en 2010 soit une hausse de 987,251 tonnes en valeur absolue et de 4,36 % en valeur relative.

Ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal). A Rufisque, 53 729 Bovins et 7 299 petits ruminants ont été abattus pour un tonnage respectif en viande de 8.408.334 kg et 107.174 kg soit au total un volume de 8.515.508 Kgs toutes espèces confondues. Une partie du bétail abattu à Rufisque est destinée au département de Dakar soit 44603 bovins pour un poids de 7.106.695 Kgs.

Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 15.103,359 tonnes toutes espèces confondues. Ce tonnage est réparti comme suit :

- 61981 bovins pour 9 457 952 Kgs
- 443521 ovins et caprins pour 5 334 848 Kgs
- 4 723 porcins pour 194 799 kg
- 547 Equins pour 45 907 kg
- 1701 Asins pour 66 841 kg

- 16 Camelins pour 3 012 kg

Tableau 31 : Viandes contrôlées aux abattoirs et aires d'abattage du Département de Rufisque et au niveau de la SOGAS en 2011

Espèces	Rufisque		Dakar*		SOGAS	
	Nombre	Poids (Kgs)	Nombre	Poids (Kgs)	Nombre	Poids (kg)
Bovins	9126	1301639	44603	7106695	61981	9457952
Ovins/Caprins	7299	107174			443521	5334848
Porcins					4723	194 799
Equins					547	45 907
Asins					1701	66 841
Camelins					16	3 012

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

Production des cuirs et peaux

En 2011, 61010 unités de cuirs et peaux ont été produites dans la région notamment dans le département de Rufisque. Cet effectif est dominé par les cuirs de bovins qui représentent 87,9 % de la production. Le reste de la production est composé de 6291 peaux d'ovins et de 1037 peaux de caprins.

Graphique 75: La production contrôlée de cuirs et peaux à Rufisque en 2011

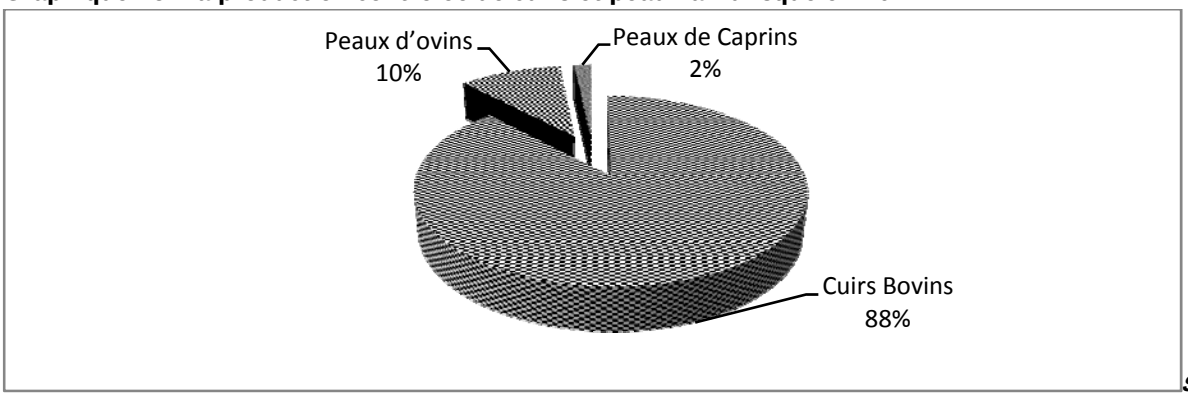

Source : *SRSD de Dakar d'après les données fournies par le service régional de l'élevage de Dakar*

La production avicole

Les données relatives à l'aviculture sont collectées par le CIMEL de Mbao. Les importations nationales d'œufs à couver ont porté sur 17 708 740 en 2011 contre 18 491 092 d'unités en 2010 soit une baisse de 4% en valeur relative.

Au niveau de la région, 1 999 951 unités de volaille familiale ont été recensés en 2011. Cependant, il faut noter qu'il est difficile d'avoir les effectifs réels de la production avicole du fait du temps très court entre la production et la consommation.

CONCLUSION

L'année 2011 est marquée par une absence d'épidémie du cheptel, aucun cas de foyer de maladie contagieuse n'a été signalé dans la région. Les services vétérinaires ont effectué 9416 consultations pour des pathologies diverses et immunisé 73024 animaux. Concernant la production animale, des effectifs importants ont été enregistrés et ont permis de satisfaire les consommateurs notamment lors de la Tabaski.

Ces statistiques susmentionnées indiquent que le sous secteur se porte bien. Toutefois, une modernisation et une intensification de la production serait certainement un atout indéniable pour la région notamment en ce qui concerne l'exportation de produits animaux.

Chapitre 13 : PECHE

Avec ses 718 kilomètres de cotes, le Sénégal, réputé pour la richesse de ses ressources halieutiques, est l'un des pays les plus poissonneux du monde. En effet, le secteur de la pêche du Sénégal a toujours été l'une des plus grandes sources du pays en devises étrangères (19,8% des recettes d'exportations en 2010)[10]. En 2010, le secteur de la pêche a contribué à hauteur de 1,8% dans le PIB courant du Sénégal[11].

Située sur la façade atlantique, la région de Dakar est l'une des régions où l'activité de la pêche est très développée. Trois départements sur les quatre de la région disposent qu'un quai de pêche, il s'agit de Dakar, Pikine et Rufisque. Les débarquements de ces quais contribuent beaucoup à la sécurité alimentaire de la région.

Ce chapitre, traite la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle.

13.1. FLOTTE ET CONSOMMATION DE CARBURANT

En 2011, la région de Dakar compte 3029 pirogues dont 2516 pirogues saisonnières et 512 pirogues locales. Comparées aux statistiques de 2010, on remarque que le parc piroguier s'est enrichi de 467 pirogues dont 296 saisonnières.

La consommation annuelle de ces pirogues en carburant s'élève à 6361488 litres en 2011 soit en moyenne 530124 litres par mois. Ce carburant a un coût total de 3697851611 FCFA. Les statistiques indiquent que les mois de Janvier, Mai, Juin, Aout sont les mois où les pêcheurs utilisent beaucoup plus de carburant comparativement au reste de l'année.

Graphique 76: Consommation de carburant par les pirogues à Dakar en 2011

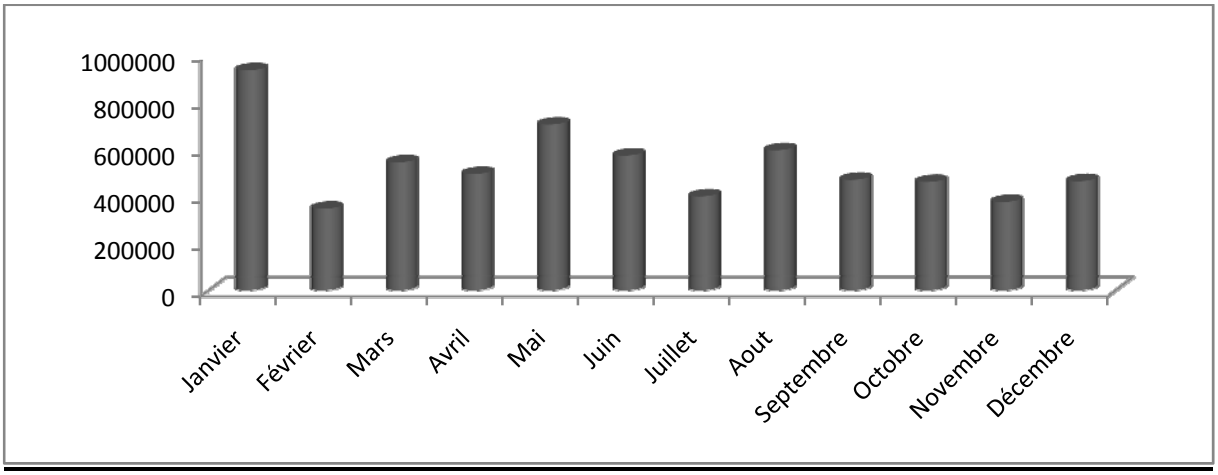

Source : *SRSD à partir des données fournies par l'océanographie*

13.2. MISES A TERRE

En 2011, 43818 tonnes de poissons toutes espèces confondues ont été débarquées dans la région de Dakar. Par rapport à 2010, on constate un fléchissement des mises à terres qui ont baissé de 6668 tonnes en valeur absolue soit 13,2% en valeur relative. Cette baisse a été amorcée depuis 2009 car entre 2009 et 2010, les débarquements dans la région ont chuté de 9,1% passant de 55590 tonnes à 50486 tonnes. Cette baisse a entrainé une baisse de la valeur commerciale estimée

[10] Situation économique et sociale du Sénégal en 2010

[11] Source DPEE : Situation Economique et Financière, mars 2011

à 2,98% entre ces deux années. Cependant, malgré la baisse enregistrée entre 2010 et 2011, on note une augmentation de la valeur estimée de 8,6% en valeur relative et de 1.716.328.190 milliards en valeur. Cette évolution montre que les produits halieutiques sont devenus plus chers pour les consommateurs.

Graphique 77: Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2011

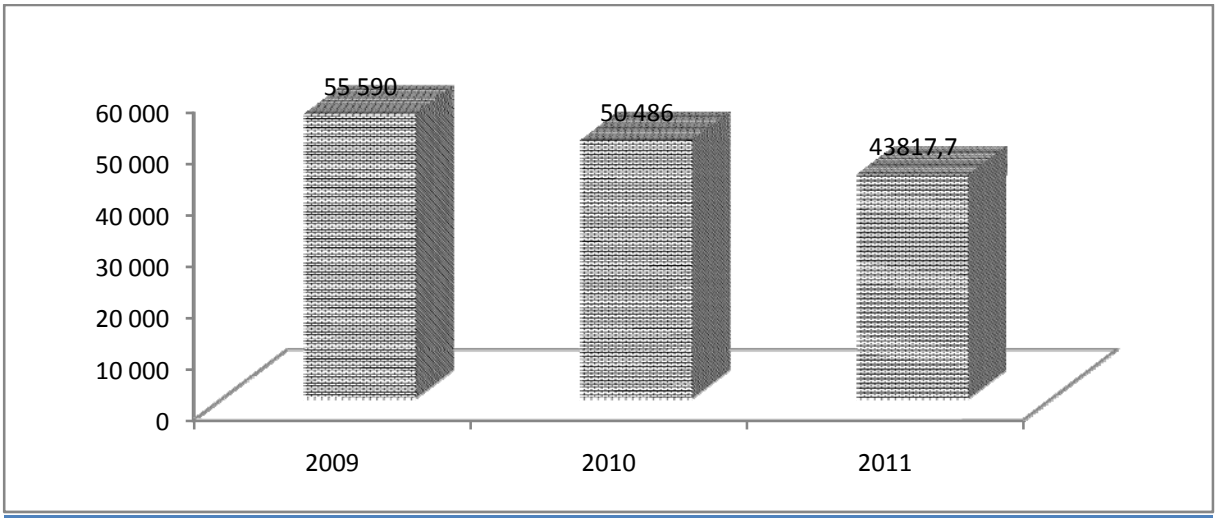

Source : *SRSD à partir des données fournies par l'océanographie*

Les produits halieutiques débarqués dans la région sont réparties en trois grands groupes : les poissons, les mollusques et les crustacés. En effet, 157 espèces de poissons sont péchés dans les eaux sénégalaises et en 2009, 39742,9 tonnes de poissons sont débarquées dans les quais de la région soit 90,7% des mises à terres. Les mollusques représentent 3910,1 tonnes soit 8,9% des débarquements. Enfin, les crustacés constituent la plus faible part avec seulement 164,5 tonnes débarqués.

Graphique 78: Répartition des mises à terres selon la nature dans la région de Dakar en 2011

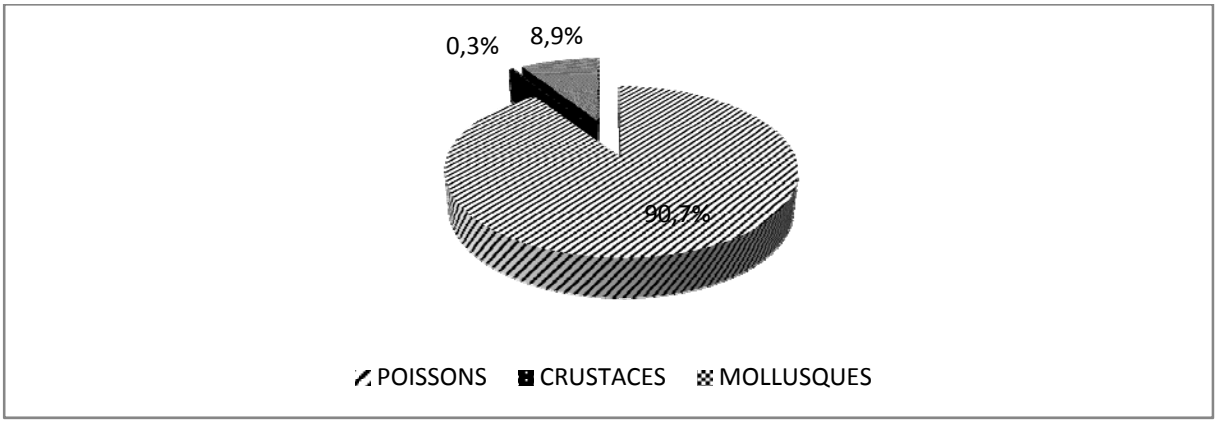

Source : *SRSD à partir des données fournies par l'océanographie*

13.3. VENTILATION DES APPORTS

Les tonnes de produits halieutiques débarqués sont destinés à la consommation locale, au mareyage, la transformation artisanale et à la transformation industrielle. En 2011, plus d'un tiers des mises à terres (36,9%) sont destinés à la transformation industrielle soit 16187,3 tonnes. La consommation locale vient en second avec 27,2% des débarquements qui lui sont affectés. Les mareyeurs qui assurent le lien entre la production (pêche) et la commercialisation ont géré 10425,7 tonnes de poisson soit 23,7% du tonnage débarqué. La transformation artisanale se fait sur 12% des mises à terres soit 5271,3 tonnes.

Graphique 79: débarquements de la pêche artisanale dans la région de Dakar selon la destination finale des produits

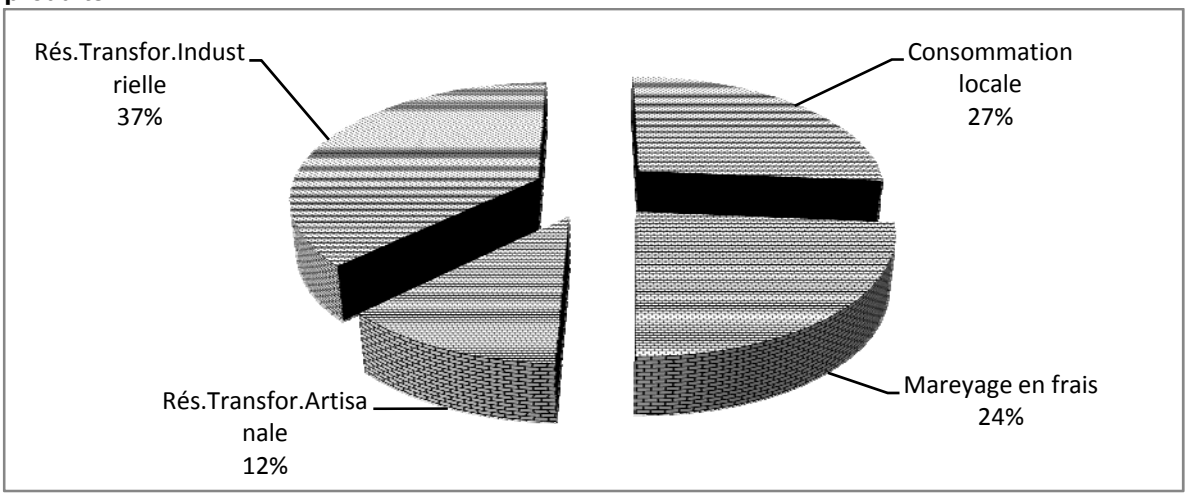

Source : *SRSD à partir des données fournies par l'océanographie*

La ventilation des produits halieutiques selon la nature montre que seul le poisson suit la répartition susmentionnée. Les mollusques et les crustacés sont très peu consommés localement (moins de 3%). Cependant, 85% des crustacés sont maréyés en frais et 75% des mollusques sont réservés à la transformation industrielle. Il est important de souligner qu'aucune part des crustacés n'est réservée à la transformation artisanale.

13.4. RANSFORMATION ARTISANALE DU POISSON

La transformation artisanale est une alternative très importante et sécurisante en période de surproduction. En effet, elle permet de stabiliser le marché du poisson frais et de faire face aux problèmes de conservation.

La transformation artisanale utilise beaucoup de main d'œuvre surtout féminine. Elle permet de produire une gamme de produits très diversifiée à partir du poisson transformé. Parmi les principales productions, on pourrait citer : le Kétiakh, le Salé-séché, le Guédj, le Métorah, le yet-touffa et le Tambadian etc.

En 2011, 5271,3 tonnes de poissons ont été réservées à la transformation artisanale. Le tonnage sec du poisson transformé en 2011 s'élève à 2185,3 tonnes. La valeur commerciale estimée est de 1.173.836.667 FCFA.

La plus grande part des poissons soit 63,8% sont transformés en Kétiakh par braisage. Le Guédj obtenu par fermentation du poisson vient après avec 19,9% soit 434,5 tonnes. Le Métorah obtenu par fumage du poisson gras et le « Tambadiang » obtenu par salaison des espèces de petites tailles arrivent en troisième et quatrième position avec respectivement 149 et 145,2 tonnes. Le reste qui s'élève à 62,8 tonnes est partagé entre le « Yet-touffa » (fermentation des mollusques gastéropodes), le Salé-séché et les Ailerons.

Graphique 80Répartition du tonnage sec des produits transformés de manière artisanale en 2011

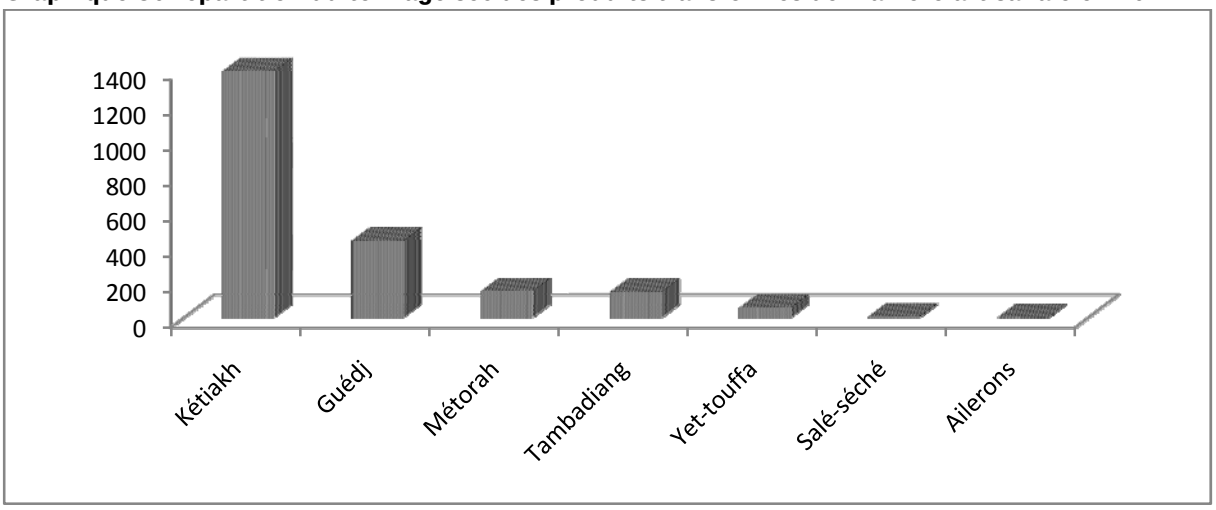

Source : *SRSD à partir des données fournies par l'océanographie*

13.5. TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DU POISSON

La transformation industrielle des produits halieutiques est très importante au Sénégal vue la part importante de poissons frais qui lui est réservée. Toutefois, elle est effectuée par quelques sociétés orientées essentiellement vers les activités de filetage, de conservation et de traitement des déchets en farine de poisson. Plusieurs grandes entreprises sénégalaises de transformation du poisson ont cessé leurs opérations en raison de leur flotte de petites tailles improductives, les coûts de production élevés, la surexploitation et la raréfaction du poisson de grande valeur, et le manque d'investissement.

En 2011, les usines de transformation ont reçu 16187,3 tonnes de poissons soit 36,9% des mises à terres.

CONCLUSION

La pêche constitue un secteur vital pour le Sénégal. Cependant, les contraintes socio-économiques entravent la modernisation du secteur. Cela se traduit par une baisse progressive de la production halieutique et une multiplication des intermédiaires. La combinaison de ces facteurs entraine une hausse des prix difficilement supportables par le consommateur. La consommation de poissons frais enregistre un repli au profit de la transformation qui valorise les excédents des captures.

Chapitre 14 : INDUSTRIE ET ENERGIE

L'activité industrielle au Sénégal est assez diversifiée et englobe les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'électricité, de l'eau, etc. Cependant la majeure partie de cette industrie date de l'époque coloniale avec des machines obsolètes.

La question énergétique reste l'une des préoccupations majeures de ces dernières décennies. L'offre en énergie se raréfie alors que la demande en services énergétiques devient de plus en plus importante. Le Sénégal n'est pas à l'écart de ce problème et cherche des solutions structurelles pour régler le problème d'énergie auquel il fait face depuis plusieurs années.
Ce chapitre fait une analyse de l'activité industrielle avant de faire un focus sur la situation énergétique de la région de Dakar au cours de l'année 2011.

14.1. INDUSTRIE

La région de Dakar concentre pratiquement 80% des industries sénégalaises. La note de conjoncture publiée chaque trimestre par l'Agence Nationale de la Statistique et de Démographie analyse toutes les statistiques disponibles dans le secteur industriel. Nous allons nous appuyer sur cette dernière pour dégager la contribution de l'industrie au niveau de la région de Dakar.
L'activité industrielle a été en berne en 2011. Au premier trimestre l'indice Harmonisé de la Production Industrielle s'est établi à 123,8 avant de passer à 126,1 au deuxième semestre. Ce résultat est imputable à une performance de l'activité notamment des industries chimiques, extractives et des matériaux de construction. En revanche, il est noté un repli de la production des industries textiles et du cuir, ainsi que du papier et du carton ; ainsi qu'un arrêt de l'activité des industries du bois. Au troisième trimestre, on note un repli de l'indice Harmonisé de la Production Industrielle qui baisse de 15,9% pour s'établir à 106. Cette baisse constatée dans presque tous les secteurs est imputable à la production très faible des industries textiles et du cuir, des industries alimentaires, des matériaux de construction, mécaniques, extractives, ainsi que du papier et carton. Après ce repli au troisième trimestre, on note un relèvement de 5,7% de l'indice Harmonisé de la Production Industrielle qui s'établit à 112,04 au quatrième trimestre. Cette redynamisation de l'activité industrielle est imputable à une reprise de l'activité des industries textiles et du cuir, ainsi qu'à une progression de celle des industries mécaniques, extractives et du papier et du carton.

Graphique 81:Evolution de l'indice harmonisé de la production industrielle au cours des quatre trimestres de 2011

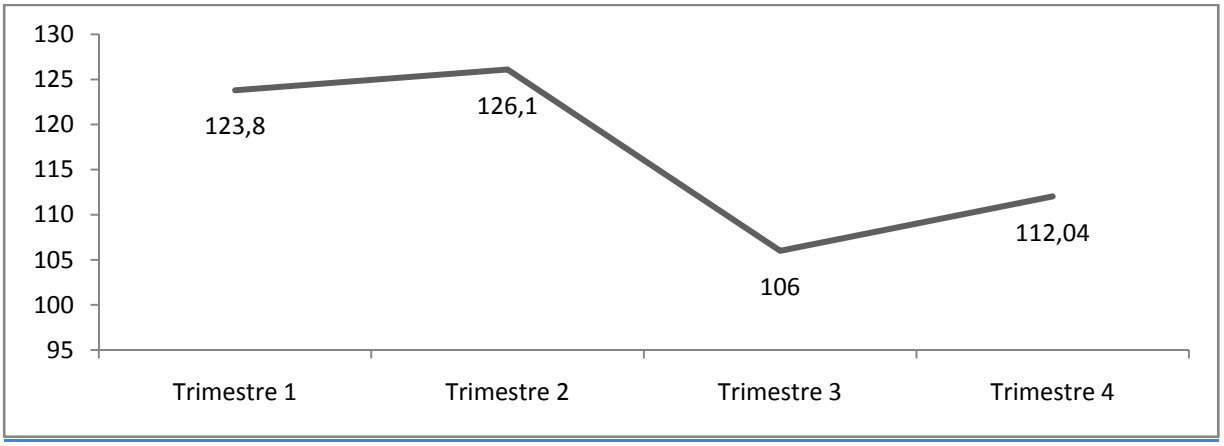

Source : *Srsd de Dakar à partir des statistiques fournies par l'ANSD*

Les industries textiles et du cuir

En 2011, la production moyenne des industries textiles et du cuir a augmenté de 3,2% par rapport à celle de 2010. En effet, ces industries connaissent au premier trimestre 2011 une accélération de leur activité. Cette dernière s'explique par la reprise de l'activité d'égrenage de coton (principale unité de la branche) et le bon rythme d'entrée des graines de coton au niveau de l'usine. Par contre, au deuxième trimestre 2011, l'activité de cette branche a considérablement baissé (-60,8%) suite à une diminution du rythme d'entrée des intrants (coton), ainsi qu'au recul de la fabrication des chaussures du fait des difficultés d'approvisionnement en matières premières. La dépendance de ces industries au coton et au cuir fait que leur production est insignifiante au troisième trimestre de l'année 2011. En effet, l'inter campagne cotonnière et les difficultés économiques de la principale unité de production du secteur du cuir expliquent la faible production de la branche. Au quatrième trimestre, la production des industries textiles et du cuir s'est relevée, à la faveur de la reprise de l'activité d'égrenage de coton.

Les industries alimentaires

La production moyenne des industries alimentaires en 2011, comparée à celle de l'année précédente, a affiché une croissance de 0,7%. Entre le premier et le deuxième trimestre 2011, l'activité des industries alimentaires a enregistré une baisse de 3,8%. Cette dernière est due à baisse de la production de sucre (-32,5%) et des produits alimentaires à base de céréales (-8,2%). Le repli de cette branche a été atténué par la hausse de la production de conserves de fruits et légumes (+26,4%), de condiments et assaisonnements (+19,6%), ainsi que de celle de conserves de poisson, crustacées et mollusques (+18,1%). Les industries alimentaires enregistrent une autre baisse plus importante de leur activité au deuxième trimestre soit 34,8%.Cette contre performance découle d'un affaiblissement de l'activité de transformation et conservation des fruits et légumes, un recul de celle de confiserie, chocolaterie (-46,7%). Malgré l'accroissement de la production de boissons (+7,0%), des produits laitiers et des glaces (+6,3%), ainsi que de la minoterie (+4,0%), la baisse de l'activité n'a pas pu être amoindrie. On assiste à un relèvement de l'activité des industries alimentaires de 15% au quatrième trimestre. Cette évolution est consécutive à la reprise de la campagne de production de double concentrée de tomate et du sucre, ainsi qu'au dynamisme de l'activité de fabrication de confiserie, chocolaterie qui enregistre une hausse de +46,4% due à une hausse des commandes extérieures. En outre, la production des condiments et assaisonnements et des boissons connaissent une hausse respectivement de +36,4% et de +20,2%. Par ailleurs, ce regain de dynamisme des industries alimentaires est atténué par le repli de la production de conserves de poisson, crustacées et mollusques (-31,9%), de corps gras (-18,5%), et des produits laitiers et de glaces (-14,9%).

Les industries du papier et du carton

Comparée au premier trimestre 2011, la production des industries du papier et du carton est marquée par un fléchissement de 6,8% au deuxième semestre. Cette baisse résulte d'une diminution des commandes d'articles en papier et carton. Le repli de l'activité des industries du papier et du carton s'est poursuivie au troisième et quatrième trimestre perdant respectivement 3,2 et 3,4 points de pourcentage. Ce résultat est consécutif à un dégarnissement des carnets de commandes des articles en papier et carton en liaison avec le ralentissement de l'activité économique et à une contraction de la production des plaques. On constate que le premier trimestre est le seul pendant lequel l'activité des industries du papier et du carton est florissante car tirée par les commandes en liaison avec la rentrée scolaire. Néanmoins, la production moyenne de 2011 de la branche papier et carton a progressé de 15,4% par rapport à celle de 2010.

Les industries des matériaux de construction

En 2011, la production moyenne des industries des matériaux de construction a enregistré une hausse de 15,4% par rapport à celle de 2010. Au premier trimestre 2011, l'activité des industries des matériaux de construction s'est accrue de 27,6%, résultant d'une hausse de la production de ciment, ainsi que des tuiles. Elle enregistre encore une hausse de 5,9% au deuxième trimestre suite à la reprise de la production des plaques et au relèvement de celle du ciment. Cependant la production de ciment et de plaques connait une baisse au troisième trimestre entrainant un fléchissement de l'activité de 16,6%. Au quatrième trimestre, il est noté une orientation à la baisse de l'activité des industries des matériaux de construction de 3,4% sous l'effet d'une contraction de la production de plaques.

Les industries extractives

En 2011, la production des industries extractives a crû de 18,2% par rapport à celle de 2010.
Durant le premier trimestre de 2011, l'activité des industries extractives a accusé un repli de 1,2% par rapport au trimestre précédent malgré le relèvement de 5,4% de l'activité du sous secteur « extraction de phosphate ». Cette baisse est imputable essentiellement à un fléchissement de la production de pierre, de sable et d'argiles (-11,0%).
Cependant au deuxième trimestre de 2011, l'activité des industries extractives s'est accrue de 7,5% grâce à la consolidation de la production de phosphate (+17,5%) et, dans une moindre mesure, du sel et de natron (+1,5%), liée à une hausse de la demande extérieure. La production de pierre, de sable et d'argiles a fléchi de (-9,6%) en revanche. Au cours du troisième trimestre de 2011, l'activité de la branche s'est repliée de 11,4% malgré la hausse de 10,9% de la production de sel et de natron. Cette baisse est imputable à un recul de l'activité d'extraction de phosphate (-20,3%) et de l'activité d'extraction de pierre, de sable et d'argiles (-15,3%), en raison des difficultés d'accès aux carrières durant la période hivernale. L'activité des industries extractives renoue avec la hausse au quatrième trimestre de 2011 (+19,5%). Cette évolution découle de la croissance de la production de phosphate (+33,9%), ainsi que de pierre, de sable et d'argiles (+19,3%) liée à une hausse des commandes extérieures. La diminution de 3,2% de la production de sel a atténué ce mouvement haussier.

Les industries mécaniques

Entre 2010 et 2011, la production moyenne des industries mécaniques a reculé de 1,7% malgré les hausses enregistrées au cours de l'année. Au premier trimestre 2011, la production des industries mécaniques est ressortie à -9,1% malgré une hausse de 5,9% de l'activité de fabrication d'autres ouvrages en métaux. Ce résultat est imputable à un fléchissement de 18,2% de la production sidérurgique liée aux perturbations dans la fourniture d'électricité, ainsi que de 13,9% de celle des machines et matériels électriques dû à un arrêt de l'activité durant une semaine. Par contre au deuxième trimestre, l'activité de la branche s'est bonifiée de 5,6% grâce à une hausse de la production des machines et matériels électriques (+16,4%) et des produits sidérurgiques (+12,3) sous l'effet d'une anticipation de la demande durant la période hivernale. En revanche, l'activité de fabrication d'autres ouvrages en métaux s'est repliée de 2,2%. Cette évolution positive est suivie

d'un fléchissement au cours du troisième trimestre. En effet, l'activité des industries mécaniques a fléchi de 12,8% induite par une baisse de 22,5% de la production sidérurgique causée par la baisse de la demande en raison du ralentissement de l'activité de construction pendant la période hivernale, et de 17,5% de celle des autres ouvrages en métaux. Toutefois, l'activité de fabrication des machines et matériels électriques a affiché une hausse de 11,2%. En revanche au quatrième trimestre, l'activité des industries mécaniques s'est bonifiée de 25,2%.Cette évolution enregistrée est liée au relèvement de 72,5% de la production sidérurgique lié à un approvisionnement suffisant en matières premières et la hausse de 4,2% de celle des autres ouvrages en métaux. Il convient de noter que l'activité de fabrication de machines et matériels électriques a accusé une baisse de 6,6%.

Les industries de production d'énergie

La production d'énergie en 2011 a baissé de 0,9% par rapport à 2010. Les statistiques du premier trimestre de 2011 indiquent que la production d'énergie a reculé de 11,1% par rapport au trimestre précédent. Cette contre performance est imputable à une contraction de la production d'électricité (-19,0%), due à un manque de combustibles. Il convient de signaler que durant le mois de février 2011, il n'y'a pas eu d'importations de produits pétroliers raffinés. La production d'énergie enregistre une hausse de 2% au second trimestre essentiellement grâce à une augmentation de la production d'électricité (+3,6%) et, dans une moindre mesure, d'eau potable (+0,1%). La bonne orientation de l'activité des industries de production d'énergie amorcée au deuxième trimestre de 2011, s'est poursuivie, avec une remontée de 13% au troisième trimestre et de 0,8% au quatrième trimestre. L'augmentation de la production d'électricité (+23,3%) est à l'origine de l'évolution enregistrée dans la branche au troisième trimestre. Par contre celle enregistrée au quatrième trimestre est imputable à l'augmentation de la production d'eau potable (+3,6%).

Les industries chimiques

Au premier trimestre de l'année 2011, la production des industries chimiques s'est contractée de 9,9%, sous l'effet d'un recul de l'activité de la quasi totalité des sous secteurs hormis ceux de fabrication de produits pharmaceutiques (+40,7%) et des produits en matières plastiques (+6,2%). En effet, la production d'engrais a diminué de plus de la moitié (-54,6%) à cause de la baisse des commandes extérieures et d'un arrêt de l'activité durant le mois de février 2011. En outre, la production d'acide phosphorique s'est repliée de 14,2% en raison d'une diminution du nombre de jours d'activité pour cause d'entretien des installations.

Après la contraction enregistrée au premier trimestre, la production des industries chimiques s'est accrue de 20,0% au deuxième trimestre. La croissance de l'activité de fabrication de savons, détergents et produits d'entretien (+43,6%), en raison d'une disponibilité des matières premières, le relèvement de celle des produits chimiques de base (+39,0%), ainsi que l'accroissement du raffinage pétrolier (11,2%) expliquent cette évolution positive. Cependant, cette dernière a été atténuée par le repli de la production pharmaceutique (-24,5%) et des autres produits chimiques de base (-20,5%). Au troisième trimestre de 2011, la production de la branche a connu une très petite hausse de 0,1%. Cette décélération vient du fait que la production de peinture et vernis, la production d'acide phosphorique, ainsi que de celle des savons, détergents et produits d'entretien connaissent respectivement un repli de 10,5%, 18,5%) et de 13,7%. Toutefois, on enregistre une hausse de 11,1% de la production de pétrole raffiné et de 7,3% des produits en matières plastiques ainsi qu'une reprise de celle d'engrais en raison de la demande durant la campagne agricole. Suite à ce relèvement, la production des industries chimiques a fléchi de 1,8% au quatrième trimestre du fait d'une baisse de l'activité de la quasi-totalité des sous secteurs. Seuls ceux de fabrication de produits pharmaceutiques (+77,8%) et des autres produits chimiques de base (+21,1%) se sont bien tenus. Au finish, la production moyenne de cette branche en 2011 a progressé de 12,8% par rapport à celle de 2010.

Les industries du bois

Les industries du bois représentent 0,1% de l'ensemble de l'industrie sénégalaise. En 2011, elles subissent une contre performance incroyable en accusant une baisse de 89,1% de leur production par rapport à 2010. Au premier trimestre l'activité de la branche bois s'est inscrite à -58,4% du fait d'un repli de la production des mobiliers en bois, en liaison avec les difficultés d'approvisionnement

en matières premières, notamment les contre plaqués. Ces dernières liées à un problème de trésorerie entrainent l'arrêt de la production au deuxième trimestre de l'année 2011. Le reste de l'année, les statistiques indiquent une production quasi nulle des industries du bois. Cette situation résulte des difficultés rencontrées par l'activité de production de cette unité qui ont induit une réorientation vers des activités commerciales.

Les autres industries manufacturières

La production moyenne des autres industries manufacturières en 2011 a reculé de 2,9% par rapport à celle de 2010. Au premier trimestre de 2011, la branche a affiché une hausse de 0,5% sous l'effet d'un accroissement de la production de matelas en mousses, liée à une disponibilité des matières premières. Après cette hausse, la production de matelas en mousses a diminué suite à une baisse de la demande intérieure entrainant ainsi un repli de 5,0% de la production des autres industries manufacturières. Au troisième trimestre, la production des autres industries manufacturières s'est bonifiée de 2,6% avant de connaitre encore une baisse de 1,1% au cours du quatrième trimestre. Ce résultat est imputable à la contraction de la production des matelas en mousses.

14.1. MINES

L'activité minière dans la région de Dakar est constituée essentiellement par l'exploitation des carrières de calcaire, de sables dunaires et de latérite. L'exploitation des calcaires se fait dans la zone allant de Bargny à Diamniadio où le sous-sol est riche en calcaire. Les sites d'exploitation sont le long des cordons dunaires des Niayes (de Tivaouane Peulh à Kaniak) pour le sable, Sébikotane, Dougar et YennNoukhoura pour la latérite, Ndoukhoura Ouolof pour le grès et à Sébikhotane pour l'attapulgite.

En ce qui concerne l'exploitation du calcaire, la SOCOCIM Industries a bénéficié de l'accord des autorités de l'Etat et des villes de Rufisque et Bargny. La SSPT est attributaire de la concession de la mine d'attapulgite de Sébikotane.

Tableau 32: Recettes de l'exploitation minière en 2011

Désignation	1er trimestre	2éme trimestre	3éme trimestre	4éme trimestre	total	%
Amandes	50000	0	100000	0	150000	0,1%
Basalte	0	0	0	20000	20000	0,0%
Bijoux	0	51700	140950	65535	258185	0,1%
Calcaire	500000	97033507	200000	413300	98146807	47,2%
Grès	0	0	164900	0	164900	0,1%
Latérite	8940500	9483200	9247600	16989400	44660700	21,5%
Permis recherche	0	0	0	500000	500000	0,2%
Sable	14416000	16547600	19756300	13190100	63910000	30,8%
Total	23906500	123116007	29609750	31178335	207810592	100%

Source : *Service Régional des Mines*

L'analyse des données du service régional des mines, de l'industrie, de l'agro-industrie et des PME de Dakar montre qu'au cours l'année 2011, les recettes de l'exploitation des ressources minières s'élèvent à 20 7810 592. Les proportions les plus élevées sont celles liées à l'exploitation de calcaire notamment avec la SOCOCIM Industries (47,2% soit 98 146 807 FCFA) et du sable dunaire (63 910 000 FCFA). Les contributions les plus faibles sont celles de l'exploitation du basalte, du grès et du poinçonnage des bijoux en or, respectivement 20000 FCFA, 164 900 FCFA et 258 185 FCFA.

Durant le premier trimestre, les recettes d'exploitation s'élèvent à 23 906 500. Elles proviennent en grande partie de l'exploitation du sable avec plus de 50% et de l'exploitation des latérites. En

deuxième trimestre de l'année 2011, on a un fort taux d'accroissement des recettes d'exploitation (415%).Cet accroissement provient de la variation des recettes de l'exploitation des calcaires, du sable et des latérites. Les recettes découlant de l'exploitation des calcaires qui s'élevaient à 500 000 FCA au cours du premier trimestre passent à 97 033 507 FCFA au deuxième trimestre ; les recettes provenant de l'exploitation du sable qui étaient de 14 416 000 FCFA en premier trimestre passent à 16 547 600 FCA au deuxième trimestre et pour les calcaires les recettes passent de 500000 FCFA à 97033507 FCA du premier au deuxième trimestre.

Le troisième trimestre de l'année est marqué par une forte baisse des recettes d'exploitation. Le taux d'accroissement des recettes a subi une régression de 75%. En effet, les recettes de l'exploitation des calcaires ont sévèrement baissé et la variation positive des recettes venant de l'exploitation des sables n'arrive pas à compenser cette baisse.

En dernier trimestre l'exploitation des latérites a pesé lourdement sur la balance des recettes d'exploitation en passant de 9 247 600 FCFA au troisième semestre à 16 989 400 FCFA en quatrième semestre de l'année.

14.2. ENERGIE

La production d'électricité au Sénégal dépend presque entièrement de ses importations de pétrole. Par conséquent le système énergétique du pays est très vulnérable à cause du renchérissement des prix du pétrole qui se répercute sur les prix de l'électricité et sur les volumes importés. En outre malgré la volonté des dirigeants de recourir aux énergies alternatives et renouvelables pour assurer une bonne couverture de l'énergie électrique, on remarque que les sources d'énergie ne sont pas assez diversifiées ce qui est également un facteur de vulnérabilité.

Energie électrique

L'énergie électrique est distribuée à Dakar par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) dont le parc de production est dominé par les centrales thermiques.Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2011 se chiffre à 426715 soit 47,3% des abonnés au Sénégal. Par rapport à 2010, on note une augmentation de 4959 abonnés en valeur absolue, soit 1,2% en valeur relative. Cette hausse est moins importante que celle notée entre 2009 et 2010 qui est de 22356 abonnés.

Graphique 82: Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2009 à 2011 dans la région de Dakar et au Sénégal

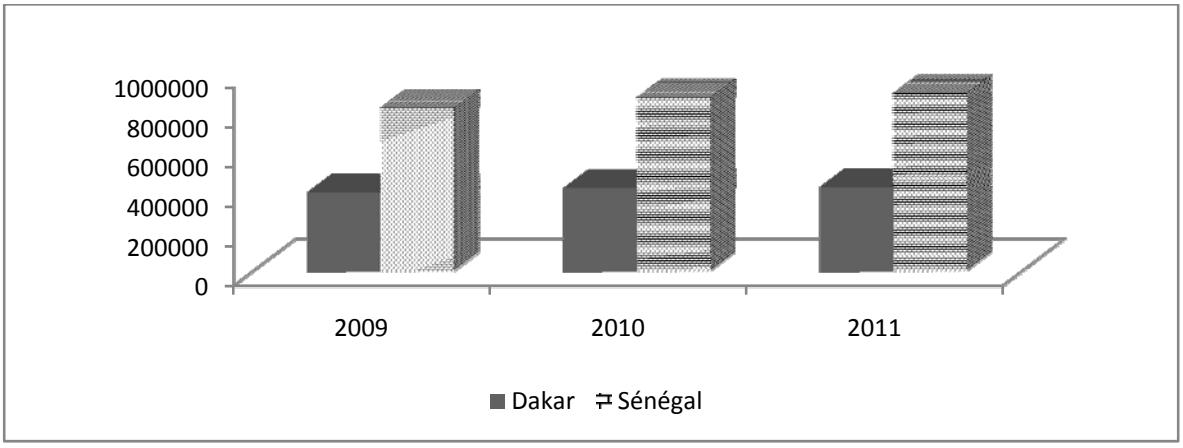

Source : *Srsd de Dakar à partir des statistiques fournies par l'ANSD*

La plupart des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. En effet, en 2011, ils sont 426002 abonnés contre seulement 712 abonnés en moyenne tension. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement. Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 76,9% soit 327439 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 324308 soit 99% ont de l'électricité petite puissance, 2672 abonnés soit 0,8 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 0,1% soit 459

abonnés ont opté pour l'électricité haute puissance. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel se chiffrent à 75514 soit 17,7% des abonnés. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 67786 abonnés. Les clients abonnés au forfait « Woyofal » quant à eux sont au nombre de 22031 soit 5,2 des abonnés de la région de Dakar.

Graphique 83: Répartition des abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en fonction du type d'abonnement

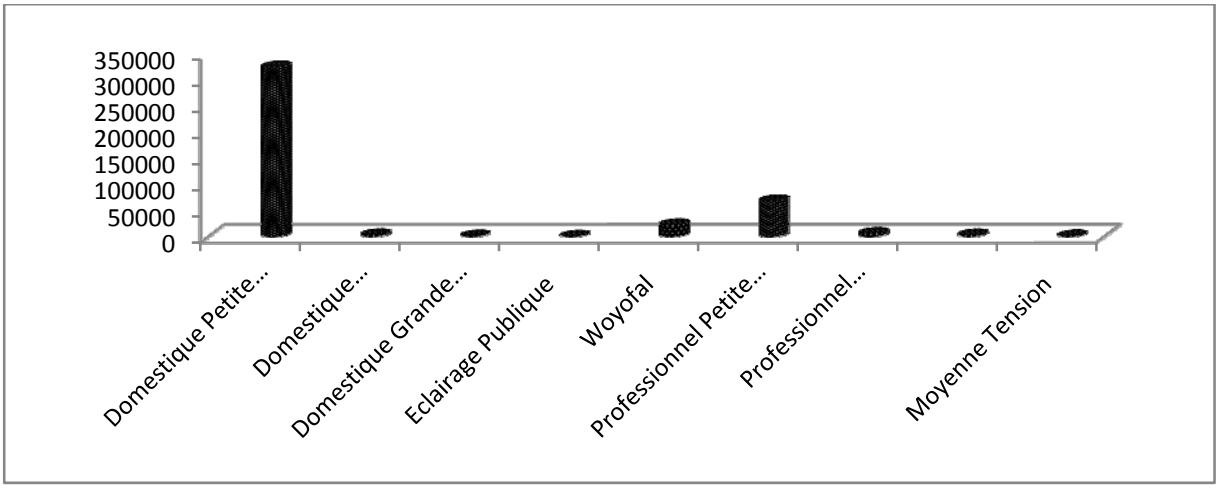

Source : *Srsd de Dakar à partir des statistiques fournies par la SENELEC*

La répartition spatiale des abonnés à l'énergie électrique dans la région montre que 7 abonnés sur 10 sont dans le département de Dakar soit 313783 abonnés. Rufisque arrive en deuxième position avec 52124 abonnés soit 12,2%. Guédiawaye et Rufisque viennent après avec respectivement 7,3% et 6,9% des abonnés de la région.

Graphique 84: Répartition des abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar selon le département

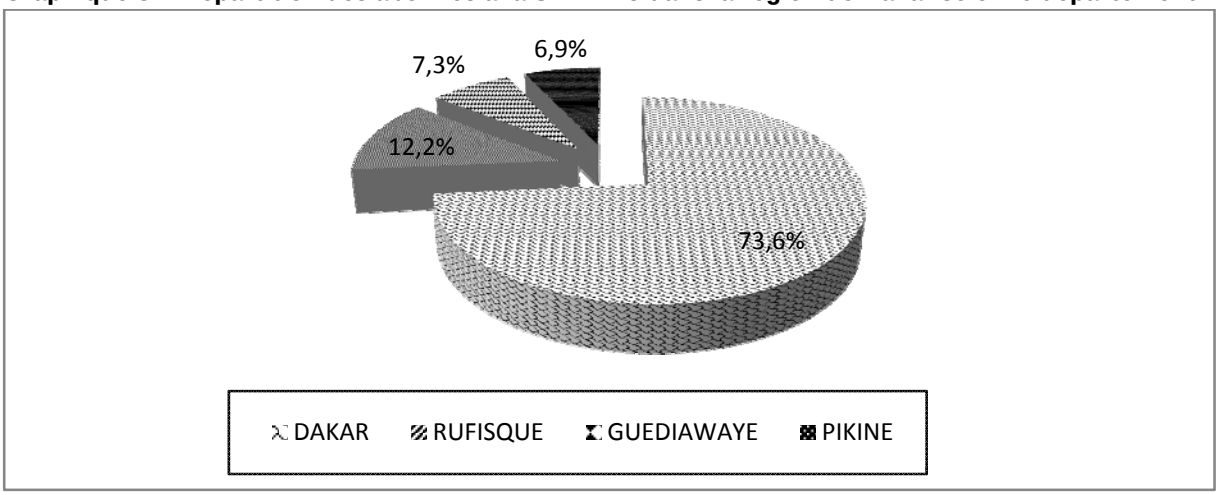

Source : *Srsd de Dakar à partir des statistiques fournies par la SENELEC*

La consommation d'électricité

Dans la région de Dakar, **1 141 002 509 KWh** ont été consommés en 2011 soit près de 61% de la consommation nationale. Par rapport à 2010, la consommation dakaroise en électricité a connu une baisse de 3,9% en valeur relative. Cependant, comparé à la consommation de la région en électricité en 2009, on remarque qu'elle augmente de 62% passant de 703671454 MWh en 2009 à 1 141 002 509 KWh en 2011.

La consommation des abonnés basse tension s'élève à 65,3% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 396365917 KWh soit 34,7%. Les abonnés à l'électricité destinée à usage domestique ont consommé 492 927 755 KWh alors que ceux du forfait « WOYOFAL » ont acheté seulement 11 882 259 KWh en 2011 soit 1%. La consommation des clients abonnés à l'électricité à usage professionnel s'établit à 223491884 KWh dont 32 % pour l'électricité petite puissance, 22% pour l'électricité moyenne puissance et 47% pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage publique est minime et ne correspond qu'à 1,4% de la consommation régionale en 2011. D'ailleurs, seul le département de Dakar bénéficie de cet éclairage.

Tableau 33: Répartition de la consommation en électricité dans la région de Dakar en fonction du type d'abonnement

Consommation 2011 (MWh)	Valeur	Pourcentage
BT - Basse Tension	**744636592**	**65,3%**
DPP - Domestique Petite Puissance	448921632	39,3%
DMP - Domestique Moyenne Puissance	33299801	2,9%
DGP - Domestique Grande Puissance	10706322	0,9%
EP - Eclairage Publique	16334694	1,4%
Woyofal	11882259	1,0%
PPP - Professionnel Petite Puissance	70842282	6,2%
PMP - Professionnel Moyenne Puissance	48282583	4,2%
PGP - Professionnel Grande Puissance	104367019	9,1%
MT - Moyenne Tension	**396365917**	**34,7%**
TCU - TCU	6363118	0,6%
TG - TG	361230924	31,7%
TLU - TLU	28771875	2,5%
Total général	**1141002509**	**100,0%**

Source : *Statistiques fournies par la SENELEC*

En ce qui concerne la répartition spatiale des ventes, les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 1010589578 KWh consommés en 2011 soit 88,9%. Cette consommation impressionnante s'explique certainement par le fait que Dakar est le département le plus peuplé et aussi il concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et usines. Il est suivi de très loin par le département de Rufisque qui consomme 5,2% de l'électricité vendue dans la région. La consommation de Rufisque est tirée par celle de la COSOCIM qui utilise beaucoup d'énergie électrique même si elle est productrice d'une partie de sa consommation. Les départements de Pikine et Guédiawaye arrivent après avec respectivement 3,3% et 2,9% de la consommation régionale.

Graphique 85: Répartition de la consommation en électricité dans la région de Dakar selon le département

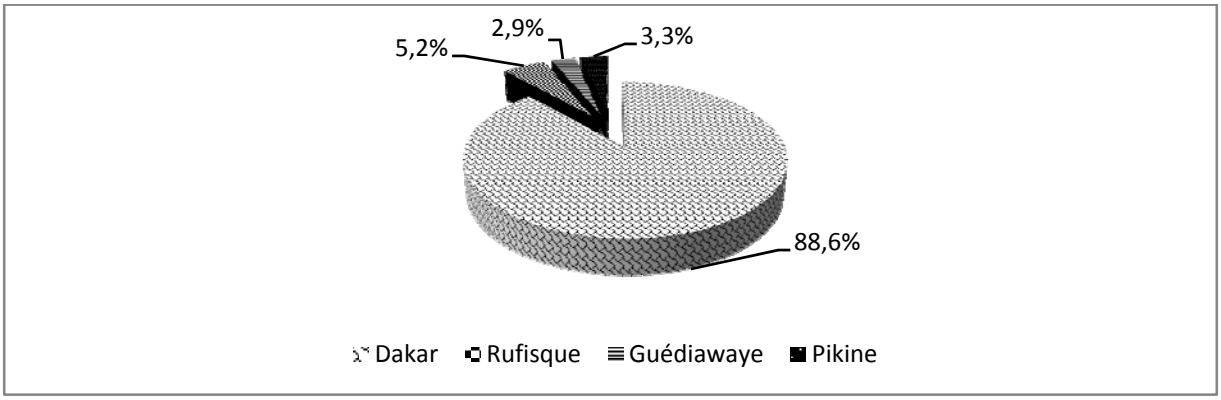

Source : *Srsd de Dakar à partir des statistiques fournies par la SENELEC*

14.3. AUTRES SOURCES D'ENERGIE

A part l'énergie électrique, on utilise dans la région de Dakar des produits pétroliers, le gaz butane et la biomasse (essentiellement constituée de charbon de bois et de bois de feu) pour satisfaire les besoins en énergie.

Les ménages sont très dépendants de la biomasse.Cependant, on note une introduction très importante du gaz butane ce qui permet de préserver les forêts et de ralentir la régression du couvert végétal.

CONCLUSION

Une importante part du tissu industriel Sénégal se trouve à Dakar. Cela fait de la région un important centre d'activités économique. En 2011, la production industrielle enregistre une baisse de la production de la quasi-totalité des secteurs hormis ceux des industries alimentaires, du papier et du carton, des matériaux de constructions et des industries extractives.

Concernant l'énergie électrique, près de la moitié des abonnés de la SENELEC résident dans la région de Dakar et sont la plupart abonnés à électricité « basse tension ». L'année 2011 est marquée par des délestages intempestifs dus au manque de matières premières qui ont poussé les populations à se soulever. En outre, ces dernières se sont répercutées sur les autres secteurs du fait du caractère transversal du sous secteur de l'énergie électrique Pour solutionner ce problème, l'Etat du Sénégal a mis en place « le plan takkal ».

Chapitre 15 : INVESTISSEMENT

Une forte croissance économique (de l'ordre de 7%) est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du millénaire notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Pour cela, il est important que les investisseurs soient rassurés quant au futur économique du Sénégal et sa capacité à mettre en place un cadre favorable à l'investissement et que la création de richesse se réalise.
En 2011, dans la région de Dakar, plusieurs investissements ont été réalisés par les partenaires financiers, l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, les ONG etc. en vue de favoriser le développement et d'inscrire la région dans une dynamique de croissance efficace.
Dans un premier temps, nous traiterons l'ensemble des données concernant les investissements fournies par *l'Agence Nationale chargée de la Promotion des Investissements et des grands travaux* (APIX). Ensuite dans un second temps, les investissements des partenaires[12] , des collectivités locales ainsi que ceux de l'Etat à travers le PTIP seront analysés.

15.1. AGENCE NATIONALE CHARGEE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)

Avec la création de l'APIX (Agence de Promotions des Investissements et des grands travaux) en 2000, l'Etat du Sénégal s'est engagé à assainir l'environnement des affaires; à identifier et attirer les investisseurs (nationaux et étrangers) en faisant la promotion du pays et à faire le suivi des contacts et l'évaluation des projets d'investissement en vue de favoriser un climat des investissements propice à tous les secteurs.

Les projets financés par le canal de l'APIX dans la région de Dakar en 2011 sont au nombre de 176. Par rapport à 2009, on constate une baisse de 14,9% soit 31 projets. Cependant malgré cette baisse, le montant total des investissements agrées a enregistré une hausse de 3,9% entre 2009 et 2011. En effet, le volume des investissements agréés en 2011 s'élève à 496.635.673.661 de Francs CFA.

Statut des investisseurs

Les projets sont financés par différents investisseurs. Les nationaux ont financé 127 projets pour un volume d'investissements agrées de 361 939 808 534 Francs CFA soit respectivement 72% des projets et 73% des investissements de 2011. Les investisseurs mixtes (nationaux+étrangers) investissent dans 19% des projets (33 projets) pour un montant de 114 001 244 091 Francs CFA soit 23% du montant total des investissements. Le montant des investissements étrangers ne représente que 4% des investissements en 2011 et ne concerne que 16 projets sur 176.

[12] On appelle partenaires tous les autres investisseurs en dehors des entreprises, des collectivités locales et de l'Etat

Graphique 86: répartition des projets selon le type d'investisseurs

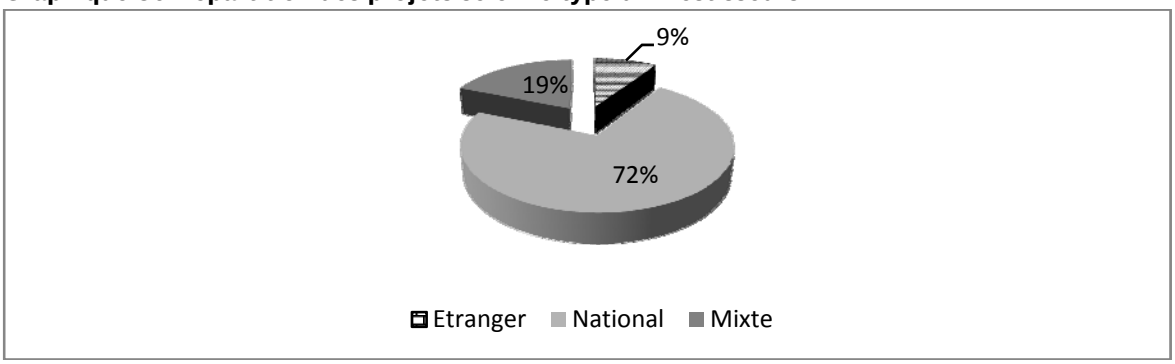

Source : *SRSD de Dakar avec les données fournies par l'APIX*

Graphique 87: répartition des investisseurs selon le montant d'investissements

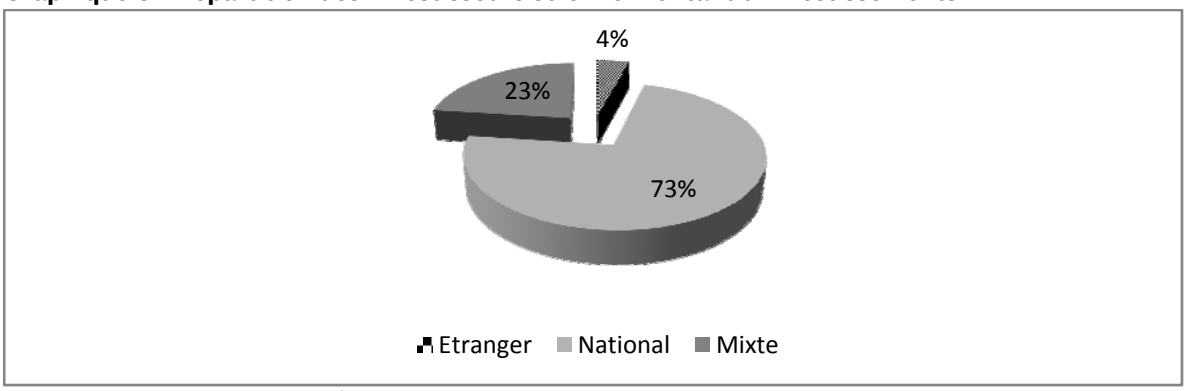

Source : *SRSD de Dakar avec les données fournies par l'APIX*

Les secteurs d'investissement

Les 496 635 673 661 de Francs CFA agréés en 2011 concernent tous les 3 secteurs et ont permis de créer 4356 emplois permanents et 3185 emplois saisonniers.
Le secteur dominant est le secondaire qui reçoit un volume d'investissement de 382 520 878 292 soit 77% des investissements. Ce montant est agréé pour 111 projets dans la région. Les emplois crées dans ce secteur représente 61,8% du nombre total de postes avec 2748 postes permanents et 1918 postes saisonniers.

Le secteur tertiaire arrive en deuxième position avec 55 projets pour un montant total de 109 254 222 613 de francs CFA soit 22%. 1491 emplois permanents et 1016 emplois saisonniers sont créés dans le tertiaire soit au total 33,2 % des postes.

Le secteur primaire vient loin derrière avec seulement 1% du volume des investissements soit 4 860 572 756 de Francs CFA consacrés au financement de 10 projets. Ces derniers emploient 251 saisonniers et 118 permanents.

Tableau 34: Répartition des investissements agréés selon le secteur d'investissement

Secteur d'intervention	Nombre de projets	% Intervention	Montant investissements	% Montant	Emplois saisonniers	Emplois permanents
Primaire	10	5,7%	4 860 572 756	1,0%	251	118
Secondaire	111	63,1%	382 520 878 292	77,0%	1918	2748
Tertiaire	55	31,3%	109 254 222 613	22,0%	1016	1491
Total	176	100,0%	496 635 673 661	100,0%	3185	4357

Source : *Srsd de Dakar avec les données fournies par l'APIX*

Nature des investissements agréés

Les investissements ont plusieurs destinations. Ils sont utilisés pour: la création, l'extension, l'achèvement, la diversification, la modernisation et la rénovation des entreprises. Les statistiques indiquent que plus de la moitié des investissements (51%) du volume des investissements soit 256 565 287 882 de Francs CFA sont destinés à la modernisation d'entreprises existantes. Les projets d'extension d'entreprises engrangent un cinquième du montant des investissements en 2011 soit 99 398 675 461 de Francs CFA. Le montant consacré à la création d'entreprises s'élève à 91 807 593 119 de Francs CFA soit 18,5% des investissements agrées. La rénovation, l'achèvement et la diversification des entreprises engrangent respectivement 5,9%, 3,4% et 0,6% du volume des investissements.

En ce qui concerne le nombre de projets, 98 sont des projets de création d'entreprises, 49 des projets d'extension, 11 des projets de modernisation, 9 des projets de rénovation, 6 des projets d'achèvement et 3 sont des projets de diversification. Cette répartition combinée à celle-ci-dessus indiquent que les projets de modernisation nécessitent beaucoup plus d'argent que ceux de création où l'investissement initial est minime. En outre, les investisseurs consacrent peu d'argent aux entreprises en phase d'achèvement.

Tableau 35: répartition des investissements agréés selon la nature d'investissement

Nature de l'investissement	Nombre de projets	Montant	% Montant
Création	98	91 807 593 119	18,5%
Extension	49	99 398 675 461	20,0%
Achèvement	6	16 815 876 876	3,4%
Diversification	3	2 733 802 000	0,6%
Modernisation	11	256 565 287 882	51,7%
Rénovation	9	29 314 438 323	5,9%
Total	176	496 635 673 661	100,0%

Source : *Srsd de Dakar avec les données fournies par l'APIX*

15.2. PARTENAIRES, LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'ETAT

En dehors des investissements agrés par l'APIX, d'autres partenaires nationaux et internationaux sont intervenus dans la région en 2011 et ont financé 474 projets. Neuf bailleurs interviennent à Dakar soit seuls soit en partenariat bilatéral soit en partenariat multilatéral. Les collectivités locales arrivent en premier en termes de nombre d'interventions avec 174 projets financés soit 36,7% des réalisations. L'Etat vient en deuxième position avec 31.9% des interventions. Il est suivi par les ONG qui financent un peu plus du dixième des projets soit 10.3% et les autres bailleurs[13] qui interviennent dans 31 projets sur 474. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les associations, les organismes appartenant au Système des Nations Unies (SNU) totalisent 17 interventions soit 3,6% des projets. Les investisseurs se sont associés pour financer certains projets. Les partenaires financiers se sont associés à l'Etat et aux collectivités locales pour réaliser respectivement 15 et 8 projets dans la région en 2011. En outre, 3 projets ont été financés par les trois partenaires ensemble (Etat-CL-PTF). Les projets financés par coopération bilatérale (Coopération Japonaise, Coréenne, Chinoise, Américaine) représentent 1,7% des interventions soit 8 projets financés.

[13] Les autres bailleurs représentent les partenaires non identifiés dans la base

Graphique 88: Les interventions dans la région de Dakar en 2011 en fonction du statut des intervenants

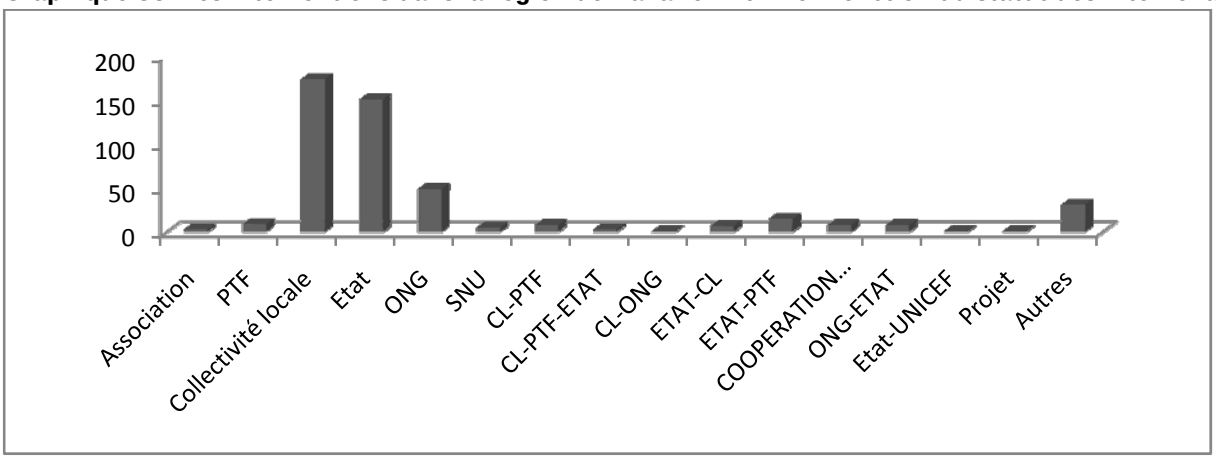

Source : *Srsd de Dakar à partir des données collectées dans les départements de la région de Dakar*

Secteur d'intervention des investisseurs

Le secteur quaternaire est le domaine de prédilection des partenaires avec 370 projets sur les 474 financés en 2011.
Les Associations, les pays partenaires (coopération bilatérale), les associations de partenaires (CL-PTF-ETAT,ETAT-PTF,ONG-ETAT), les organismes appartenant au Système des Nations Unies et les autres partenaires interviennent uniquement dans ce secteur en finançant 76 projets. Les investissements des collectivités locales sont quasiment tous faits dans le quaternaire qui correspond à 79.9% de leurs interventions. Aussi, on note que sur les 151 projets financés par l'Etat, 93 interviennent dans le secteur tertiaire. Les ONG consacrent aussi la majeure partie des leurs interventions au secteur tertiaire soit 98 % de leurs réalisations. Les projets dans le secteur quaternaire représentent 85% des projets financés par les collectivités locales en collaboration avec l'Etat et 50% des collectivités locales avec les PTF.
Le secteur tertiaire arrive en deuxième position avec 53 interventions soit 11,2% des projets financés. Parmi ces projets, 33 sont financés par les collectivités locales et 11 par l'Etat.
Le secteur primaire vient juste après en troisième position avec 9% des projets financés soit 43 interventions. L'Etat est le principal bailleur intervenant dans ce secteur en totalisant 41 projets soit 95.3%. Les 2 projets restants sont financés par une collectivité locale et un PTF.
Le secteur secondaire reste le parent pauvre dans le domaine des investissements en 2011 dans la région de Dakar avec seulement 4 projets sur 474 ce qui représente moins de 1% des interventions. Ces projets sont financés par l'Etat (3 interventions) et les collectivités locales (1 intervention).

Graphique 89: Interventions dans la région de Dakar en 2011 selon le secteur d'intervention

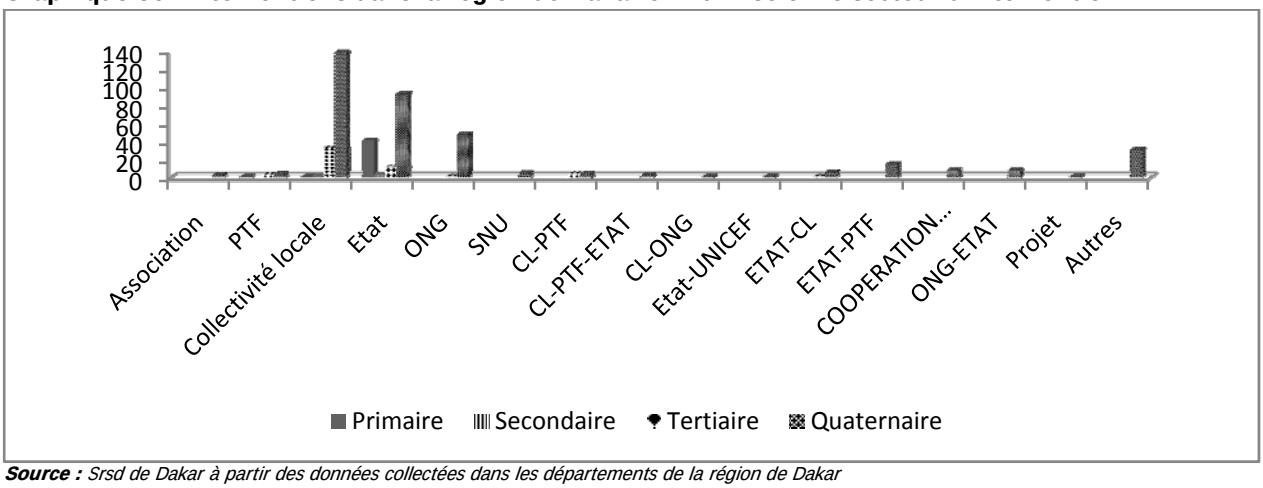

Source : *Srsd de Dakar à partir des données collectées dans les départements de la région de Dakar*

Zones d'intervention

Tous les départements de la région de Dakar ont reçu des investissements en 2011. Cependant, les investisseurs intervenant diffèrent d'un département à l'autre et aucun département n'a bénéficié des financements de tous les partenaires. Le département de Dakar reste le grand gagnant avec 8 bailleurs sur les 9 qui interviennent dans la région et 1 projet financé par coopération entre l'Etat et l'UNICEF. En effet, seules les associations n'interviennent pas dans ce département. D'ailleurs, tous les projets financés par ces dernières se trouvent dans le département de Guédiawaye.

A Pikine, les bailleurs qui interviennent seuls sont les collectivités locales, l'Etat, les ONG et les autres bailleurs. Il faut souligner que les autres bailleurs y financent des projets en s'associant.

Dans le département de Rufisque, les projets sont financés par 5 partenaires : les collectivités locales, l'Etat, les ONG, les PTF, les pays partenaires (coopération bilatérale) les autres bailleurs. En outre, l'Etat et les collectivités locales interviennent ensemble sur 7 projets à Rufisque.

A Guédiawaye seuls 4 partenaires financent les projets, il s'agit de l'Etat, des associations, des PTF et des autres bailleurs.

Il est important de souligner que seuls l'Etat et les autres bailleurs interviennent à la fois dans les quatre départements de la région. Les SNU ne financent que des projets dans le département de Dakar, les associations elles, n'interviennent qu'à Guédiawaye. Les collectivités locales et les ONG n'interviennent pas dans le département de Guédiawaye.

Graphique 90: Interventions des partenaires dans la région de Dakar en 2011 selon la zone d'intervention et le statut des partenaires

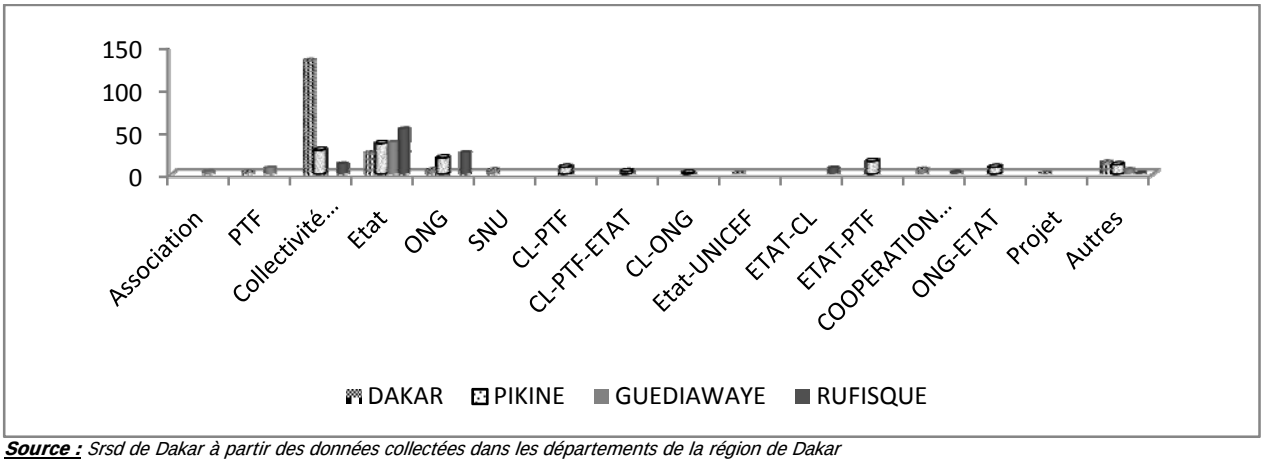

Source : *Srsd de Dakar à partir des données collectées dans les départements de la région de Dakar*

15.3. ANALYSE COMPARATIVE DEPARTEMENTALE

Tous les départements de la région de Dakar ont reçu des investissements en 2011. Cependant, la répartition de ces derniers est assez inégalitaire. Le département de Dakar rafle la mise avec 193 projets soit 41% en valeur relative, il est suivi de près par Pikine qui abrite 129 des 474 projets financés dans la région. Le département de Rufisque arrive en troisième position avec 100 projets financés soit 21% des interventions. Guédiawaye est le département le moins bien loti en ce qui concerne le nombre de projets financés car il ne concentre que 52 projets (11%).

Graphique 91: Interventions des partenaires dans la région de Dakar en 2011 selon la zone d'intervention

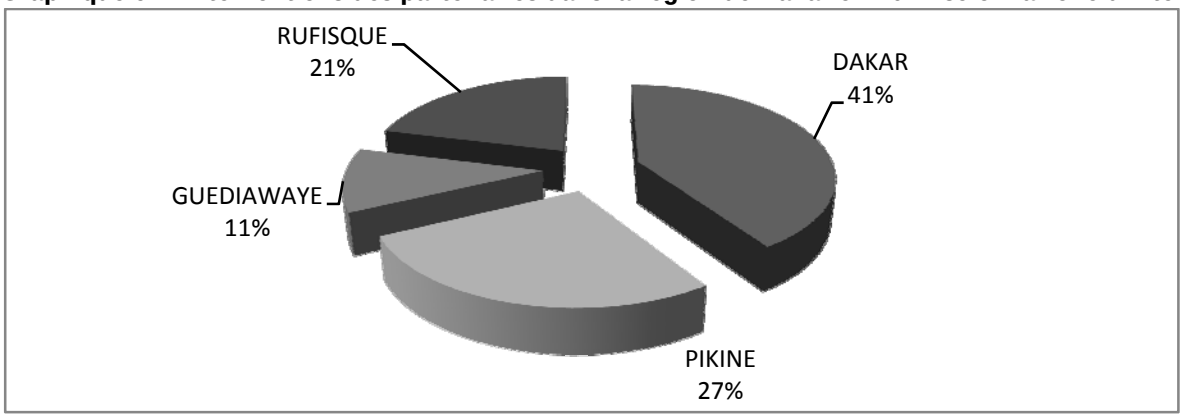

Source : *Srsd de Dakar à partir des données collectées dans les départements de la région de Dakar*

CONCLUSION

La région de Dakar abrite la majorité des investissements réalisés au Sénégal en 2011. Ces derniers sont assez diversifiés et touchent tous les secteurs aussi bien productifs que sociaux. Cependant, l'attrait des investisseurs étrangers reste faible même si des efforts louables sont faits en ce sens. En effet, en 2011, le Sénégal occupe la 152e place mondiale sur 183 pays pris en compte soit un recul d'une place par rapport à 2010.

Chapitre 16 : COMMERCE

Prolongement naturel de l'activité de production, le commerce désigne les échanges de biens et de services.

A Dakar, principal pôle de commerce du Sénégal, le commerce reste le plus grand pourvoyeur d'emplois particulièrement pour les femmes et les jeunes qui constituent l'essentiel des marchands ambulants issus de l'exode rural.

Dans ce chapitre, nous traiterons seulement le commerce intérieur[14] qui regroupe toutes les entreprises ou personnes dont l'activité principale est la revente (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages dans la région de Dakar. Il englobe la vente en magasin, marchés, hypermarchés, supermarchés, épiceries... et la vente hors magasins (marchés ambulants....).

16.1. APPUI AUX ENTREPRISES COMMERCIALES

Il consiste à aider les opérateurs économiques dans la facilité de formalités administratives pour l'obtention de divers documents et ou à la mise en place de structures entrepreneuriales.

Le Centre de formalités des Entreprises (CFE) a réalisé 7136 formalités en 2011, contre 6542 en 2010 soit une baisse de 8,3% en valeur relative. Cette baisse est imputable aux baisses conjuguées du nombre d'inscription aux registres de commerce pour les personnes physiques (-674 inscriptions) et pour les enseignes (-225) ainsi que celle des renouvellements de cartes d'import/export (-104). L'augmentation de toutes les autres formalités a atténué la baisse enregistrée en 2011. En effet, on enregistre une hausse de 669 cartes Import/Export, 591 cartes commerçant personnes physiques, de 124 renouvellement carte commerçant etc.

Tableau 36: Comparaison du nombre de formalités réalisées entre 2010 et 2011

DESIGNATION	Réalisés en 2010	Réalisés en 2011	Variation
REGISTRE DE COMMERCE PERSONNE PHYSIQUE	961	287	**-674**
REGISTRE DE COMMERCE ENSEIGNE	364	139	**-225**
REGISTRE DE COMMERCE PERSONNE MORALE	0	1	**1**
CARTE COMMERÇANT PERSONNE PHYSIQUE	958	1549	**591**
CARTE COMMERÇANT PERSONNE MORALE	449	508	**59**
RENOUVELLEMENT CARTE COMMERÇANT	491	615	**124**
CARTE IMPORT/EXPORT	961	1630	**669**
RENOUVELLEMENT IMPORT/EXPORT	114	10	**-104**
RENOUVELLEMENT CARTE COMMERÇANT EN COURS DE VALIDITE	9	11	**2**
RENOUVELLEMENT CARTE IMPORT EN COURS DE VALIDITE	9	15	**6**
CONSTITUTION G.I.E	385	436	**51**
MODIFICATION PV GIE	19	71	**52**

[14] Les statistiques concernant le commerce extérieur du fait de leur caractère national sont traitées dans la situation économique et sociale du Sénégal publiée par l'ANSD

NINEA	1358	1372	**14**
PERMIS INTERNATIONAL	464	492	**28**
TOTAL	**6542**	**7136**	**594**

Source : Données fournies par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD)

16.2. EQUIPEMENTS MARCHANDS

La région abrite 106 équipements marchands répartis comme suit :

- 65 marchés de quartiers
- 29 marchés centraux
- 12 centres commerciaux

Les marchés de quartiers dominent dans la région et la plupart de ces derniers connait des débordements et encombre la voirie créant ainsi problèmes pour la mobilité urbaine.

La répartition géographique des équipements marchands dans la région de Dakar est très inégalitaire et déséquilibrée. Le département de Dakar concentre près de la moitié (45,2%) des équipements marchands avec 28 marchés de quartiers, 12 marchés centraux et 8 centres commerciaux. Il est suivi par Pikine qui abrite 23 lieux de commerce dont 14 marchés de quartiers. Rufisque et Guédiawaye occupent la troisième et quatrième place avec respectivement 18 et 17 équipements marchands. Ces deux départements n'abritent pas de centres commerciaux; ces derniers sont surtout concentrés à Dakar (66,6%) et à Pikine (33,4%).

Tableau 37: Répartition spatiale des équipements marchands dans la région de Dakar

Département	Marchés Centraux	Centres commerciaux	Marchés de quartiers	Total
Dakar	12	8	28	**48**
Pikine	5	4	14	**23**
Guédiawaye	6	0	11	**17**
Rufisque	6	0	12	**18**
Total	**29**	**12**	**65**	**106**

Source : *Données fournies par le service régional du commerce*

16.3. INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'indice national des prix à la consommation (INPC) est un instrument de mesure de l'inflation. Le taux d'inflation annuel sur la base de l'indice national s'est établi à +3%[15] en 2011soit exactement la norme communautaire édictée dans le cadre des critères de convergence au sein de l'UEMOA.

Une analyse de l'évolution d'ensemble de l'INPCrévèle deux principales phases: une décroissance au premier trimestre avec un minimum de 100,7 en avril et une croissance en moyenne sur le reste de l'année avec un maximum de 103,5 en novembre.

[15] ANSD Rapport sur évolution de l'indice national des prix à la consommation en Décembre 2011

Graphique 92: Evolution de l'indice national des prix à la consommation en 2011

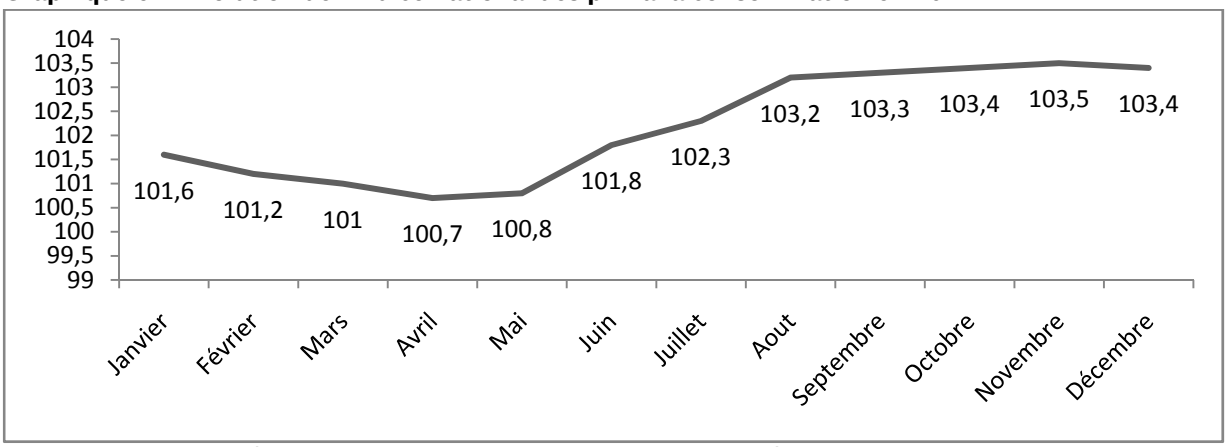

Source : *SRSD de Dakar à partir des bulletins mensuels de suivi de l'INPC publiés par l'ANSD*

En effet, l'INPC est passé de 101,6 en Janvier à 103,4 en décembre soit une augmentation de 1,9% sur l'année 2011. Cette hausse est imputable essentiellement à l'augmentation des prix des biens et services divers et de certains produits alimentaires et énergétiques.

Les prix des Biens et services divers enregistrent une hausse importante de 7,6% par rapport à 2010 tirée par le prix des « articles de bijouterie et d'horlogerie ».En effet, la flambée des cours de l'or durant l'année 2011 a impacté sur ce poste. L'or a atteint un niveau record historique en 2011, dépassant la barre des 1 650 dollars l'once à cause de la dégradation de la note de la dette publique des Etats-Unis par les Agences de notation et la crise de la dette dans la zone Euro qui ont poussé les investisseurs à se réfugier sur l'or.

Après ce poste, les hausses les plus importantes sont affichées par les postes suivants:

- « transports » (+3,7%) dont la hausse des prix découle du renchérissement des produits pétroliers à l'international (126 dollars le baril à Londres) qui a un impact fort sur les prix des carburants et lubrifiants ;
- « produits alimentaires, boissons non alcoolisées » (+2%) ; le niveau élevé des prix de ce poste s'explique par la flambée des prix des poissons, des légumes et de certains produits de grande consommation, tels que le sucre, le lait et l'huile. En outre, la rareté des ressources halieutiques face à leur surexploitation, notamment la sardinelle fraîche et la faiblesse du niveau d'approvisionnement des marchés en légumes frais expliquent le niveau élevé des prix de certains produits frais ;
- « Logement, eau, gaz, électricité et combustibles » (+1,8%), les prix sont tirés par l'augmentation des prix des produits pétroliers et du gaz butane sur le marché intérieur
- « Restaurants et hôtels » (+1,6), dont la hausse des prix est imputable à la cherté des intrants, particulièrement les produits alimentaires, le carburant et le gaz.

Toutefois, il convient de souligner la diminution des prix des « articles d'habillement et chaussures » (-1,1%) due à la baisse des prix des sous vêtements hommes,des vêtements de dessus femmes et des tissus d'habillement et le repli des prix des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-1,0%) consécutif à la forte réduction des prix intérieurs des cigarettes en novembre 2011.

Tableau 38: Evolution des postes de consommation intervenant dans le calcul de l'INPC en 2011

Postes/Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Variation
INPC	101,6	101,2	101	100,7	100,8	101,8	102,3	103,2	103,3	103,4	103,5	103,4	1,90%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	103,1	102,4	101,8	101	101,1	102,6	103,8	105,4	105,5	105,4	105,6	105,5	2%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	105,5	105,3	106	106,2	106,3	106,2	106,4	106,7	106,8	107,1	104,2	99,7	-5,80%
Articles d'habillement et chaussures	97,9	97,8	97,7	97,9	97,8	97,8	97,7	97,7	96,9	97,2	98,6	98,7	0,80%
Logement, eau, gaz, électricité et combustibles	101,3	101	101,4	101,4	101,6	101,9	101,8	101,9	101,8	102	102	102	1,80%
Meubles, articles courants et entretien courant	97,9	97,7	97,7	97,5	97,5	97,6	97,4	97,6	98,2	98,3	98,3	98,6	1,20%
Santé	103	103	102,9	102,9	102,9	103	103	103,6	103,4	103,4	103,3	103,4	-0,10%
Transport	99,4	99,5	99,9	100,5	101,4	102	101,6	100,8	100,9	101,1	101,1	100,8	3,70%
Communication	82,6	82,5	82,9	83	82,6	82,7	82,7	81,5	84,6	85	83	83,6	0,20%
Loisirs et culture	93,7	93,5	93,6	93,5	93,8	93,7	93,5	93,6	93,9	94	94	93,7	-0,10%
Enseignement	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	113,8	113,9	113,9	1,20%
Restaurants et hôtels	105,1	105,7	106,2	106,2	106,2	106,4	106,6	106,5	107	106,8	106,8	107,1	1,60%
Biens et services divers	104,6	105,4	106,6	107,1	107,5	108,7	108,9	109	111,2	111,3	111,6	111,6	7,60%

Source : *SRSD de Dakar à partir des bulletins mensuels de suivi de l'INPC publiés par l'ANSD*

16.4. SUIVI DES PRIX ET DES STOCKS

Pour lutter contre l'inflation, un mécanisme de suivi quotidien de l'évolution des prix et des stocks des produits de grande consommation a été mis en place. L'année 2011 a été satisfaisante dans l'ensemble mises à part quelques difficultés notées dans la distribution du sucre, du gaz et de l'oignon.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, le Ministre du commerce a pris l'arrêté n°1084 du 01 Février 2011 portant sur le blocage des prix des denrées de première nécessité tels que le sucre, le savon, la tomate concentrée, l'huile, le riz, l'oignon et le lait en poudre. Par conséquent, pour la quasi-totalité de ces dernières, le niveau des prix a été abaissé. En effet seul, le sucre fait exception du fait des difficultés profondes d'approvisionnement.

Le gaz butane quant à lui a connu beaucoup de tensions suite à la levée de sa subvention en 2008. Donc en 2011, son prix a beaucoup fluctué à cause des problèmes d'approvisionnement, de la distribution à l'interne et de l'interchangeabilité des bonbonnes entre opérateurs gaziers.

S'agissant du pain, la surveillance de la vente du pain dans les boutiques est toujours de rigueur avec la planification des zones à surveiller chaque semaine. En outre, les trois formats établis en 2010 sont restés en vigueur en 2011 :

- Une baguette de 120 grammes à 100 FCFA
- Une baguette de 180 grammes à 150 FCFA
- Une baguette de 210 grammes à 175 FCFA

En termes de statistiques, 5277 kiosques à pain ont été implantés dans la région. Ces derniers sont alimentés par 508 boulangeries dont 295 à Dakar,131 à Pikine, 43 à Rufisque et 39 à Guédiawaye.

Graphique 93: Répartition des boulangeries dans la région de Dakar en 2011 selon le département

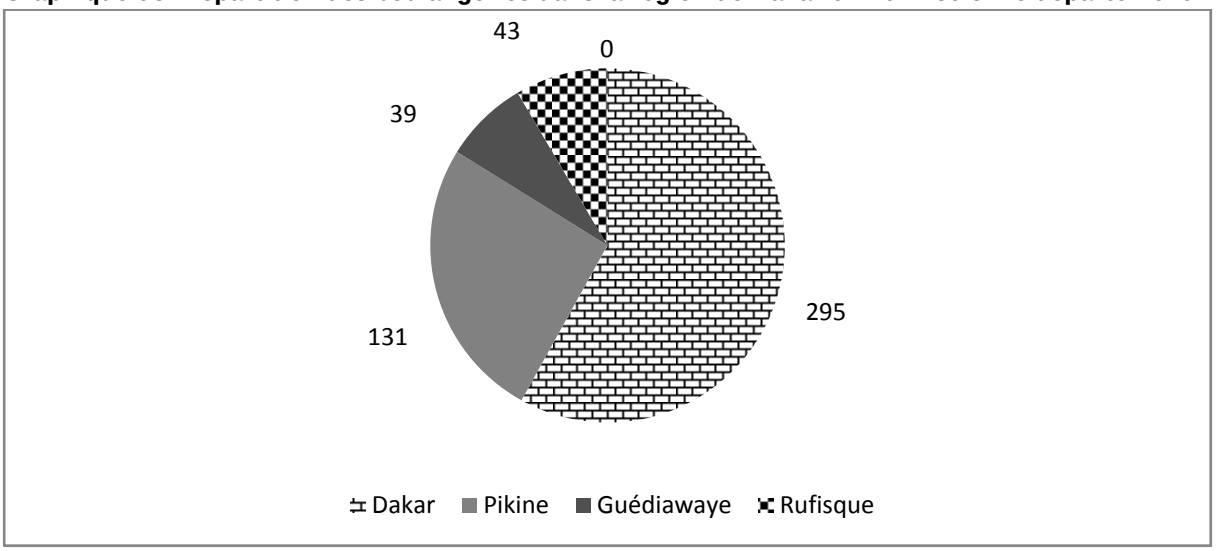

Source : *Srsd de Dakar d'après les données fournies par le service régional du commerce*

16.5. APPLICATION DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ECONOMIQUES

Cette surveillance quasi quotidienne du marché a permis de s'assurer du respect et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires et législatives en matière de commerce. Cette disposition a permis l'interpellation de plusieurs commerçants pour diverses infractions dont la plus fréquente était la pratique de prix illicites. Pour dénouer les contentieux, la voie administrative a été utilisée. Ainsi, les saisies portant sur les produits propres à la consommation ont été restituées à leurs propriétaires après paiement d'une transaction pécuniaire.

Au total, en 2011, le service régional du commerce a recouvré et versé au trésor 103487600 de Francs CFA amassés grâce aux amendes. Le département de Dakar participe à cette recette à hauteur de 63,5% soit 65.803.000 FCFA. Il est suivi par Pikine qui a apporté à la cagnotte 18501880 FCFA soit 17,8%. Les commerçants de Guédiawaye ont payé la plus faible amende avec 10882000 FCFA soit 10,5%. Ils représentent ainsi les meilleurs élèves en matière de respect des dispositions réglementaires et législatives.

Graphique 94: Répartition des amendes par département

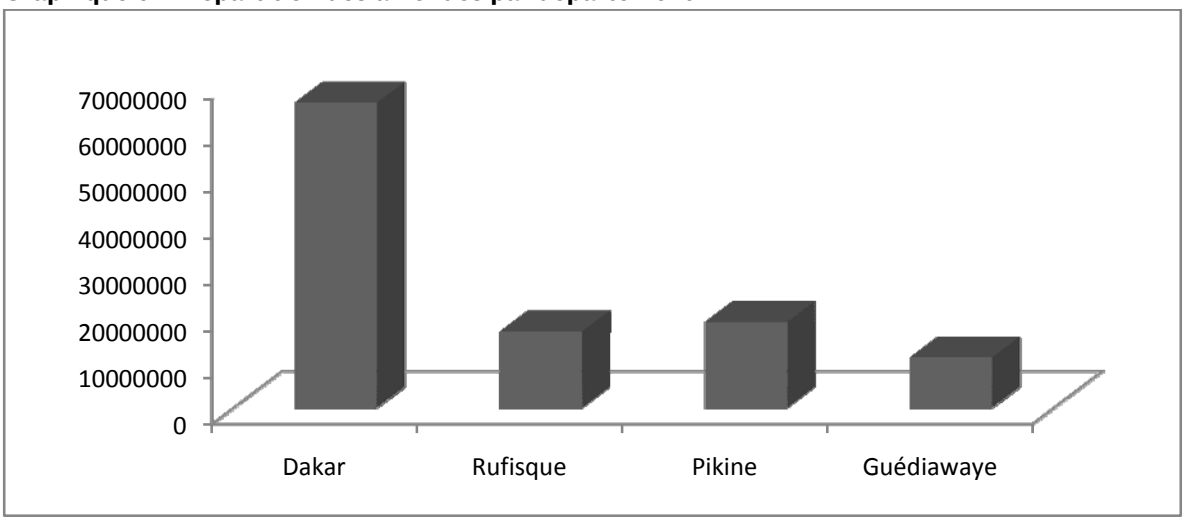

Source : *Srsd de Dakar d'après les données fournies par le service régional du commerce*

Par ailleurs, la surveillance du marché a permis de retirer une quantité importante de produits frauduleux, contrefaits, dangereux et périmés des circuits de distribution. En effet, 4036 produits impropres à la consommation ont été saisis. Leur poids estimé est de 1177,302 Kgs.

Tableau 39: Quantité de produits retirés des circuits de distribution dans la région de Dakar en 2011

Trimestres	**Nombre de pièces**	**Poids estimés en KG**
Premier trimestre	1179	283,665
Deuxième trimestre	1374	453,825
Troisième trimestre	1173	258,462
Quatrième trimestre	310	181,35
Totaux	**4036**	**1177,302**

Source : **Données fournies par le service régional du commerce**

CONCLUSION

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du Sénégal. Le sous secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2011 après la crise intervenue les années précédentes. Cependant, la hausse des prix a alourdi les charges des consommateurs et a été ressentie au niveau du panier de la ménagère dakaroise.

Chapitre17 : TRANSPORT

Le secteur transport joue un rôle très important dans le développement et le dynamisme économique d'une nation. Par conséquent, la gestion du secteur des transports est d'une importance capitale. Au Sénégal, la question des performances des systèmes de transport (réseaux et moyens) est au cœur des préoccupations de développement en raison des enjeux multiples économiques et sociaux qu'elle revêt. En effet, les moyens de transport permettent de relier les marchandises aux marchés, de booster la compétitivité des entreprises, d'améliorer l'accès des citoyens aux services sociaux essentiels ou de base (santé, éducation,...) et de générer des emplois.

La Région de Dakar concentre la majorité des infrastructures de transport. Le secteur routier y occupe une place absolument prépondérante, le réseau ferré est peu développé et assez dégradé ; le transport aérien est assuré par un aéroport de dimension internationale, et le port autonome de Dakar gère le trafic maritime. Néanmoins, la région subit fortement les problèmes de trafic notamment à cause de la démographie débordante, de la dégradation avancée du réseau routier mais aussi à la vétusté du matériel roulant. Les pouvoirs publics ont engagé un nombre important de projets pour solutionner les problèmes que connait ce secteur.

Dans ce chapitre, nous passerons en revue les différents modes de transport dans la région allant du transport terrestre (routier et ferroviaire) au transport aérien en passant par le transport maritime.

17.1. TRANSPORT TERRESTRE

Le transport routier

La route est le principal moyen de déplacement pour les personnes et les biens à Dakar. Le transport routier est assuré à Dakar par des d'opérateurs privés représentés par les minibus AFTU, les cars rapides, NdiagaNdiaye et les taxis et l'Etat représenté par la Société DDD « Dakar DemDikk ».

Dakar DemDikk

En 2011, la société de transport urbain « Dakar DemDikk » compte un parc de 409 véhicules dont seulement 150 sont exploités soit 36,7%. Ces derniers ont parcouru 9 646 880 Km en 2011 soit 64 312,54 Km par véhicule. Il est important de souligner que le nombre de véhicules dans le parc est resté stable entre 2009 et 2011. Cependant, les bus qui assurent effectivement le transport sont passés de 270 en 2009 à 250 en 2010, puis à 150 en 2011. Cette baisse progressive du nombre de véhicules exploités est inquiétant vu les problèmes de mobilité urbaine que les populations rencontrent dans la région de Dakar. La baisse du nombre de véhicules exploités justifie aussi la baisse du nombre de passagers des bus DDD qui sont passés de 49 227 764 en 2009 à seulement 25.215.884 en 2011 soit une baisse de 48,7% en deux années. En 2011 donc, seuls 15,1% des usagers du transport routier en commun sont transportés par les bus Dakar DemDikk et les 84,9% restants utilisent les minibus AFTU pour leurs déplacements. Ces passagers ont permis à Dakar DemDikk de cumuler un chiffre d'affaires hors compensation de 3.416.012.450 Francs CFA en 2011 contre 6.474.990.250 Francs CFA en 2009 soit une perte sèche de 47,2% des revenus.

Les minibus AFTU

Les minibus AFTU de marque « TATA » et « KINGLONG » qui circulent à Dakar en 2011 se chiffrent à 820 véhicules soit 91% des voitures disponibles dans le parc. On remarque une évolution positive du nombre de minibus AFTU en circulation dans la région entre 2009 et 2011. En effet de 455 en 2009, ils sont passés à 551 en 2010 puis à 820 en 2011 soit une hausse relative de 80,2% sur la période. Cette dernière est expliquée par le fait de la volonté de l'Etat de renouveler le parc des transports en commun et de remplacer les anciens « cars rapides » sources de plusieurs problèmes et d'accidents de circulation.

Il convient de souligner aussi que ces minibus transportent de plus en plus de dakarois (84,9% des passagers en 2011). En effet, le nombre d'usagers est passé de 82.235.000 en 2009 à 141.735.000

en 2011 soit une hausse de 72%. Cette dernière s'explique forcément par l'augmentation du nombre de véhicules exploités mais aussi par la perte de marché des bus DDD.

17.2. TRANSPORT FERROVIAIRE

Le transport ferroviaire un élément structurant essentiel pour l'aménagement du territoire et un complément essentiel du transport routier. En effet, la plupart des grandes nations développées ont mis en place un système de transport au sein duquel le chemin de fer occupe une place centrale qu'il partage avec la route. Au Sénégal, le transport ferroviaire est très minime et il est assuré principalement par le « **Dakar-Bamako** » et **Petit train de banlieue** (**PTB**)[16]. Le premier géré par la société Transrail qui assure en plus du transport des marchandises, une seule liaison Dakar-Bamako aller et retour par semaine. Le second, quant à lui, est un train de voyageurs qui offre un service régulier entre la gare de Dakar et Rufisque en passant par Thiaroye ainsi qu'une navette autorail entre Dakar et Thiès. Faute de statistiques sur le « Dakar-Bamako », nous traiterons dans cette partie que les données concernant le Petit train de banlieue.

Le réseau ferré utilisé par le PTB est long de 29 km et compte trois stations (Rufisque, Thiaroye et Cyrnos).Le parc du Petit train de banlieue compte 11 locomotives et 38 voitures en 2011. Cependant seules 5 locomotives et 20 voitures sont effectivement en circulation soit un taux de disponibilité respectif de 45% et 53%. Ces derniers ont circulé 5550 fois durant l'année soit une moyenne de 15 trains par jour et une vitesse commerciale de 27 km/h.

Les statistiques concernant le parc sont restées stables depuis 2009, ce déduire un manque d'investissement et une sous utilisation des capacités depuis deux années. Cette situation se ressent sur le nombre de voyageurs qui décroit de manière conséquente entre 2009 et 2011. En 2009, le nombre de voyageurs transportés par le PTB était de 4.882.450 clients, il est passé à 2.369.242 en 2011 soit une chute de 51% en valeur relative. Le nombre de clients en moyenne par jour décroit, par conséquent, de plus de la moitié soit de 6886 voyageurs en valeur absolue. En ce qui concerne l'autorail Dakar-Thiès, le PTB qui a circulé en moyenne 40 fois par mois a transporté 134.599 voyageurs, soit en moyenne 369 clients par jour.

En 2011, le PTB a réalisé un Chiffre d'affaires hors compensations de 404.230.000 de Francs CFA avec un tarif moyen passager de 175 francs pour le trajet Dakar-Rufisque.

La capacité de transport du PTB a baissé progressivement entre 2009 et 2011. En effet, le nombre de sièges kilométriques offerts[17] est passé de 155.160.000 en 2009 à 145.431.200 en 2010 puis à 116.756.640 en 2011.

17.3. TRANSPORT MARITIME

Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges commerciaux.

Trafic global

En 2011, le trafic global (les embarquements, les débarquements et les transits), tous sens confondus s'élève à 11408799 tonnes soit 98% des prévisions annuelles du trafic (11.646.000 tonnes). Par rapport à 2009 et 2010, on note une progression respective de 23,3% soit 2665828 tonnes de 11% soit (1137428 tonnes). On observe que le trafic du port autonome de Dakar connait une hausse progressive ces dernières années.

Cette hausse du trafic découle de la hausse de tous ses composants. Les débarquements ont connu une hausse de 7% par rapport à 2010 pour s'établir à 8687801 tonnes. Les embarquements aussi sont passés de 2150320 tonnes en 2010 à 2720998 tonnes en 2011 soit une appréciation de 27%. Le transit constitue le principal moteur de croissance du trafic global avec une hausse de 61%

---

[16] desserte ferroviaire de la banlieue de Dakar mise en service en 2003 en remplacement du « Petit Train Bleu »

[17] Le **Siège Kilomètre Offert** abrégé en **SKO** est une unité de mesure de la capacité d'un réseau de transport. Il est égal au produit du nombre de sièges offerts et de la longueur du parcours moyen offert

enregistrée en 2011. En effet il passe à un tonnage historique de 1515260 tonnes, sous l'impulsion du transit Mali qui représente 96%.

Graphique 95: Evolution du trafic global du Port Autonome de Dakar entre 2007 et 2011

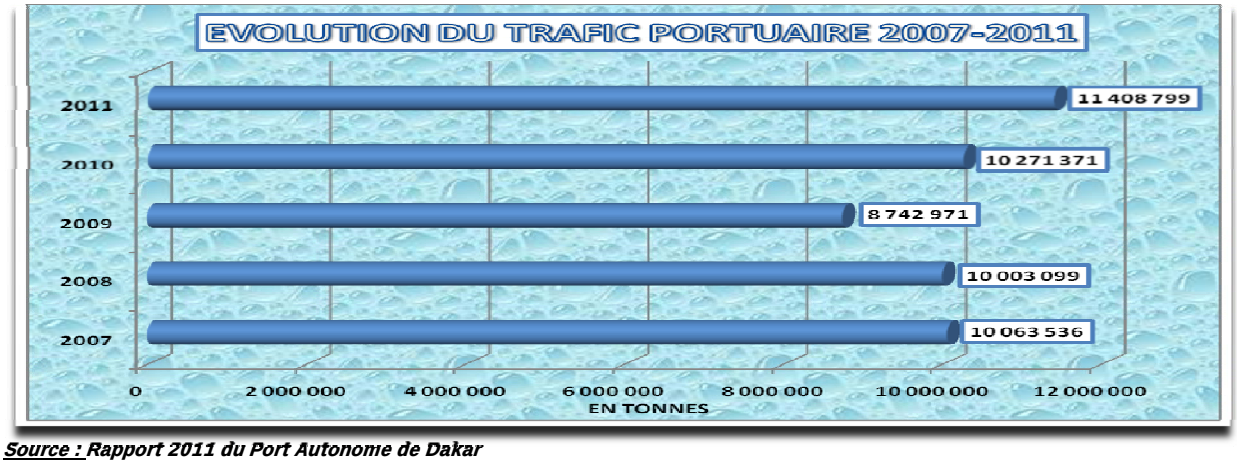

Source : Rapport 2011 du Port Autonome de Dakar

Structure du trafic global par sens

Les débarquements représentent 76,1% du trafic global du Port autonome de Dakar. En 2011, ils pèsent 8 687 801 tonnes soit 7% de plus que l'année 2010 malgré la baisse de 3% enregistrée dans l'import. Cette hausse de 566750 tonnes est l'effet conjugué de la bonne tenue de pratiquement tous les éléments composant les débarquements:

- Le transbordement à l'entrée a enregistré une hausse de 103% pour s'établir à 494 601 tonnes en 2011. Cela s'explique par la hausse des transbordements des consignataires Delmas (+112534 tonnes), Grimaldi (+108530 tonnes) et Maersk line (+53572 tonnes).
- Le transit malien à l'entrée a connu une hausse de 451 997 tonnes soit +54% par rapport à 2010. Cette embellie est imputable à la hausse des principaux produits importés par le Mali : les engrais (+59156 tonnes),le riz (+42407 tonnes), le sucre (+34287 tonnes), le Blé (+32142 tonnes), la chaux éteinte (+6017 tonnes), le ciment (+3923 tonnes), les carreaux et sanitaires (+2554 tonnes), etc. ...
- Les transits autres sont passés de 52 510 tonnes en 2010 à 58 299 tonnes en 2011 soit une hausse de 11%. En 2011, le transit « autres » concerne le transit des pays frontaliers notamment :
  - La Gambie : 15 418 tonnes
  - La Guinée Bissau : 10 561 tonnes
  - La Guinée Conakry : 5 976 tonnes
  - La Mauritanie : 25 709 tonnes
  - Le Burkina Faso : 603 tonnes
  - Le Niger : 32 tonnes
- La pêche en débarquement a augmenté de 59% par rapport au tonnage de 2010

Graphique 96: Structure des débarquements au PAD en 2011

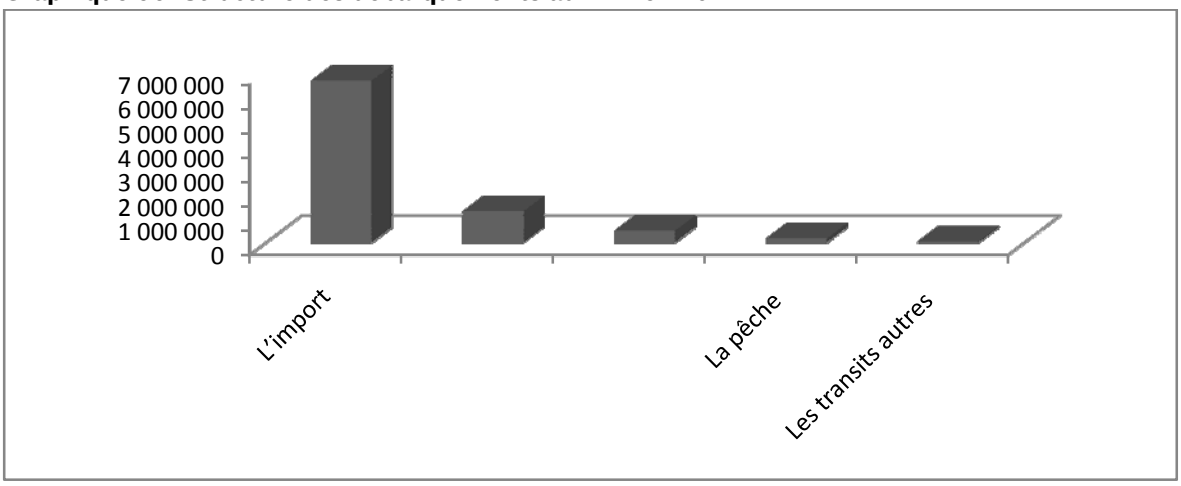

Source : Srsd de Dakar à partir des données fournies par le Port Autonome de Dakar

Les embarquements

En 2011, le tonnage embarqué au Port Autonome de Dakar s'est apprécié de 27% pour s'établir à 2 720 998 tonnes. Cette hausse est imputable essentiellement au transit Mali sortie qui connait une hausse exceptionnelle de 275% soit 118 630 tonnes de plus qu'en 2010 essentiellement due au tonnage du coton qui s'élève à 54 207 tonnes. En outre, le transbordement sortie a enregistré aussi une hausse de 47% et s'élève à 476426 tonnes contre 323 036 tonnes en 2010. Il est principalement entretenu par Grimaldi (+125921 tonnes) et Delmas (+90748 tonnes). Enfin, les produits exportés ainsi et les embarquements de la pêche ont augmenté de 17% en valeur relative soit respectivement +280617 tonnes et +18 041 tonnes.

Graphique 97: Structure des embarquements au PAD en 2011

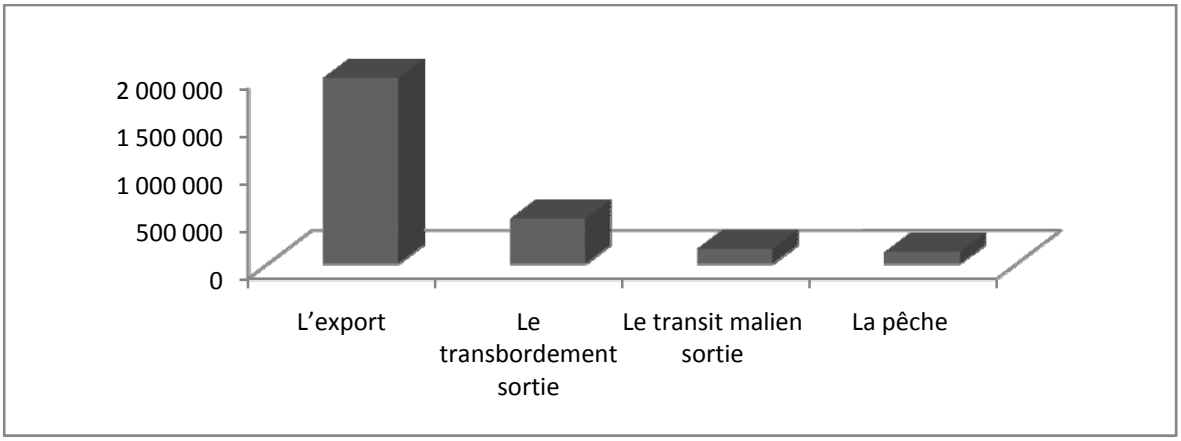

Source : *Srsd de Dakar à partir des données fournies par le Port Autonome de Dakar*

Structure du trafic global par type de conditionnement

Le tonnage a augmenté pour tous les types de conditionnement à l'exception des « vracs solides ». Le type de conditionnement le plus usité en 2011 est le conteneur. En effet, 31% du trafic est conteneurisé soit 3 459 458 tonnes en 2011. Par rapport à 2010, il a enregistré une hausse de 24,5% en valeur relative soit 681318 tonnes en valeur absolue. Cette hausse est imputable aussi bien à l'augmentation des embarquements (1022641 tonnes contre 905429 tonnes) qu'à celle des débarquements (2436817 tonnes contre 2072711 tonnes). Les importations constituent la plus grande partie du trafic conteneurisé avec 15026080 tonnes, elles sont suivies par les transbordements avec 708861 tonnes. Les transits et exportations viennent en troisième et dernière position avec respectivement 698033 tonnes et 526484 tonnes.

Le conditionnement en « vrac liquide » qui représente 30% vient en deuxième position. Le trafic conditionné en « vrac liquide » pèse 3 355 376 tonnes en 2011 contre 3 219 183 tonnes en 2010 soit une hausse de 4,2% en valeur relative. Cette dernière est imputable à la hausse de l'huile moteur (+15.888 tonnes) ; du malt (+ 8.514 tonnes) ; des boissons alcoolisées etc.…

A la troisième place, on trouve les « vracs solides » qui concernent 23% du trafic global malgré la baisse enregistrée de 5% du tonnage en 2011 soit 122206 tonnes. Cette dernière est imputable à la hausse du trafic du ciment (+155932 tonnes), du Cacao (+38362 tonnes), de l'urée (+97999 tonnes) etc.

Le conditionnement de type « Divers » occupe la dernière place avec seulement 16%. Cependant, de 1400959 tonnes en 2010, le conditionnement « divers » est passé à 1789787 tonnes en 2011 soit une hausse de 26%.

Graphique 98: Répartition du trafic global au PAD en 2011 par type de conditionnement

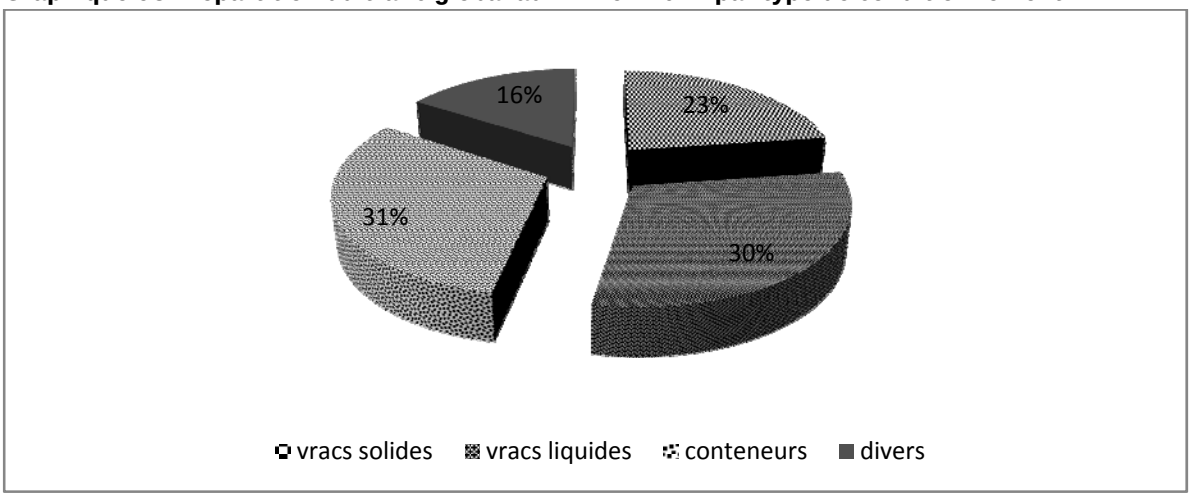

***Source** : Srsd de Dakar à partir des données fournies par le Port Autonome de Dakar*

Le trafic des véhicules

Le trafic global des véhicules est de 48 899 unités (dont 38062 véhicules légers et 10837 camions) en 2011 soit une baisse de 12082 unités par rapport à l'année 2009. Ce trafic est assuré essentiellement par quatre consignataires : Grimaldi (38045 unités soit 77,8%), Delmas (2520 unités), Bal (2320 unités) et Istamco (2251 unités).

L'importation des véhicules concerne 10706 voitures légères et 2355 camions. Pour le transit Mali, 12177 unités ont été recensés dont 9705 véhicules légers. Quant au transbordement et au transit autres, le nombre de véhicules (toute catégorie confondue) enregistrés est respectivement de 20574 et 2310 unités.

Trafic des navires

Le Port de Dakar a enregistré 2 931 navires en escale en 2011. Par rapport à 2010, on note une hausse de 420 navires. Cette dernière concerne toutes les catégories de navires, à l'exception des rouliers, des minéraliers et des tankers.

En effet, le nombre d'escales des porte-conteneurs en 2011 s'élève à 783 contre 713 en 2010, soit une hausse enregistrée de 70 navires. Cette dernière explique certainement la suprématie du trafic conteneurisé en 2011. Le nombre de navires cargos ayant fait escale au PAD lui aussi s'est apprécié de 103 entre 2010 et 2011, passant de 504 navires à 667 navires. En outre, les navires de pêche ont vu leurs fréquentations du port afficher une hausse de 63,2% soit 153 escales en valeur

absolue. Le port de Dakar est devenu plus attrayant pour les touristes avec une hausse des passages de navires de croisière qui s'élève à +17 paquebots en 2011.

A l'opposé, le taux de fréquentation des rouliers ou Ro-Ro[18] s'est déprécié en passant de 436 navires en 2010 à 423 navires en 2011. Cette baisse explique certainement le repli enregistré dans le trafic de véhicules en 2011. Les navires Minéraliers, eux ont effectués 35 escales en 2011, soit 18 navires de moins qu'en 2010. En outre, en 2011, le nombre de tankers ayant fait escale s'est apprécié de 1 navire par rapport à 2010 pour s'établir à 345.Cela est imputable à la hausse de certains trafics conditionnés en « vrac liquide » comme les hydrocarbures raffinées, et les produits gazeux .

Tableau 40: Répartition du nombre d'escales au PAD en 2011 par type de navires

Types de navires	2010	2011	Variation
Porte – conteneurs	713	783	70
Rouliers	436	423	-13
Minéraliers	53	35	-18
Tankers	346	345	-1
Cargos	504	667	163
Croisière	14	31	17
Pêcheurs	242	395	153
Autres	203	252	49
Total	***2511***	***2931***	***420***

Source : *Srsd de Dakar à partir des données fournies par le Port Autonome de Dakar*

17.4. TRANSPORT AERIEN

Le réseau aéroportuaire national comprend outre l'aéroport Léopold Sédar Senghor, 13 autres aéroports nationaux ouverts à la circulation publique dont 3 reçoivent des vols internationaux (Dakar, Cap-Skiring, Saint-Louis et Ziguinchor). Mais il faut rappeler que le transport aérien reste onéreux et n'est utilisé que par une infime partie de la population.
La région de Dakar abrite l'aéroport international Léopold Sédar Senghor ainsi que l'aérodrome militaire de Ouakam. Un nouvel aéroport moderne (aéroport international Blaise Diagne de Diass, à une quarantaine de kilomètres de Dakar), est en cours de construction.

Les passagers

Le nombre de passagers dénombrés à l'Aéroport LSS est passé de 727545 en 2010 à 655706 entrées en 2011 soit une baisse de 9,87%.
Ces entrées de passagers sont réparties comme suit :

- Touristes : 449 954 soit 68,62%
- Transits : 11 873 soit 1,81%
- Résidents : 193 879 soit 29,57%

Les flux de touristes, de résidents ainsi que ceux des passagers transitaires ont connu en 2011 une tendance baissière avec respectivement des replis de 8,59%, 11,94% et 21,51%.

[18] pour *Roll-On, Roll-Off* (« Rouler dedans, rouler dehors », décrit la méthode de chargement. ces navires transportent essentiellement des véhicules sur plusieurs ponts, chargés grâce à une ou plusieurs rampes d'accès.

Graphique 99: Répartition des passagers de L'aéroport LSS de Dakar en 2011

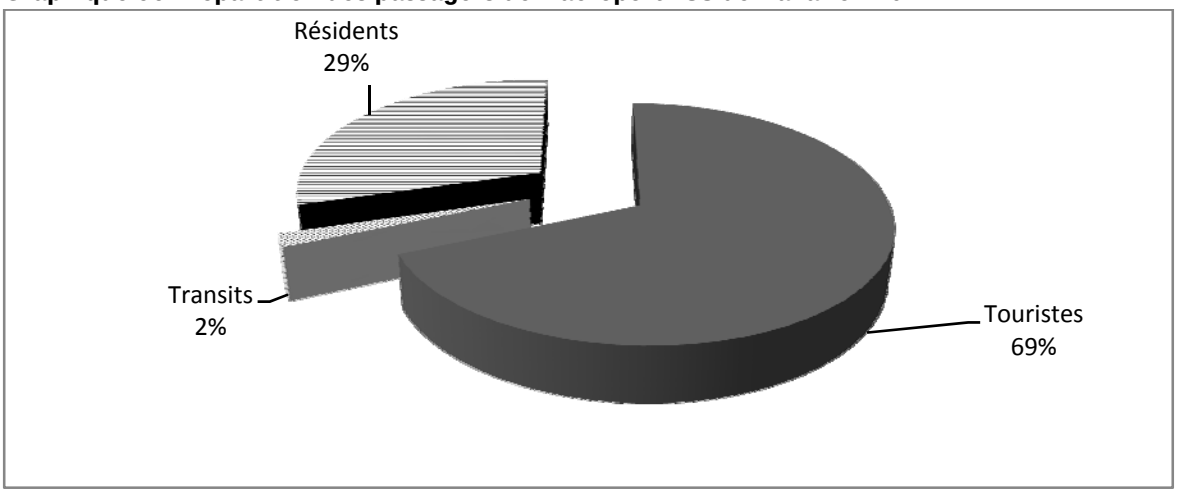

Source : *Srsd de Dakar à partir des données fournies par le ministère du tourisme*

CONCLUSION

Le secteur des transports est placé au cœur des stratégies de développement au Sénégal du fait de son importance capitale dans l'accessibilité et la mobilité des biens et des personnes. Dans la région de Dakar, on a noté que beaucoup de progrès ont été réalisés avec le renouvellement du parc de bus et de minibus, les investissements conséquents dans les infrastructures routiers et la volonté de faire du port autonome de Dakar un hub en matière de transport maritime. Cependant, malgré l'effort consenti pour améliorer les infrastructures et accroître la qualité des services de transport, la région de Dakar reste toujours confrontée à des problèmes de mobilité. En effet, les besoins demeurent encore énormes pour combler le déficit de l'offre engendré par une urbanisation galopante. Il s'avère donc nécessaire de renouveler le parc de bus et de redynamiser l'exploitation du rail pour faciliter considérablement la baisse des prix de transport et améliorer la compétitivité dans le sous-secteur.

Chapitre 18 : TOURISME

Au Sénégal, le tourisme occupe une place importante dans l'économie nationale tant par les flux en devises et les investissements qu'il engendre, que par les emplois qu'il crée. Il représente le deuxième secteur clé de l'économie nationale. Raison pour laquelle nous traitons ce point en un chapitre entier. Ainsi, on analysera ce thème à travers les chiffres reçus des services qui ont en charge le secteur et qui nous ont remis les données y afférant.

18.1. ENTREES DES TOURISTES NON RESIDENTS

En termes d'arrivées, le nombre de touristes qui entrent dans le pays par l'aéroport LSS a diminué à un taux annuel de 8,59% lors des deux dernières années, atteignant 492 261 de touristes en 2010 contre 449954 en 2011. En 2011, la structure des flux touristiques est marquée par la prépondérance des venants d'Europe qui représentent 65,3% du total des arrivées ou 318404 visiteurs. La France qui est le principal marché émetteur avec 210878 des entrées de touristes, soit 46,9% a vu son flux baisser de 6,37%. L'Italie (5,3%), l'Espagne (4,4%), la Belgique (3,3%), Allemagne (1,3%) et les autres pays européens (4,2%) suivent avec des replis respectifs de 20,78%, 10,89%, 1,01%, 6,37% et 4,88%. Quant aux arrivées des pays africains, avec 25,1% des entrées de touristes en en 2011, une diminution de 8,47% a été observée comparativement à l'année 2010. Tandis que le nombre de touristes en provenance des Etats unis d'Amérique ne représente que 4,59% de la fréquentation touristique.

Graphique 100 : Entrées des touristes par pays de résidence à l'Aéroport International LSS

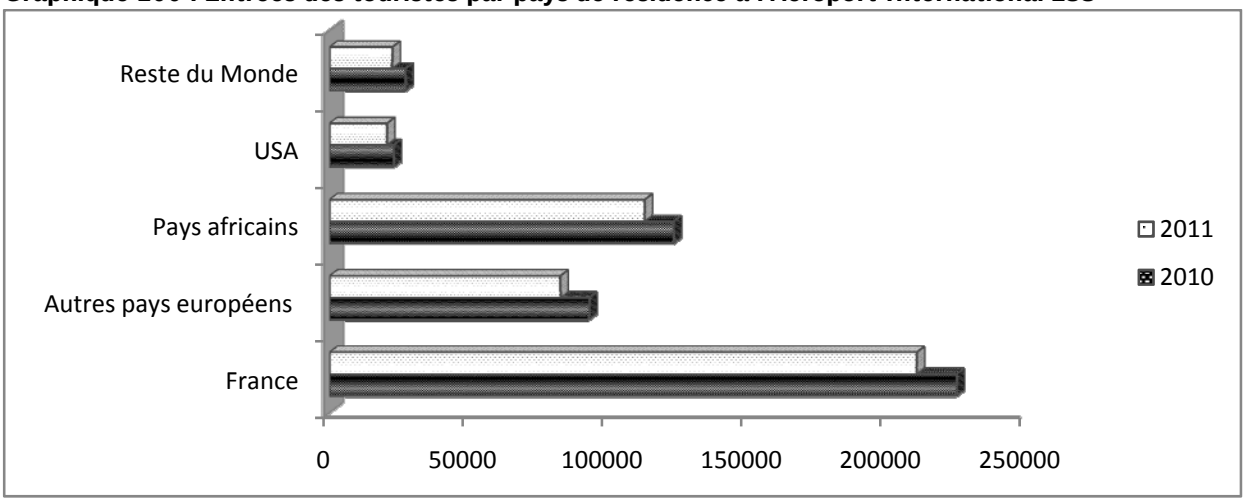

***Source** : MATRSPSI/DEPT/DS.*

18.2. ENTREES DES NON RESIDENTS PAR NATIONALITE

En termes de nationalité, on constate un déséquilibre important des arrivées touristiques à l'aéroport LSS. En 2011, la structure des flux entrants touristiques est marquée par la prépondérance des nationalités européennes qui représentent 57,16% des arrivées soit 257208 visiteurs. C'est ainsi, l'aéroport LSS a accueilli 194892 touristes français en 2011, ce qui représente 43,31% de la clientèle totale soit une diminution de 4,98% par rapport à 2010. Les nationalités des autres pays d'Europe ne représentent que 13,85% des arrivées touristiques parmi lesquelles 3,19% Belges (soit 14343 effectifs), 2,92% d'Espagnols (soit 13135 effectifs) et 2,44% d'Italiens (soit 10960 effectifs). Tandis que les arrivées de touristes américains (4,08%) ont régressé de 7,98%, passant de 19958 en 2010 à 18366 en 2011. Les tourismes africains représentent 34% dont 10,0% pour les sénégalais de la diaspora qui viennent en deuxième position des entrées non résidents. Les autres nationalités en provenance dans le « reste du monde » ont suivi une baisse de 22,02%, atteignant 21.427 arrivées en 2011 soit 4,76% des visiteurs.

Graphique 101: ARRIVEES DE TOURISTES PAR NATIONALITE

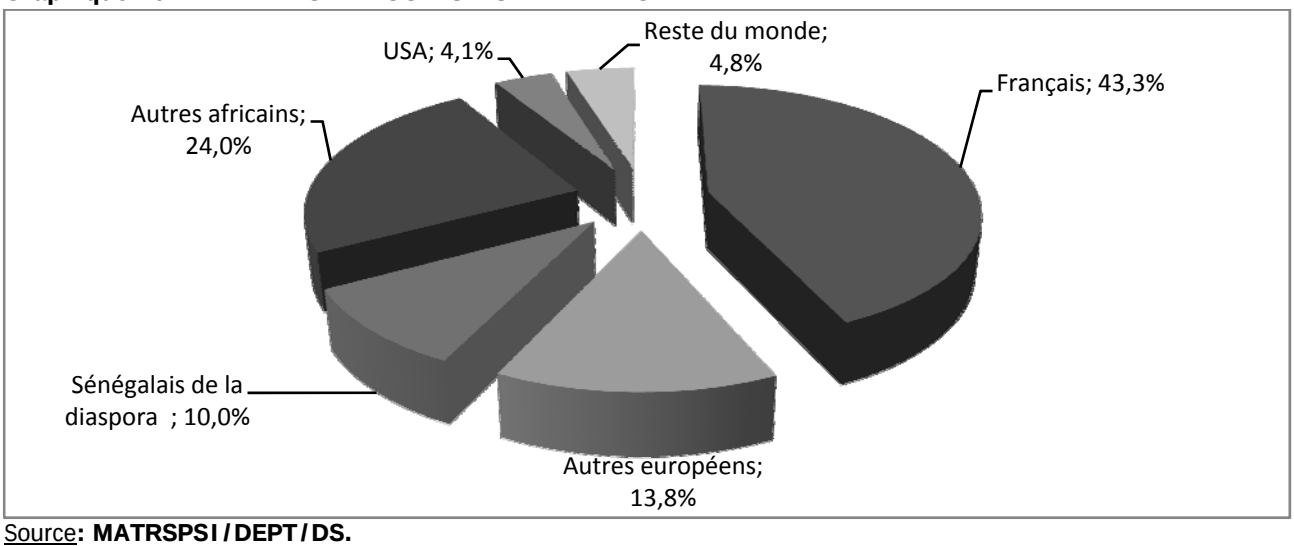

Source**: MATRSPSI/DEPT/DS.**

18.3. SAISONNALITE DES ENTREES TOURISTIQUES A L'AEROPORT LSS

Le tourisme sénégalais se caractérise par sa saisonnalité. D'après l'analyse des flux d'entrant au niveau de l'Aéroport International LSS en 2011, on note que les mois de novembre, décembre, janvier et février ont enregistré les plus grandes entrées touristique de la région. En effet, plus de 41% des séjours touristiques sont concentrés dans cette période. Par ailleurs, des flux touristiques sont moins denses aux mois de mai, Juin, mars, avril, octobre et juillet. Ils représentent respectivement 7,0%,7,5%, 7,8%, 7,9%, 8,4%, 8,6% et 9,7% des entrées touristiques de l'année 2011. Par rapport aux autres mois de l'année, le nombre de touristes à l'Aéroport LSS est plus faible pour les mois d'août et de septembre, il représente respectivement 5,6% et 5,3%.

Graphique 102: Evolution des entrées touristiques à l'Aéroport LSS de l'année 2011.

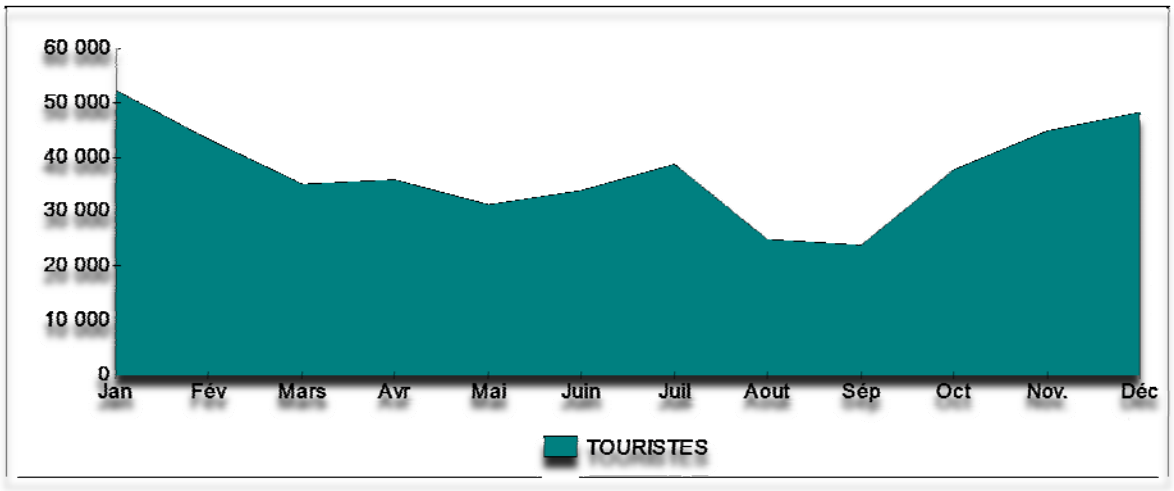

Source : *MATRSPSI/DEPT/DS.*

18.4. LES ENTREES DE TOURISTES REPARTIES SELON LE TYPE D'HEBERGEMENT

L'hôtellerie est le mode d'hébergement marchand privilégié par les touristes. En effet, le taux d'occupation moyen de l'année 2011 a atteint 48,5%. Comparé à l'année 2010, le nombre de touristes séjournant dans les hôtels a subi une baisse de 9,73%. De même, les touristes qui fréquentent les parents et amis (34,56% des entrées de touristes de 2011) ont subi une diminution de 19,19% par rapport à l'année 2010. Par contre, les hébergements dans les para-hôtels tels que

les campements, les résidences et les auberges qui représentent respectives 0,74%, 03,72 et 04,80% des entrées de touristes de 2011, ont enregistré des augmentations importantes respectives de 8,28%, 2,22% et 3006,8% par rapport à l'année 2010.

Graphique 103: Evolution des entrées touristiques à l'ALSS par type d'hébergement entre 2010 et 2011

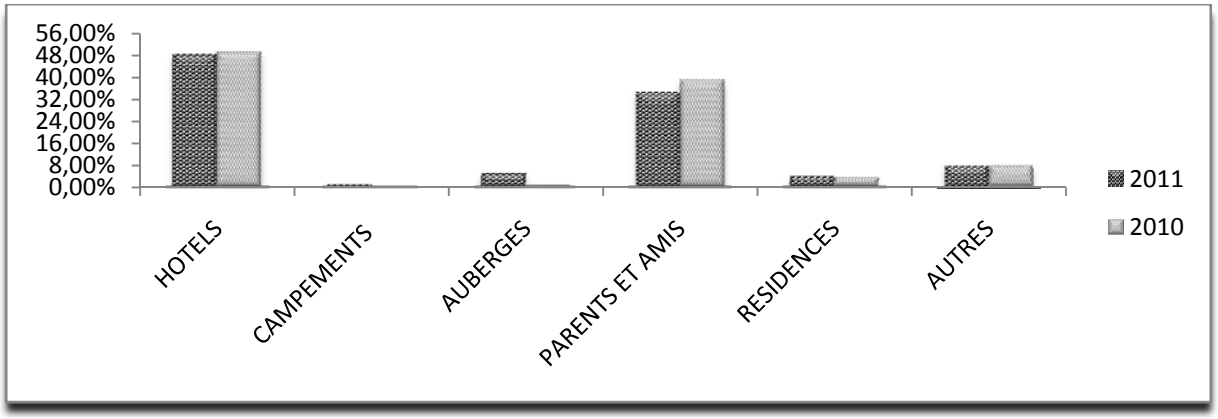

Source: *MATRSPSI/DEPT/DS.*

Motif du séjour

La répartition des arrivées selon les motifs du voyage montre que le loisir avec 51,56% en 2011 représente le premier motif de séjour des touristes à Dakar. Tandis que ceux intéressés pour des raisons familiales sont 20,22% dont 11,3% sont les sénégalais de la diaspora. Le nombre de touristes d'affaire a baissé de 13,64% en 2011 par rapport à 2010, pour atteindre 61.666 visiteurs soit 13,70 % de l'ensemble des visiteurs. Avec une hausse 0,94% comparé 2010, le nombre de touristes qui se rend au Sénégal pour des conférences représente 06,15%. Seuls 0,3% des touristes sont motivés par les pèlerinages.

Toutefois, il convient de noter que, malgré les poids significatifs de marché des Loisirs et de la Famille (71,78%) sur les Affaires et de Conférence (19,85%), la principale motivation a enregistré une baisse plus forte que la motivation 24,31% contre 12,7%.

Graphique 104: Evolution des entrées des touristes par motifs à l'aéroport LSS.

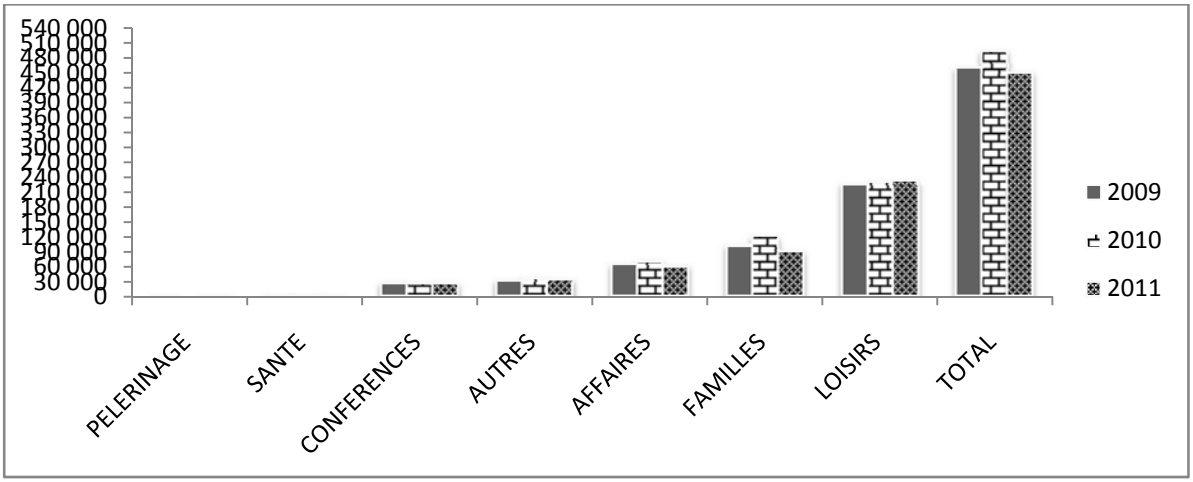

Source: *MATRSPSI/DEPT/DS.*

CONCLUSION

Après une augmentation de 6,6% en 2010, le nombre de visiteurs dénombrés à l'Aéroport LSS a diminué de 8,59% en 2011. Cette baisse pourrait être due à une conjoncture difficile d'une manière générale à cause de la crise mondiale qui touche la quasi-totalité des pays de l'Europe, qui est notre principal pourvoyeur de touristes. Le fait que la zone sud du pays soit instable joue aussi un rôle important dans la réduction des entrées mais aussi la destination Sénégal qui n'est pas très promue à l'étranger. Ainsi, on gagnerait dans une meilleure promotion de la destination Sénégal mais aussi à régler le problème casamançais dans les plus brefs délais car une bonne frange de la population vit du tourisme et de ses activités connexes.

Chapitre 19 : JEUNESSE

Les jeunes sont les personnes âgées de 15 à 35 ans et ils représentent 40,9% de la population Dakaroise soit 1124195 de personnes. Par conséquent, ils constituent un pilier très important pour le développement de la région. Pour accompagner cette tranche dans leur processus de socialisation, d'épanouissement et de développement, l'Etat du Sénégal a engagé une politique dynamique de la jeunesse et de lutte contre le chômage à travers une multitude d'agences et de fonds.

Dans ce présent chapitre, nous aborderons la jeunesse à travers les activités du service régional de la jeunesse, et de celles des structures qui s'occupent de l'emploi des jeunes comme l'ANEJ et la FNPJ.

19.1. ACTIVITES DU SERVICE REGIONAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Les collectivités éducatives ont reçu en 2011 des enfants dont l'âge varie entre 06 et 12ans, des adolescents et des jeunes.Le service Régional de la Jeunesse et des Loisirs a étudié quarante (40) dossiers de demande d'ouverture de collectivités éducatives et trois mille cinq cents trente deux (3532) enfants ont été encadrés par six cent soixante (690) moniteurs diplômés.

En outre, le service régional de la jeunesse a assuré l'instruction des dossiers, supervision et contrôle de :

- 12 sessions de formation initiale de moniteurs de collectivités éducatives dont le budget s'élève à treize millions sept cent cinquante deux mille neuf cent francs (13.752.900 FCFA). Quatre cent vingt cinq (425) stagiaires ont suivi la formation théorique avec le Mouvement de Pionniers, l'AECES de Dakar, les Scouts du Sénégal, la Croix -Rouge, les CEMEAS / Sénégal, les CVAV, les CDEPS de Dakar, Guédiawaye et Pikine

- 05 sessions de recyclage organisées par l'AECES, les CEMEAS/ Sénégal, les Scouts du Sénégal, les CDEPS de Dakar et Pikine. 92 moniteurs diplômés ont participé à ces formations, pour un montant de neuf cent vingt (920 000) francs CFA.

L'édition 2011 des « vacances citoyennes »

Les « vacances citoyennes » ont été exclusivement réservées à la Grande muraille verte (Gmv) et à la lutte contre les inondations. 05 jeunes et un encadreur de la région de Dakar ont participé au chantier de la Grande muraille verte à Labgar pendant 10 jours.

Lutte contre le VIH/Sida et soutien à la vie associative

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA, le service régional de la jeunesse déploie un parterre d'activités :

- Organisation de la semaine Jeune-SIDA avec 435 jeunes dépistés ;
- Supervision des activités de lutte contre le VIH/SIDA.
- Accompagnement et appui des mouvements et associations de jeunesse ;
- Elaboration du plan régional de travail des organisations régionales de jeunesse ;
- Participation aux rencontres des organisations régionales de jeunesse ;

Les centres conseils pour adolescents (CCA)

Les CCA ont été mis en place pour fournir aux adolescents et aux jeunes des services de Santé de la Reproduction qu'ils ne trouvent pas dans les structures sanitaires pour adultes. Ce sont des points d'accès importants qui permettent d'atteindre les jeunes grâce à tout une gamme de services de prévention, de soins et de soutien en matière de VIH.

Tableau 41: Répartition des réalisations des centres conseils pour adolescents (CCA)

CCA P. As.	95	30	4838	16	3100	5661
CCA Rufisque	1232	14	2146	6	170	203
CCA Guédiawaye	3679	18	3196	3	1800	9654
SIDA Service		2	120	0	0	
CDVAA Pikine		2	227	0	60	
Conseil R Jeunesse		0	0		200	
ADJ		0	0		111	
Totaux	**5006**	**68**	**10527**	**25**	**5441**	**15386**

Source : *Rapport annuel 2011 du service régional de la jeunesse*

En 2011, les CCA de la région de Dakar ont conseillé 5006 jeunes en santé de reproduction. Parmi ces derniers, 3679 se sont rendus au CCA de Guédiawaye, 1232 à celui de Rufisque et 95 aux parcelles assainies. En ce qui concerne le SIDA, 5441 adolescents dont 3100 aux parcelles assainies ont été sensibilisés à travers des causeries ; 10527 jeunes ont été dépistés au VIH et 25 cas sont ressortis positifs. Pour lutter contre les grossesses précoces, les IST particulièrement le Sida 15386 préservatifs ont été distribués aux jeunes.

Les Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS)

La région de Dakar compte 4 CDEPS, un pour chaque département. Leur rôle est :

- d'encadrer les jeunes pour leur insertion dans la vie active
- de réaliser la culture sénégalaise
- de soutenir la formation des cadres
- d'encourager les pratiques sportives pour une massification effective dans le département

En 2011, le CDEPS de Dakar a étudié 17 dossiers de reconnaissance d'associations et formé 79 moniteurs de collectivités éducatives. Il a aussi organisé un Stage de recyclage pour quatorze (14) moniteurs de CE ; 3 Patronages pour trois cent (300) enfants ; et un stage de formation en Entreprenariat/Jeunesse pour vingt neuf (29) jeunes.

Le CDEPS de Pikine a étudié deux cent soixante six (266) dossiers de reconnaissance d'associations. Il a assuré la formation de vingt et un (21) moniteurs stagiaires de Collectivités Educatives et

organisé un centre de vacances pour soixante dix (70) enfants. En outre,le CDEPS a accompagné le FNPJ pour l'organisation d'un stage d'initiation de fabrique de briques pour 19 jeunes.

En ce qui concerne le CDEPS de Guédiawaye,40 moniteurs de Collectivités Educatives ont été formés et plusieurs dossiers de reconnaissance d'associations étudiés. Un cyber café a été ouvert ainsi qu'une section de couture et de teinture. Le CDEPS a aussi participé à la réactualisation de la cartographie des associations du département de Guédiawaye.

Enfin, le CDEPS de Rufisque a organisé un patronage pour soixante dix (70) enfants; le suivi des activités des sections de coupe, couture, teinture et arts ménagers et participé au défilé du 04 avril 2011 avec des usagères des sections de couture, teinture et batik du CDEPS. Par ailleurs, un cybercafé a été ouvert au CDEPS en collaboration avec l'ANEJ, ce qui a permis d'initier gratuitementen informatique (accès à l'Internet) des usagères des sections. Le CDEPS a également participé et appuyé l'organisation de camps de jeunesseet au reboisement de 2000 plants.

19.2. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (ANEJ)

L'ANEJ offre plusieurs services aux jeunes demandeurs d'emploi afin de faciliter leur insertionnotamment l'animation économique, l'élaboration de plan d'affaires, la formation et le placement.

L'Animation économique

Les activités d'animation économique visent essentiellement à ressourcer les jeunes et à leurs redonner espoir en les informant des opportunités de formation, d'insertion (salariat et auto emploi) et d'émigration légale qui sont à leur portée. En 2011, 3053 jeunes ont visité l'Agence. Ils ont été reçus, informés, orientés et accompagnés vers des opportunités d'emploi.

L'Elaboration de plans d'affaires

L'agence aide le jeune à identifier un projet rentable dans un créneau porteur et à avoir accès à des sources de financement. Pour cela il doit élaborer un plan d'affaires qui lui permettra de convaincre les bailleurs ou promoteurs qu'il a identifié une bonne opportunité, qu'il possède des talents d'entrepreneur et de gestionnaire et, finalement qu'il a un plan rationnel, crédible et cohérent pour le réaliser. Le plan d'affaires permet également d'évaluer la rentabilité du projet et de cerner les besoins financiers de la future entreprise.

Au cours de l'année 2011, l'ANEJ a définit avec les jeunes 225 idées de projets dont les plans d'affaires ont été élaborés. Ce qui correspond à une capacité de création de 1410 emplois directs pour un coût global de 4.446.281 568F CFA.

La formation

L'agence offre aux jeunes des renforcements de leurs capacités managériales en vue de faciliter leur insertion dans le milieu professionnel. En 2011, 284 jeunes ont été formés ainsi que 26 agents de l'ANEJ.

- 132 filles et 129 garçons ont reçu une formation en entreprenariat.
- 23 jeunes filles et garçons ont été formés en techniques de recherche d'emploi (TRE).
- 06 Conseillers en Emploide l'ANEJ ont également bénéficié de renforcement de capacité en gestion des migrations professionnelles et au développement d'offres de services dédiées au traitement rapproché entre l'offre et la demande d'emploi, au niveau national et international « Job Matching » par le Projet PGMP.
- 4 agentsde l'ANEJ formés en gestion de projet « Modèle européen ».

- 2 agents formateursde l'ANEJ formés en TRIE/INSERTION par le BIT.
- 14 agentsde l'ANEJ formés en divers modules dans le cadre du projet PNCSEJ.

Le placement
C'est une activité qui se déroule suivant 2 volets : le volet enregistrement du demandeur d'emploi et celui du placement proprement dit.

Au cours de l'année 2011, l'ANEJ a reçu et déposé 225 dossiers de demande d'emplois pour garçons et filles. Seuls 96 dossiers ont eu une suite favorable soit 42,6%:

- ✓ 58 contrats de stage
- ✓ 05 contrats à durée déterminée (CDD)
- ✓ 28 contrats à durée indéterminée (CDI)
- ✓ 05 contrats de 6 mois à l'international (en France).

Cependant, 50 dossiers sont en instance auprès des employeurs et 26 jeunes sont partis en France dans le cadre du projet « dispositif jeunes professionnels », pour la restauration (migration circulaire).

Tableau 42: Récapitulatif des réalisations de l'ANEJ en 2011

Activité	**Nombre de jeunes concernés**
Animation économique	3053
Elaboration de projet	225
Formation	284
Placement	96
Total	**3658**

Source : *Rapport annuel 2011 du service régional de la jeunesse*

L'agence gère également des programmes, parmi lesquels le programme « Initiative pour l'accès des jeunes aux Techniques d'Information et de Communication (TIC) contre la fracture numérique et en faveur de la création d'emploi ». Avec ce programme, 9631 jeunes dont 2267 à Dakar ont pu bénéficier d'une formation dans le domaine des TIC en 2011.

19.3. LES ACTIVITES FONDS NATIONAL DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (FNPJ)

Les activités réalisées par le FNPJ au cours de l'année 2011, sont inscrites dans la poursuite de la mise en œuvre du programme Jeunes dans les fermes agricoles – JFA -au niveau de Sangalkam, du Programme National pour la Cohésion sociale et l'Emploi des Jeunes (PNCSEJ) et le démarrage du programme d'insertion des jeunes dans les métiers du bâtiment ou programme presse brique.

Le programme jeune dans les fermes agricoles.

Le programme JFA a comme objectif d'Insérer des jeunes dans le secteur agricole à travers un processus d'accompagnement qui vise à faire émerger des entreprises agricoles et implanter dans les zones rurales des fermes agricoles équipées et modernisées.

Au total, ce programme permettra de moderniser 75 fermes qui devraient générer 1.500 emplois permanents et 3.000 emplois saisonniers. La première phase, en cours d'exécution, concerne 23 fermes agricoles avec une création de 460 emplois permanents et 920 emplois temporaires. Le financement de cette première phase est évalué à 1.150.000.000 de francs CFA dont un don de 1.050.000.000 francs CFA en équipement agricoles de la part du Gouvernement espagnol et une contre partie du gouvernement du Sénégal à hauteur de 100.000.000 francs CFA pour les frais de fonctionnement.

Dans la région de Dakar, une seule ferme a été crée en 2010 durant la première phase du PJFA, elle se situe dans la commune de Sangalkam dans le Département de Rufisque. Cette ferme a bénéficié d'investissement d'un montant de plus de 60.000.000 francs CFA en équipements (motopompes, système goutte à goutte, groupe électrogène, puits forage, bassins, petit matériels) en matériel roulant (tracteur, offset 3 disques), en aménagement et construction (clôture 3200 m linéaire). Cet investissement a favorisé la création de 43 emplois permanents constitués par les bénéficiaires directs organisés autour de la coopérative JFA de Sangalkam. Cette coopérative a été montée avec un capital social de 540 000 FCFA, le montant de la part étant fixé à 10 000 FCFA réparti entre les jeunes bénéficiaires et le FNPJ.

Le projet National pour la cohésion sociale et l'emploi des jeunes (PNCSEJ)

Ce projet a démarré depuis fin 2009 et est largement intervenu au niveau de la ferme de Sangalkam considérée comme Ferme Pilote de la première phase du Programme JFA. Le but du PNCSEJ est de renforcer les capacités du FNPJ, d'acquérir des équipements complémentaires pour les fermes, de renforcer les capacités des bénéficiaires et de mettre en place un dispositif de suivi évaluation fonctionnel avec un progiciel de suivi évaluation et un système de géo localisation des tracteurs.

Le projet a réalisé au Sénégal 200 millions de FCFA d'investissements, a permis la formation de 48 jeunes, de consolider 523 emplois et d'installer un réseau de coopératives. Au niveau de la région de Dakar, 30 millions de FCFA ont été investis, 4 jeunes formés et 43 emplois consolidés par le PNCSEJ.

Le programme presse briques

Le Programme Presse Brique ou Programme d'insertion des jeunes dans les métiers du Bâtiment a pour but de favoriser l'installation de fabriques de briques, de renforcer les capacités des jeunes dans les techniques de production et de commercialisation des briques et moderniser la fabrication de briques au Sénégal.

Le FNPJ a reçu du Chef de l'Etat un lot de matériel de fabrication des briques composé de 100 presses et de 50 malaxeurs, destiné à la création de cinquante (50) micros entreprises de fabrique de briques composées de jeunes.

Le Programme Presse Brique a permis l'installation de 4 entreprises de production de briques dans la région de Dakar. 20 jeunes ont pu bénéficier de ces dernières.

Formation, appui et promotion des micros entreprises financés

Cette formation vise à faciliter aux jeunes la gestion de leurs entreprises et à accroitre les compétences techniques des jeunes en vue de d'améliorer leur employabilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme JFA, au mois de Juillet 2011, quatre jeunes de la Ferme de Sangalkam ont bénéficié d'un renforcement de capacité sur les techniques et outils de gestion des coopératives et des fermes lors d'un atelier de cinq jours organisé à Thiès.

En outre, les 20 jeunes bénéficiaires des entreprises de production de briques de la région de Dakar ont été formés en technique de fabrique de briques.

CONCLUSION

Les activités de développement et d'accompagnement de la jeunesse telles que les collectivités éducatives, les vacances citoyennes, les CCA etc. se sont bien déroulées dans l'ensemble au niveau de la région. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, des efforts considérables sont faits.Cependant des problèmes récurrents subsistent. Ces derniers découlent de la forte tension de la demande d'emploi, portée par les jeunes qui arrivent en grand nombre sur le marché du travail. Donc, pour solutionner ce problème, l'Etat doit définir clairement les secteurs porteurs et dont il a besoin, le profil et en informer les jeunes pour qu'ils fassent des choix de formations en adéquation avec les politiques de développement.

Chapitre 20 : SPORT

Le sport est une discipline pratiqué par toutes les catégories de la population. Cependant, force est de signaler qu'il y en qui sont réservés aux personnes nanties. En effet, il y en des sports dont rien que le matériel d'équipement coute excessivement cher.

Le présent chapitre traite les statistiques régionales des sports de Dakar, présente les structures. Aussi, nous commencerons par le thème sur les infrastructures, ensuite suivra le point les formations et activités sportives (amateurs et professionnelles)

20.1. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Pour avoir un développement harmonieux du sport, il faut des infrastructures de qualité et en nombre suffisant.

L'analyse de la ressource en termes d'infrastructures sportives montre que le Département de Dakar est largement en tête dans toutes les catégories avec un total de 58 unités représentant ainsi 57% de l'actif régional. Il est suivi des départements de Pikine et Guédiawaye qui compte chacun untotal de 15 unités ce qui leur donne une part de 15% et Rufisque est le département le moins bien loti avec 13 unités comptant pour 13%.

Graphique 105: Répartition des infrastructures sportives par département

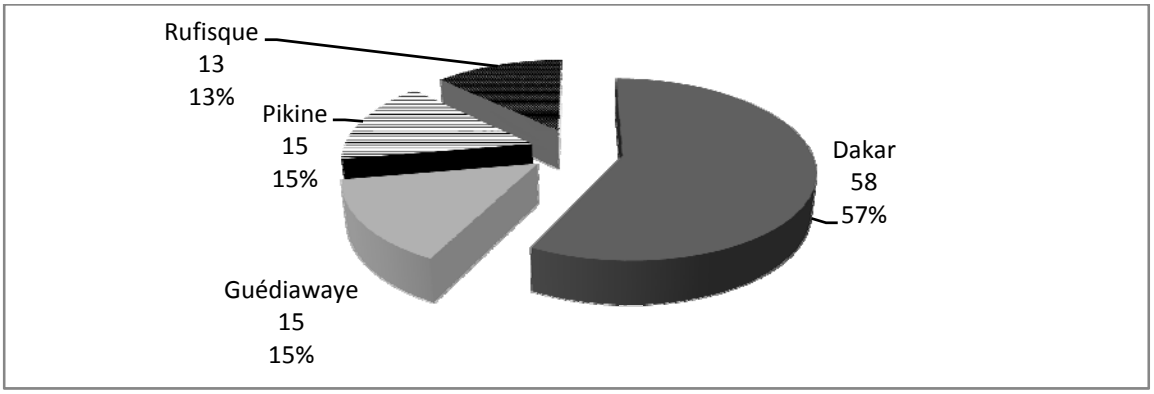

Source : *Service Régional des Sports*

Ainsi, à Dakar, on a 11 stades répartis dans les quatre départements. Il y en a 6 dans le département de Dakar, 01 dans celui de Pikine, 02 à Guédiawaye et 02 dans le département de Rufisque.

Hormis ces stades, on a 21 terrains clôturés à Dakar département, 6 à Pikine, 3 à Rufisque.

En outre, on dénombre un certain nombre de terrains nus ou vagues qui servent d'aire de jeu où se pratiquent plusieurs activités sportives. Ils sont au nombre de 60 disséminés dans les départements comme suit : 31 à Dakar, 08 à Pikine, 13 à Guédiawaye et 8 à Rufisque.

Graphique 106: Répartition des infrastructures sportives par département.

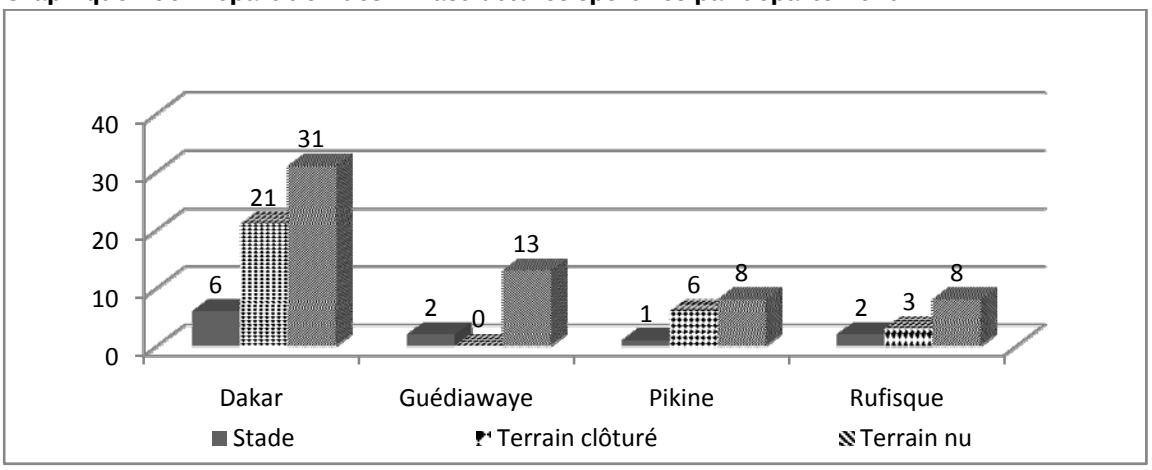

Source : *Service régional des sports*

Quelques contraintes en matière d'infrastructures.

Parmi les problèmes rencontrés par le secteur, on note le fait que l'Etat soit encore le seul bailleur qui finance les constructions d'infrastructures, mais aussi l'absence d'entretien de ces infrastructures. On constate que pour certains sports, il n'y a pas d'infrastructures dédiées à l'image du Judo, du karaté, et d'autres sports mais surtout de la lutte qui draine des foules immenses dans des stades qui ne sont pas à l'origine construits pour abriter ce genre d'activités. La conséquence est une détérioration rapide de la pelouse de nos stades. Donc, il devient impératif de construire une arène nationale réservée à ce sport afin de prolonger la vie de nos stades.
A ce problème de l'inadéquation des infrastructures aux sports qui y sont pratiqués, il s'ajoute la mauvaise répartition car l'essentiel des stades par exemple est concentré à Dakar.
En outre, il y a l'expansion démographique qui se répercute directement sur le foncier qui pose le problème de la conservation des acquis en matière de structures.

20.2. ENCADREMENT ET FORMATION

On constate que l'offre de formation de personnel n'est pas très développée car il n'y a qu'une seule école de formation officielle l'INSEPS.
En outre, il faut noter la faiblesse des moyens aussi bien matériels que financiers mis en place pour assurer les formations des encadreurs et des personnes relais qui sont plus proches des masses.
Depuis une décennie, on assiste à un élargissement du phénomène sportif qui se propage travers les rues. Ainsi, on assiste à la création de parcours sportifs, avec du matériel de fabrication locale qui arrive à satisfaire les besoins dans une certaine mesure mais dans la plus part des cas on n'y trouve pas d'encadreurs bien formé. Le même phénomène est remarqué au niveau des salles de sport qui commence à pulluler dans la ville et le niveau d'encadrement n'est pas toujours bon.
Cette tendance des dakarois à aller vers les salles de sport devrait être accompagnée d'un niveau soutenu de formation. D'où l'importance de la suggestion émanant du service régional des sports de créer un centre régional de formation et de perfectionnement avec un sous secteur sport étude comme dans les centres de formation en football.

20.3. ETAT DES LIEUX DES LIGUES ET COMITE, DES CLUBS, DES LICENCIES

Faisant fi des difficultés rencontrées en termes financiers, matériels, et d'infrastructures, les dakarois aiment et pratiquent beaucoup le sport. Parmi ces dakarois, Il y a en une bonne partie qui s'adonnant au sport, a voulu s'investir dedans au point de se tourner vers une professionnalisation de la pratique. Ainsi, la région compte au moins dix huit (18) ligues et comités qui organisent des compétitions régulièrement tant au niveau locale que nationale.

La lecture du graphique ci-dessous représentant les parts de contribution de chaque type de sport au nombre total de clubs montre que c'est l'ORCAV avec 53,41 % qui contribue le plus. Il est suivi par les UASSU qui comptent pour 9,19% et le football qui représente 8,14% des clubs en activités dans la région. Les plus faibles contributions concernent l'escrime, le scrabble et la natation qui comptent respectivement pour 0,57%, 0,95% et 0,66%

Graphique 107: Répartition des clubs selon le type de sport.

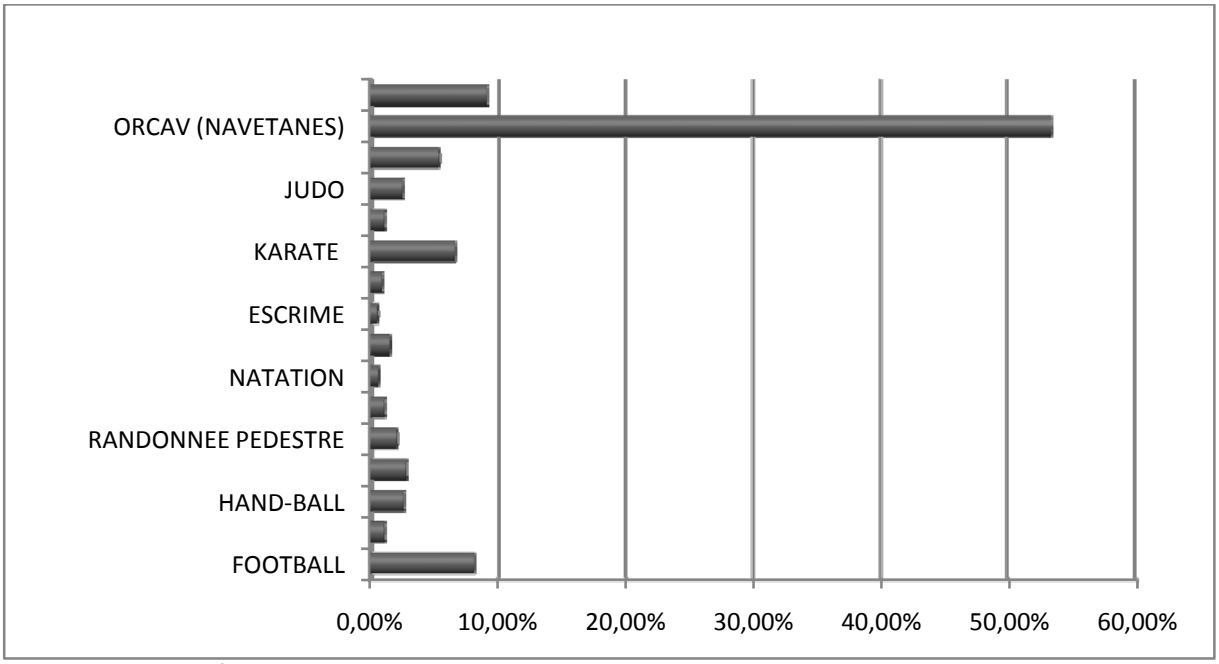

Source : *Service Régional des Sports*

Les personnes détenteurs de licence de la région de Dakar sont au nombre de 125 522 en 2011. Le football draine comme pour ce qui est des clubs un maximum de participants avec plus de 60 % des effectifs de pratiquants. En effet, on en compte 58,97% dans les navétanes et 2,71 % dans le football professionnel.

D'autre part, on assiste aussi à une recrudescence de la randonnée pédestre qui est pratiquée par 12% des licenciés. Ce constat s'explique entre autres le fait que c'est un sport qui n'est pas difficile, tant du point de vue financier que physique et qu'il est très approprié pour les personnes qui ont dépassé la quarantaine et qui désirent se maintenir en forme physique acceptable. En au-delà de ces deux sports, on trouve le Taekwondo, qui est pratiqué par 7,78% des licenciés.

L'escrime, le scrabble et les sports boule ont les plus faibles taux de licenciés dans la région. Cela s'explique par le fait que ce sont des sports qui ne sont pas très connus (l'escrime) ou requérant un certain niveau intellectuel (scrabble).

Graphique 108: Répartition des licenciés selon le sport pratiqué

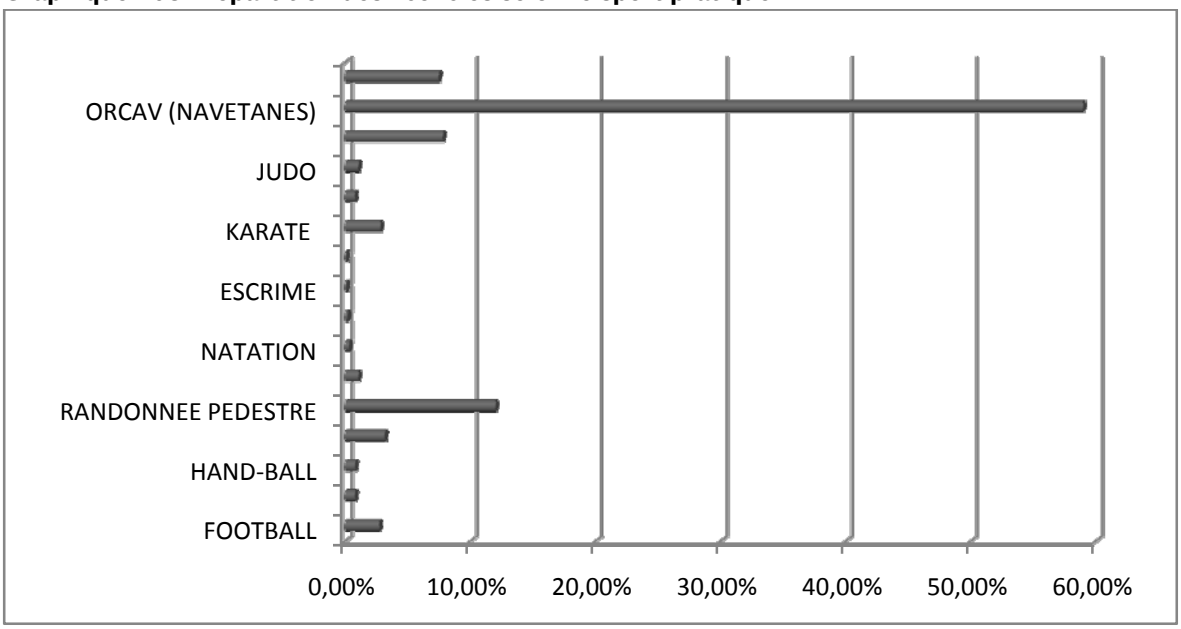

Source : *Service Régional des Sports*

Tableau 43: Répartition des infrastructures sportives selon le département

Départements	Stade	Terrain clôturé	Terrain nu
Dakar	6	21	31
Guédiawaye	2	0	13
Pikine	1	6	8
Rufisque	2	3	8
Total	11	30	60

Source : Service Régional des Sports

20.4. ANALYSE DES DONNEES SUR LE TYPE DE SPORTS PAR GROUPE.

UASSU : C'est une compétition organisée au niveau du secteur éducatif afin de permettre la détection des talents au niveau le plus bas mais aussi leurs encadrements afin de permettre à ces talents de voir leur don s'épanouir.

Aussi, on notera que dans la région, il y a 97 structures dont 43 de l'élémentaire représentant 44,3% ; 23 du secondaire comptant pour 23,7% et 31 établissements du supérieur équivalant à 32%.

Dans la compétition, on a un total de 9 368 élèves ou étudiants dont la moitié provient des écoles primaires, les 35,7% sont en moyen ou secondaire et le reste c'est-à-dire 14,3 % du supérieur.

Tableau 44: Niveau d'instruction des sportifs

UASSU DAKAR	Elémentaire	Moyen Secondaire	Supérieur	Total
	43	23	31	97
	Total Licenciés	Garçons	Filles	Total
	4684	3345	1339	9368

Source : Service Régional des Sports

NAVETANES : ce mouvement est très dynamique et très bien ancré dans les habitudes sportives du pays et surtout de la région. En effet, il est facile de constater que les matchs qui sont organisés dans ce cadre drainent plus de monde que la finale de championnat de football. L'ampleur du

phénomène est tel que maintenant que les télés locales couvrent les matchs en les retransmettant en direct.

Par ailleurs, le nombre de clubs en compétition dans la région témoigne de toute la passion qui est dans ce mouvement. On en compte 564 dans la région, qui sont répartis à travers des zones. Ainsi, on enregistre 52 zones répartis dans les départements de sorte qu'à Dakar il ya 14 zones, à Guédiawaye on en a 13, à Pikine on en trouve 12 et pour finir il y en 13 à Rufisque. Relativement aux ASC, le département de Dakar en a le plus avec 196 unités, il est suivi de Pikine qui en compte 163 et Rufisque avec 156. Le département de Guédiawaye enregistre le nombre le plus faible d'ASC avec seulement 49 unités. Cette répartition pourrait s'expliquer par le fait que la création d'ASC tient compte de la géographie mais aussi de la population. En effet, une ASC doit renvoyer à une zone et un certain nombre de population en conséquence. Ainsi, le fractionnement ne peut pas aller à l'infini d'où sa limitation à Guédiawaye et à Dakar et à un degré moindre à Pikine.

L'analyse du nombre de licenciés inscrits officiellement suit exactement celle du nombre d'ASC. En effet, on en compte plus dans le département de Dakar avec 31 412 licenciés. A Rufisque, il y a 17419 licenciés ce qui est quasiment la moitié de l'effectif de Dakar. Les clubs de Pikine enregistrent, quant à eux, 15795 licences délivrées. A Guédiawaye, il y a moins de licenciés avec seulement 9400 inscrits.

Toutefois, si on regarde le ratio licenciés par clubs, on voit nettement que c'est à Guédiawaye qu'il ya plus de personnes dans les clubs car en moyenne on trouve 192 licenciés par clubs et c'est à Pikine qu'il y en a le moins avec 97 licenciés par clubs.

Tableau 45 : Répartition des équipes par zone et par département

ORCAV (NAVETANES)	**52**	**564**	**74026**
	Nombre de zones	Nombre d'A.S.C par Zone	Nombre de licenciés par zone:
Dakar	14	196	31412
Guédiawaye	13	49	9400
Pikine	12	163	15795
Rufisque	13	156	17419

Source : Service Régional des Sports

ART MARTIAUX : relativement aux arts martiaux dont les chiffres sont disponibles, nous avons un nombre 15 515 pratiquants qui sont dans 166 clubs affiliés et fonctionnels. En excluant les pratiquants du Karaté, on obtient une distribution selon le sexe qui donne 34,15% % de femmes et 54,47% d'enfants. Ces arts sont pratiqués dans des salles dont on sait que le minimum est de 57 pour le Taekwondo.

SPORT AVEC BALLE : pour les ports avec balle qui sont dans le tableau ci-dessous, on a 156 clubs affiliés et en fonction pour un total de licenciés de 9346. Ces sports se pratiquant sur des terrains, on en a dénombré au moins 22 structurés dont 16 pour le football et 6 pour le hand-ball.
Pour le football, on a 3402 licenciés dont 1307 séniors, 946 juniors, et 1064 cadets et 85 minimes. Par rapport au basketball, il ya 25 % de filles et 75 % d'hommes.

Tableau 46: Répartition du nombre de clubs de salles et de licenciés par sport avec balle

	Nombre de clubs	**Nombre de salles/ terrain**	**Nombre de licenciés**	**Femme / Séniors**	**Hommes / Juniors**	**Enfants/ cadets et minimes**
FOOTBALL	86	16	3402	1307	946	1149

VOLLEY BALL	12	-	980	-	-	-
HAND-BALL	28	6	996	-	-	-
BASKET BALL	30	-	3968	992	2976	968
Total	***156***	***22***	***9346***	***2299***	***3922***	***2117***

Source : *Service Régional des Sports*

AUTRES SPORTS : dans le tableau suivant, on a regroupé pour les besoin de la présentation du document plusieurs sports parfois sans aucun lien direct.
Ainsi, la randonne pédestre est pratiquée par 15 052 dakarois dont 22,89 % de femmes, 66,36 % d'hommes et 10,75 % d'enfants.
Relativement à l'athlétisme, on a un athlète sur cinq qui est une femme et pour la natation on a une nageuse sur quatre comme ratio.

Tableau 47: Répartition du nombre de clubs de salles et de licenciés par sport avec balle

	Nombre de clubs	Nombre de salles / terrain	Nombre de licenciés	Femmes	Hommes	Enfants
RANDONNEE PEDESTRE	22	-	15052	3445	9989	1618
ATHLETISME	12	-	1300	260	1040	-
NATATION	7	-	400	120	280	-
SPORT BOULES	16	-	250	-	-	-
ESCRIME	6	-	135	-	-	-
SCRABBLE	10	-	130	-	-	-
Total	***73***	***0***	***17267***	***3825***	***11309***	***1618***

Source : *Service Régional des Sports*

CONCLUSION

Au regard des statistiques, on constate que dans la région de Dakar le sport est très bien pratiqué. Les informations présentées ici ne renseignent pas sur l'ensemble des activités sportives du fait, d'une part, qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas officielles ou n'ont pas ce caractère qui leur permet d'être suivi les départements. Le besoin de pratique s'accroissant, il est nécessaire de revoir les moyens mis à la disposition du secteur en vue d'une augmentation des capacités d'accueil en termes d'infrastructures mais aussi en termes de formations des initiateurs, des formateurs et des encadreurs.

Chapitre21 : ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

La première fonction de la Justice dans un État de droit est d'assurer le respect du droit par tous et de sanctionner les infractions à la loi. Elle est donc un secteur important suivi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays. Fautes d'informations sur les infrastructures, les moyens et activités des tribunaux et maisons de justice installés dans la région ce chapitre présente la situation de l'administration pénitencier et de l'éducation surveillée dans la région en 2011.

21.1. INFRASTRUCTURES

La région de Dakar compte 8 lieux de détention dont six (06) sont situés dans le département de Dakar (la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6) et deux (02) dans celui de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane).

21.2. POPULATION CARCERALE PAR NATIONALITE SELON LE TYPE DE DETENTION

A Dakar, 87,8% de la population carcérale est constituée de nationaux contre 12,2% d'étrangers. C'est ainsi que parmi les détenus provisoires ; 80,5% sont de nationalité sénégalaise, tandis que les étrangers représentent 19,5%. S'agissant des condamnés, la même tendance s'observe avec 85,2% de sénégalais contre 14,8% d'étrangers, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 109: Distribution de la population pénale par nationalité selon le type de détention

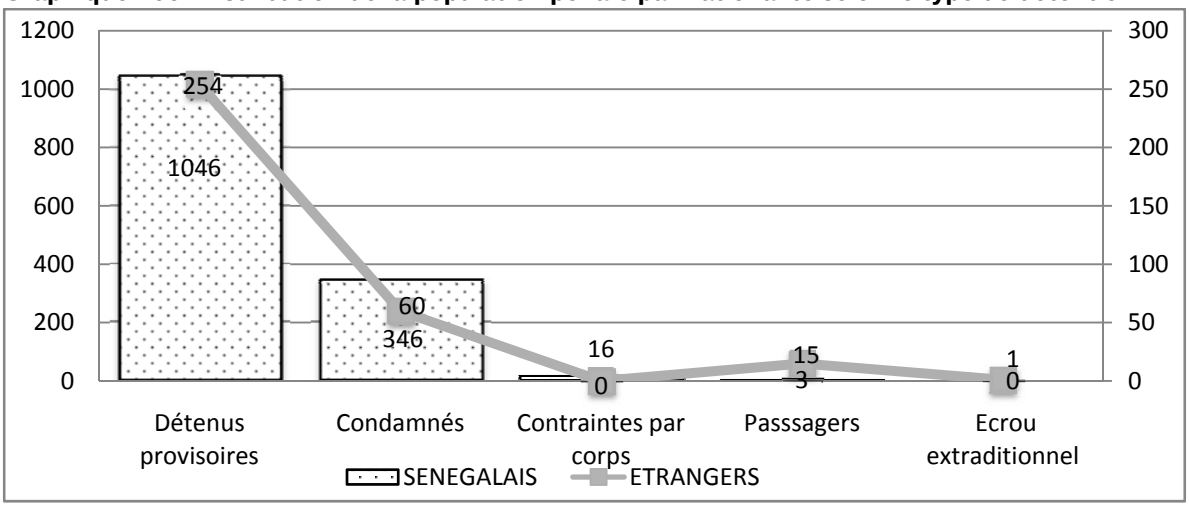

Source : *Direction de l'Administration pénitentiaire*

21.3. POPULATION CARCERALE PAR PAYS D'ORIGINE

Pour l'année 2011, le nombre d'étrangers écroués au niveau des lieux de détention de Dakar s'élève à 330 individus avec une prédominance des ressortissants des pays limitrophes. Parmi ces détenus d'origine étrangère incarcérés; les ressortissants guinéens occupent la première place avec 127 individus soit 38,48% des détenues étrangers. Les autres détenus sont constitués des Nigérians (20,30%), des Maliens (17,57%), des Ivoiriens (3,03 %), des jamaïcains (3,03 %) et des Gambiens (1,82), comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 110 : Répartition de la population carcérale par pays d'origine

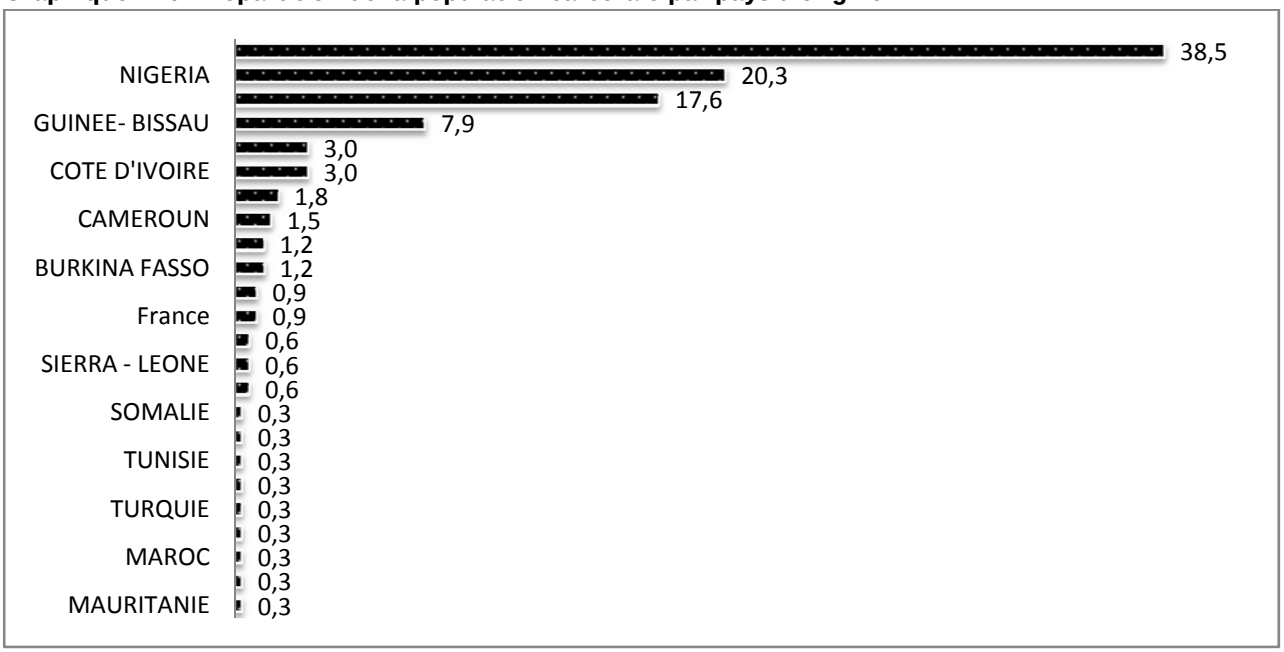

Source : *Direction de l'Administration pénitentiaire*

21.4. REPARTITION DE LA PROPORTION DES CONDAMNES PAR DUREE DE DETENTION

La répartition des condamnés par durée de détention montre la durée de détention la plus fréquente est de moins d'un an. C'est ainsi, on voit que 60,7% des détenus condamnés ont connu une durée de détention de moins d'un an. Par contre, 11,4% ont purgé une peine allant de 1 à 3ans et les 3,3% ont plus 3 ans. Les Condamnés en appel constituent 10,9%; 7,6% pour les travaux forcés à temps, les détenus soumis à la contrainte par corps représentent 3,8% et enfin les détenus pour autres causes concentrent seulement 2,4% des détenus condamné.

Graphique 111: Distribution des condamnés par durée de la peine

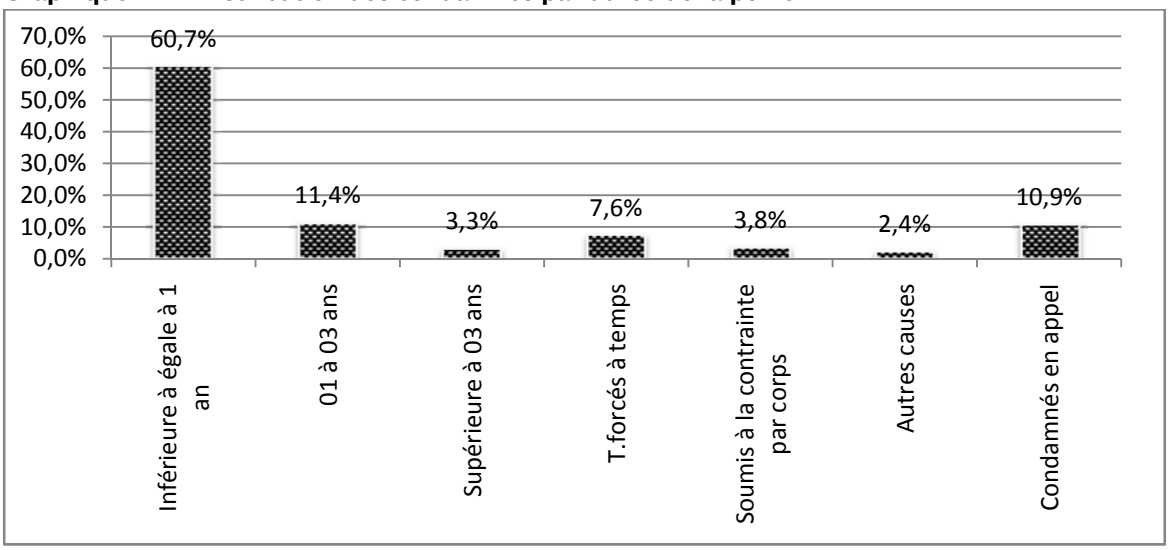

Source : *Direction de l'Administration pénitentiaire*

21.5. REPARTITION DES DETENUS PROVISOIRES PAR DUREE DE DETENTION

La représentation statistique des détenus provisoires par durée de détention révèle que 15,4% des détenus provisoires sont incarcérés depuis moins de six (6) mois. Ensuite, la proportion des détenus qui ont passé entre 6 mois et 3 ans représentent 42,7%. Tandisque ceux qui ont une instruction terminée constituent 19,1% des détenus provisoires. Par contre, les passagers et les écrous extraditionnels sont moins fréquents chez les détenus provisoires ; ils représentent respectivement 1,4% et 0,1%.

Graphique 112: Distribution des détenus provisoires par durée de détention

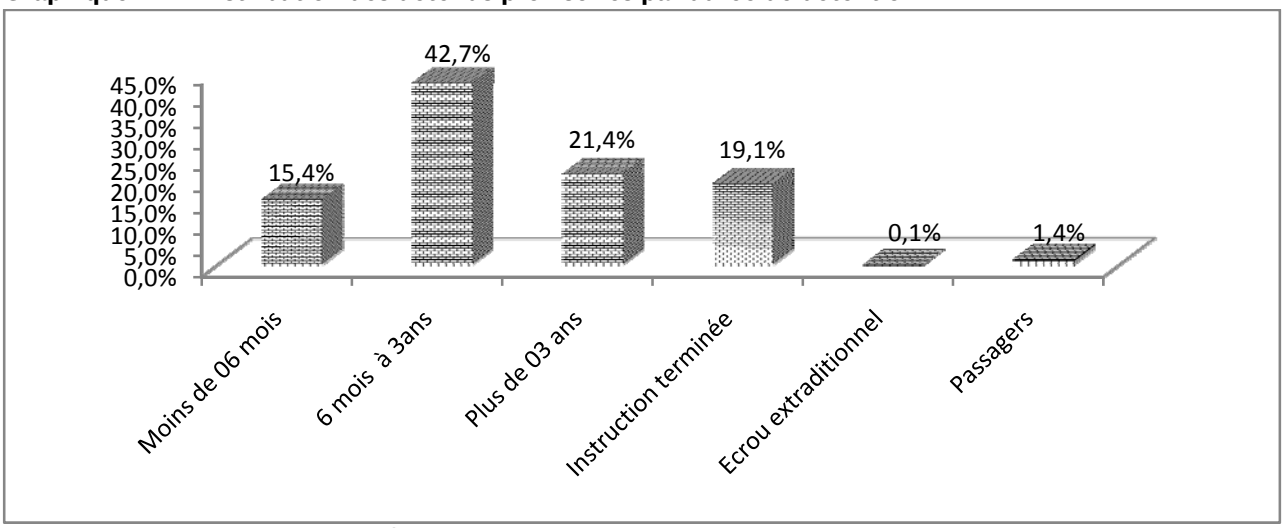

Source *: Direction de l'Administration Pénitentiaire*

21.6. POPULATION CARCERALE PAR TYPE D'INFRACTION SELON L'AGE

L'examen du tableau ci-dessous permet d'identifier et d'apprécier la nature des types de déviances aux normes sociales. En effet, pour les cas d'infraction notés en 2011, on voit que, malgré les mesures et les programmes mises en œuvre en vue de stopper la recrudescence de ce fléau aux impacts négatifs, la situation demeure très préoccupante. L'usage et le trafic de stupéfiants constituent le type d'infraction qui a été le plus perpétré, soit 31,5% des cas. Il est suivi des vols (31,0%), d'escroquerie et d'abus de confiance (8,8%), du meurtre-assassinat-parricide (8,3%) et de diverses infractions (5,5%). Du reste, les statistiques sur les cas d'infraction les plus fréquents selon l'âge font ressortir la situation ci-après.

Graphique 113: Distribution des effectifs carcéraux par infraction selon le sexe et l'âge

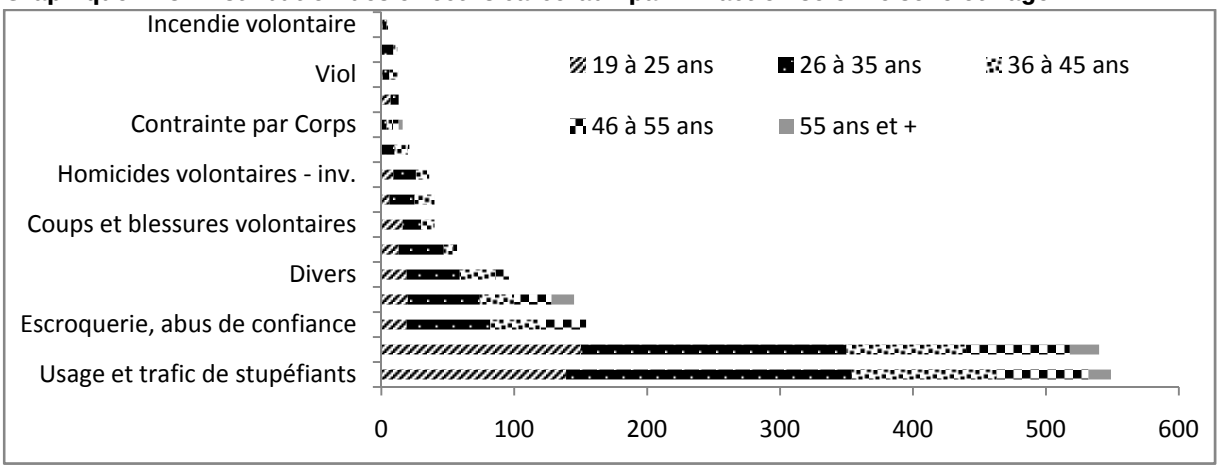

L'analyse du graphique ci-dessous montre que, la population carcérale varie suivant l'âge. Au regard de ce graphique, on note que les écroués dont l'âge est compris entre 26 et 35 ans sont majoritaires, ils représentent 40% des détenus. Tandisque pour les individus âgés de 19 à 25 ans viennent en deuxième position avec 23%. Ils sont suivis par les écroués âgés de 36 à 45 ans (20%) et ceux dont l'âge est compris entre 46 et 55 ans représente 13%. Enfin, ceux qui ont 55 ans et plus représentent une minorité, ils constituent seulement 3%. Les 13-18 ans sont absents dans la population carcérale. Cette absence s'explique par la politique protectionniste envers les mineurs.

Graphique 114: Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges

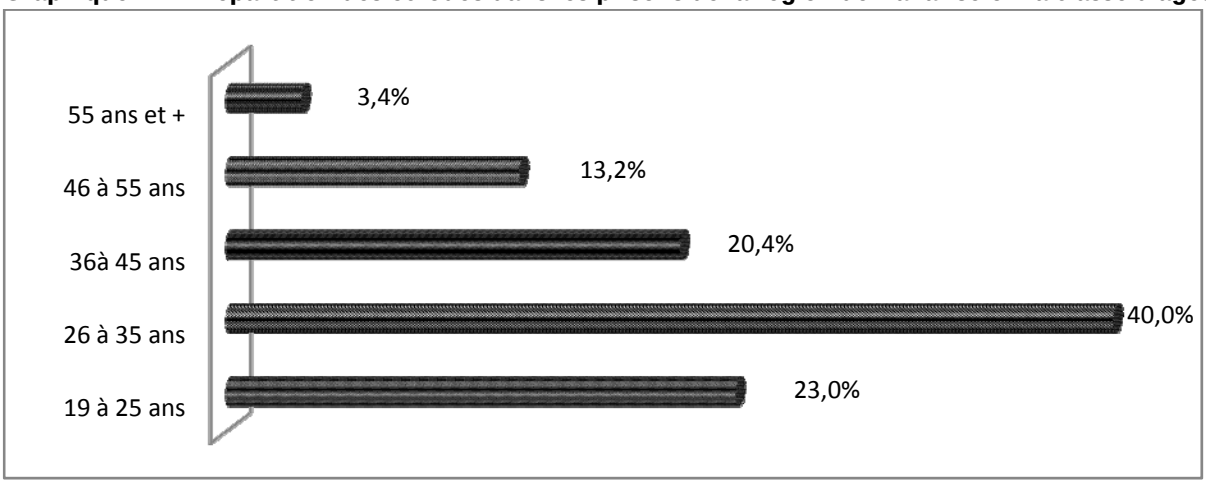

Source :*Direction de l'Administration Pénitentiaire*

CONCLUSION

A Dakar, la population carcérale est essentiellement jeune. Les détenus âgé 55 ans et + représentent une minorité. Le nombre d'écroués ne cesse de croitre d'année en année alors que les structures d'accueil ne voient ni leur nombre, ni leurs capacités augmenter. Ce qui fait que les prisons dépassent aujourd'hui de loin de leur effectif normal.
La région de Dakar avec sa forte concentration démographique qui influe sur l'acuité des problèmes sociaux a besoin des structures et de personnels de l'éducation surveillée suffisants.

Chapitre 22 : EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale est un service de protection judiciaire à vocation éducative et sociale (DESPS) chargée « de l'ensemble des questions intéressant la protection, la rééducation et la réinsertion des enfants et jeunes de 0 à 21 ans, en danger ou en conflit avec la loi » conformément à l'article 16 du décret n° 2007 -554 portant organisation du Ministère de la Justice.

La région de Dakar est un cadre de convergence d'une grande partie des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans venant de l'intérieur et/ou des régions environnants. Dans le cadre de la protection spéciale, la DESPS, à travers ses structures, travaille à limiter les répercutions psychologiques, sociales, morales, physiques négatives auxquelles ces enfants déjà vulnérables pourraient être confrontés.

22.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNEL

En 2011, la région de Dakar comptait 12 structures de l'Education Surveillée soit 35,3% du pays. Au regard de la répartition du personnel par département montre que le département de Dakar qui abrite la moitié (06) des structures de la région, concentre 44,36% du personnel. Les autres départements suivent avec respectivement 21,12% pour Rufisque, 17,6% pour Guédiawaye et 16,9% pour Pikine.

Cependant, malgré l'importance de leur nombre comparé aux autres régions, il faut noter que la plupart de structures de prise en charge de l'enfance en situation de vulnérabilité dans la région de Dakar ont hérité d'édifices qui datent de l'époque coloniale. Aussi, la DESPS met l'accent sur une politique de création de nouvelles structures de proximité pour mieux répondre aux préoccupations des groupes vulnérables. Nous constatons également que la région de Dakar, du fait de sa forte démographie et de la recrudescence des problèmes d'ordre social, connait une forte demande en termes d'assistance scolaire, professionnelle, éducative entre autres. Ce qui explique donc la présence de tous les types de structures de prise en charge de l'enfance en situation de vulnérabilité.

Graphique 115: Répartition des personnels et les structures de prise en charge selon les départements

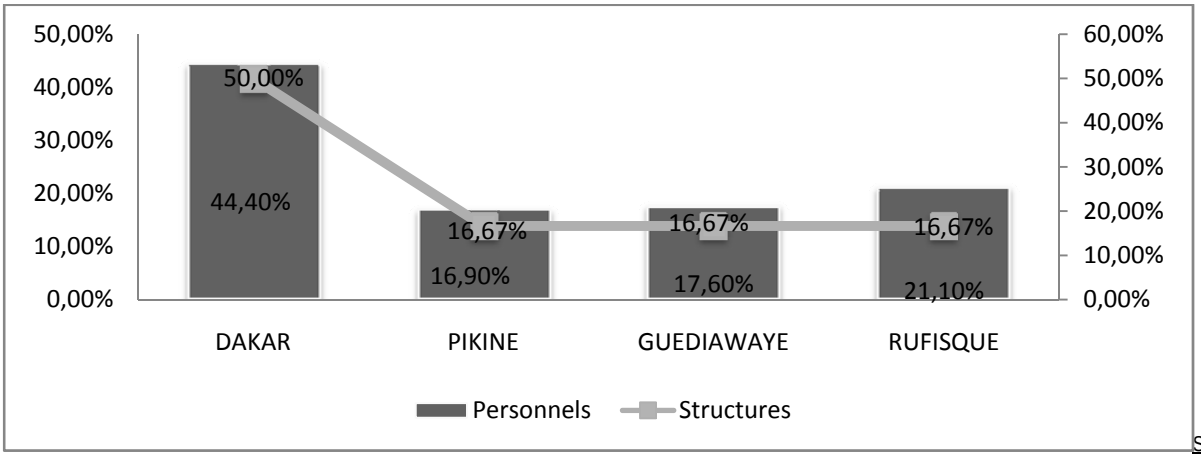

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

La carte éducative de la DESPS est constituée de 4 types de structure.

- 07 services de l'Action Educative en Milieu Ouvert
- 02 centres de sauvegarde, (CS)
- 02 centres polyvalents, (CP)
- 01 centre d'adaptation sociale (CAS).

Tableau 48: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillé en 2011

Structures	Nombres	%
Coordination A.E.M.O	07	58,3%
Centre d'adaptation sociale (CAS)	01	8,3%
Centres polyvalents, (CP)	02	16,7%
Centres de sauvegarde, (CS)	02	16,7%
Total	12	100,0%

Source : *SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

Graphique 116: Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillé en 2011

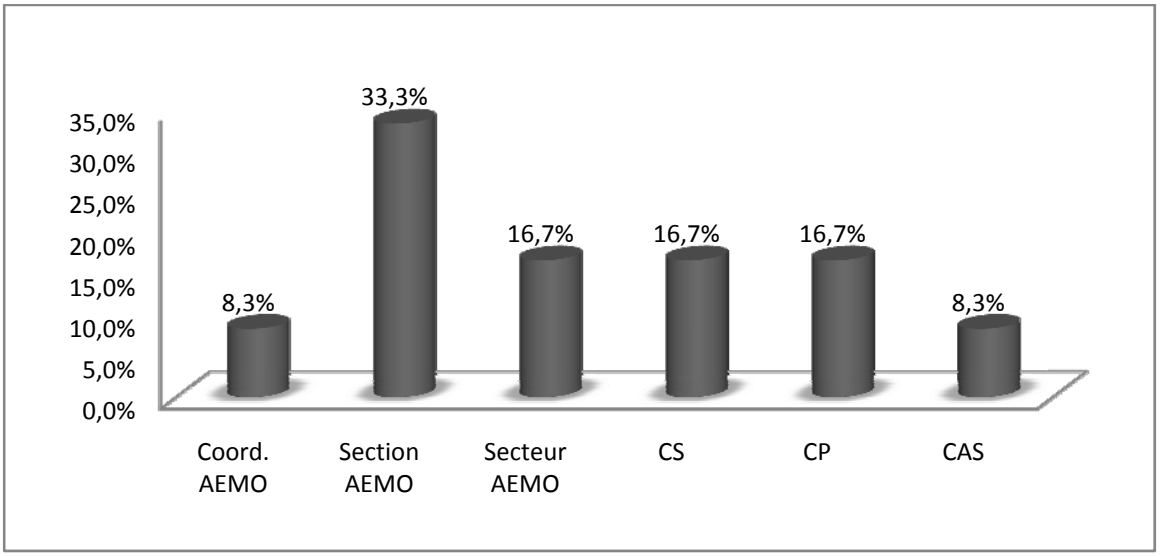

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

22.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI OU EN DANGER

La fréquentation des structures de l'Education surveillée a subi une petite progression entre 2010 et 2011 avec des effectifs qui sont passés de 3019 à 3056 soit un taux d'accroissement annuel de 1,2%. Les garçons au nombre de 1686 représentent les 55,2%, tandis que les filles avec un effectif de 1370 soit 44,8% des apprenants.

Graphique 117: Evolution des enfants en conflit avec la loi et en danger dans la région de Dakar

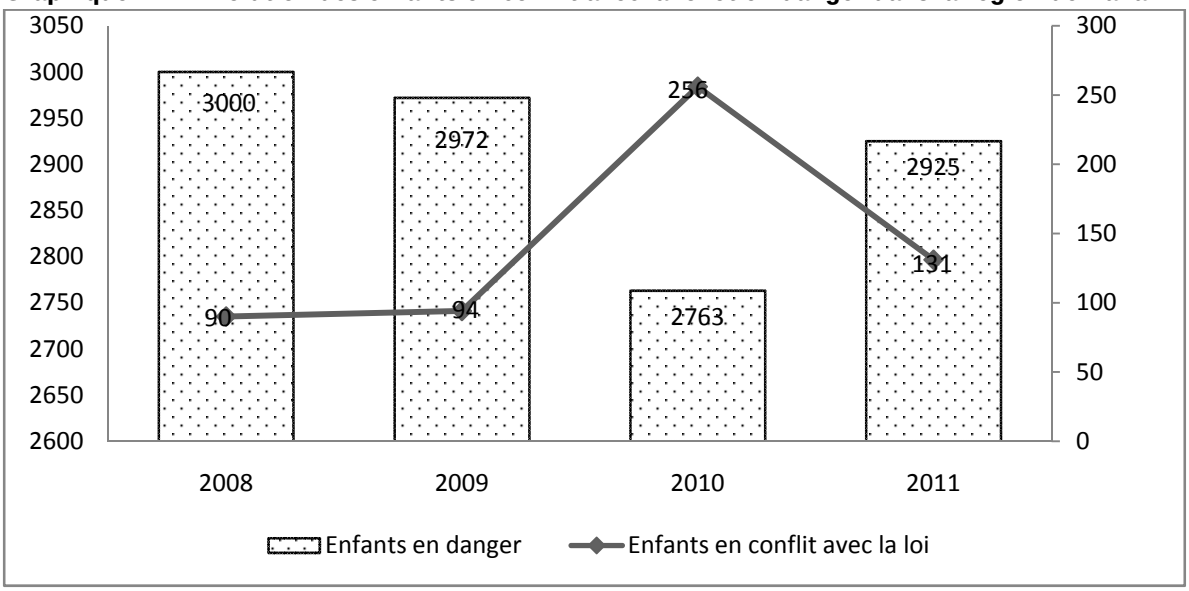

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

Par rapport aux 3056 enfants pris en charge par les structures de l'éducation surveillée, 131 mineurs sont en conflit avec la loi, soit 4,28%, tandis que ceux qui sont en danger, représentent 95,71% des effectifs. Parmi les enfants qui sont en conflit avec la loi, les garçons représentent 90,8%, soit une augmentation par rapport à 2010 où elles s'établissaient 93,8%. Cela signifie que les risques d'être en conflit avec la loi restent plus élevés chez les garçons qu'auprès des filles. Cependant, au niveau des enfants en danger, les filles sont beaucoup présentes avec un niveau de 42%.

Tableau 49: Evolution des effectifs d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée de la région de Dakar entre 2008 et 2011 selon le motif de la prise en charge et le sexe

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

Motif de prise en charge		Enfants en conflit avec la loi	Enfants en danger	TOTAL
2008	Garçons	82	1253	1335
	Filles	8	1747	1755
	Total	90	3000	3090
2009	Garçons	90	1350	1440
	Filles	4	1622	1626
	Total	94	2972	3066
2010	Garçons	240	1416	1656
	Filles	16	1347	1363
	Total	256	2763	3019
2011	Garçons	119	1567	1686
	Filles	12	1358	1370
	Total	131	2925	3056
Ecarts entre 2010-2011	Garçons	-121	151	30
	Filles	-4	11	7
	Total	-125	162	37

Tableau 50: Répartition par tranche d'âge des enfants en danger en AEMO

Tranche d'âge	Section AEMO de Dakar			Section AEMO de Guédiawaye			Section AEMO de Pikine			Section AEMO de Rufisque			Total			%
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
- 13 ans	5	12	17	15	1	16	2	1	3	11	4	15	33	18	51	**16,9**
13 -17 ans	50	23	73	48	23	71	12	2	14	16	5	21	126	53	179	**59,3**
18ans et +	14	5	19	28	5	33	4	0	4	10	6	16	56	16	72	**23,8**
Total	69	40	109	91	29	120	18	3	21	37	15	52	210	92	302	**100**
%	**22,8**	**13,2**	**36,1**	**30,1**	**9,6**	**39,7**	**6,0**	**1,0**	**7,0**	**12,3**	**5,0**	**17,2**	**69,5**	**30,5**	**100**	

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

L'éducation surveillée est destinée aux enfants en danger âges de moins de 18 ans et de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'analyse de la répartition des enfants en danger dans les AEMO de la région de Dakar selon l'âge montre que plus de la moitié des enfants pris en charge sont âgés de 13- 17, soit 59, 27%, les 18 ans et + représentent plus de 23,84% et 16,88% pour les moins de 13ans. La prédominance de cette tranche d'âge des 13-17 ans s'explique par le fait que cette période correspond à l'adolescence souvent caractérisée par une phase de remise en cause de l'autorité, de révolte, de tourmente etc. Pour répondre à ce dilemme, les parents ou les tuteurs confrontés par moment à des difficultés, sollicitent souvent un accompagnement des services AEMO en introduisant une demande d'assistance éducative.

Les moins de 13 ans ne sont confiés ou pris en charge hors cadre familial que de façon exceptionnelle conformément à la loi. Les rares cas sont relatifs aux gardes d'enfants intervenues suite à l'éclatement de la famille pour cause de divorce ou de parents ne jouissant pas de leur faculté mentale, de cas d'abandons ou des cas de détresse liés aux conditions économiques défavorables ou d'extrême pauvreté.

Les jeunes de 18 ans et plus ne sont pris en charge que dans le cas de la prévention large conformément au décret n° 2007 554 du 30 Avril 2007 portant réorganisation du Ministère de la Justice.

Tableau 51: Répartition des différentes infractions commises par les enfants

INFRACTIONS	Nombre	%
Vol simple	70	53,44%
Vol en réunion	20	15,27%
Vol avec violence	2	1,53%
Complicité de vol	1	0,76%
Vol avec effraction	3	2,29%
Tentative d'escroquerie	1	0,76%
Tentative de vol	3	2,29%
Total vol	**100**	**76,34%**
Recel	1	0,76%
Usage et détention de chanvre indien	4	3,05%
Usage de chanvre indien	5	3,82%
CBV	5	3,82%
Attentat à la pudeur, pédophilie	3	2,29%
viol	1	0,76%
Tentative de viol	2	1,53%

infanticide	1	0,76%
Interruption volontaire de grossesse	1	0,76%
vagabondage	4	3,05%
Meurtre et Coup mortel	3	2,29%
Faux et usage de faux	1	0,76%
Total	131	100,00%

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait. Les infractions les plus commises par les mineurs sont celles liées aux vols (vol simple, vol aggravé : vol avec effraction, vol en réunion, complicité de vol, les tentatives de vol et le recel). Ces délits constituent 76,34% des causes d'arrestation. Elle est suivie par l'usage ou détention de chanvre indien 6,87% et les coups et blessures volontaires 3,85%. Ces différends types de forfaits commis par les enfants nécessitent la mise en place d'un système de protection sociale pour les enfants.

22.3. EFFECTIFS SCOLAIRES

Tableau 52: Répartition des effectifs en fonction des sexes des apprenants dans les sections scolaires des différentes structures.

	CS Pikine			CS Camberène			CP Thiaroye			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Primo prévention	31	34	65	0	0	0	2	2	4	33	36	69
Cycle élémentaire	90	86	176	2	2	4	36	31	67	128	119	247
Cycle Moyen	529	373	902	331	428	759	0	0	0	860	801	1661
Total	650	493	1143	333	430	763	38	33	71	1021	956	1977

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

Les effectifs scolaires des structures de l'Education surveillée sont répartis dans trois structures que sont : le Centre polyvalent de Thiaroye, les Centres de sauvegarde de Camberène et de Pikine. L'effectif le plus élevé est enregistré au niveau du Centres de sauvegarde de Pikine avec 57,8% et le plus bas au Centre polyvalent de Thiaroye avec 3,6%. Le Centres de sauvegarde de Camberène regroupe 38,6% des effectifs scolaires. Aussi, le rapport filles/garçons dans les structures de l'Education surveillée de la région est de 0,94. Autrement dit, il y a plus de garçons que de filles dans ces structures

Les effectifs de l'élémentaire ont fortement augmenté durant la période de 2010-2011comme en témoigne son taux d'accroissement qui atteint 133%. Cette progression est d'autant importante au niveau du Centres de sauvegarde de Pikine qui se détache nettement du lot avec une augmentation 168 élèves de son effectif en 2010 où il enregistrait seulement 8 élèves. Alors que les centres de polyvalent de Thiaroye (67 élèves) et de sauvegarde de Camberène (4 élèves) ont subi une baisse respective de 14,1% et de 80% de leurs effectifs par rapport à 2010.

Pour le cycle moyen, les structures de l'Education surveillée dénombrent 1661 élèves, dont 119 de sexe féminin soit 48,2%. Cet effectif est réparti sur le Centre de sauvegarde de Pikine et de Centre polyvalent de Thiaroye qui enregistre respectivement 54,3% et 47%.

Tableau 53: Répartition des effectifs scolaires en fonction des cycles en 2010 et 2011

	2010			2011		
Cycle	Elémentaire	Moyen secondaire	Total	Elémentaire	Moyen	Total
Effectifs	106	1910	2016	247	1661	1908
Pourcentage	5,26%	94,74%	100,00%	12,95%	87,05%	100,00%

Source : *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

Tableau 54: Répartition par structure des résultats aux examens

Structures	Admis CFEE		Admis entrée en 6ème		Admis BEFM		Total Admis		Présentés
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	
C.S Pikine	5	15%	20	90,90%	117	30,95%	142	32,79%	433
C.S Camberène	2	50%	2	50	90	31,10%	94	30,61%	307
C.P.Thiaroye	11	100%	4	100	0	-	15	100%	15
ENSEMEBLE	37,50%		86,67%		30,58%		33,25%		

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

En 2011, malgré les performances enregistrées au niveau des structures de C.P.Thiaroye (100%) et C.S Camberène (50%), les résultats globaux au CFEE des structures d'éducation surveillée de la région de Dakar ne sont pas fameux ; ils atteignaient 35,4%. Les taux de réussite du Centre de Polyvalent de Thiaroye (100%) et de C.S Camberène (50%) importants sont dus à un encadrement de qualité, à un environnement adéquat mais aussi au taux de fréquentation assez faible par rapport aux autres centres.

Le taux de réussite aux entrées en 6ème a connu un bond significatif allant jusqu'à 86,67% en 2011. Ce taux important est observé dans tous les centres de la région.

Concernant le BFEM, 677 candidats ont été présents dont 330 garçons et 347 filles. Cependant, 207 admis ont été enregistrés soit un taux de réussite de 30,58%. Les filles enregistrent un taux inferieur à la moyenne, il atteint 27,95% tandis que celui des garçons est de 33,33%.

22.4. FORMATION ET APPRENTISSAGE PROFESSIONNELS

Tableau 55: Répartition des jeunes dans les sections de formation ou d'apprentissage selon le centre

	Menuiserie bois	Menuiserie métallique	Couture/ broderie	Tapisserie	Mécanique Générale	Froid domestique	Sérigraphie	Section agriculture élevage	restauration	Total	Pourcentages
CS Pikine	4	27	72	4	36	2	17	0	40	202	36,5%
CS Camberène	9	6	59	0	39	7	0	0	38	158	28,6%
CP Thiaroye	0	0	65	0	0	0	0	0	23	88	15,9%
CAS de Sébikotane	0	0	0	0	0	0	0	105	0	105	19,0%
Total général	13	33	196	4	75	9	17	105	101	553	100%
Pourcentages	2,4%	6,0%	35,4%	0,7%	13,6%	1,6%	3,1%	19,0%	18,3%	100%	

Source : SRSD de Dakar à partir des données fournies par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Les mineurs en apprentissage professionnel sont au nombre de 553. Ceux qui sont en couture /broderie constituent 35,44% suivis de ceux de l'agriculture et de l'élevage 19% et de la restauration 18,26%.
Les centres de sauvegarde de Pikine et de Cambérène concentrent 65,09% de l'effectif global des apprenants.

Graphique 118: Répartition des apprenants par métiers

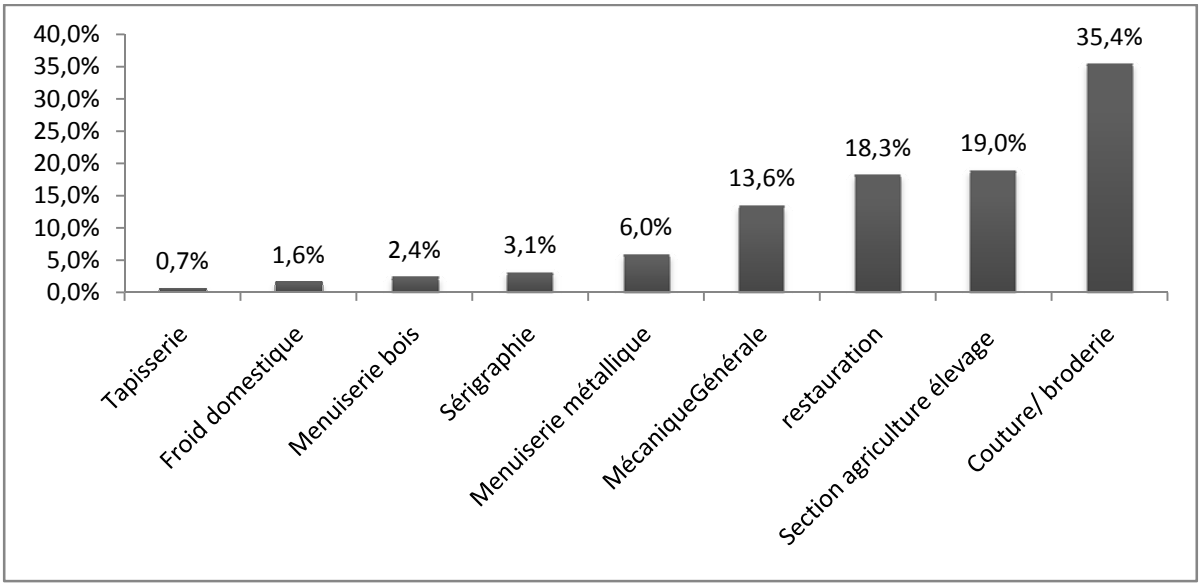

Source: *Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)*

En 2011, Dakar compte 4 centres de formation professionnelle fonctionnelle qui regroupent un effectif de 553 apprenants dont 65,09% sont concentrés dans les centres de sauvegarde de Pikine et de Camberène. L'examen des données montre que le métier de couture/ broderie est beaucoup plus fréquenté avec 196 mineurs soit 35,4% de l'effectif total. On voit que 105 apprenants, soit 19,0% sont dans la section agriculture-élevage, 101 soit 18,3% mineurs sont dans la restauration et la mécanique générale avec 75 soit 13,6% des apprenants. Alors que les métiers de menuiserie métallique (6,0%), de sérigraphie (3,1%) et de menuiserie bois (2,4%) sont moins fréquentés. Les ateliers de froid domestique et de tapisserie sont faiblement représentés avec seulement 1,6% et 0,7% des apprenants.

22.5. SITUATION DU PERSONNEL

Le personnel de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale s'élève à 142 individus dont 86 de sexe féminin et 56 de sexe masculin. Il y a une légère diminution des effectifs par rapport à 2007, où ils étaient à 258. Le personnel est composé de 17 corps professionnels dont les Educateurs Spécialisés qui représentent les 57% de l'effectif global, soit 141 personnes.

Tableau 56: Répartition du personnel selon le sexe

CORPS	Masculin	Féminin	Total
Magistrats	2	1	3
Psychologues conseillers	1	0	1
Educateurs spécialisés	25	37	62
Professeur	1	0	1
Assistant social	0	1	1
Secrétaire d'Administration	1	0	1
Ingénieur des travaux agricoles	1	0	1
Secrétaire de direction	0	1	1
Secrétaires dactylo. Sténo	0	3	3
Surveillants de prison	2	0	2
Maitres d'enseignement technique professionnel	4	12	16
Maîtresse d'économie familiale	0	2	2
Monitrice d'économie familiale	0	1	1
Techniciens horticole	8	4	12
Agent horticole	1	0	1
Cuisinières	0	10	10
Lingères	0	9	9
Volontaire de l'éducation	5	5	10
Chauffeur	1	0	1
Gardiens	4	0	4
TOTAL	56	86	142
Pourcentage (%)	39,4	60,6	100

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

La DESPS est dirigée par un magistrat, assisté par deux adjoints du même corps.
La région de Dakar compte 142 agents de l'Etat dont 56 hommes soit 39,43 % de l'effectif et 86 femmes soit 60,56%.

CONCLUSION

Il est important de noter le rôle essentiel que les services AEMO, les centres de sauvegarde et polyvalents jouent dans le cadre de la prévention de la délinquance des juvénile. Ces structures, de par leurs offres de service (à la fois dans la formation et l'apprentissage professionnels que dans les sections scolaires), l'appui conseil psychosociologique (médiation socio familiale, entretiens, suivis et visites de proximité), les soutiens scolaires à travers l'application de tarifs sociaux ou l'exemption de frais de scolarité entre autres constituent des palliatifs pour beaucoup de parents.

La région de Dakar avec sa forte concentration démographique qui influe sur l'acuité des problèmes sociaux a besoin des structures et de personnels de l'éducation surveillée suffisants. On constate que, le besoin d'encadrement et d'éducation augmentent alors que les moyens humains régressent constamment. En effet, le nombre d'enfants en situation difficile ne cesse de croitre d'année en année alors que les structures d'accueil n'ont pas évolué. On voit aussi que le ratio mineurs / éducateur qui mesure les conditions d'encadrement montre que celles-ci sont loin de la norme internationale qui est de 7 mineurs pour un éducateur. Ce ratio est présentement égal à 49 mineurs

pour un éducateur. Malgré ces difficultés, le personnel de l'éducation surveillée et de la protection sociale parvient tant bien que mal à relever le défi.

Chapitre 23: ASSURANCES

23.1. CHIFFRES D'AFFAIRES GLOBAL DES SOCIETES D'ASSURANCE

Le secteur des assurances compte 19 branches de sociétés, dont 12 en Assurance Vie et 07 en Assurance Non vie. Leur chiffre d'affairess'est établi d'environ 94, 52 milliards FCFA en 2011, après un niveau de 81,43 milliards en 2008, soit un taux d'accroissement de 16,1% durant la période de 2008-2011.

La part de l'Assurance Vie est de 22,73 milliards de FCFA, correspondant à 24,0%. Elle a enregistré une hausse de 7,3 % par rapport à 2008. Alors que l'Assurance Non Vie reste toujours le secteur dominant. En effet, elle représente 71,79 milliards soit 76,0% du chiffre d'affaires global des sociétés d'assurance en 2011. Comparée en 2008, le secteur de l'Assurance Non Vie a subi une augmentation importante de 19,2%.

Graphique 119: Répartition du chiffre d'affaires global des sociétés d'assurance

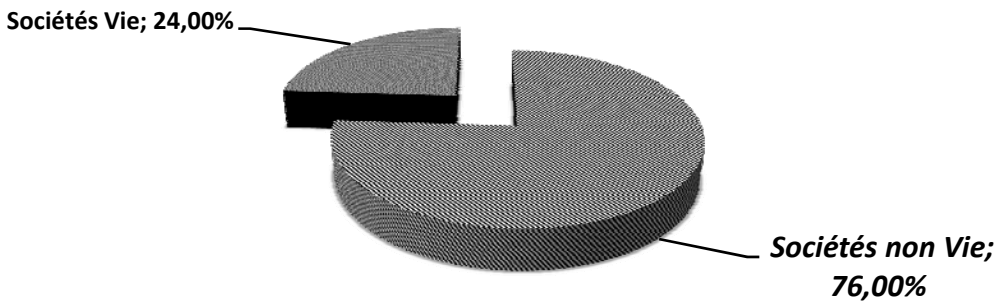

Source : *Direction des assurances.*

23.2. ASSURANCE NON VIE

L'Assurance Non Vie a enregistré en 2011, un chiffre d'affaires de 71,79 Milliards correspondant à une hausse de 19,2% par rapport à l'année 2008.

En termes de part de marché du chiffre d'affaires global de l'assurance Non Vie, les branches «**Acceptations**», «**Maladie et accidents corporels**», «**Incendie et autres dommages aux biens**», « **RC Générale » et « Transports »** ont enregistré entre 2008 et 2011, des taux d'accroissement importants respectifs de 67,1%, 43,5% , 32,4%, 29,7% et 11,3%. Les branches **« Incendie Dommage »** et de **« Automobile »** ont connu entre 2008 et 2011 une hausse moyenne de 6,7% et de 6,2%. Malgré ses fortes croissances, la part des branches « Acceptations » **et de « RC Générale »** reste toujours faible, elle représente respectivement 1,2% et 3,4% du chiffres d'affaires de l'assurance non vie.

En dépit de son faible taux d'accroissement par rapport aux autres branches, l'«Automobile » contribue prés de 23, 10 milliards en 2011 soit 32,2% du chiffre d'affaires de l'assurance non vie.

Graphique 120: Part de marché des branches de l'Assurance Non Vie

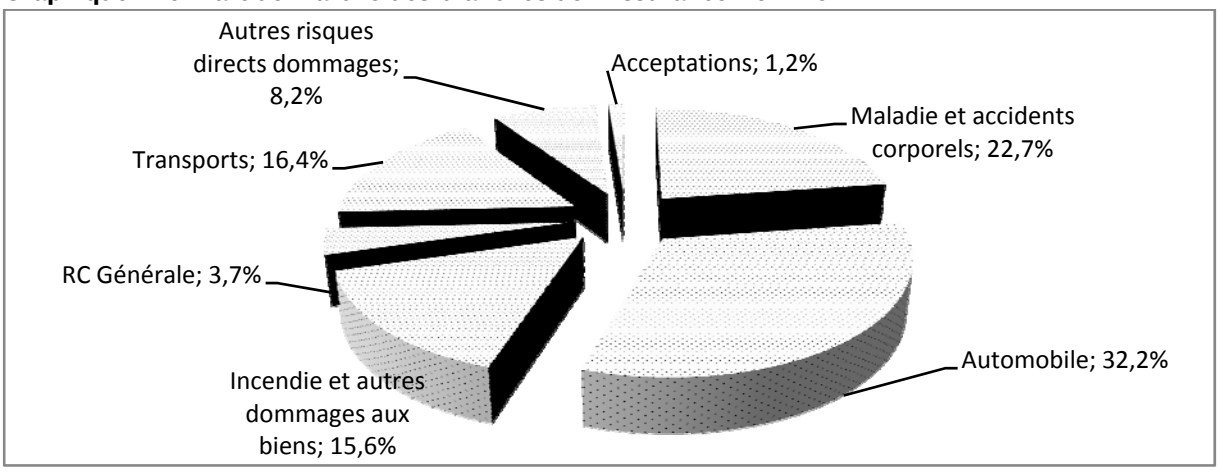

Source : *Direction des assurances.*

23.3. L'ASSURANCE VIE

Au cours de l'année 2011, le chiffre d'affaires provisoire de l'Assurance Vie est estimé à 22,73 milliards, soit une augmentation de 7,30% par rapport à celui de 2008. Cette situation est principalement imputable aux branches collectives qui totalisent un chiffre d'affaires environ de 15,96 milliards soit 70,2% du chiffre d'affaires de l'assurance Vie. Les branches de « l'Assurances individuelles » ont, quant à elles, enregistré en 2011 un chiffre d'affaires égal à 65,37 milliards représentants 28,8% du chiffre d'affaires du sous-secteur assurance vie. Quant aux branches d' « Acceptations vie », elles ont enregistré des contributions faibles à 0,1% du chiffre d'affaires global de l'Assurance Vie.

Graphique 121: Part de marché des branches de l'Assurance Vie

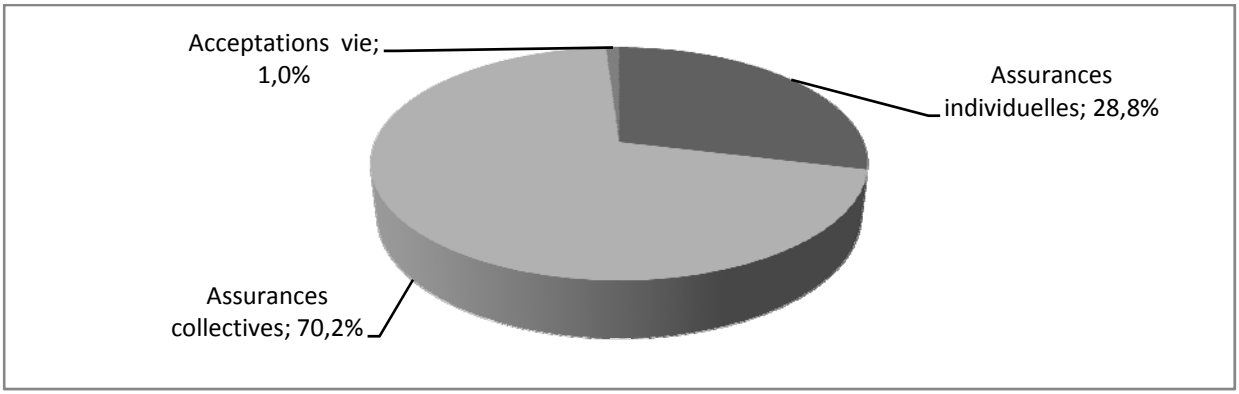

Source : *Direction des assurances.*

CONCLUSION

Entre 2008 et 2011, les compagnies d'assurance de la région se sont inscrites sur une remarquable dynamique de croissance en portant leur chiffre d'affaires à 94, 52 milliards FCFA en 2011, soit un accroissement de 16,1%. Cette croissance est observée aussi bien qu'au niveau du sous-secteur de l'assurance non vie (19,2%) et que de du sous-secteur l'assurance vie (7,3 %).

ANNEXES

Nom localité	2011		
	Homme	Femme	Totale
DEPARTEMENT DE DAKAR	**39,7%**	**40,0%**	**39,9%**
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	**51,5%**	**48,5%**	**20,3%**
CA ILE DE GOREE	47,2%	52,8%	0,6%
CA PLATEAU	49,3%	50,7%	19,2%
CA MEDINA	53,1%	46,9%	40,8%
CA FASS / COLOBANE / GUEULE TAPEE	51,9%	48,1%	29,0%
CA FANN / POINT E / AMITIE	48,6%	51,4%	10,5%
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	**49,4%**	**50,6%**	**28,4%**
CA GRAND DAKAR	49,7%	50,3%	17,2%
CA BISCUITERIE	50,7%	49,3%	20,9%
CA H.L.M	49,1%	50,9%	15,1%
CA HANN / BEL AIR	50,4%	49,6%	15,5%
CA SICAP LIBERTE	47,3%	52,7%	17,2%
CA DIEUPPEUL / DERKLE	49,1%	50,9%	14,1%
ARRONDISSEMENT ALMADIES	**49,1%**	**50,9%**	**15,1%**
CA OUAKAM	49,7%	50,3%	33,1%
CA NGOR	52,0%	48,0%	7,3%
CA YOFF	48,3%	51,7%	40,7%
CA MERMOZ SACRE CŒUR	48,6%	51,4%	19,0%
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	**49,5%**	**50,5%**	**36,2%**
CA GRAND YOFF	49,7%	50,3%	41,5%
CA PATTE D'OIE	48,8%	51,2%	8,7%
CA PARCELLES ASSAINIES	49,3%	50,7%	37,8%
CA CAMBERENE	50,0%	50,0%	11,9%

Tableau 57: Effectif du personnel par type de structure selon le Département

Départements	*STRUCTURES*	*Masculin*	*Féminin*	*Total*
DAKAR	Services centraux	16	9	25
	Coordination AEMO	5	3	8
	Section AEMO	0	2	2
	Secteur Dakar Ville	0	2	2
	Secteur Grand Dakar	0	3	3
	C.S. de Camberène	3	17	20
	ASSEA	1	2	3
	Total DAKAR	***25***	***38***	***63***
	%	***39,7%***	***60,3%***	***44,4%***
PIKINE	Section AEMO	0	4	4
	C. P. de Dakar	1	0	1
	C. P. Thiaroye	3	16	19
	Total PIKINE	***4***	***20***	***24***
	%	***16,7%***	***83,3%***	***16,9%***
GUEDIAWAYE	Section AEMO	1	2	3
	C.S. de Pikine Guédiawaye	9	13	22
	Total GUEDIAWAYE	***10***	***15***	***25***
	%	***40,0%***	***60,0%***	***17,6%***
RUFISQUE	Section AEMO	2	2	4
	CAS Sébikotane	17	9	26
	Total RUFISQUE	***19***	***11***	***30***
	%	***63,3%***	***36,7%***	***21,1%***
Total	***Région de DAKAR***	***58***	***84***	***142***
	%	***40,8%***	***59,2%***	***100,0%***

Source : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS)

Tableau 58: Réalisations physiques de la région de Dakar

Départements	**Type de plantation**	**Action réalisée**	**Superficie/longueur**
Dakar	Plantations massives (has)	Espaces verts	2
	Sous Total 1		**2**
	plantations linéaires	Haies vives	1,5
		axes routiers	10
	Sous Total 2		**11,5**
Pikine	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	6
		Verger	5
		En bloc	6
	Sous total 1 en ha		**17**
	Plantations linéaires (en has)	Axes routiers	
		Brise-v/ Haies vives	3

	Sous total 2 en Km		***6***
Guédiawaye	Plantations massives (en has)	Plantations en bloc	2,7ha
	Sous total 1 en ha		**2,7ha**
	Plantations linéaires (en has)	Axes routiers	1,6km
	Sous total 2 en Km		**1,6km**
	Ombrage		
Rufisque	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	7ha
		Vergers	2,65ha
		Plantation en bloc	5,04ha
	Total plantations massives en ha		**14,69ha**
	Plantations linéaires (en Km)	Axes routiers	2,34km
		Brise vent	5,69km
		Haies vives	1,35km
		Alignement	1km
	Total plantations linéaires en Km		**10,38km**
Région de Dakar	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	13
		Vergers	7,65
		Plantation en bloc	13,74
		Espaces verts	2
	Total plantations massives (en ha)	39,39	
	Plantations linéaires(en Km)	Axe routier	16,94
		Brise vent/ Haie vive	12,54
	Total plantations linéaires en Km	29,48	

Source **: IREF de Dakar**

Tableau 59: Tableau 17- Prévisions physiques production de plants CNR 2011

Pépinières		**Dakar**	**Guédiawaye**	**Rufisque**	**Pikine**	**Total**	
						Effectifs	%
Régie		1 200 000	0	0	500000	**1 700 000**	37,82%
Privées		1 750 000	30 000	300 000	700 000	**2 780 000**	61,85%
Individuelles		0	0	0	0	**0**	0,00%
Scolaires		15 000	0	0	0	**15 000**	0,33%
Total	**Effectifs**	**2 965 000**	**30 000**	**300 000**	**1 200 000**	**4 495 000**	100,00%
	%	65,96%	0,67%	6,67%	26,70%	100,00%	

Source **: IREF de Dakar**

Tableau 60: REPARTITION DES ENTREES DES VOYAGEURS A L'AEROPORT LSS AU COUR DE L'ANNEE 2011

	RESIDENTS	**TRANSITS**	**TOURISTES**	**TOTAL**	**DIASPORA**
janv.11	**20 676**	**1 097**	**52 129**	**73902**	**6065**

FEVRIER 2011	**11 806**	**719**	**43 471**	**55996**	**2754**
Mars.11	**10 546**	**632**	**35 064**	**46242**	**1893**
1er TRIMESTRE 2011	**43 028**	**2 448**	**130 664**	**176140**	**10712**
Variation (2011 / 2010)	**1,40%**	**-24,40%**	**11,60%**	**8,20%**	**3,20%**
Avr.11	**12 004**	**1 302**	**35 744**	**49050**	**2239**
Mai.11	**14 597**	**1 423**	**31 390**	**47410**	**2171**
Juin.11	**14 854**	**1 296**	**33 762**	**49912**	**3920**
2e TRIMESTRE 2011	**41 455**	**4 021**	**100 896**	**146372**	**8 330,00**
Variation (2011 / 2010)	**-6,30%**	**-8,20%**	**-3,30%**	**-4,30%**	**-6,5%**
juil.11	**15 986**	**1 007**	**38 804**	**55797**	**5283**
AOUT. 11	**16 157**	**655**	**25 008**	**41820**	**3502**
sept11	**18 767**	**667**	**23 892**	**43326**	**2360**
3e TRIMESTRE 2011	**50 910**	**2 329**	**87 704**	**140943**	**11145**
Variation (2011 / 2010)	**-18,30%**	**-33,70%**	**-16,20%**	**-17,40%**	**-16,9%**
oct.-11	**19 387**	**643**	**37 587**	**57617**	**3237**
nov.-11	**20 423**	**1 215**	**44 904**	**66542**	**5645**
DECEMBRE 2011	**18 676**	**1 217**	**48 199**	**68092**	**5894**
4e TRIMESTRE 2011	**58 486**	**3 075**	**130 690**	**192251**	**14776**
Variation (2011 / 2010)	**-17,80%**	**-23,00%**	**-21,40%**	**-20,30%**	**-43,60%**
TOTAL ANNEE 2011	**193 879**	**11 873**	**449 954**	**655706**	**44963**
TOTAL ANNEE 2010	**220 157**	**15 127**	**492 261**	**727545**	**58879**
VARIATION	**-11,94%**	**-21,51%**	**-8,59%**	**-9,87%**	**-23,63%**
Part relative 2011	**29,57%**	**68,62%**	**100,00%**	**6,86%**	

Source : *Service Régional du Tourisme*

Tableau 61: REPARTITION DES ENTREES TROURISTES PAR MOTIFS ET PAR DUREE DE SEJOURS A L'AEROPORT LSS AU COUR DE L'ANNEE 2011

	ANNEE 2010	ANNEE 2011	VARIATION
France	225214	210878	-6,37%
Allemagne	6178	5695	-7,82%
Espagne	22211	19792	-10,89%
Italie	29996	23764	-20,78%
Belgique	14895	14744	-1,01%
Autres Pays d'Europe	19910	18939	-4,88%
Maroc	5969	5524	-7,46%
Tunisie	2164	1967	-9,10%
Mauritanie	7623	6266	-17,80%
Mali	12494	11336	-9,27%
Guinée	14841	12843	-13,46%
Gambie	7369	6254	-15,13%
Guinée Bissau	5005	4345	-13,19%
Autres pays d'Afrique	68069	64532	-5,20%
USA	23048	20672	-10,31%
Reste du Monde	27275	22403	-17,86%

TOTAL	492261	449954	-8,59%

Source : *Service Régional du Tourisme*

Tableau 62: Répartition des entrées des touristes à l'aéroport LSS par types d'hébergement et par motif du voyage

	Hôtels	Campements	Auberges	Parents Et Amis	Résidences	Autres	Total	Variation (11/10)
AFFAIRE	294	0	0	303	14	48	659	-18,74%
CONFERENCE	119	0	0	74	4	11	208	-10,73%
FAMILLE	369	3	2	39049	58	837	40318	-24,43%
LOISIRS	100	0	1	2842	28	111	3082	-15,47%
PELERINAGE	0	0	0	53	0	15	68	-4,23%
SANTE	7	0	0	61	0	31	99	253,57%
AUTRES	17	1	2	366	6	137	529	-28,42%
TOTAL	906	4	5	42748	110	1190	44963	-23,63%
PART RELATIVE	2,01%	0,01%	0,01%	95,07%	0,24%	2,65%	100%	
VARIATION(11/10)	-11,70%	-50,00%	66,67%	-23,93%	-3,51%	63-22,37%	-23, %	

Source **: ?????**

Tableau 63: Entrées des touristes par nationalité à l'aéroport LSS

	ANNEE 2010	ANNEE 2011	VARIATION
Français	205114	194892	-4,98%
sénégalais	58879	44963	-23,63%
belges	14400	14343	-0,40%
USA	19958	18366	-7,98%
italien	11603	10960	-5,54%
espagnol	14503	13135	-9,43%
guinéen	15327	13269	-13,43%
malien	11919	10746	-9,84%
mauritanien	8139	6773	-16,78%
nigérians	12595	10252	-18,60%
ivoiriens	9981	8975	-10,08%
autres africains	56662	57975	2,32%
autres européens	25704	23878	-7,10%
reste du monde	27477	21427	-22,02%
Total	492261	449954	-8,59%

Source **: ?????**

Tableau 64: Réalisations physiques de la région de Dakar des eaux et forets

Départements	**Type de plantation**	**Action réalisée**	**Superficie / longueur**

Dakar	Plantations massives (has)	Espaces verts	2
	Sous Total 1		**2**
	plantations linéaires	Haies vives	1,5
		axes routiers	10
	Sous Total 2		**11,5**
Pikine	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	6
		Verger	5
		En bloc	6
	Sous total 1 en ha		**17**
	Plantations linéaires (en has)	Axes routiers	
		Brise-v/ Haies vives	3
	Sous total 2 en Km		***6***
Guédiawaye	Plantations massives (en has)	Plantations en bloc	2,7ha
	Sous total 1 en ha		**2,7ha**
	Plantations linéaires (en has)	Axes routiers	1,6km
	Sous total 2 en Km		**1,6km**
	Ombrage		
Rufisque	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	7ha
		Vergers	2,65ha
		Plantation en bloc	5,04ha
	Total plantations massives en ha		**14,69ha**
	Plantations linéaires (en Km)	Axes routiers	2,34km
		Brise vent	5,69km
		Haies vives	1,35km
		Alignement	1km
	Total plantations linéaires en Km		**10,38km**
Région de Dakar	Plantations massives (en has)	Fixation des dunes	13
		Vergers	7,65
		Plantation en bloc	13,74
		Espaces verts	2
	Total plantations massives (en ha)	39,39	
	Plantations linéaires(en Km)	Axe routier	16,94
		Brise vent/ Haie vive	12,54
	Total plantations linéaires en Km	29,48	

Source **: ?????**

Tableau 65: Prévisions physiques production de plants CNR 2011

Pépinières	**Dakar**	**Guédiawaye**	**Rufisque**	**Pikine**	**Total**	
					Effectifs	%
Régie	1 200 000	0	0	500000	**1 700 000**	37,82%

Privées		1 750 000	30 000	300 000	700 000	**2 780 000**	61,85%
Individuelles		0	0	0	0	**0**	0,00%
Scolaires		15 000	0	0	0	**15 000**	0,33%
Total	**Effectifs**	**2 965 000**	**30 000**	**300 000**	**1 200 000**	**4 495 000**	100,00%
	%	65,96%	0,67%	6,67%	26,70%	100,00%	

Source : **?????**

Tableau 66: Répartition de la population sénégalaise selon les régions

Population des régions en 2011		
Dakar 2011	**2 647 751**	**20,60%**
Diourbel 2011	1 399 219	10,88%
Fatick 2011	770 193	5,99%
Kaffrine 2011	572 735	4,46%
Kaolack 2011	816 855	6,35%
Kedougou 2011	133 459	1,04%
Kolda 2011	620 013	4,82%
Louga 2011	880 482	6,85%
Matam 2011	556 866	4,33%
Saint Louis2011	918 700	7,15%
Sedhiou 2011	442 700	3,44%
Tambacounda 2011	668 804	5,20%
Thies 2011	1 698 412	13,21%
Ziguinchor 2011	728 964	5,67%
Senegal 2011	12 855 153	100,00%

Source : **?????**

Tableau 67: Distribution des détenus étrangers selon le pays d'origine

NATIONALITES	PREVENUS	CONDAMNES	TOTAL	
			Effectif	Pourcentage (%)
GUINEE	95	32	127	38,48
MALI	39	19	58	17,58
MAURITANIE	0	1	1	0,30
GUINEE- BISSAU	20	6	26	7,88
GAMBIE	4	2	6	1,82
GHANA	1	1	2	0,61
SIERRA - LEONE	1	1	2	0,61
COTE D'IVOIRE	8	2	10	3,03
France	3	0	3	0,91
BURKINA FASSO	4	0	4	1,21
CAMEROUN	1	4	5	1,52
JAMAIQUE	1	0	10	3,03
LIBERIA	3	1	4	1,21

REPUBLIQUE TCHEQUE	0	1	1	0,30
MAROC	1	0	1	0,30
NIGERIA	65	2	67	20,30
CONGO KINSHASSA	2	0	1	0,30
TURQUIE	1	0	1	0,30
Espagne	2	1	3	0,91
USA	1	0	1	0,30
TUNISIE	1	0	1	0,30
NIGER	0	2	2	0,61
CAP -VERT	1	0	1	0,30
SOMALIE	1	0	1	0,30
TOTAUX	**255**	**75**	**330**	100,00

Source : SRSD de Dakar d'après les données fournies par la Direction de l'Administration pénitentiaire

Tableau 68: Répartition de la situation sanitaire des détenus.

MALADIES	NOMBRE DE SOINS	Pourcentages (%)
Cardiovasculaire	616	11,1%
Respiratoires (sans asthme sans tuberculose	377	6,8%
Digestives	464	8,4%
Oculaire	82	1,5%
Urogénitales	51	0,9%
Dermato	267	4,8%
Rhumato ortho	356	6,4%
ORL	115	2,1%
Grippe	40	0,7%
Affection buccodentaire	346	6,2%
Pansement + injection	345	6,2%
Asthme	596	10,7%
Total pathologies dites aigues	3655	65,9%
Tuberculose	189	3,4%
HTA	648	11,7%
DID et DNID	307	5,5%
Trouble psychique	464	8,4%
Epilepsie	131	2,4%
Syndrome infectieux	154	2,8%
Total pathologies dites chroniques	1893	34,1%
TOTAUX	5548	100,0%

Source **: ?????**

Source **: ?????**

Tableau 69: Entrées des touristes par motifs à l'aéroport LSS

Motifs de voyage	1 à 7 jours	8 à 15 jours	16à 21 jours	(+) 21 jours	TOTAL	Variation (11/10)
AFFAIRES	43582	9646	2422	6016	61666	-0,1364
CONFERENCE	20831	4746	718	1376	27671	0,0094
FAMILLE	10078	21351	13521	46026	90976	-0,2498
LOISIRS	92651	86910	23071	29382	232014	0,0067
PELERINAGE	731	505	89	222	1547	-0,4847
SANTE	606	606	162	491	1865	-0,0006
AUTRES	11512	8469	3920	10314	34215	-0,0706
TOTAL	**179991**	**132233**	**43903**	**93827**	**449954**	**-0,0859**

Tableau 70: Distribution des effectifs carcéraux par infraction selon le sexe et l'âge

Type d'infraction	Ages										Ensemble	
	19 à 25 ans		26 à 35 ans		36 à 45 ans		46 à 55 ans		55 ans et +			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Meurtre Assassinat Parricide	20	5,0	54	7,8	26	7,3	28	12,2	17	28,8	145	8,3
Coups et blessures volontaires	16	4,0	14	2,0	10	2,8	0	-	0	-	40	2,3
Homicides volontaires - inv.	9	2,3	17	2,4	10	2,8	0	-	0	-	36	2,1
Proxénétisme	0	-	9	1,3	3	0,8		-	0	-	12	0,7
Vols	150	37,5	200	28,7	90	25,3	78	33,9	22	37,3	540	31,0
Escroquerie, abus de confiance	19	4,8	63	9,1	38	10,7	34	14,8	0	-	154	8,8
Recel	13	3,3	34	4,9	7	2,0	3	1,3	0	-	57	3,3
Faux et usage de Faux	6	1,5	19	2,7	13	3,7	2	0,9	0	-	40	2,3
Vagabondage, Mendicité	0	-	1	0,1	1	0,3	0	-	0	-	2	0,1
Usage et trafic de stupéfiants	139	34,8	215	30,9	109	30,6	69	30,0	17	28,8	549	31,5
Rébellion, outrage à agent	7	1,8	6	0,9	0	-	0	-	0	-	13	0,7
Détournement de deniers publics	0	-	10	1,4	10	2,8	1	0,4	0	-	21	1,2
Enrichissement illicite	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Fraudes	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Atteinte à la sureté de l'Etat	0	-	2	0,3	0	-	0	-	0	-	2	0,1
Incendie volontaire	1	0,3	3	0,4	1	0,3		-		-	5	0,3
Divers	19	4,8	40	5,7	27	7,6	10	4,3	0	-	96	5,5
Viol	1	0,3	5	0,7	7	2,0		-	0	-	13	0,7
Contrainte par Corps	0	-	4	0,6	4	1,1	5	2,2	3	5,1	16	0,9
TOTAUX	**400**	**23**	**696**	**40**	**356**	**20**	**230**	**13**	**59**	**3**	**1741**	**100**

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire